

MÉMOIRES

DE

SULLY.

MÉMOIRES

DE

SULLY.

MÉMOIRES

DE MAXIMILIEN
DE BÉTHUNE,
DUC
DE SULLY,
PRINCIPAL MINISTRE
DE HENRI LE GRAND,

Mis en ordre, avec des Remarques,

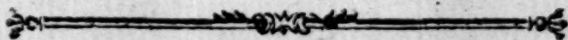
PAR M. L. D. L. D. L.

*Nouvelle Édition, revue, corrigée &
augmentée.*

TOME SIXIEME.



A L O N D R E S.



M. DCC. LXXVIII

SC 11404A

Sp. 64.

944.031

857



SOMMAIRES DES LIVRES

Contenus dans le sixieme Volume.

SOMMAIRE

Du vingt-unieme Livre.

SUITE des Mémoires de l'année 1605.
Détails de finance & de gouvernement.
Réflexions de l'auteur sur la taille, la ga-
belle, &c. Dettes de la France, acquittées,
état florissant du royaume. Application de
Henri IV aux affaires de l'état, ses lettres
à Rosny. Mort de Clément VII. Léon XI
doit son exaltation à la protection de Hen-
ri; sa mort. Paul V, pape. Eloge de l'am-
bassade du comte de Béthune. Bref de
Paul V à Rosny, estime qu'on a pour ce
ministre à Rome. Suite des affaires d'Es-
pagne, de Flandre & d'Angleterre: mécon-
tentement des rois de France & d'Angleterre
contre l'Espagne. Affaires des Calvinistes;
avis donnés à Henri sur leurs mauvais des-
seins; sentiment de Rosny sur l'état présent
de ce corps. Indispositions de Henri. As-
semblée des Protestants à Châtelleraut, ob-
Tome VI.

A

jēt de Henri & des Huguenots dans la tenue de cette assemblée. Rosny y est envoyé de la part du roi, instructions publiques & particulieres qu'il reçoit; il s'abouche en passant avec la reine Marguerite. Nouveaux avis sur la conduite des chefs de la religion. Manege du duc de Bouillon & de ses partisans contre Rosny; conduite sage de celui-ci; discours d'ouverture, plein de fermeté; il refuse la présidence de cette assemblée, &c.



S O M M A I R E

Du vingt-deuxieme Livre.

SUITE des Mémoires de 1605. Continuation des détails sur l'assemblée de Châtelleraut. Nouveaux artifices du duc de Bouillon. Lettre qu'il écrit au roi, & à l'assemblée. Détention des Luquisses. Avis différents donnés à Henri IV sur les séditieux; conseil de Rosny sur ces avis. Rosny déconcerte les projets des chefs Protestants à Châtelleraut. Il y termine à l'avantage & à la satisfaction du roi la question des députés généraux, celle des villes de sûreté, &c.; il n'est point écouté sur l'affaire d'Orange, il met fin à l'assemblée, y explique les volontés du roi, & revient en rendre compte à sa majesté. Voyage de Henri IV en Limosin. Rosny l'y accompagne. Turenne & les autres places du duc de Bouillon se rendent au roi, retour de sa majesté. Rosny tient les grands jours; punition de Meyrargue & des Luquisses. Mort de Théodore de Beze; marques d'estime & d'amitié qu'il donne à Rosny. Différend de Rosny avec le comte de Soissons, au sujet de la grande maîtrise de l'artillerie, autre avec le duc d'Epemon, au sujet de la ville de la Rochelle. Réception que fait Henri aux dé-

iv S O M M A I R E S

putés de cette ville. Retour de Rosny à Paris, où il rend compte au roi. Arrivée de la reine Marguerite à Paris, accueil qu'elle reçoit de leurs majestés. Mémoire de Rosny sur les duels, où il expose l'origine & les différents usages du duel. Indulgence blâmable de Henri à cet égard. Bonheurs & périls de ce prince.





S O M M A I R E

Du vingt-troisième Livre.

MÉMOIRES de l'année 1606.
 Jettons présentés au roi par Rosny. Conversation entre le roi, la reine & lui, sur leurs brouilleries; autre entre Henri IV & Rosny, sur la politique, où ils concertent les moyens d'abaisser la maison d'Autriche. Rosny est fait duc & pair. Expédition de Sedan, intrigue de cour à cette occasion. Lettres du duc de Sully au duc de Bouillon; conseil qu'il donne à Henri; Bouillon remet Sedan au roi, mécontentement donné à Sully au sujet du traité de Sedan, & ses plaintes contre Villeroy. Sully conseille à Henri de s'emparer des places du comté de Saint-Paul, & n'est point écouté; colere de Henri contre lui au sujet de son entrée dans Paris. Différend de Paul V avec les Vénitiens; bon conseil donné par Sully aux deux partis. Démêlé de la ville de Metz avec les jésuites, nouvelles faveurs qu'ils reçoivent de Henri. Aventure du pere Cotton, au sujet d'Adrienne de Fresne. Autres affaires de religion avec le clergé, au sujet du Concile de Trente, entre les Catholiques & les Calvinistes de la Rochelle. Cérémonie du baptême des enfants

de France. Règlement sur la gabelle & les élections, autres opérations & réglemens de finance. Vie privée de Henri, ses amusements, conversation entre lui & les courtisans. Suite des affaires militaires d'Espagne & de Flandre, considération sur cette guerre. Autres affaires étrangères. Conjuratation contre le roi d'Angleterre.



S O M M A I R E

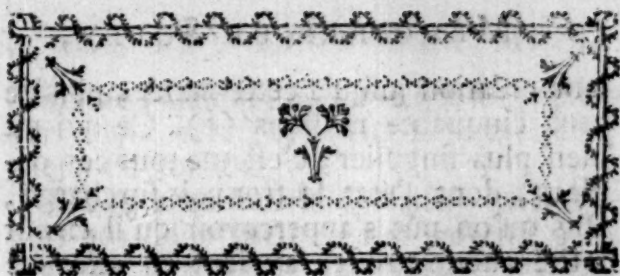
Du vingt-quatrieme Livre.

MÉMOIRES de l'année 1607.
 Occupations & lettres de Henri.
 Mort du chancelier de Bellievre. Naissance
 d'un second fils de France. Marques de
 confiance & d'amitié de Henri pour Sully,
 brouillerie entr'eux, dans laquelle Henri
 recherche Sully. Services que Sully rend au
 roi dans l'assemblée des Calvinistes à la
 Rochelle, dans l'affaire du P. Séguran avec
 les Rochelois; nouvelles graces accordées par
 Henri aux jésuites. Brigues de l'Espagne
 à la cour & dans le conseil, contre Henri
 & contre Sully; conversation entr'eux à ce
 sujet, & conseil donné par Sully, autres
 services qu'il rend au roi dans les brouille-
 ries de cour. Suite des affaires entre l'Es-
 pagne & les Provinces-Unies, sentiment
 de Sully sur les offres faites au roi par les
 Flamands. Conseil tenu à ce sujet. Victoire
 navale remportée par les Flamands sur les
 Espagnols; conférences pour une suspension
 d'armes, & pour la treve. Suite des affai-
 res de la Valteline, entre l'Espagne & les
 Grisons. Affaires d'Allemagne, d'Angle-
 terre & autres étrangères. Différend du
 pape & des Vénitiens, terminé par la mé-

viii S O M M A I R E S, &c.

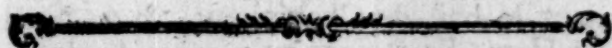
diation de Henri. Bref de Paul V à Sully. Travaux de Sully dans la finance, la police & les autres parties du gouvernement. Artifices des courtisans pour le perdre. Il forme le projet d'un nouveau conseil, qui demeure sans exécution. Autres affaires de finance, de gouvernement, de police, &c. Dépense de Henri IV au jeu, pour ses manufactures, &c. Vie privée & brouilleries dans la maison de ce prince. Il rend Sedan au duc de Bouillon.

Fin des Sommaires du fixieme Volume



MÉMOIRES

DE SULLY.



LIVRE VINGT-UNIEME.

Tous ces dégoûts que j'eus à essuyer, me coûtèrent une partie du temps que j'avois coutume d'employer tout entier à l'administration des finances ; mais ils ne diminuerent rien de mon application à en remplir toutes les fonctions. Je travaillai cette année à constater les aliénations & usurpations du domaine de sa majesté, & à liquider exactement toutes les rentes sur les tailles, gabelles, décimes, aides & autres parties, ainsi que toutes les autres dettes créées, tant sur le roi, que sur les villes, pays & communautés. Je trouvai par le calcul, que ces aliénations, rentes & dettes, coûtoient déjà au royaume depuis

1605.

1605.

leur création jusqu'à cette année, plus de cent cinquante millions (1). Ce qui est bien plus singulier, c'est que tous ces deniers, dont l'état se trouvoit surchargé, sans qu'on pût s'appercevoir qu'il en eût retiré aucun profit, avoient en effet été usurpés pour la plus grande partie, par ceux qu'on employa d'abord à en faire la vérification, ou partagés, vendus & aliénés par eux-mêmes à d'autres. Le roi ne pouvoit le croire; mais je lui fis voir la chose clairement, par le moyen de deux pieces, que je venois de recouvrer. L'une est un état des personnes, qui avoient été intéressées dans le parti du sel, pendant le bail de Champigny, & de Noël de Here. Ils étoient au nombre de vingt, de Paris, de la cour, & du conseil même, & depuis cinquante mille livres, jusqu'à cent cinquante mille écus, le total montoit à neuf millions sept cent trente-huit mille livres. L'autre piece, datée du 27 Octobre 1585, est une association du surintendant d'O avec les partisans du sel, pour un cinquieme. Il y cautionne jusqu'à la concurrence de ce cinquieme,

(1) „ Il ne falloit pas „ roi, dans les magnani-
 „ moins que le courage „ mes desseins de soulager
 „ constant du duc de Sully, „ son peuple „ *Essai poli-*
 „ pour rétablir les finan- *tique sur le commerce, chap.*
 „ ces, en retirant cent 19. M. Claude de l'Isle en
 „ millions de domaines parle de la même manie-
 „ aliénés, en payant les re, & avec toutes sortes
 „ dettes légitimes, en re- d'éloges, dans son abrégé
 „ tranchant les autres, &c. de l'histoire universelle,
 „ Il seconda toujours son *Tom. 5, pag. 501.*

LIVRE VINGT-UNIEME. II

Antoine Faschon, notaire, qui lui prêtoit son nom, envers les deux fermiers que je viens de nommer. 1605.

Un manège semblable faisoit qu'il n'étoit non plus presque rien revenu à sa majesté, des deniers des aides & des parties casuelles. Gondy, de concert & de moitié avec d'Incarville & les autres membres du conseil, se les étoit fait substituer, pour paiement de prétendues dettes du roi envers lui. Quelque difficulté qu'il y eût à découvrir ces premières suppositions & connivences, je furtais si soigneusement, que j'en avois déjà découvert pour trois millions, qui revenoient de plus au trésor royal. Comme ce n'étoit qu'en vue de soulager le peuple, que je dépouillois ainsi de temps en temps les usurpateurs de biens qui ne leur étoient pas dûs, à proportion de ces découvertes, je faisois au nom de sa majesté des remises considérables sur la taille; source principale d'abus & de vexations de toute espece, dans sa répartition & sa perception. Il est bien à souhaiter, mais peu à espérer, qu'on change un jour entier le fonds de cette partie des revenus royaux (2).

(2) Ces abus sont si palpables, & ces vexations si criantes, que nos rois & leurs ministres ont souvent essayé d'y remédier, en changeant en entier la forme de cette partie de finance. Ils y ont trouvé tous ces obstacles dont parle l'auteur, qui ont rendu leurs tentatives inutiles. On en a fait une de nos jours, qui paroïssoit devoir être plus heureuse, & qui malgré cela, ne fait pas des progrès bien rapides. Qu'il me soit permis d'en exposer ici les raisons.

1605.

Je mets la gabelle de niveau avec la taille. Je n'ai jamais rien trouvé de si bizarrement tyrannique, que de faire acheter à un particulier, plus de sel qu'il n'en veut & n'en

Il regne dans ce royaume, & je crois dans tous les états monarchiques, un malheureux préjugé, qu'on ne sauroit trop s'attacher à détruire, parce que tenant les esprits des sujets continuellement en garde, contre tout ce qui émane du souverain, il produit par la seule défiance, une partie des mauvais effets, que produiroit une défobéissance formelle. Ce préjugé est qu'on ne songe jamais au peuple en bien, & qu'au contraire on ne touche à son état, que pour le rendre encore plus misérable.

Il ne se peut pas qu'un changement aussi grand, que celui qu'on propose dans la taille, ne soit sujet à de grandes difficultés par la nature de la chose même. Or je crois qu'il ne suffit pas que ces difficultés se trouvent levées dans ce petit nombre de têtes, qui ont formé & perfectionné le projet; mais qu'il faut aussi qu'elles le soient pour ceux, que de nécessité l'on emploie à l'exécution. Car il n'en est pas de cet ouvrage, comme d'un édifice qui se trouve construit par la seule coopération toute

mécanique des mains des maçons, à l'idée de l'architecte. Celui-ci ne feroit croître & s'achever que par la même intelligence, répandue dans l'auteur & les exécuteurs. A cela deux choses s'opposent, qu'il seroit besoin de combattre par l'instruction & les châtimens; je veux dire, le défaut de lumieres & la paresse dans les employés subalternes, celle-ci leur fait négliger les ordres de leurs supérieurs, & l'autre fait qu'avec la meilleure intention du monde, ils les exécutent tout de travers.

Cette raison suffiroit toute seule pour convaincre que l'établissement de la taille proportionnelle dans les généralités, ne doit point être confiée aux élus & subdélégués des intendants; je n'oserois dire aux intendants eux-mêmes, ni à tous ces ouvriers en sous ordres, pris par eux au hazard, dans la police & dans la finance, qui ayant d'ailleurs leurs affaires ordinaires, n'ont point tout le temps nécessaire à donner à celle-ci; mais que comme on fait venir de la capitale, des artisans pour conduire des travaux qui

peut consommer, & de lui défendre encore de revendre ce qu'il a de trop. Je m'en expliquois un jour en cette maniere, en m'entretenant avec le roi. Il me demanda un

1605.

excèdent la portée des artisans communs, le conseil doit choisir & députer dans les généralités, des commissaires integres, intelligents, suffisamment autorisés & parfaitement au fait, auxquels on ne plaigae de plus, ni le temps, ni la dépense. Si on les précipite trop, il leur échappera une partie des observations à faire sur différents détails de la campagne de plus, si on les paie mal, ou à regret, on les expose à trahir leur devoir par besoin. Cet ouvrage important demande toute la préparation possible.

Lorsqu'on connoît tout ce que peuvent sur les hommes, les liaisons de parenté, d'amitié, de société, de simple voisinage, les différents intérêts, personnels & des corps, la crainte de déplaire, l'envie d'obliger, le desir d'être honoré & caressé de ses concitoyens, la dépendance d'un supérieur mal instruit, laquelle peut se faire sentir par une perte d'emploi, par des réprimandes injustes, & une infinité d'autres motifs, qui lient les mains à un homme, au milieu de sa

famille & de ses compatriotes, ou mille raisons de ne pas se servir pour la nouvelle taille, des employés ordinaires. Aussi quelques personnes, qui ont étudié avec application les desseins du conseil dans cette opération, & ensuite prêté un œil attentif à la maniere dont on les voit tous les jours s'exécuter dans les élections, voient avec douleur, que sur cinquante de ces commissaires, il n'y en a quelquefois pas un dont le travail ne tende à rendre la nouvelle forme encore plus odieuse que l'ancienne.

Ces motifs & ces difficultés, une connoissance plus réfléchie du projet de M. de Vauban, le peu de peine qu'on eut à l'établir, lorsqu'on en fit l'essai, le bonheur dont jouissent encore actuellement le petit nombre de paroisses, qui ont trouvé le moyen de le conserver, l'expérience qu'on fait tous les jours, que le dixieme, qui n'est lui-même qu'une espece de dime, a toutes sortes d'avantages sur la taille & les autres subsides; tout cela, dis-je, fait conclure aux esprits judicieux, qu'il faut

1605.

mémoire détaillé sur toute cette matiere, de ce que coûtoit le sel d'achat aux salines, des frais qu'on y faisoit, de-là jusqu'à sa vente, de sa distribution dans les greniers, & autres questions qu'on peut faire à ce sujet. Sa majesté ne me dit point à quelle fin elle me demandoit ce mémoire. Je me hâtai de le dresser, le mieux que je pus, & à-peu-près, parce que suivant les raisons que j'y exposois, on ne peut marquer au juste la vraie valeur des choses, mais il ne produisit aucun effet, & tout demeura à cet égard, comme auparavant; tant il est difficile de détruire ce que la précipitation, l'ignorance, & le défaut de vues dans ces anciens, qu'on veut nous donner comme infailibles, ont mis de mal dans les premiers établissemens, lors même que d'autres impositions plus selon la droite raison, comme

dra de toute nécessité revenir à cet égard, à l'établissement de la dîme royale, comme au moyen le plus simple de tous, le moins coûteux, le moins onéreux pour les peuples, & qu'on n'y a pas fait, lorsqu'il a été proposé par cet habile & vertueux citoyen, toute l'attention qu'il méritoit. C'est une maxime également fautive & cruelle, qu'on risque à faire soulever le peuple, en le mettant à son aise. L'intérêt du peuple, bien entendu, est encore que le roi

connoisse parfaitement la valeur de tous les biens & la force de son royaume; que sans égard pour des exemptions & des privilèges injustes, tous les sujets de sa majesté soient traités également; que le commerce & l'industrie soient ce qu'on ménagera le plus. Nous renvoyons pour les réflexions qu'on peut faire sur cette matiere, à l'excellent ouvrage lui-même de M. de Vauban, qui a pour titre : *dîme royale, &c.*

LIVRE VINGT-UNIEME. 15

le dixieme & les entrées, semblent en indiquer si clairement les moyens, & en applanir les voies (3).

1605.

Les dettes créées sur les provinces, maisons de ville & communautés, ne faisant pas moins de tort au roi, que les siennes propres, je le sollicitois continuellement de permettre qu'on fit sur elles la même révision & la même opération qu'on avoit fait sur les autres, afin d'en diminuer au moins la quantité. Je l'obtins enfin, & sa majesté laissa à ma disposition le choix des moyens d'y parvenir. Je commençai à nommer à cet effet des commis-

(3) On fait combien la gabelle rapporte au roi de net, tous frais déduits, & il n'est pas difficile de savoir conséquemment, à quoi ces frais montent pour chaque minot de sel. Pourquoi le roi ne prend-t'il pas tout d'un coup le prix de chaque minot de sel, du premier achar, & sur les salines mêmes? Pourquoi ne fait-on pas la même opération dans les aides? Il y a long-temps qu'on fait cette question, & elle est tout-à-fait simple. Le cardinal de Richelieu, suivant en cela toutes les vues du ministre son prédécesseur, *Test. polit. 2. part. chap. 9, sect. 7.* Péréfixe, l'auteur de l'esai politique sur le commerce, *chap. 25*, une infinité d'autres habiles politi-

ques après eux, décident tout d'une voix contre un impôt, dont la régie n'est pas seulement onéreuse par sa forme, mais encore injuste par son peu d'uniformité. Ils trouvent à la vérité de grandes difficultés à la changer, mais ce changement une fois fait, paroît en récompense une des principales sources du soulagement & de l'opulence de l'état, tout à la fois. Le cardinal de Richelieu, qui est celui qui en parle en ces termes, ajoute que ce qu'il avoit connu de surintendants les plus intelligents égaloient le produit de l'impôt du sel, levé sur les salines mêmes, à celui que les Indes rapportent au roi d'Espagne. Consultez encore sur ce sujet, la *dime royale*, de M. de Vauban.

1605.

faïres, que je choisïs parmi les personnes, que je connoissois les plus laborieuses & les plus fidelles dans les cours souveraines, le corps des maîtres des requêtes, celui des trésoriers de France & des autres officiers; mais comme ce travail ne put aller si vite, je remets à en rendre compte, lorsque je parlerai des effets qu'il produisit.

Je ne puis m'empêcher de faire la réflexion, d'ailleurs très-commune, qu'il faut que l'ordre & l'économie aient des ressourcés infinies, lorsque je pense que malgré les dépenses ordinaires de l'état, & celles que sa majesté faisoit extraordinairement dans son royaume, malgré trois ou quatre millions qui en sortoient tous les ans, pour être répandus chez l'étranger, malgré l'état d'épuisement & de ruine, où le roi avoit trouvé la France, ses finances & son trésor, à son avènement à la couronne, malgré des obstacles & des difficultés, comme insurmontables, le gouvernement avoit déjà pris un air d'opulence, qui ne permettoit presque plus qu'on se souvint de sa première indigence. Auroit-on pu se figurer dix ans auparavant, qu'en 1605, le roi se trouveroit aussi riche qu'il l'étoit, si l'on avoit fait sérieusement attention, que les sommes qu'on lui demandoit lorsqu'il fut reconnu paisible possesseur de la couronne, celles dont il voyoit son épargne obérée, avec tous les intérêts & arrérages de ces sommes, ne montoient à guere moins de trois cent trente millions?

millions? Qui eût pu imaginer, dis-je, que tout ce qui pouvoit être acquitté sur cette somme énorme; comme toutes les dettes pures & simples, le feroient, & qu'il y auroit des arrangements pris pour tout le reste; de manière que le trésor royal n'en seroit plus épuisé, ni même incommodé? C'est pourtant ce qui étoit arrivé, & je n'ai peut-être rien exposé aux yeux du lecteur, d'aussi intéressant dans ces mémoires, qu'un état en gros des sommes particulières, d'où résultoit cette somme principale.

Il étoit dû à la reine Elisabeth, lors de son décès, tant d'argent pur, prêté à Henri dans ses besoins, avancé aux troupes Allemandes, & fourni par elle à l'armée envoyée en Bretagne, que pour toutes les autres sommes, auxquelles avoit été évalué l'entretien de tous les secours donnés par les Anglois au roi, hommes, vaisseaux, provisions, pour le siege de Dieppe, pour celui de Rouen, enfin pendant tout le temps qu'avoit duré la ligue, la somme de sept millions trois cent soixante-dix mille huit cents livres; aux cantons Suisses, tant pour leurs services, que pour leur pension, y compris les intérêts, trente-cinq millions huit cent vingt-trois mille quatre cents soixante-dix-sept livres six sols; aux états-généraux, argent prêté, solde de gens de guerre, entretien de vaisseaux, poudres, vivres, munitions, &c. aussi fournis pendant la ligue, neuf millions deux cent soixan-

1605.

te-quinze mille quatre cents livres; à différents seigneurs, colonels & officiers François, pour service, solde, pensions, gages, &c. pendant les guerres civiles, six millions cinq cent quarante-sept mille livres; aux partisans de toute espece de fermes, aux princes, villes, communautés, & autres particuliers, en comprenant dans cet article les gages, appointements & pensions des officiers de la maison du roi, de justice, de police & de finance, par états dressés, vingt-huit millions quatre cent cinquante mille trois cents soixante livres; à différents particuliers, suivant leurs billets, rescriptions, quittances de l'épargne, ordonnances, acquits-patents, &c. presque tous du regne de Henri III, douze millions deux cent trente-six mille livres. Engagements de domaine, constitutions de rentes d'un principal exorbitant, modérées par les créanciers eux-mêmes, ou retranchées par sa majesté, cent cinquante millions. Traités faits à l'extinction de la ligue, dont le calcul a été fait ci-devant, trente-trois millions cent cinquante mille neuf cents quatre-vingt-une livre (4).

Il est vrai, comme je l'ai remarqué, qu'après la vérification de chacune de ces parties, il s'en trouva plusieurs, qui étant exigées injustement, furent annullées tout-à-fait; d'autres, sur lesquelles on composa

(4) Il y a erreur de calcul dans les anciens mémoires, tant sur les traités de la ligue, d'environ un million, que sur le total; mais cela est peu considérable.

avec les créanciers; d'autres, dont on trouva moyen de se libérer, par quelques expédients, comme celles sur les tailles & le domaine; mais on comprend facilement, combien il en resta encore à acquitter de justes. Je remarque ici d'avance, pour faire voir combien le bon exemple est impuissant, qu'après la mort de Henri, les nouveaux directeurs des affaires commencèrent par détruire une partie de ces bons ménages, & par abolir les réglemens qu'il avoit établis. Cette opération, qui sous une apparence de douceur & de fausse compassion, marque un vrai défaut d'ordre, me fait bien craindre que sous le nouveau regne, les dettes du royaume n'aillent en augmentant, au lieu de diminuer. Mais n'anticipons point le temps de la mort de ce prince, & contentons-nous de marquer, comme un monument éternel de sa gloire, l'état où la sagesse de son gouvernement avoit déjà mis la France, dans cette année. Les paiements hors & dans le royaume, se faisoient à point nommé; nulle souffrance de ce côté-là, ni dans les dépenses courantes, sans que pour cela sa majesté cessât d'en faire de très-considérables, pour rétablir, meubler & décorer ses maisons royales, réparer les places fortifiées, en faire construire de nouvelles, élever des bâtimens publics (5);

(5) Henri le grand a fait percer la forêt, & embellir en plusieurs autres manières cette maison royale de Fontainebleau.

1605. réédifier les églises, hôpitaux & couvents; entretenir les pavés, levées, ponts & chauffées, fabriquer grand nombre de galères sur la méditerranée, remplir les magasins & arsenaux, racheter, ou dégager les bagues & joyaux de la couronne, & y en joindre de nouveaux, & après tout cela, il restoit encore au bout de l'année, une somme considérable à déposer dans le trésor de la Bastille (6).

1e. Il acheva le Pont-Neuf; il fit construire la place & la rue Dauphine, redresser grand nombre de rues dans Paris, bâtir des quais, &c. Outre ce qui en est marqué en différents endroits de ces mémoires, voyez le dénombrement de tous ces édifices dans le mercure François, *ann.* 1610, *pag.* 404. Décade de le Grain, *liv.* 8. Morizot, *chap.* 46, ainsi que dans les écrits qui nous ont donné des descriptions, ou l'histoire des antiquités de Paris, &c. Personne n'ignore que ce grand prince, par les soins du duc de Sully, fit raccommoder les grands chemins, presque dans tous les endroits du royaume, construire quantité de chaussées & de ponts dans des lieux impraticables, sur-tout du Berry, qui pouvoient disputer de beauté avec les ouvrages des Romains, mais qui faute d'entretien depuis cent ans, sont aujourd'hui en fort mauvais état; qu'il fit planter le long de ces grands chemins, des ormes & autres arbres, dont il en reste encore en différents endroits, où on les nomme, *des Rosnys*. Nous avons plusieurs ordonnances de ce prince à ce sujet; & d'autres, par lesquelles il est défendu de coucher les terres de labour en herbage, & ordonné d'arracher des vignes. Tous ces ouvrages, & cette application à rendre son royaume florissant, contribuerent peut-être autant que les exploits militaires, à mériter à Henri IV le nom de Grand, qui lui fut donné dès son vivant, & à ce qu'il paroît, à-peu-près dès l'année 1602.

(6) La part qu'a eue le duc de Sully dans tout cela, lui a mérité cet éloge singulier dans le mercure François, *année* 1606, *p.* 101; „ comme il s'est acquitté au bien & à l'utilité

Et ce que j'estime bien davantage que tous ces trésors, c'est que Henri les acquit, non seulement sans rendre le peuple plus misérable, mais en le soulageant considérablement du fardeau qu'il portoit, comme on l'a vu dans ces mémoires. Il regretta toujours que la conjoncture présente ne lui permit pas de pousser plus loin les effets de sa tendresse pour ses sujets. Si les ennemis de son gouvernement n'en convenoient point, si même on leur voyoit publier tout le contraire, il n'en est pas moins vrai, que l'abondance commençoit à se faire sentir par-tout le royaume, & que délivré de tous ses tyrans dans la finance, la noblesse & la milice, le paysan ensemençoit & recueilloit en assurance (7); l'artisan s'enrichissoit de sa profession; le plus petit marchand se réjouissoit du profit de son trafic, & le noble lui-même faisoit valoir ses revenus.

1605.

La paix, loin d'être troublée par quelques exemples de sévérité, qu'avoit donnés sa majesté, n'en étoit que plus affer-

„ lité de la couronne de „ & celui de la France „
 „ France, en ces états & „ (7) La tendresse de ce
 „ charges-là, plus qu'au- „ bon prince pour ses peu-
 „ cun de ceux qui l'ont „ ples, paroît par ce dicton
 „ précédé, tous les Fran- „ de lui, qui s'est conservé
 „ çois l'ont reconnu & du „ par une espee de tradition,
 „ vivant & après la mort „ qu'il feroit en sorte que le
 „ de sa majesté, & bien „ plus pauvre paysan pût
 „ qu'il n'ait été exempt de „ manger de la viande tou-
 „ la calomnie par ses en- „ tes les semaines, & de plus
 „ vieux, si est-ce qu'il „ mettre tous les Dimanches
 „ faut avouer qu'il a été „ une poule dans son pot.
 „ & le Joseph de notre roi

1605.

mie, & mieux goûtée, & la licence qu'on avoit retranchée aux gens de guerre, étoit un avantage procuré au peuple & à la discipline militaire, sans aucun préjudice à la personne du soldat & de l'officier, exactement payés de leur solde, & de plus récompensés à proportion de leurs services & caressés à raison de leurs talents, ou de leur valeur. Les jettons que j'avois donnés à sa majesté, selon la coutume, le premier jour de l'an, représentoient un lis étendant de côté & d'autre deux fleurons, répondant à deux étoiles, qui marquoient les deux poles, avec ces mots *Hi fines*. C'est par de pareilles actions, qu'un roi peut aspirer à la gloire d'avoir rempli cette devise.

Je ne répéterai point ce que j'ai dit au sujet des lettres de Henri. J'en trouve une si grande quantité pour cette année, & sur toutes sortes de sujets, finance, commerce, politique, que je n'ai garde de les produire. J'y remarque plusieurs libéralités : trente mille livres à la reine, pour ses étrennes, neuf mille livres à la comtesse de Moret (8), quinze cents livres aux

(8) Jacqueline du Beuil, journal de l'Etoile, quel-
Le roi l'avoit fait à la fin ques anecdotes sur ce su-
de l'année dernière, com- jet, mais trop licencieu-
tesse de Moret, faisant, dit ses, pour que nous puiss-
l'Etoile, revivre en elle, sions les rapporter. *Année*
l'amour qui étoit comme 1604. Mademoiselle du
éteint en la marquise. Il lui Beuil ou de Beuil, nous
avoit fait aussi épouser un est représentée dans les
gentilhomme, nommé écrits de ce temps-là, com-
Chanvalon. Il y a dans le me une fille qui n'avoit

femmes de chambre de la reine, & autant pour être distribué par madame de Montglat, aux nourrices de ses enfants, en différentes occasions, quatre mille aux enfants du commandeur de Chastes, douze cents livres à Prallin, autant à Merens, trois mille livres au comte de Saint-Aignan, pour l'indemniser des frais qu'il avoit faits pour la compagnie de Montigny son beau-pere, deux mille quatre cents livres à différents pensionnaires en Bourgogne, par les mains de Hector le Breton, son commissonnaire en cette province, quatre mille livres de pension à Lognac (9), capitaine réformé, pour récompense de ses services, quarante mille livres, que sa majesté crut devoir, comme restitution, à Villars, en disant que cette somme avoit fait perdre plus de six mille livres d'intérêt à cette famille, depuis qu'elle lui étoit due, cinq cents livres au duc de Ventadour, qui les

1605.

pas du côté de la beauté, tous les avantages de mademoiselle d'Entragues; mais en récompense, une physionomie fine & spirituelle, une humeur extrêmement gaie, & une conversation pleine d'enjouement, que Henri IV aimoit beaucoup. Il paroît que la reine ne prit point le même ombrage, ni la même aversion pour cette maîtresse, que pour la marquise de Verneuil.

(9) Ce n'est point celui

dont Henri III s'étoit servi pour poignarder le duc de Guise, aux états de Blois. Ayant demandé à ce prince pour récompense de cette action, un gouvernement, qui lui fut refusé, il se retira mécontent en Guyenne, où très-peu de temps après, il fut tué d'un coup de pistolet, allant à la chasse, par un gentilhomme de ses voisins, avec lequel il avoit eu querelle. *Chron. Nevenn. de Cayet, tom. 1, liv.*

1, pag. 133.

1605.

avoit avancées en menus frais, afin qu'on vit, disoit ce prince, qu'on ne perdoit rien en le servant. Le sieur de Canisy reçut un pareil remboursement, dix-sept mille cent trente-huit livres à son apoticaire, nommé la Livre. Sa majesté étoit débiteur de cet homme-là depuis 1592, & avoit en partie causé sa ruine, ses créanciers l'ayant fait arrêter & mettre en prison; elle l'en dédommagea; neuf mille cinq cents quarante & une livre à Jean Sellier, marchand de la ville de Troyes, qui s'étoit chargé pour sa majesté de la construction de je ne sais quel ouvrage public.

Je ne parle point de cent cinquante mille livres donnés à M. le comte de Soissons, de l'édit des greffes, & d'un autre portant création d'un très-petit impôt sur le sel, en faveur du duc de Mayenne, ni de beaucoup d'autres gratifications ou paiements justes, Zamet obtint de sa majesté, les deux offices de receveurs à Rouen, chacun pour deux mille écus. Henri fit partager en justice sa forêt de l'Aigle entre lui & le connétable; mais pour éviter toute contestation, il acheta l'autre part, & régla lui-même l'ordre des coupes. Il renvoya à son conseil l'offre de douze cent mille livres qu'on lui faisoit, pour obtenir un arrêt touchant les quarts deniers. Il envoya Nargonne avec sa compagnie, s'établir dans la tour de Bouc, qui lui parut d'une grande importance; mais il y eut des difficultés de la part du duc de Mercœur, à qui étoit ce fort, qui déterminèrent

déterminerent S. M. à en traiter avec lui ,
soit par voie d'échange, ou de récompense.

1605.

Une grande partie des lettres de ce prince
rouloient encore sur ses bâtimens , sur-
tout ceux des nouvelles manufactures de
soie , qu'il faisoit toujours presser avec la
même ardeur. Il destina à élever les œufs
de vers-à-soie , qu'on lui envoyoit d'Es-
pagne , son orangerie des Tuileries , dont
il hâta fort la construction pour cet ef-
fet (10). Je fis jetter , par son ordre , les
fondemens des nouveaux édifices pour
ses tapisseries , dans la place du marché
aux chevaux. On ne pouvoit donner à
ces édifices toute l'étendue convenable ,
sans prendre un peu sur le jardin de Mont-
magny , qui y fit ses oppositions. Henri
voulut qu'on lui donnât tout ce qu'il lui
demanderoit , en remarquant pourtant que
lorsqu'il est question de l'utilité publique ,
un particulier doit s'en rapporter au pro-
noncé des experts , qui sont nommés à ce
sujet. Sa majesté fit venir des pays étran-
gers les Comans & les la Planche , pour
leur confier le soin & l'intendance de ces
manufactures. Les nouveaux directeurs ne
furent pas long - temps sans se plaindre ,
soit qu'ils trouvaient que le profit ne ré-
pondoit pas à leurs espérances , ou qu'ayant

(10) Je trouve encore dans quelques écrits de ce temps-là , qu'un fabricant Provençal , nommé Ser-
tan , entreprit de faire des étoffes de l'écorce la plus
fine des mûriers ; qu'il s'é-

tablit des manufactures de
cristal & de glaces de Ve-
nise , de perles bien imi-
tées & plusieurs autres ,
que le célèbre M. Colbert
a portées depuis à une si
grande perfection.

1605.

fait des avances considérables, il leur fût difficile de les retirer. Le roi se déchargea de leur importunité sur moi, & me commanda de faire en sorte qu'ils ne ruinaient, ni ne s'enrichissent trop.

L'attention de ce prince à ménager toutes les puissances qui pouvoient un jour prendre intérêt à ses grands desseins, paroît aussi dans ses lettres; comme dans toute sa conduite, soit dans l'exaétitude à remplir tous les devoirs de la politesse, ou du simple cérémonial, soit dans la maniere de traiter leurs ambassadeurs & envoyés, de les gagner par des dépenses & des libéralités faites à propos; & ce qui est un service plus considérable encore, de les concilier entr'eux, en terminant leurs différends, & en commençant dès-lors à exercer à leur égard la fonction d'arbitre de l'Europe. Sa majesté m'envoya une lettre toute ouverte de compliments, qu'elle crut devoir à la duchesse de Deux-Ponts, en m'ordonnant de la faire porter par un gentilhomme à moi, & de l'accompagner d'un présent de douze ou quinze cents écus au moins; auquel cette princesse se montra fort sensible dans sa lettre de remerciement qu'elle lui écrivit. Le duc de Bar ayant consulté Henri sur le mariage qu'il destinoit de faire avec la princesse de Mantoue, & qui fut tenu encore longtemps secret, ce prince voulut bien se charger d'en porter la parole au duc de Mantoue, & lui dépêcha aussi-tôt un courrier extraordinaire, quoique sur cet arti-

de, il portât si loin l'épargne, qu'il fit une
 espece de reproche à son ambassadeur à
 Rome, de lui envoyer trop souvent des
 couriers, & qu'il lui manda de ne plus le
 faire. Lorsque l'ambassadeur de la répu-
 blique de Venise prit congé de sa majesté
 au mois de Novembre, il reçut par mes
 mains un présent considérable; j'en fis
 même un à son secrétaire. L'envoyé du
 duc de Holstein, nommé Guinterot, ne
 s'en retourna pas moins satisfait. Je lui
 fis voir l'arsenal & tous les magasins du
 roi; & afin qu'il s'en souvint mieux, je
 lui fis présent, suivant l'intention de sa
 majesté, d'une paire de ses plus belles ar-
 mes, pour le prince son maître.

1605.

La mort de Clément VIII (11) arriva

(11) L'Etoile, qui n'est
 pas suspect, lorsqu'il parle
 en bien du pape & des ca-
 tholiques, confirme tout
 ce que M. de Sully a dit
 en différents endroits de
 ces mémoires, à la louange
 de Clément VIII : „ pape
 „ pacifique, dit-il, & bon
 „ François. Ceux de la re-
 „ ligion même ne le haïs-
 „ soient pas, s'étant tou-
 „ jours comporté en leur
 „ endroit fort gracieuse-
 „ ment, & plus que pas-
 „ un de ses prédécesseurs,
 „ jusqu'à leur octroyer des
 „ passeports, pour aller
 „ & venir librement à Ro-
 „ me; ce qu'on ne trouve
 „ point avoir jamais été fait
 „ par aucun pape. Quand

„ il mourut, & long-temps
 „ auparavant, ce n'étoit
 „ plus de lui qu'une masse
 „ de chair, étant perclus
 „ de corps & d'esprit,
 „ ayant les mains même
 „ toutes pourries & cre-
 „ vées, si que quand on lui
 „ venoit baiser les pieds,
 „ qui étoient bien puants,
 „ autant que tout le reste
 „ de son corps, il lui fal-
 „ loit soulever les mains
 „ pour donner la béné-
 „ diction. *Journal du regne
 de Henri IV.*

Pierre Matthieu en parle
 avec toutes sortes d'éloges,
*tome 2, liv. 3, pag. 328, &
 liv. 3, pag. 696*, ainsi que
 nos meilleurs écrivains,
 qui ne lui reprochent d'au-

1605.

la nuit du trois au quatre Mars, & elle fut aussi-tôt mandée en France, par un courier que mon frere dépêcha vers le roi, alors à Chantilly, & par les lettres qu'écrivirent en même temps les cardinaux François, auxquels sa majesté avoit fait prendre le chemin de Rome dès l'année précédente, & qui y furent suivis par le cardinal du Perron, à la fin de la même année.

La liaison que j'ai toujours eue avec ce cardinal, me fit entretenir avec lui un commerce de lettres, pendant tout le temps qu'il demeura au-delà des monts. Il me donna avis de son arrivée, par une lettre du 28 Décembre 1604, & il m'en écrivit une seconde, le 6 Février suivant. Si je l'en crois, j'avois gagné l'amitié de tout le consistoire Romain, qui ne pouvoit se lasser de louer mes procédés avec le clergé, & dans tout ce qui concernoit les affaires de l'église. J'avois sur-tout dans la personne du cardinal Bufalo, depuis la négociation que nous avions traitée ensemble, un ardent panégyriste à Rome. Je lui avois écrit depuis son départ de Paris, une assez longue lettre, qu'il mon-

tre défaut, qu'un peu trop, dont le premier n'étoit, d'attachement à sa famille. On disoit de lui : *Clément VIII, bon homme, bon prélat & bon prince*, par opposition à ses trois prédécesseurs, Pie V, Sixte-Quint & Grégoire XIII, disoit-on, que bon prélat, le second, que bon prince, & le troisieme, bon prélat & bon prince. *Amelot de la Houffaye, note 3, sur la 311me. lettre du cardinal d'Osset.*

neur des sentiments qu'on lui connoissoit pour moi. Je ne rapporterai point toutes les choses flatteuses, dont est pleine cette lettre du cardinal du Perron. Je n'ai eu intention dans ce que je viens d'en citer, que de faire voir que, grace au ciel, je n'ai jamais eu ce zele amer & emporté, qu'inspire la différence de religion. Le changement de la mienne étoit un point dont les cardinaux entretenoient sans cesse du Perron, comme le souhaitant tous avec la même ardeur. Le cardinal Aldobrandin lui dit plusieurs fois, qu'il ne disoit jamais la messe, sans se souvenir de moi au *memento*. Le pape lui parla à-peu-près dans les mêmes termes, lorsqu'il fut conduit à son audience par Béthune. Il l'entretint long-temps sur mon chapitre, & particulièrement sur les moyens d'opérer, ce qu'il appelloit, suivant le langage de Rome, ma conversion. Il est assez extraordinaire que la justice qu'un ministre ne peut obtenir que ses compatriotes rendent à son désintéressement & à la droiture de ses intentions, lui soit rendue par des étrangers, qui ont une aussi grande raison de le haïr. En me faisant ce détail sur les cardinaux, du Perron me parloit comme eux, du desir qu'il avoit personnellement que j'achevasse de m'unir avec des personnes qui me vouloient tant de bien :

„ N'ayant pas, ce sont ses termes, plus
 „ d'amis à Geneve, que j'en avois à Rome.

Il ne m'étoit guere moins sensible de lui voir rendre ce témoignage à mon fre-

1605.

re, qu'il avoit si bien gagné le cœur des Ultramontains, „ qu'aucun cavalier François, depuis cent ans, disoit-il, n'avoit acquis autant de réputation dans toute l'Italie (12). Il s'exprimoit avec autant de louanges que de reconnoissance, sur la politesse qu'avoit eue Béthune de venir au-devant de lui à son approche de Rome, jusqu'à neuf lieues, avec le plus honorable cortège de noblesse François & Romaine.

Le roi avoit enjoint sur toutes choses à ses cardinaux, de ne pas perdre de vue ce que l'intérêt de la nation demandoit d'eux, dans la conjoncture de l'élection d'un nouveau pape (13). Cette injonction leur fut encore réitérée, lorsque par les lettres qu'apporta un second courier de Rome, arrivé à Paris le 28 Mars, on fut que, suivant toutes les apparences, le conclave seroit un peu orageux, par la grande quantité de sujets qui briguoient la tiare, & qu'on en trouvoit en effet tous dignes. Cependant cette difficulté fut si facilement & si promptement levée, que deux jours après l'arrivée de ce courier, c'est-à-dire, le Vendredi premier jour d'Avril, à huit heures du soir, le saint siege fut rempli par le cardinal de Médicis,

(12) Cet éloge paroît pag. 681. Siri en parle par n'être point outré. P. Mat- tout de même.

(13) Voyez le détail des deux conclaves suivans, que le comte de Béthune rendit au roi à Rome, l'appelle un grand homme pour & autres historiens. dans Matthieu. *Ibid.* 698, *Tom 2, liv. 3,*

appelé autrement le cardinal de Floren-
ce, qui prit le nom de Léon XI. Le choix
d'un homme parent de la reine, & de
même nom qu'elle, fait assez voir que sa
majesté très-chrétienne fut bien servie par
la nation Italienne (14). Aussi en témoi-
gna-t'elle publiquement sa joie, lorsque la
nouvelle en fut apportée à Paris, & elle
voulut que tout le monde y prit part. Ce
prince m'écrivit de ne point épargner son
artillerie, & de donner les ordres nécessai-
res pour que l'exemple que je donnois dans
Paris fût suivi dans mon gouvernement,
& dans tout le reste du royaume. MM.
l'évêque & le gouverneur de Paris, le pré-
sident de Bellievre & les gens du roi du
parlement, les évêques & autres person-
nes publiques, reçurent dans toute l'é-
tendue du royaume, & suivant leurs dif-
férentes fonctions, ordre de faire chan-
ter le *Te Deum*, d'allumer des feux de
joie, &c. On peut dire que jamais exaltation
de pape n'avoit été célébrée avec de plus
grands honneurs. Ils ne furent pas capa-
bles de prolonger d'un instant la durée du
pontificat de Léon XI, qui ne vécut que
peu de jours après, & étoit peut-être déjà
mort, lorsqu'on les lui rendoit en Fran-
ce (15).

1605.

(14) „ Le pape Léon XI
„ avoit coûté au roi, dit
„ malignement du Plessis
„ Mornai, trois cent mille
„ écus à faire. *Vie de M.
du Plessis Mornai*, livre 2,
pag. 305.

(15) Il fut pris de mala-
die le 17 Avril, au retour
de la procession à Saint Jean
de Latran, qui se fait pour
la prise de possession du
nouveau pape, & mourut
le 27.

1605.

Celui qui lui fut donné pour successeur, consola en quelque manière sa majesté. Ce fut Paul V, auparavant cardinal Borghese, parce que deux choses concoururent à son élection; la faveur que lui accorda hautement la nation Française par ses cardinaux, & son mérite personnel, qui lui valut cette distinction, qu'on s'attendit de voir récompensée par un heureux & digne pontificat. Deux sujets de suite placés, pour ainsi dire, de la main de sa majesté très-chrétienne sur le saint siège, ne laissèrent plus de doute par toute l'Europe, sur le crédit qu'elle s'étoit acquise dans l'esprit des Italiens. Ce prince en jugea de même, avec un vif sentiment de joie. Il la fit éclater, en ce qu'aussi-tôt après la réception de la nouvelle du nouveau pontife, qui arriva à Fontainebleau le 25 Mai, dix heures du soir, il fit expédier les mêmes ordres qu'il venoit de donner pour Léon XI, excepté seulement qu'il ne se fit point de feux de joie. Sa majesté en donna elle-même la raison à ceux qui auroient pu prendre mal cette singularité; c'est que cette marque d'honneur n'avoit été rendue au cardinal de Florence, qu'en qualité d'allié de la famille royale. Du reste, rien ne fut omis, & le roi assista en personne au *Te Deum*, qu'il fit chanter à Fontainebleau. Je reçus en cette occasion trois lettres de même date de sa majesté, de pur cérémonial sur mes différentes charges; & en qualité de personne publique,

elle m'adressa, aussi-bien qu'au chance-
lier & à Sillery, un discours en forme de
relation, de tout ce qui venoit de se pas-
ser au conclave. 1605.

Paul V ne démentit point les espéran-
ces qu'on avoit conçues de son pontificat.
Le conseil Romain parut se conduire à tous
égards, par les mêmes vues que sous Clé-
ment VIII. On ne prescrivit à Barberin,
qui fut envoyé nonce en France, rien au-
delà de cẽ qu'avoit fait le cardinal Bu-
falo, & il lui fut ordonné par le cardinal
Aldobrandin, & par sa sainteté elle-mê-
me, de ne s'adresser qu'à moi dans tout
ce qu'il auroit à faire, ou à solliciter. Je ne
fais ce que peut avoir dit à mon avantage
le cardinal Bufalo. Ce ne peut être que
lui qui soit l'auteur de ce conseil, de
m'employer toujours seul, préférablement
à tant de personnes, qui portoient jus-
qu'à la servilité, le dévouement au saint
siège. Mon frere me mandoit que je ne
pourrois trop reconnoître les obligations
que j'avois à cette éminence, ni trop bien
répondre à son amitié pour moi.

Cette lettre de Béthune est du 12 No-
vembre; car il étoit encore à Rome en
ce temps-là, quoiqu'il eût compté s'en
revenir en France, immédiatement après
l'installation du pape. De nouveaux or-
dres l'avoient retenu, & il ne partit que
quelques jours après cette lettre. Il se fit
assez regretter de sa sainteté, pour être
obligé de la supplier de ne pas écrire au
roi, comme elle vouloit le faire, afin qu'on

34. MÉMOIRES DE SULLY,

1605. le laissât encore auprès d'elle. Il s'étoit défait de cet air réservé, timide, & peut-être un peu trop froid, qu'il avoit montré en commençant sa négociation. Dès qu'une fois il se fut accoutumé à celui de la cour de Rome, il se convertit en une sagesse pleine d'assurance, qui lui fit retirer tout le succès qu'il pouvoit espérer, dans les affaires qu'il eut à manier. Le pape continua à lui faire rendre tous les plus grands honneurs. Il voulut que toutes les villes de sa dépendance, par lesquelles il passa, le reçussent & le traitassent avec les distinctions les plus marquées. J'avance tout ceci d'autant plus hardiment, quoique sur la foi du cardinal du Perron, mon ami, qui se crut obligé de m'écrire cette lettre sur le départ de mon frere, que ce cardinal en écrit dans les mêmes termes au roi, & lui représente qu'il ne sauroit mieux faire, que de donner une place à Béthune dans le conseil des affaires étrangères en ce qui regarde l'Italie, parce que personne n'en a une plus particuliere connoissance (16).

Du Perron me remercioit dans cette lettre, d'avoir pris son parti auprès de sa majesté, contre ceux qui avoient cherché à le frustrer de la charge de grand aumônier, qui

(16) Le cardinal d'Osât de cet ambassadeur, dans lui-même, quoique peu sa lettre au roi, du 10 Décembre 1601, dans celle content, selon toutes les apparences, de la conduite à M. de Villeroy, du 2 de M. de Sully à son égard, Décembre 1602, & autres. parle très-avantageusement

venoit de lui être promise, ainsi que de quelques autres légers services que j'avois rendus à son frere. Il y avoit un dernier article qui regardoit la Fin. Cet homme, dont il a été tant parlé dans le procès du maréchal de Biron, par l'effet de sa légèreté naturelle, étoit sorti de France, & avoit embrassé la religion protestante. Le roi, qui l'observoit, comme ont fait tous ceux qui ont une fois donné sujet de se défier d'eux, le fit arrêter en Italie, & constituer prisonnier dans la tour de Nonne. La Fin s'étoit adressé au cardinal du Perron, qui avoit été autrefois son ami, pour se faire accorder la grace que du moins on le fit passer en France, & que là on lui fit son procès, s'il se trouvoit coupable, ou qu'on lui rendit la liberté. C'est cette grace que du Perron me demandoit auprès du roi, pour la Fin.

1605.

La lettre la plus digne de remarque, qui me vint de delà les monts, est celle que le pape voulut bien prendre la peine de m'écrire lui-même. Je donnerai seulement le précis de ce bref, parce qu'il est assez long. Comme il paroissoit que c'étoit au sujet de mon frere, que le saint pere me l'écrivoit, il commence par les éloges les plus forts de sa conduite, de sa piété, de sa prudence, de sa politesse pleine d'égards pour tous les cardinaux & pour lui-même, lorsqu'il ne jouissoit encore que de cette dignité. Sa sainteté passe de-là au regret qu'elle a, que les obstacles que je mettois à ma conversion, l'empêchent

1605.

de s'abandonner aussi ouvertement qu'elle auroit voulu le faire, à son amitié pour moi, sa piété & son zele lui fournissant mille motifs pour me persuader de changer de religion. Elle m'assure que si sa place ne l'eût pas retenue, elle se sentoît disposée à passer en France sans balancer, pour y travailler elle-même. Elle me propose l'exemple des anciens comtes de Flandre, mes ancêtres, & nommément de Saint-Alpin de Béthune, pour lequel on lui avoit dit que j'avois une vénération particuliere. Elle y joint celui des premiers saints de France, & de ses rois les plus illustres, ce qui amene naturellement l'éloge du roi regnant. Celui de Clément VIII s'y trouve lié, à l'occasion de tout ce que j'avois rendu de services à ce pape, dont elle me remercie affectueusement, aussi-bien que de tous les bons offices, dont les légats & nonces apostoliques de son prédécesseur & les siens m'avoient obligation. Ce bref, tout rempli d'exhortations pathétiques, finit par des prières & des vœux fort ardens.

Je répondis, comme je devois, à une lettre si obligeante. Sans toucher l'article du changement de religion, je me contentois d'exalter les vertus & les grandes qualités de sa sainteté, de l'assurer de mon obéissance, de mon attachement à la servir, & de la passion que j'avois de pouvoir lui être utile. Les remerciements des sentimens qu'elle me témoignoit, & les souhaits d'une parfaite prospérité, rem-

plissoient ma lettre entiere , où sans croire
intéresser ma religion , je n'avois rien
oublié de ce qu'on doit au caractere des 1605.
princes souverains , & en particulier à
celui qu'une Eglise toute entiere donne
au pape. Je ne faisois donc aucune dif-
ficulté de me servir du terme de lui bai-
ser les pieds, qui sans doute n'auroit pas
plu à mes confreres. Aussi Paul V, en re-
cevant ma réponse, dit hautement qu'il
goûtoit un des plus grands plaisirs qu'il
eût eu depuis son pontificat. Il la lut trois
fois de suite , en s'écriant que je lui faisois
trop d'honneur. Il en loua infiniment le sty-
le, le tour & toutes les expressions , & dit
encore que mes louanges lui déroboient une
partie de celles qu'il auroit voulu me don-
ner. Il fut tout prêt de me remercier par
un second bref. Il fallut que du Perron lui-
même s'opposât à un excès de tendresse ,
qui pouvoit avoir ses risques. Ce cardinal
fut témoin de tous les mouvements du saint
pere , parce que comme ma lettre étoit
écrite en françois , il fut appelé pour en
être l'interprete. Du Perron demeura en-
core quelque temps à Rome , dont le sé-
jour lui occasionnoit une grande dépense.
Il me marquoit que depuis un an , il lui
en coûtoit plus de vingt mille écus en frais
de voyages , d'entrée de conclaves , de
meubles & d'habillement pour lui & pour
sa maison. Dans l'épuisement où ces dé-
penses l'avoient réduit , il me prioit de le
faire payer des fermiers de son abbaye de
Lire , qui lui refusoient ses fermages , sous

1605.

prétexte d'un arrêt du conseil, touchant des droits qu'il avoit sur certains bois.

Tout le reste de l'Italie commençoit à n'être pas fort éloigné des dispositions favorables du saint siege pour la France, excepté le duc de Savoie, qui n'étoit point encore dégagé de la politique espagnole, comme on peut le juger par les nouvelles menées que fit cette année de la part de ce duc, un nommé Chevalier. A l'égard de l'Espagne, la France continua avec elle, comme par le passé, sur le pied d'une paix pleine d'ombrages & de plaintes réciproques.

Les négociations entamées entre cette cour & les états des Provinces-Unies, n'ayant eu aucun succès, les hostilités recommencerent, dès que la saison permit de se mettre en campagne. Le roi d'Espagne fit demander aux Suisses un passage sur leurs terres, pour les troupes qu'il envoyoit en Flandre, afin de ne point les engager par la route du pont de Grefins, qui les auroit trop retardées. Il offrit pour l'obtenir, de ne les faire passer que par vingtaine, & au nombre de deux mille hommes, auxquels il en joignit encore mille autres. Le roi, en recevant cet avis de Caumartin, s'imagina que Spinola, qui devoit les commander, prenant la même route, il ne seroit pas impossible, que le prince Maurice, à la tête d'un parti de coureurs François, & choisissant bien son temps, ne trouvât le moyen de se saisir de la personne de ce général : „ Ce qui, disoit Henri, auroit

„ valu une bataille gagnée „. Il m'écrivit de communiquer cette pensée à Aersens, & de la faire passer par son moyen jusqu'au prince d'Orange. Mais on apprit presqu'aussi-tôt par un courier Espagnol, qui passa par Paris, s'en allant en Flandre, à la fin de Mars, que Spinola avoit changé de route, & devoit arriver à Paris dans trois ou quatre jours; ce qui changeoit si fort la chose, que sa majesté se crut alors obligée au contraire de lui rendre son passage assuré, tant qu'il seroit sur les terres de France. Spinola ayant demandé l'honneur d'être admis à l'audience du roi, ce prince s'imagina encore que ce commandant étoit chargé de lui faire quelques nouvelles propositions. Je n'appercevois point cette conséquence; & je répondis à Henri, lorsqu'il m'en parla, que Spinola ayant cru devoir prendre le chemin le plus court & le plus sûr, qui est celui par Paris, il avoit jugé en même temps, que son devoir demandoit qu'il rendit ses respects à sa majesté, & qu'assurément il ne lui parleroit que de choses générales, quoique peut-être il chercheroit à faire croire le contraire en Flandre. Il se trouva que j'avois pensé juste.

Spinola partagea son armée en deux. Il en donna une partie au comte de Buquoy, à qui il fit passer le Rhin, entre Cologne & Bonn, où il fit ensuite des retranchements pour interdire ce passage à d'autres troupes. Quel que fût le dessein des Espagnols dans cette manœuvre, elle

1605.

Charles de
Longuevel,
comte de
Buquoy.

1605.

devoit bien réveiller les princes Allemands de leur léthargie. Spinola conduisit celle qu'il s'étoit réservée, du côté de la Frise, où l'armée des alliés la côtoya long-temps. Le bruit qui se répandit au mois de Juillet, de la mort de ce général, ne se trouva pas mieux fondé que celui qui courut au mois de Septembre, qu'il avoit été battu. On prévint qu'il en voudroit à Linghen, quoique cette place fût fort bonne; & effectivement il s'en approcha, & l'investit. Par le moyen d'une digue que Maurice coupa, Spinola se vit comme assiégé lui-même dans ses quartiers, & ses tranchées tellement inondées, qu'on crut qu'il alloit être obligé d'abandonner son entreprise; auquel cas le prince s'attendoit de son côté à assiéger & emporter le fort de Patience; mais Linghen ne s'en rendit pas moins dans le mois de Septembre. Ce fut tout ce qui se fit dans cette campagne. Spinola étoit encore devant sa conquête, le vingt-trois Septembre, & il ne songea plus qu'à la mettre hors d'insulte. De part & d'autre, les troupes étoient fort diminuées. Le prince d'Orange pourvut de son côté aux forts Covoerden & Breton, qui couvroient & assuroient la Frise. Du Terrail pendant ce temps-là, à la tête d'un secours que lui avoit envoyé Spinola, avoit attaqué & surpris Berg-op-zoom; mais il en fut repoussé avec quelque perte.

Du Terrail étoit un officier François, de la cabale séditieuse, qui avoit jugé à propos

propos de se retirer à Anvers, & d'aller s'offrir aux archiducs. Sa majesté n'en fut pas encore si mécontente, quoiqu'il lui eût promis par une lettre qu'il lui écrivit exprès, qu'il ne feroit rien de contraire à son devoir, comme elle lui fut mauvais gré de lui avoir débauché Dunnes, le jeune Nangis & Chef-Boutonne, qu'on disoit sur le point d'y passer avec une compagnie entiere. On arrêta depuis un laquais de du Terrail, qui passoit en Auvergne, chargé de paquets, mais tous de fort peu de conséquence. Il tâchoit d'engager sa femme de passer à Anvers, en se louant beaucoup des bons traitements qu'il y recevoit. Cet exemple avoit été donné dès l'année précédente, par Saint-Denis-Mailloc & quelques autres gentils-hommes, qui avoient offert leurs services aux archiducs ; en quoi ils n'agissoient certainement, ni en bons politiques, ni en bons sujets.

Ce n'est là que le moindre des sujets de plainte que le roi eut contre l'Espagne. L'appui qu'elle donnoit aux séditieux François, la part qu'elle avoit prise aux assemblées qu'ils avoient faites dans le Limosin & le Périgord, les entreprises qu'elle méditoit de concert avec eux sur les villes & côtes de Provence, étoient des griefs d'une toute autre conséquence. Mais tout bien pesé, Sa Maj. jugea qu'elle devoit s'épargner la peine de faire des reproches inutiles, se rendant justice sur les moyens de récrimination qu'elle avoit elle-même

1605.

1605.

donnés aux Espagnols ; elle se montra même plus religieuse que peut-être ceux-ci ne s'y attendoient après cela, à faire observer exactement les dernières conventions, par rapport au commerce, qu'elle venoit de faire avec eux. Le capitaine Yvon, Baudelonis, amena à la Rochelle un vaisseau espagnol, qui s'avoit flamand, & du prince d'Orange. Les Rochellois crurent devoir en informer le roi, qui leur répondit, en louant leur conduite, leur cita l'article du traité, qui étoit formel, & y fit donner à l'Espagne la même satisfaction, que si elle l'avoit fait demander par son ambassadeur.

Le conseil de Madrid de son côté, ne favoit trop sur quel ton il devoit le prendre avec nous ; combattu d'un côté, par sa fierté naturelle, de l'autre, par le sentiment de son insuffisance, & par les besoins qu'il sentoît avoir de nous. Cet esprit conduisoit les Espagnols dans toutes leurs manœuvres, & leur faisoit tour-à-tour essayer de nous séparer d'intérêt d'avec les États, se plaindre amèrement de ce que sous une apparence pacifique à leur égard, nous nous comportions en effet comme auroient pu faire de véritables ennemis, & affecter une étroite correspondance avec l'Angleterre : mais aucune de toutes ces ruses ne leur réussit. Le roi, secrètement rassuré par la connoissance de ses forces, se moqua de leurs menaces ; & pour moi en particulier, je connoissois trop bien l'esprit & l'humeur du roi d'An-

gleterre, pour croire qu'il fit jamais pour eux, plus qu'il n'avoit voulu faire pour nous. 1605.

Ils s'y prenoient d'ailleurs si mal avec sa majesté britannique, qu'ils ne purent même sauver long-temps ces apparences; car comme ils ne faisoient pas un long séjour dans un pays, sans y laisser bientôt des marques de cet esprit de cabale qu'ils avoient exercé par toute l'Europe, Jacques eut avis de quelques bragues sourdes qu'ils faisoient dans ces états; ce qui le mit dans une furieuse colere contr'eux. Il n'en falloit pas moins pour rappeler ce prince aux premiers engagements qu'il avoit contractés avec moi, & auxquels il avoit donné atteinte dès l'année suivante, par cette mauvaise prévention d'esprit pacificateur dont j'ai parlé, ou plutôt par véritable timidité. Beaumont, qui étoit sur les fins de son ambassade, ne fut pas peu surpris de voir que Jacques le mit de lui-même sur cette matiere, & qu'il lui en parla dans des termes bien différents de ceux dont il se servoit ordinairement. Il lui donna des lettres pour Henri & pour moi; & lui faisant entendre de quoi il y étoit question, il le chargea encore verbalement d'insister particulièrement avec le roi de France, lorsqu'il lui rendroit compte de sa négociation, sur celui de ces articles qui regardoit la succession de l'empire; c'est aussi sur quoi Jacques s'étendoit le plus dans sa lettre à Henri. Il l'exhortoit à se joindre à lui dès ce moment, pour

1605.

faire en sorte qu'avant la mort de l'empereur regnant, les électeurs pussent être remis en possession de la liberté de l'élection & de leurs autres droits, & qu'ils en fissent usage pour fermer à tout fils, frere ou parent même éloigné de sa majesté impériale, le chemin à l'empire, en empêchant qu'aucun d'eux ne fût nommé roi des Romains; enfin, pour faire statuer que l'empereur désigné pour lui succéder, quel qu'il pût être, se désisteroit de toute prétention au royaume de Bohême.

Beaumont, en exécutant à son retour à Paris, la commission dont il étoit chargé par Sa Maj. britannique, dit au roi qu'il avoit une lettre de ce prince pour moi, que Sa Maj. ouvrit, parce que j'étois pour lors à Châtelleraut. Elle voulut essayer si cette nouvelle politique trouveroit des partisans dans sa cour. Elle s'ouvrit à quelques-uns de ses ministres, sur cette idée du roi Jacques par rapport à l'empire, non pas entièrement, mais par forme de consultation, encore moins leur donna-t'elle à soupçonner la plus petite partie de ses grands desseins. Henri ne trouva point en cette occasion de flatteurs. Il n'y en eut pas un qui ne témoignât qu'il ne savoit que répondre sur cette idée, tant elle leur paroissoit fautive & déraisonnable. Le prince se donna bien de garde d'aller plus avant. Il attendit que je fusse de retour, pour s'en entretenir avec moi; mais comme cette conversation roula en partie sur plusieurs particularités, qui parurent

de si grande conséquence à sa majesté , qu'elle me fit jurer de n'en rien découvrir à personne , mon serment me ferme encore aujourd'hui la bouche (17).

1605.

Henri , en me remettant la lettre du roi Jacques pour moi , m'en fit lui-même la lecture. Sa majesté britannique me donnoit avis de la proposition qu'elle avoit enjoint à Beaumont de faire au roi. Elle me représentoit l'intérêt que j'avois à l'appuyer

(17) Je ne sais si ce secret ne rouleroit point , du moins en partie , sur l'incertitude où il paroît que fut quelque temps ce prince, s'il ne travailleroit point à se faire déclarer empereur lui-même. Il se crut même obligé de donner cette idée à examiner à ses trois ministres, qu'il assembla un jour pour les entendre parler sur ce sujet, comme nous l'apprenons du *vol. 8474, des Mss. de la bibl. du roi*, où cette délibération est rapportée en son entier. Il est singulier que ces trois personnes ne se trouvoient presque sur rien du même avis. L'un lui conseilla de se faire élire empereur; le second l'en détourna, & le troisième, plus favorable à la maison d'Autriche, voulut lui persuader de travailler en faveur de l'archiduc Mathias. „ Le roi, ajoute l'auteur, „ qui avoit attentivement „ prêté l'oreille à ce der- „ nier, se leva; ayant ou-

„ vert une fenêtre pour „ prendre l'air, tenant la „ vue & les mains vers le „ ciel, dit tout haut, Dieu „ formera & fera naître en „ mon cœur, s'il lui plaît, „ les résolutions que je „ dois prendre sur tous vos „ cours, & les hommes „ les exécuteront. Adieu, „ dismesieurs, il faut que „ je m'aïlle promener. Et „ ainsi finit cette conféren- „ ce „ Quoique cette idée ne fût pas absolument contraire à ses grands desseins, on peut cependant douter avec assez de fondement, s'il l'a eue véritablement. Il se pourroit bien faire qu'il ait feint seulement de l'avoir de concert avec le seul duc de Sully, pour faire prendre le change dans son conseil, sur le sujet de ses grands armements. Le comte de Beaumont, ambassadeur de France à Londres, chercha, au rapport de Sîri, *ibid.* 166, à lui mettre cette idée dans la tête.

1605.

d'une manière qui, toute générale qu'elle étoit, avoit pourtant un rapport si direct aux réflexions que je lui avois fait faire sur cette matière, que je ne pus douter que de temps en temps elle ne se sentît très-fortement frappée du plan de politique que je lui avois tracé. Je ne touche point aux assurances d'amitié & de bienveillance dont cette lettre étoit remplie. Beaumont en avoit encore davantage à me dire de bouche. Il n'étoit pas non plus oublié dans la lettre. Son mérite personnel, & son intelligence dans les affaires, y recevoient un témoignage qui lui fut compté pour beaucoup auprès de sa majesté. Si ce prince n'avoit pas encore connu toute la confiance qu'avoit en moi le roi Jacques, cette lettre étoit bien capable de l'en persuader. Il en parut charmé, & m'ordonna de la cultiver soigneusement. Ordre que je reçus avec plaisir.

A l'exception de l'Allemagne, on vient de voir l'état politique de presque toute l'Europe. J'aurois peut-être encore eu quelques remarques à faire sur les différents cantons Germaniques, mais le peu qu'il est important d'en savoir par rapport aux affaires de France, se trouve joint de soi-même avec ce que je vais dire de la cabale séditieuse de France. Cet article amenera un assez long détail, parce qu'il donna lieu au voyage que je fis cette année en Poitou, & à celui que sa majesté fit en Limousin, qui en remplirent les quatre plus beaux mois.

On n'est pas sans doute à faire une réflexion bien naturelle , sur la bizarrerie d'une association qui cauſoit tant d'alarmes à l'état. Une ſociété compoſée indifféremment de catholiques romains & de huguenots ; ces catholiques eſpagnols & ces huguenots françois ; un parti agité par des intérêts ſi oppoſés , qu'on doit ſe le figurer dans une violence continuelle pour pouvoir les concilier ; un corps , dont le duc de Bouillon eſt le chef , & dont l'Eſpagne eſt l'ame ; ce coup d'œil ſeul a quelque choſe de ſi ſingulier & de ſi monſtrueux , qu'il ſuffira , pour raſſurer bien des perſonnes ſur les ſuites d'une confédération ſi mal aſſortie. J'en ai toujours eu cette penſée ; mais comme tout parti qui s'entretient dans une perpétuelle défobéiſſance au ſouverain , ne peut qu'être très-préjudiciable à l'état , en le ſuppoſant même frustré de l'attente de ſon objet principal , on ne niera pas qu'il eſt d'une ſaine politique d'empêcher par toutes ſortes de moyens , qu'il ne ſe forme , ou de le détruire lorsqu'il eſt déjà formé. Les révoltés étoient dans ce cas. Il n'y avoit ni prudence dans leurs réſolutions , ni beaucoup d'apparence qu'elles produiſſent jamais rien de bien à craindre ; cependant , comme on ne doit point laiſſer tenter impunément de pareilles entrepriſes , ſa majeſté ne négligoit aucun des avis qu'elle recevoit. Ils ſe renouvelèrent dès le commencement de cette année plus fortement encore qu'au-

1605.

paravant. Murat, lieutenant général de Riom, m'écrivit dans les premiers jours du mois de Mars, qu'on venoit de l'instruire de particularités si importantes, que quoiqu'il ne pût pas en garantir la vérité, il se croyoit obligé de les faire passer jusqu'à moi; & afin que je pusse mieux en juger, c'étoit la personne même qui lui avoit donné cet avis, qu'il chargeoit de me rendre la lettre qu'il m'écrivoit.

Je commençai à tâter cet homme, & dès les premières questions que je lui fis, je vis que sa déposition enveloppoit un si grand nombre de personnes, & de la première distinction de la cour, que sans aller plus avant, je crus que cet éclaircissement méritoit bien d'être fait en présence de sa majesté même. Je lui écrivis à Saint-Germain, où elle étoit alors, en lui désignant, par des chiffres connus d'elle seule, le nom de ces personnes. Le roi partit incontinent pour venir entendre à Paris le dénonciateur, qui assura que toutes ces personnes (& il les lui nomma) avoient des intelligences dans les principales villes de la côte de Provence & du Languedoc. Il spécifia nommément Toulon, Marseille, Narbonne, Bayonne, Blaye & quelques autres; que le comte d'Auvergne étoit à la veille de tenter celle qu'il avoit sur Saint Flour, lorsqu'il avoit été arrêté; que toutes ces pratiques se faisoient de la participation de l'Espagne, & moyennant l'argent qu'elle répandoit pour cela. S'il disoit vrai, les conjurés

conjurés avoient déjà reçu plusieurs milliers de pistoles du roi catholique, ils en attendoient encore beaucoup davantage, & ils faisoient même fond sur des secours d'hommes, que les Espagnols ne vouloient pourtant leur accorder, disoit-il, que lorsqu'ils se seroient déclarés ouvertement ennemis de l'état, par l'envahissement des places qui viennent d'être nommées, & de plusieurs autres forteresses maritimes.

La sincérité des paroles du dénonciateur étoit bien douteuse par un endroit qui apparemment n'avoit point échappé à Murat; c'est qu'il avoit servi Calvairac (18), chez lequel il pouvoit bien à la vérité avoir entendu parler de tout cela. Mais n'avançoit-il point comme des réalités, ce qu'il avoit entendu proposer comme de simples possibilités? Il avoit reçu quelques mauvais traitements chez son maître, & sans doute le plaisir de s'en venger étoit de la partie. Que ne peut point ce motif joint à celui du profit, qu'on savoit devoir être d'autant plus grand, que les dénonciations qu'on avoit à faire, paroistroient plus graves à sa majesté? Il n'en faut pas tant pour faire grossir les objets bien au-delà de la vérité.

On peut donner, comme beaucoup plus certain, ce qui s'étoit passé dans les synodes & les autres assemblées particulieres

(18) Jean de Sudrie, baron de Calvairac, gentilhomme Quercinois.

1605.

de la religion tenues dans le Poitou, la Saintonge, l'Angoumois & les provinces voisines. L'esprit de paix n'étoit pas ce qu'on apportoit dans toutes ces conventicules. Entr'autres délibérations bien hardies, que j'omets, il y avoit passé, à la pluralité des voix, qu'on demanderoit à sa majesté la permission de convoquer une assemblée générale de la religion, sans lui en expliquer le sujet ni les motifs. Le roi, auquel la requête avoit été en effet présentée, ne leur avoit pas refusé leur demande; mais suivant le droit qu'il en avoit, il prétendoit leur prescrire le lieu, la matière & la forme de cette assemblée, & y envoyer une personne qui le représentât. C'est Châtelleraut qui leur fut nommé, & moi, qui devois y paroître chargé des intérêts de sa majesté. Les protestants, j'entends ceux qui remuoient ce corps, auroient, je crois, mieux aimé un refus de sa majesté, qu'une pareille acceptation. Ils se dirent que si je joignois le titre d'homme du roi à la qualité de gouverneur de la province dans laquelle devoit être tenue l'assemblée, rien ne feroit capable de les soustraire à l'autorité que je ne manquerois pas de m'y arroger. On peut croire que dans ces moments j'étois moins ménagé de mes confreres, que le papiste le plus détesté.

Le parti que prirent les mutins du corps, fut de présenter une nouvelle requête, signée de deux ou trois cents personnes au moins, dans laquelle ils énon-

ceroient à sa majesté , que sur de meilleures raisons que celles qui leur avoient fait demander une assemblée , ils la prioient d'en différer la tenue. Depuis qu'on eut mandé à Henri cette disposition des réformés , il s'attendoit à recevoir la nouvelle requête , & il voulut bien prendre mon conseil sur ce qu'il avoit à faire en cette occasion par une lettre qu'il m'écrivit de Fontainebleau le 30 Mars. Tous ces mêmes avis m'avoient été donnés , ainsi qu'à sa majesté , & j'avois pris de plus toute la peine possible , pour connoître la vraie situation des choses à quoi me servoit beaucoup le voyage que j'avois fait l'année précédente en Poitou. Je n'avois rien trouvé de bien positif , sinon que les trois ou quatre bouteux du parti que j'ai souvent nommés , s'étoient donné beaucoup de mouvements ; mais si infructueusement , qu'il ne me paroïssoit pas y avoir beaucoup à craindre de tous ces vains efforts , qui d'eux-mêmes s'en alloient en fumée. Je n'ose dire que mes lettres & mes discours aux personnes du parti les moins préoccupées , avec tous les autres soins que je me donnois , avoient beaucoup contribué à amener la chose à ce point. Voilà sur quoi roulerent le conseil & la réponse que le roi m'avoit demandés.

Il est certain du moins qu'on n'entendit point parler de cette seconde requête , dont on avoit fait tant de bruit , & par-là sa majesté pouvoit bien s'imaginer de quelle nature étoit tout le reste ; mais il con-

1605.

tinua à lui venir dans le commencement d'Avril, un si grand nombre de nouveaux avis si pressants, & en apparence si positifs, qu'elle se laissa entraîner au torrent. Les protestants, disoit-on, & c'étoit par la bouche du premier président de Touloufe, & de mille autres personnes en Guyenne, que cela se disoit, avoient tenu dans cette province & dans celle de Languedoc, les discours les plus emportés contre sa majesté; ils avoient, ajoutoit-on, résolu de faire une députation, pour se faire accorder la rupture de l'assemblée indiquée à Châtelleraut. Autre lettre du Jeudi S. 7 Avril, par laquelle ce prince me manda d'aller le lendemain des fêtes de Pâques, lui aider à prendre une résolution sur ces nouvelles lettres, & en même temps être présent à la réception des députés huguenots, enfin leur expliquer les volontés du roi du ton dont il convenoit que sa majesté parlât à des sujets qui venoient en quelque maniere lui faire la loi. Il est vrai que quand ce prince en auroit voulu prendre la peine, il n'étoit pas en état de le faire. Pendant tout ce mois, sa santé avoit souffert de plusieurs petits ressentiments de goutte, qui l'avoient obligé de recourir à un remède dont il s'étoit toujours bien trouvé; c'est la diete qu'il observa durement pendant les premiers jours de Mai. De tout son conseil il n'avoit auprès de sa personne que Sillery, qu'il ne trouvoit pas propre à jouer un pareil rôle. Je tire tout cela de la lettre de sa ma-

jesté, qui finissoit par me dire qu'elle me laisseroit retourner à Paris, aussi-tôt que cette affaire seroit terminée. Dans la réponse que je fis à Henri, en attendant le jour marqué par son ordre pour mon départ, je lui faisois sentir deux choses qui étoient, ce me semble, sans réplique; c'est que si sa majesté ne vouloit pas croire, ce qui pourtant étoit très-vrai, que ce qu'on lui mandoit avec tant de mystère ou de bruit, n'étoient que des criailleries de gens payés exprès pour cela dans les provinces, elle avoit grand tort de permettre que son repos en fût troublé, ayant en main de quoi réduire les mutins au silence.

C'est sur ces entrefaites que mes ennemis me firent avec sa majesté cette affaire si sérieuse, qu'on a vue dans le livre précédent; & l'on imagine aisément que pendant tout le temps qu'elle dura, ce prince ne songea pas à me choisir pour son confident, ni pour son agent auprès des protestants. Le retour de ses bonnes grâces s'étant fait, de la maniere que je l'ai aussi détaillé, il me dit que rien ne montreroit mieux qu'il étoit parfaitement guéri de tous ses soupçons, que si on le voyoit me confirmer l'emploi qu'il m'avoit d'abord destiné. Je priai ce prince de vouloir bien faire exercer son autorité à Châtelleraut par quelqu'autre personne, parce que je craignois de fournir, sans y penser, nouvelle matiere à la calomnie. Henri raisonna d'une maniere toute différente. Il crut qu'après ce qui s'étoit passé, il me

1605.

devoit, il devoit aux autres & à lui-même, de me montrer au public dans un poste, où le sacrifice qu'il s'attendoit que je lui ferois de ce que le cœur a de plus chers intérêts, acheveroit de mettre mon innocence dans tout son jour. Ce prince me dit avec bonté, que mes ennemis venoient de le mettre en garde contre eux, qu'ainsi je n'avois rien à craindre. Et après m'avoir embrassé deux fois, & comblé de ses caresses ordinaires, il me fit reprendre le chemin de Paris, pour y disposer les affaires à souffrir mon absence, pour dresser des mémoires de toutes celles qui avoient rapport à ma commission, & pour composer moi-même les instructions que je devois recevoir par écrit de la main de sa majesté, & de l'avis de son conseil.

Pour sa majesté, elle revint pendant ce temps-là passer une partie du mois de Juin à Saint-Germain. Ce prince eut dans les premiers jours de ce mois, une fluxion sur un pied (19), qu'il crut dissiper par l'exercice de la chasse, avec la précaution de faire couper sa botte à l'endroit mala-

(19) „ J'étois allé à l'ar- „ fir de le voir. Nous allâ-
 „ senal (dit Henri IV, „ mes à la Bastille, & il
 „ parlant d'une de ses at- „ nous montra comme cela
 „ taques de goutte) avec „ étoit ordonné. Je vous
 „ ma femme, M. de Sully „ assure qu'au même ins-
 „ me dit: Sire, vous avez „ tant la goutte me prit,
 „ de l'argent, & vous ne „ & me fit souvenir du
 „ le voyez point; com- „ proverbe: ceux qui ont
 „ me de fait, je me con- „ la goutte, ont des écus „
 „ tente de savoir que j'en „ *Matthieu, tom. 2, liv. 3,*
 „ ai sans m'amuser au plai- „ *pag. 613.*

de ; mais il n'eut pas fait une demi-lieue , que des douleurs excessives l'obligerent de retourner sur ses pas. Il ne put , tant qu'elles durèrent , s'appliquer à aucune affaire : quand il se fût agi , m'écrivoit-il , de la perte de la moitié de son royaume. Lorsqu'il les sentit dissipées , il revint à Paris , d'où il se disposa à aller à Montceaux , après qu'il auroit mis ordre à toutes les choses nécessaires pour mon départ.

Je mis sur le papier toutes les questions dont je souhaitois être instruit , par rapport aux différents points de ma fonction d'homme du roi , & dont les réponses devoient composer le fond de l'instruction , sur laquelle je venois de convenir avec sa majesté ; & j'envoyai cet écrit à Villeroy & à Fresne , qui deux jours après me le renvoyerent avec la réponse aux questions , en me disant que je visse si elle satisfaisoit à tout , & que je la rédigeasse en telle forme que je jugerois à propos. Je voulus en avoir deux , l'une plus générale , & l'autre en forme de mémoire particulier , joint à la première. Ces deux pieces régloient la manière dont je devois parler & agir avec les protestants , comme on va le voir.

Le sujet de l'assemblée de Châtelleraut ne paroissoit pas d'une première vue , aussi important qu'il l'étoit , tant pour le roi , que pour le corps des réformés , puisqu'elle sembloit n'avoir été obtenue que pour entendre les députés de ce corps ,

1605.

qui fortoient de l'exercice de leurs charges, auprès de sa majesté, pour les en décharger, & pour leur en substituer d'autres, ce qui n'avoit pas besoin d'une assemblée aussi solennelle, que celle qui se préparoit. Mais en examinant la chose de plus près, on voyoit que le véritable but de quelques-uns des principaux chefs de la religion, étoit de se servir de cette assemblée, pour étendre leurs droits, & pour se faire accorder de nouvelles graces & de nouveaux privileges; à quoi sa majesté ne pouvoit mieux répondre, qu'en profitant aussi de cette occasion, pour les rappeler d'une maniere plus solennelle aux anciens réglemens, dont la sagesse & l'utilité étoient reconnues par les fruits qu'on en avoit vu naître, & pour les revêtir d'une nouvelle force, bien loin de leur donner la moindre atteinte; en sorte qu'après cela le corps des religionnaires en France, persuadé de la droiture des intentions du roi, & de sa fermeté à soutenir ses droits, prit une bonne fois réellement le parti, ou de braver l'autorité royale, ou de rentrer sincèrement dans son devoir. Voilà le point principal de ma commission.

Pour cela, il m'étoit enjoint de leur faire principalement arrêter la vue sur l'édit de pacification, fait à Nantes, comme sur une piece fondamentale, qui devoit leur servir également de regle pour juger de leur conduite envers le roi, & de celle de sa majesté à leur égard. Je devois leur faire comprendre que cet édit

qui avoit souffert tant de contradictions, étant la base de leur liberté, la preuve de leur fidélité, de leur attachement au bien public, des sentiments même que leur religion devoit leur inspirer, se tireroit de leur exactitude à se tenir si juste dans les bornes qu'il leur prescrivoit, qu'ils ne s'en écartassent ni à droite ni à gauche, comme Henri s'y étoit si bien renfermé de son côté, qu'ils n'avoient aucun reproche à lui faire sur cela. Le libre exercice de leur religion, la jouissance paisible de leurs biens & de leurs charges, la douceur du gouvernement, l'état des affaires tranquilles, mais solides & s'affermissant tous les jours, la sûreté des promesses faites par ce prince, connue par une longue suite d'effets, & en dernier lieu, par la réponse satisfaisante qu'il avoit faite à tout ce que leurs cahiers renfermoient d'important; c'étoient là autant de cautions d'un côté, auxquelles les protestants devoient répondre du leur, par la soumission & la reconnoissance qu'un prince bienfaisant est en droit d'exiger de ses sujets. Le motif de leur intérêt leur conseilloit encore ce plan de conduite, parce qu'à juger sainement de l'état des choses, les risques de l'infraction ne pouvoient guere regarder qu'eux.

La conséquence qu'on tiroit dans l'instruction de ces motifs, & que j'étois chargé de faire sentir à l'assemblée, c'est qu'elle devoit se montrer fort éloignée de toute demande qui tendit à altérer en rien l'é-

1605.

dit de Nantes, telle que feroit celle de pouvoir se choisir un chef, soit dedans, soit hors le royaume, autre que la personne du roi lui-même, qui méritoit d'eux cette qualité par tant de titres. Comme on ne pouvoit pas prévoir toutes les autres demandes, que les protestants s'aviferoient peut-être de faire, on me laissoit le choix des raisons propres à les détruire, ou à les éluder. Il m'étoit seulement ordonné de leur signifier encore nommément, qu'ils ne s'attendissent plus pour l'avenir à de pareilles assemblées générales, & que celle-ci, que sa majesté avoit bien voulu leur accorder, pour s'instruire tous ensemble de leurs devoirs, & pour s'animer à les remplir, leur tiendrait lieu de celle qu'ils avoient résolu dernièrement dans leur synode de Gap, de supplier sa majesté de leur accorder.

Les raisons de cette cessation d'assemblées extraordinaires étoient palpables : car le sujet qui les fait convoquer, regarde, ou la discipline ecclésiastique, ou un point de justice & de police, ou enfin une grace qu'on veut obtenir du roi. Dans le premier cas, les protestants ont leurs synodes provinciaux, auxquels sa majesté ne prétend point toucher, en abolissant les assemblées extraordinaires. Tout ce qu'elle demandoit encore au sujet de ces synodes, & il n'y avoit rien de si juste, c'est qu'on s'y renfermât dans ce qui est du ressort de la religion & de la discipline, au lieu que sous ce prétexte, on y

traitoit fort souvent de matieres purement civiles. Si le but de ces assemblées a rapport à la justice & à la police, il n'y a rien qui doive les excepter de la regle générale, qui renvoie toute affaire contentieuse dans ces deux genres, aux tribunaux des juges & des magistrats ordinaires. Enfin les choses purement de faveur, doivent se traiter par la voie de la requête & de la supplication. Rien n'est encore si inutile que les mouvements & les grandes dépenses, dans lesquelles jette une assemblée extraordinaire, souvent pour une affaire peu importante en elle-même.

1605.

Il y avoit une dernière raison contre ces assemblées, & je ne devois point la dissimuler, mais seulement l'adoucir, en disant que souvent elles donnent lieu à des jugemens peu avantageux du parti protestant, parce qu'on ignore plus volontiers les sages desseins, que les brigues des malintentionnés, qui demeurent confondus, dans ces assemblées tumultueuses, avec les personnes équitables & qui font toujours plus de bruit qu'elles. S'il survenoit à Châtelleraut quelque contestation sur ces articles, ou autres semblables, le parti qu'on pouvoit prendre, suivant l'occurrence, pour les finir, étoit laissé à ma disposition, jusqu'à pouvoir me servir de la religion, qui m'étoit commune avec eux, pour mériter leur confiance, & pour captiver leurs suffrages. Le seul cas d'opiniâtreté & de désobéissance formelle m'obligeoit à avertir sa majesté, & à suspendre

1605.

toute résolution jusqu'à la réception de ses ordres, de même qu'à défendre que l'assemblée se séparât, que de son congé.

Pour ce qui concerne l'article des députés de la religion, il faut savoir que les Protestants étoient dans l'usage de tenir près de la personne de sa majesté, deux hommes pris dans leur corps, l'un, pour l'ordre ecclésiastique, l'autre, pour la robe : c'est-à-dire, pour l'ordre séculier, afin de résider à la cour, de traiter auprès des ministres de sa majesté, ou avec le prince lui-même, les affaires qui devoient lui être communiquées, enfin de recevoir immédiatement ses ordres & ses dispositions. Ces députés entroient en charge, & ils en sortoient, par un nouveau choix, qui se renouvelloit tous les trois ans. On ne voit pas, en remontant jusqu'à la source, que ce prétendu droit de résidence & de nomination de députés, dont les réformés faisoient tant de bruit, ait un titre bien authentique. Il n'en est rien dit dans les édits, ni même dans les pièces qui renferment ces articles secrets, qu'on sépare quelquefois des traités. C'est un usage de simple tolérance, établi à l'occasion de la résistance que quelques cours souveraines firent à l'enregistrement de l'édit de Nantes, & qui ne devoit durer que jusqu'à cet enregistrement. Sa majesté n'avoit pour cela aucune envie de priver les protestants de ce privilège. Elle vouloit seulement, & c'étoit un des chefs de ma commission, qu'ils s'en tinssent pour

la nomination de ces députés, à l'un des deux moyens qu'elle leur avoit prescrits par leurs propres députés, lorsqu'ils lui avoient demandé la convocation de l'assemblée, & s'il se pouvoit, au second, par lequel ce prince, entendoit que les réformés lui présentassent les noms des fix personnes choisies dans leur corps, sur lesquelles il se détermineroit à nommer les deux qui lui seroient les plus agréables.

1605.

Il pouvoit arriver que les chefs du parti, cherchant à éluder les réglemens que sa majesté se proposoit de faire recevoir dans l'assemblée, affecteroient de se renfermer dans cette seule question : c'est ce que je devois encore empêcher. Sur l'affaire d'Orange, qui ne pouvoit manquer d'être mise sur le tapis (on saura bientôt quelle elle étoit), j'avois ordre de représenter, que Henri avoit travaillé inutilement, pour faire en sorte que le prince d'Orange laissât cette ville aux protestants françois; qu'il ne pouvoit refuser de la remettre à ce prince, que tout ce qu'il pouvoit en cette occasion, c'étoit d'obtenir de Maurice, qu'en la place de Blacons qui commandoit dans cette place, & qui demandoit lui-même à en sortir, il n'y mettroit du moins pour lieutenant, qu'un officier de la religion, auquel on feroit prêter la serment d'obéissance à sa majesté, je parlerai davantage de cette affaire dans la suite. Voilà quelle étoit l'instruction générale : elle étoit datée du 3 Juillet 1605, & signée, Henri & Forget.

1605.

Ce que le mémoire particulier, joint avec l'instruction générale, avoit de différent, consiste en ce que, sans rien énoncer sur le sujet connu de l'assemblée, il se renfermoit dans quelques autres questions qui pouvoient y être agitées, & qui tendoient à rendre de nul effet les desseins qu'on soupçonnoit les chefs de la cabale de chercher à y faire approuver à la multitude. Ce détail ne convenoit point dans le premier écrit, parce qu'il pouvoit être fort inutile, mais il ne laissoit pas de m'être nécessaire : c'est ce qui m'avoit donné l'idée de partager ainsi les matieres en deux.

Le mémoire portoit donc, que j'empêcherois qu'on avançât rien d'offensant pour le pape de vive voix ni par écrit, & qu'on ne remuât ce dogme si frivole de l'antechrist, digne du synode de Gap, où il avoit pris naissance; que personne n'eût séance dans l'assemblée, en qualité de député d'aucun particulier, quel qu'il pût être, fût-ce de Lefdiguieres même; qu'on n'y recevroit point, comme on avoit fait dans le même synode, des lettres de princes étrangers, & en particulier du duc de Bouillon. Il paroissoit important à sa majesté qu'un sujet ingrat & perfide, tel que l'étoit Bouillon, fût connu publiquement pour s'être rendu indigne de recevoir aucun bon traitement de son souverain. Que la maniere dont les autres qui pouvoient être mis dans cette classe, se comporteroient dans l'assemblée, régle-

roit aussi le traitement dont j'userois à leur égard.

1605.

Si la qualité de président de l'assemblée, que sa majesté souhaitoit fort qu'on me déferât, & que dans ce cas elle trouvoit bon que j'acceptasse, ne me suffisoit pas pour me faire écouter, je devois y joindre l'autorité de gouverneur. Je pouvois suivant les occasions & la situation des esprits, donner à connoître que le roi n'ignoroit aucun des desseins des protestants séditieux, pourvu qu'on ne pût pas en conclure qu'il en étoit informé des lieux-mêmes.

Il y avoit d'autant plus d'apparence que l'article des villes de sûreté, remises entre les mains des Protestants, seroit discuté, que le terme de prolongation, accordé par sa majesté pour la garde de ces places, étoit prêt d'expirer. Si cela étoit, je devois faire entendre, soit à l'assemblée en général, soit aux députés en particulier, que pourvu que sa majesté trouvât de la docilité pour ce qu'elle exigeoit, elle se porteroit volontiers à une seconde prolongation, & cela, sans restriction des places appartenantes aux simples particuliers. J'avois ordre de ne donner cette assurance, que comme d'une chose qui n'étoit pas encore obtenue, mais que je me promettois d'obtenir de sa majesté, quoique j'eusse déjà dans ma poche le billet d'octroi de cette prolongation. Je m'étois seulement obligé à sa majesté de le tenir secret, jusqu'à ce que son commandement m'en fît faire usage.

1605.

Pour celles de ces places qui étoient au duc de Bouillon , & qui dès-lors n'avoient plus de part aux fonds que le roi destinoit à leur entretien , elles devoient en être déclarées exclues pour toujours , aussi-bien que déchuës de l'espérance de toucher la somme promise par l'édit de Nantes , pour l'entretien des garnisons. Cette somme montoit alors à cinq cent soixante-treize mille cent quatre-vingt douze livres , sur laquelle on avoit déjà retranché auparavant , quatre-vingt dix mille livres : elles ne devoient pas même s'attendre à voir remplacer ces fonds , qui leur avoient été assignés. J'avois déjà reçu quelques requêtes sur ces différentes suppressions , auxquelles j'avois toujours répondu que je ne trouvois rien que de juste dans ce procédé de sa majesté. Il m'étoit enjoint d'en faire de plus en plus sentir la justice. Enfin je m'obligeois dans cet écrit , à ne rien faire , sans prendre avis de sa majesté , avec laquelle je commençai dès ce moment à entretenir un commerce réglé de lettres , la plupart fort longues , & quelques-unes en chiffre. Ce mémoire est daté du 4 Juillet , signé par sa majesté , & contre-signé par Villeroi. Je partis deux jours après.

Le reine Marguerite , que son séjour au château d'Usson mettoit à portée d'entendre parler souvent des séditieux , n'eut pas plutôt appris que je m'acheminois en Poitou , qu'elle se crut obligée de me faire part de tous les avis qui étoient venus à sa connoissance.

connoissance. Elle avoit encore à m'entretenir sur ses affaires personnelles, mais pour ne pas mêler les unes avec les autres, je reviendrai à celles-ci, après que j'aurai traité celles qui ont rapport à mon voyage. Cette princesse vint d'Usson à Toury, d'où elle écrivit à sa majesté le motif de sa démarche, & le desir ardent qu'elle avoit de pouvoir m'entretenir sur mon passage. Je n'étois plus à Paris lorsque cette lettre y arriva pour sa majesté, avec une seconde de la même part, pour moi. J'étois parti il y avoit deux jours, prenant ma route par Rosny & Lavinville. Henri ayant vu, & par sa lettre, & par la mienne, ce que la princesse souhaitoit de lui, fit partir le 9 Juillet la Varenne, pour me rejoindre, & me rendre une lettre, dans laquelle il me faisoit savoir que je lui ferois plaisir de voir en passant la reine Marguerite, quand je devrois pour cela quitter le chemin de Châtelleraut, & me détourner jusqu'à Orléans. Il me renvoyoit avec sa lettre, celle de Marguerite, aussi datée de Toury du 7 Juillet, par laquelle je vis que cette princesse s'attendoit à s'aboucher avec moi entre Paris & Orléans. Pour ne me pas manquer, elle m'envoya Rodelle, son écuyer, qui me pria d'aller jusqu'à Orléans, si je ne la rencontrois pas auparavant sur cette route; mais elle m'épargna la peine d'aller jusques là. J'appris en arrivant à Cercote, qu'elle venoit d'y arriver aussi. Je jugeai à propos d'amener jusqu'en cet

1605. endroit mon épouse, qui étoit venue avec moi à Rosny & à Lavinville, afin qu'elle profitât de l'occasion de saluer cette princesse.

Il étoit encore si matin lorsque j'arrivai à Cercote, que la reine Marguerite n'étoit pas levée : cela n'empêcha pas qu'elle ne me fit entrer dans sa chambre, où j'eus l'honneur de l'entretenir une bonne heure, avant son lever. Nous reprîmes notre conversation après qu'elle se fut fait habiller, & nous passâmes ainsi en conférence tout le reste du jour. Je laisse tout ce que cette princesse me dit de poli & d'obligeant. Ce qui m'avoit été dit en gros, de la part de Murat sur les factions civiles, me fut amplement particularisé par elle & par Rodelle. Ils me désignèrent par leurs noms quantité de personnes de la première qualité de Provence & de Languedoc, & des parents même de M. le duc de Montpensier & du cardinal de Joyeuse, qui y trempoient. Une partie de ces personnes avoient été dans le conseil du maréchal de Biron, & s'étoient ensuite attachés à ceux qu'ils avoient vu résolus de poursuivre ses desseins. La vengeance de ce maréchal y entroit, disoit-on, pour quelque chose, & ils emploient les mêmes moyens, dont ils s'étoient servis pour soulever le peuple. On joignit Beziers, Narbonne & Leucate, aux autres villes qu'on a vu que les conjurés cherchoient à surprendre ; & l'on offrit sur tout cela des éclaircissements, qui ne laisseroient plus, me dirent-

ils, lieu d'en douter. J'en informai sa majesté, dans une lettre que je lui écrivis de Cercote, le 14 Juillet. Je lui envoyai la liste des noms qui m'avoient été indiqués, mais je persistai toujours dans mon premier sentiment, & je ne voyois pas que rien de tout ce qu'on me disoit, dût m'en faire changer.

1605.

Ce n'est pas que je n'apperçusse toute la bonne foi possible, dans des avis si bien circonstanciés : pour tout dire, Rodelle avoit été lui-même de la cabale, & il ne s'en étoit retiré, que par réflexion sur l'étourderie de toutes ses démarches. Il me dit que la Chapelle-Biron, & plus de trente gentilshommes de sa connoissance, avoient pris aussi le parti de se retirer, de venir trouver sa majesté, de l'informer de tout, & de lui demander pardon, pourvu qu'ils fussent assurés d'obtenir leur grace ; qu'ils s'étoient adressés à lui Rodelle, pour faire cette démarche en leur faveur, ce qu'il justifioit par les lettres qu'ils lui avoient écrites à ce sujet. Il m'ajouta, que toutes ces personnes avoient un violent soupçon, que mon voyage en Poitou pouvoit bien servir de prétexte à une surprise qu'on avoit envie de leur faire. Qu'ils avoient engagé la reine Marguerite à me faire part de leurs dispositions & de la passion qu'ils avoient de faire oublier leur faute, par d'utiles services. Rien n'est si positif que cela. Mais inutilement cherchoit-on à me faire voir tout le royaume en feu, là où je ne

1605.

voyois qu'un petit nombre de têtes chaudes, qu'il étoit facile à sa majesté de mettre à ses pieds, lorsqu'elle voudroit s'abaisser à traiter sérieusement des desseins, qui n'étoient dignes que de mépris & de risée. Au reste, toutes les fois que j'ai voulu approfondir tous ces avis si graves & si bien appuyés, j'ai toujours trouvé que le faux y surpasseoit de beaucoup le vrai.

Nous étions en cela d'avis contraire, Henri & moi. Persuadé qu'on doit donner toute son attention aux plus petits mouvements civils, par la raison que les François, disoit-il, courent ardemment après les nouveautés, il ne négligeoit rien de ce qui pouvoit lui donner une pleine lumière sur tous ces faits. Il se plaignoit quelquefois dans les réponses qu'il me faisoit, que quelques-uns de ses ministres avec moi, n'avoient pas une juste idée du mal présent. Il se confirma encore davantage dans sa pensée, lorsqu'il lui tomba entre les mains un mémoire de la part de Vivant, de tout point conforme aux avis donnés par la reine Marguerite, & par Rodelle. Il fit écrire sur l'heure à Vivant, de lui envoyer la personne, dont il avoit su ce qu'il lui mandoit, & à moi, de faire de concert avec Vivant, lorsque je serois arrivé à Châtelleraut, les perquisitions les plus exactes. Vivant étoit l'un des députés protestants à l'assemblée : cette qualité pouvoit me rendre suspect à lui. Le roi y avoit pourvu, en lui man-

dant de prendre une entiere confiance en moi, par une lettre qu'il fit passer par mes mains, avec la précaution que Vivant ne fût point nommé dans toute cette affaire, afin qu'il ne perdît pas avec son crédit les moyens de servir sa majesté auprès des protestants. Quant à Rodelle & aux autres gentilshommes, dont il vient d'être fait mention, Henri approuva le parti que j'avois pris avec la reine Marguerite, de les lui envoyer. Lorsqu'il les eut entendus, il leur donna ses ordres, & les renvoya sur les lieux, pour y veiller au bien de son service. Ce prince ne plaignoit aucune des dépenses, que tous ces émissaires & ces donneurs d'avis lui coûtoient.

On avoit intercepté la copie d'une lettre, écrite au duc de Bouillon par un de ses affidés, qu'on soupçonnoit être Saint-Germain-de-Clan, & on l'avoit portée au roi; c'étoit peut-être ce qui redouloit encore son activité. Je vais en rendre compte, afin qu'on juge si les conséquences qu'on en tiroit à Monceaux, étoient bien justes, elle faisoit partie du paquet, que Henri me faisoit tenir de cet endroit. Saint-Germain, ou le correspondant de Bouillon, quel qu'il pût être, se proposoit sur-tout de lui persuader dans cette lettre, qu'il devoit envoyer quelqu'un de sa part à l'assemblée de Châteleraut, qui y parlât pour lui, ou du moins écrire une lettre, que ses amis pussent y produire. Le rôle que jouoit le duc dans

1605.

son parti, la nécessité de faire connoître son innocence, l'utilité d'exposer ce qu'il souffroit pour la cause commune, l'intérêt de tout le corps, son propre crédit à conserver chez les étrangers, la solennité de cette assemblée, l'exemple de celle de Gap, c'étoient là autant de motifs, étalés avec soin dans le commencement de la lettre, pour ébranler Bouillon.

La suite n'étoit qu'un amas de conjectures, de jugements, de précautions, au sujet de cette assemblée; le tout, pour prouver au duc, que l'église réformée n'avoit rien à espérer que de ses seuls efforts. L'auteur supposoit que Henri avoit perdu de vue toutes ses anciennes promesses, & qu'il sacrifioit hautement les protestants à leurs plus cruels ennemis. Il en apportoit pour preuves, les liaisons du conseil du roi avec celui de Rome, les sommes immenses, employées, disoit-il, à faire un pape, les feux de joie de cette élection, la faveur des jésuites, déclarée par la démolition de la pyramide. Il examinoit ensuite quel pouvoit être dans les circonstances présentes, le résultat de l'assemblée, & il n'en auguroit rien que de fâcheux, tant à cause de la timidité du parti, que par les artifices que le roi sauroit y employer.

Je commençois ici à entrer sur la scène, & l'on devine sans peine, quelle figure on m'y faisoit faire. J'avois, selon l'auteur, des propositions à faire, qui ne devoient point trouver d'obstacles qu'el-

les ne renverfaffent, entre autres, celles de la prolongation des places de sûreté, & malgré cela Saint-Germain, efperant contre fes propres efperances ou plutôt cherchant à raffurer Bouillon, comptoit que toutes mes finesses échoueroient fur l'article du choix des députés. Raisonnant à fa mode, fur le combat qu'il fuppofoit fe paffer dans mon esprit entre ma conscience qui ne pouvoit fe prêter à la politique du conseil, & mon ambition qui ne permettoit pas de m'attirer le pape & les papiftes pour ennemis, il ne voyoit quelquefois aucune apparence que je me chargeaffe d'un emploi, où je ne pouvois réuffir au gré du roi, fans trahir ma religion, ni la fervir, fans m'exposer à une difgrace certaine. Il ne voyoit d'ailleurs qu'obstacles & difficultés infurmontables pour moi, dans une pareille commiffion. Comme il ne favoit pas que fa majesté, en laiffant au corps protestant les places générales de sûreté, consentiroit encore que les particuliers de ce corps gardaffent auffi celles dont ils étoient en poffeffion, & qu'il croyoit cette circonfiance capable d'aliéner pour jamais les esprits, il fe faisoit un triomphe de mon embarras & de ma confusion. Il attribuoit au roi d'avoir dit, que celui qu'il enverroit en fon nom à l'assemblée, n'auroit rien à y faire, que d'exposer fimplement fes volontés, & fur cette parole, il affirmoit hardiment, que plutôt que de me trouver dans un endroit de mon gouvernement, où l'on ne me ren-

1605.

droit pas tous les honneurs que je croyois mériter, où l'on ne m'admettroit pas même aux délibérations, je saurois bien me dispenser de ce voyage. Au pis aller, Saint-Germain se rendoit caution au duc de Bouillon, que toute mon autorité ne suffiroit pas pour empêcher qu'on ne fit une réception gracieuse à sa lettre, ou un accueil honorable à son député.

Le malheur est que la foiblesse des partisans de ce duc, étoit un point si généralement connu, que malgré toute cette montre de hardiesse & d'ostentation, son ami se trouvoit obligé de passer l'éponge sur cet endroit. Il convenoit de la froideur des provinces, & de la nonchalance du parti, en ce qui le regardoit, & après avoir sauvé la confusion au duc de Bouillon, par ces termes mitigés, il approuvoit le ménagement, dont le duc avoit été le premier à conseiller qu'on se servît, en parlant de lui : c'est de ne faire en son nom personnellement, aucune demande tant soit peu susceptible de difficulté, mais de se retrancher à faire faire par le corps entier, des représentations sur le retranchement de ses places, sur le déni de justice, sur le bannissement & la persécution, à quoi il se voyoit exposé par son amour pour la religion. Il demande quel pourroit être le risque d'une lettre, écrite à l'assemblée dans cette forme; & n'y en trouvant aucun, quand même on n'y auroit pas égard, & pour mettre tout au pis aller, qu'on la sacrifieroit au roi, il exhorte

exhorte le duc de Bouillon à l'écrire, en lui conseillant seulement qu'elle ne soit pas rendue publique d'abord; afin que venant à être lue tout d'un coup, il ne perdît pas l'avantage du premier mouvement de commisération. Il regardoit comme un coup de parti pour le duc, si la lettre, au lieu d'être présentée à l'assemblée, par une personne seule, y étoit apportée par les députés eux-mêmes de la haute & basse Guyenne, où étoient situées ses places, soit que d'eux-mêmes ils parussent s'en être chargés, ou, ce qui seroit encore mieux, qu'ils en eussent reçu l'ordre de leurs comprovinciaux.

1605.

Voilà quelle étoit la lettre dont on faisoit un si grand bruit à la cour, qu'en m'envoyant le paquet de sa majesté, Sillery avoit jugé à propos d'y joindre une lettre de sa part, sur cet unique sujet. Sillery étoit celui que Henri avoit retenu près de sa personne, où il étoit alors occupé, tant au raccommodement de M. le prince de Conti avec M. le comte de Soissons, très-brouillés ensemble, qu'à l'affaire d'Orange, laquelle, selon ce que Lesdiguieres & quelques autres en écrivoient à sa majesté, prenoit un assez mauvais tour. Il me parut, lorsque j'eus lu la copie de la lettre au duc de Bouillon, qu'on prenoit à la cour une fausse alarme. Je n'y vis rien qui ne me confirmât dans l'opinion où j'étois, que le parti séditieux étoit peu considérable, chancelant, dénué de tout, & bien éloigné de rien entrepren-

1605.

dre d'important ; & que Bouillon plus expérimenté que les autres , ne se prêtoit point à des idées vagues , qu'on lui présentoit les unes sur les autres , & sans aucune liaison ni rapport à un but fixe , parce qu'il n'y avoit que de la confusion à en attendre. En un mot , au travers d'une fausse assurance , inspirée par beaucoup de présomption , & malgré cette affectation de fine politique , il me sembloit que je découvrois clairement la désunion des membres , & le désespoir du chef. Je ne changeai point encore de langage dans la réponse que je fis à Monceaux , quoique peut-être par-là je donnasse sujet de me soupçonner de peu de sincérité ; mais je me rassurois , sur ce que cela ne pouvoit durer tout au plus , que jusqu'au dénouement que l'assemblée de Châtelleraut apporteroit à tout ceci.

Au reste , je puis assurer que je n'ai jamais rien senti de cette peine d'esprit , où l'auteur de la lettre , & beaucoup d'autres avec lui , vouloient que je fusse , ayant à opter entre le service de mon prince , & celui de ma religion , parce qu'en effet je ne voyois dans cette affaire aucun fondement à l'alternative. Le préjugé commun dans toutes les religions , veut qu'on ne soit censé favoriser véritablement celle qu'on suit , que lorsqu'on la soutient opiniâtrément jusques dans ses torts les plus visibles. Sur ce pied-là , j'avoue que le parti que j'étois déterminé de prendre , pouvoit m'attirer dans

l'esprit de l'auteur de la lettre, & de ceux qui pensent dans le même goût, les noms de faux-frere, de déserteur, & même, si l'on veut, de traître : aussi n'étoit-ce pas de pareils suffrages que je me propoisois d'obtenir, mais celui des personnes, qui de quelque parti & de quelque religion qu'elles fussent, voudroient se servir de la balance de l'équité & du désintéressement. Si la religion souffre que la politique vienne à son secours, cela ne doit s'entendre que d'une politique simple, droite & pure comme elle. Tout autre paroît la servir, mais ne la sert pas véritablement, & tôt ou tard la détruit.

Déterminé à n'avoir d'autre principe de conduite que celui-là dans l'assemblée, je crus que je ne pouvois trop éloigner de moi l'affectation & le déguisement, pour ôter à l'esprit de cabale & au zele imprudent, toute espérance de pouvoir jamais me gagner, ou me séduire. Dès le commencement, je me montrai jaloux de soutenir en cette occasion le caractère, par lequel je m'étois donné à connoître à la France entiere, dans toutes les autres, c'est-à-dire, celui d'un homme aussi sincèrement attaché aux vrais principes de la réforme, qu'éloigné des fausses conséquences, & ennemi des démarches irrégulières de quantité de réformés. Le discours que je fis à l'ouverture de l'assemblée, fut tout entier selon cette maxime ; sans m'embarasser s'il plaisoit ou déplaisoit au plus grand nombre, il dura une demi-heure.

1605.

Je commençai par leur faire envisager, que parmi tant de personnes, aveuglément dévouées à toutes les volontés du roi, sa majesté n'auroit point jetté les yeux pour traiter avec eux, sur un homme connu par sa fermeté inébranlable dans sa croyance, si elle avoit eu plus d'envie de soutenir, ou d'augmenter ses droits, que de gagner leurs cœurs, & de persuader leurs esprits, que cette raison étoit suffisante pour leur faire prendre une entière confiance en tout ce que je pourrois dire & faire, parce qu'assurément je n'avois pas attendu ce moment pour y trahir lâchement ma religion. Mais je leur déclarai en même temps, qu'ils devoient s'attendre à me voir cette même ardeur pour les intérêts de mon prince, lorsqu'elle n'auroit rien de contraire à ce que je devois à la religion & au bien général, parce que j'avois à justifier le choix de sa majesté, à elle-même, & à soutenir à la face de tout le royaume, la réputation de ministre prudent & intègre, dont je me flattois de jouir. Je les conviai à partager cet honneur avec moi; en leur faisant observer que par cet endroit, l'honneur & la bonne politique ne devoient passer que pour la même chose. Ce point étoit le plus difficile à leur persuader, & lorsqu'ils entendoient avancer que leurs villes de sûreté n'avoient point d'autre rempart que leur bonne volonté, au lieu de prendre cette parole, comme elle l'étoit, pour vrai au pied de la lettre, ils ne vouloient la regarder que com-

me un paradoxe, ou une figure d'orateur.

Rien cependant n'étoit si certain, pour faire voir aux protestants, que le premier fondement de leur politique portoit à faux, je me mis à faire la discussion de ce point principal, je veux dire la garde de leurs villes, dans lesquelles ils faisoient consister la plus grande partie de leur force, & sur lesquelles on m'avoit dit qu'ils étoient poussés à faire à sa majesté, des instances également fortes & hardies. Je leur montrai que cette quantité de bicoques, qu'ils tenoient sous ce titre, loin de leur être avantageuse, ne pouvoit que hâter leur ruine, si jamais ils se voyoient entrepris par un roi de France, sur-tout par le roi regnant, qui comptoit un grand nombre de leurs officiers, attachés à sa personne, parce que n'y ayant si chétive place, ni si petit gouverneur, qui ne prétendit à l'honneur de la résistance, il arriveroit de-là que ce qu'ils avoient de villes passables, au nombre de dix ou douze au plus, souffrant de cette dispersion si inutile de leurs soldats & de leurs munitions, ils verroient tout tomber en peu de temps, entre les mains de leurs ennemis. Je n'en exceptai pas même Lesdiguières (20), leur Achil-

1605.

(20) Les écrivains calvinistes ont traité le connétable de Lesdiguières, comme on voit qu'ils traitent tous ceux qui ont abjuré leur religion. Le Vassor est le plus cruel de ses ennemis, & le duc de Sul-

ly, un des plus modérés. Il n'est point le seul qui ait cru que le desir d'être connétable, seconda un peu les motifs de sa conversion. „ Après la mort du connétable de Luynes, dit „ Amelot de la Houssaye,

1605.

le, pourvu même qu'il attendît cette extrémité, pour se séparer d'eux. En effet on pouvoit bien, sans juger témérairement de cet officier, avancer que la seule religion capable de le fixer, seroit elle qui pourroit lui servir à se maintenir dans la possession de ses richesses, & de l'autorité qu'il avoit toujours exercée dans toute sa province, pour ne rien dire des autres preuves, par lesquelles on pouvoit établir qu'il n'étoit d'ailleurs que foiblement attaché à la doctrine des réformés. Je devoilai ainsi Lesdiguieres, parce qu'il entroît dans ma commission, de montrer que les plus secretes dispositions du parti ne m'étoient pas cachées.

La manœuvre de du Plessis étoit toute différente, mais encore plus pitoyable. Cet homme, à qui un zele plein de feu pour son parti, tenoit lieu d'expérience & de vertus militaires, s'étoit mis en tête de fortifier son château de Saumur, & il s'y étoit pris de façon que Saumur avoit besoin dorénavant pour se défendre, d'une garnison de plus de huit mille hommes.

„ Louis XIII envoya le	„ huguenot, abordant le
„ sieur Claude de Bullion	„ maréchal, lui demanda
„ au maréchal de Lesdi-	„ tout haut : monsieur,
„ guieres, pour lui déclai-	„ croyez-vous sa transsub-
„ rer que s'il ne se fai-	„ tantiation ? oui, répondit
„ soit actuellement catho-	„ le maréchal, qui devina
„ lique, il ne seroit point	„ de quoi il s'agissoit; puis-
„ connétable ; quoique	„ que vous me l'assurez, dit
„ cette charge lui eût été	„ Bullion, je vous annonce
„ promise. Bullion, qui	„ que vous allez être con-
„ avois été long-temps bon	„ netable,, <i>Art. Bonn, &c.</i>

& de tout le reste à proportion. Je demandai où du Plessis prendroit tout cela, dans le cas d'une attaque imprévue. J'ajoutai, que ce que je leur disois, n'étoit point par forme d'avis, n'ignorant pas que par le résultat des délibérations de leurs provinces, ils étoient condamnés à n'être instruits de cette vérité, que par leurs pertes, mais seulement pour leur faire voir que le conseil du roi raisonnoit assez juste sur leur situation, & que si malgré cette connoissance, on les laissoit jouir de leur tranquillité, ils n'en devoient avoir que plus de gratitude & d'affection pour le prince, leur bienfaiteur.

1605.

Je passai ensuite à marquer aux députés les intentions de sa majesté, d'une manière qui ne souffrît ni interprétation, ni équivoque, qu'ils s'abstinssent de recevoir à l'avenir dans leurs synodes, & même dans leurs maisons, ni députés, ni lettres de quelques princes étrangers, villes, communautés & seigneurs François que ce pût être, nommément de la part de MM. de Rohan, de Bouillon, de Lefdignieres, de la Force, de Châtillon & de du Plessis, parce que le roi n'entendoit pas qu'il se traitât d'aucune matiere dans l'étendue de son royaume, sans sa participation; que sous quelque raison & prétexte que ce fût, ils n'eussent plus à tenir aucune assemblée, pareille à celles qu'ils avoient tenues précédemment; mais que s'ils avoient quelque demande à faire à sa majesté, ils se servissent de la voie des dé-

1605.

putés près de sa personne, qu'on leur accordoit à cette intention, & qu'ils l'exprimassent dans le cahier de leur province. Je leur déclarai, que s'ils prétendoient prendre dans l'assemblée des résolutions contraires à ces volontés, outre les autres inconvénients auxquels ils s'exposeroient, j'userois à leur égard de tout le pouvoir attaché à ma commission, & en même temps de toute l'autorité accordée à un gouverneur dans sa province, pour remettre dans leur devoir ceux qui s'en écartent. J'ai rapporté sommairement ce que je dis d'une manière plus étendue. Je laissai à résoudre en son temps, la question des députés, & celle des villes de sûreté.

Ce discours, & particulièrement la déclaration par laquelle j'avois fini, déplurent à quantité de députés de l'assemblée; ce fut le sujet de contestations fort vives, lorsqu'ils en délibérèrent entre eux, & de quatre ou cinq députations qui me furent faites. Ceux qui avoient intérêt que l'assemblée n'entamât rien sur le fond des affaires, ne demandoient pas mieux que de faire consommer le temps, dans ces sortes de questions préliminaires, & les alongeoient à dessein; mais avec un peu de vigueur & beaucoup d'adresse, je mis fin à cet inutile préambule. Le roi trouva fort mauvais qu'on ne m'eût point offert la présidence de l'assemblée; quoique changeant de sentiment sur ce chapitre, il m'eût depuis conseillé de ne pas l'accep-

LIVRE VINGT-UNIÈME. 81

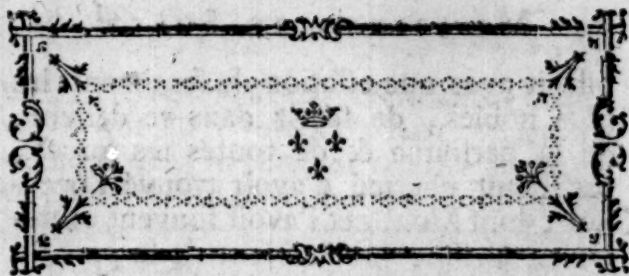
ter. Il trouvoit que j'avois trois ou quatre titres, qui sembloient exiger qu'on me déferât cet honneur; il dit publiquement avec beaucoup de mécontentement, que les Protestants n'avoient pas donné en cette occasion, une moindre preuve de leur éloignement pour le bien public, que de leur jalousie à mon égard, mais il est vrai que je fus le premier, & même le seul, qui y apportai obstacle (21), & cela, pour des raisons que je mandai à sa majesté que je lui dirois, & dont elle seroit satisfaite.

1605.

(21) L'auteur de la vie de du Pleffis Mornay soutient au contraire, que le duc de Sully chercha par toutes sortes de moyens à s'y faire élire pour président; mais qu'il n'eut pour lui que deux voix, *liv. 2, p. 309.*

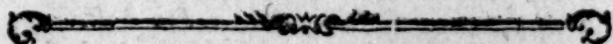
Fin du vingt-unième Livre.

11



M É M O I R E S

D E S U L L Y.



LIVRE VINGT-DEUXIEME.

L'ASSEMBLÉE générale des Protestants à Châtelleraut étoit déjà ouverte, lorsque le roi reçut une lettre du duc de Bouillon, qui lui fut apportée d'Allemagne par un nommé Russy. Bouillon y donnoit avis à sa majesté, qu'il se traitoit actuellement d'une ligue contre la maison d'Autriche entre des princes d'Allemagne, dont aucun n'étoit désigné dans la lettre, & que ces princes cherchant à se fortifier de la puissance & des secours de sa majesté, avoient jetté les yeux sur lui, pour le rendre médiateur entre elle & eux. Il promettoit de leur part une pleine garantie au roi & au royaume, & de la sienne, il

1605.

1605.

offroit avec une effusion de sentiments les plus nobles, de servir dans ce dessein, de sa personne & de toutes ses forces, paroissant charmé d'avoir trouvé l'occasion, dont Montluet l'avoit souvent entretenu, lorsque lui écrivant de la part du roi, il lui mandoit que c'étoit par des services réels & solides, & non par de simples paroles, qu'il pouvoit désormais persuader ce prince de la pureté de ses intentions.

Henri ne se sentit pas fort ému, à la réception de cette lettre, en faveur du duc de Bouillon, ni fort touché du prétendu projet. Loin d'accepter une offre, en apparence si favorable à ses desseins, il craignit d'y mettre un obstacle insurmontable, par trop de précipitation. D'ailleurs le piège que lui tendoit Bouillon étoit trop grossier pour qu'on pût y donner; nulle apparence que les princes d'Allemagne chargeassent le duc de Bouillon d'un rôle de médiateur & de conciliateur, lui, que personne n'ignoroit faire celui d'accusé au conseil de France. Aussi Henri se contenta-t'il de répondre à Ruffy, que l'avis n'étoit pas complet, & qu'il venoit trop tard. Bouillon ne se feroit assurément rien promis de ce jeu, s'il avoit su qu'il étoit tombé en même temps entre les mains de sa majesté, une autre lettre, qu'il écrivoit aux protestants assemblés à Châtelleraut. Il faut aussi en faire part. C'est une espece de réponse à celle qu'on vient de voir qu'il avoit reçue, & c'est au mé-

me, c'est-à-dire, à Saint-Germain de Clan, qu'on fut qu'il vouloit la faire remettre; quoique dans le corps de la lettre, il parlât de Saint-Germain, comme d'une tierce personne, l'on comprendra encore mieux, que cette autre lettre, écrite d'Allemagne, n'avoit apparemment pour but, que d'engager sa majesté à traiter plus favorablement Bouillon à l'assemblée, ou de lui fasciner les yeux sur sa conduite.

1605.

Le duc de Bouillon n'oublioit pas dans cette lettre sa qualité de chef de parti; puisqu'il l'écrivoit comme pour servir de règle aux opérations de l'assemblée. La nomination des députés est l'article qu'il traite premièrement & principalement. Il expose son sentiment sur chacun de ceux qui pouvoient prétendre à cette charge, comme étoient la Noue, du Plessis, Belujon, Saint-Germain lui-même en faveur duquel Bouillon donnoit son suffrage pour être continué dans l'emploi (car il en fortoit), jusqu'à exhorter qu'on réunît tous ses efforts pour faire réussir ce choix. Il donne de grandes louanges à la Noue; mais il veut qu'on lui préfère Saint-Germain, l'emploi que le premier exerçoit à Geneve utilement pour la religion, offre un prétexte honnête de l'exclure de la députation, sans qu'il puisse s'en tenir offensé. Pour du Plessis, il en parloit comme d'un homme trop opiniâtrément attaché à son sens, capable d'ailleurs de se faire écouter & respecter de Lefdiguieres, ce qui paroissoit un point si important au

1605.

duc , qu'il fait presque un crime du contraire à Bellujon. Celui-ci avoit de l'esprit & de la circonspection, en un mot, le moins de défauts & le plus de titres après Saint-Germain, pour aspirer à la députation; sur-tout, son union avec Saint-Germain pouvoit produire des merveilles, mais son attachement à Lesdiguières lui restoit comme une tache, dans l'esprit de Bouillon, qui auroit mieux fait de dire nettement qu'il étoit jaloux de la réputation, que Lesdiguières s'étoit acquise dans le parti. Un autre défaut, que le duc trouvoit également & sans exception dans tous les prétendants, c'est l'esprit d'intérêt qu'il comptoit pour rien, à cause de cette généralité.

Bouillon vient ensuite à parler de lui-même, la vanité avoit dicté cet article tout entier. Il donne avis à Saint-Germain, que le bruit court en Allemagne que le roi le recherche d'accommodement, & doit lui envoyer incessamment à cet effet Parabere, ou Montluet. Pour ôter tout soupçon, qu'il en imposât à cet égard, Bouillon lui envoie une lettre, qu'il dit que Montluet lui a écrite, pour le convier à chercher quelques personnes qui pussent les rapprocher Henri & lui. De tout cela Bouillon tire mille conséquences, sur la considération qu'on a pour lui en Allemagne, sur l'utilité dont il est au parti protestant, sur les craintes qu'il inspire au roi & à son conseil. Il veut bien rassurer ses confreres, sur celles qu'ils pour-

LIVRE VINGT-DEUXIEME. 87

roient avoir qu'il n'écoutât à la fin les propositions que lui fait sa majesté, par la persuasion où il est qu'elles ne sont qu'un piège, pour lui faire perdre l'autorité qu'il s'est acquise parmi le peuple. Il touche l'article d'envoyer quelqu'un de sa part à l'assemblée comme une chose sujete à des difficultés qui le retiennent encore dans l'incertitude, & sur laquelle il faut consulter Lefdiguieres, du Plessis & Saint-Germain.

1605.

Il s'étend après cela avec emphase, sur les assemblées solennelles qui se font chez lui, de tout ce que l'Allemagne a de plus grand & de plus distingué; il en doit, selon lui, résulter un bien infini pour la religion. On conjecture par la chaleur qu'il répand en cet endroit contre Lefdiguieres, que celui-ci avoit peut-être dit un peu librement sa pensée sur ces assemblées si vantées. Pour en donner une juste idée, le duc de Bouillon assure que la seule appréhension de ce qui peut y être arrêté, est plus que capable de troubler le repos de Henri, & de lui faire mettre tout en usage pour le gagner. Il dit même qu'il a essuyé quelques reproches de ceux qui composoient ces assemblées, de ce qu'il ne fait pas assez se faire valoir à la cour de France, & reçu des offres de prendre cette peine pour lui, mais qu'il s'est opposé à l'effet de leur zèle, (on va voir ici un trait de modestie singulier), en leur faisant connoître que la seule jalousie que Henri a conçue de lui,

1605.

étant le vrai motif qui les éloigne l'un de l'autre, leur intercession ne serviroit qu'à l'augmenter, & leur nuiroit à eux-mêmes, sans lui servir. Le véritable moyen de mettre là-dessus Henri à la raison, qu'il insinue être l'avis de toute cette assemblée d'amis & le sien, est de le réduire par la crainte à la nécessité de leur tout accorder.

La seule attention que pourroit mériter cette lettre, assurément singulière, supposé qu'elle en mérite quelque une, est pour s'en servir à prévenir quelques demandes, qui seroient peut-être faites dans l'assemblée : car du reste, à qui Bouillon croit-il en imposer, par ce ton suffisant & fanfaron ? Je ne cherche point ailleurs que dans ces impertinentes rodomontades, la preuve que le parti séditieux n'avoit encore rien de prêt, ni au-dedans, ni au-dehors, qu'ils n'en étoient pas même encore au point de s'entendre les uns les autres, ni de s'expliquer sur leur intérêt commun & général. Quant à cette nouvelle ligue prétendue, en faveur de la religion, on peut bien en penser, comme en pensoit Lefdiguieres, & trancher le mot, que c'étoit un trait purement de l'imagination du duc de Bouillon. Caumartin n'en disoit rien dans ses lettres au roi, quoiqu'il se fût entretenu avec le landgrave de Hesse, sur tout ce qui pouvoit avoir rapport à Bouillon. Le landgrave lui avoit seulement demandé s'il étoit vrai que le roi de France se fût servi de Montluet, pour les voyages que sa
majesté

majesté avoit fait faire à Sedan. Le sujet de cette question, qui étoit tout ce que le landgrave avoit à demander, sur le chapitre du duc de Bouillon, vient de ce que le bruit couroit en Allemagne, que le roi très-chrétien cherchoit à s'emparer par surprise de Sedan, & à y abolir la religion réformée. On voit bien encore que ce bruit ne pouvoit provenir que de Bouillon lui-même, qui en satisfaisant par-là sa haine pour le roi, insinuoit au même temps, que Henri regardoit sa place comme si forte, qu'il n'espéroit pas pouvoir s'en rendre maître autrement que par surprise : cela s'appelle posséder l'art de réunir ensemble la présomption, la méchanceté & la fausseté. Tous les talents du duc de Bouillon paroïssent s'être réduits à une grande fécondité à inventer, & à une grande adresse à répandre des bruits peu avantageux à ses ennemis. Celui d'une prétendue résolution si contraire aux intérêts de la France, prise par les Suisses assemblés à Bade, étoit sorti de la même boutique. On en fut quelques instants dans l'inquiétude en France, d'autant plus que l'affaire, dont j'ai parlé l'année précédente, qui occupoit les ligués des Grisons, n'étoit point encore finie ; mais lorsqu'on vit que Caumartin, qui n'auroit pas manqué d'en informer tout d'abord sa majesté, n'en disoit rien, on devinera sans peine, que c'étoit une invention de ceux qui avoient intérêt qu'on crût que nos affaires n'alloient pas bien dans ces cantons-là.

1605.

J'aurois bien souhaité que sa majesté eût eu le même mépris pour les avis de ces serviteurs mercenaires, qui commençoient à se multiplier à un point qu'ils en étoient à charge, & franchement je regrettois bien tout l'argent qui s'en alloit à payer cette sorte de service, qui m'étoit fort suspect, par l'intérêt qu'y avoient ceux qui le rendoient, soit pour eux-mêmes, soit pour faire augmenter la garnison d'une ville, ou pour lui procurer une gratification considérable. Un quidam donna avis d'une assemblée qui s'étoit tenue à Puy-laurens, dans le haut Languedoc; il fournissoit un mémoire de ce qui s'y étoit passé, & il assuroit de plus s'y être trouvé. Un autre officier, ou soldat de Quercy, se fit envoyer par Vivant au roi, parce qu'il disoit avoir été sollicité par un sien camarade de Sarlat, de se saisir de Domme en Périgord. Il désignoit ceux qui avoient parlé à l'un & à l'autre, ce qui détermina Henri à envoyer Thémynes sur les lieux, pour s'assurer de leurs personnes. Tous ces faits se trouvoient la plupart du temps, ou faux, ou excessivement chargés. Mon sentiment n'étoit pas qu'on négligeât toute précaution, au contraire, je fus le premier à conseiller au roi, d'avoir dans le Périgord & le Quercy, quelques personnes de confiance, ce qui donna une grande inquiétude à sa majesté, qui n'étoit pas accoutumée à me voir parler de la sorte, & je fus obligé de l'assurer que je n'avois

reçu de ces deux provinces aucune nouvelle fâcheuse.

1605.

Mais le parti que je voulois qu'on préférât à toutes ces petites perquisitions, comme le plus court & le plus sûr, c'étoit de donner de temps en temps & à propos, l'exemple d'un châtiment sévère, comme fut l'arrêt rendu contre les deux Luquisses, gentilshommes Provençaux. Le dessein avoit été pris à l'arsenal, avant que je partisse, de tâcher de s'en saisir. Le roi se servit pour cela de Ranchin, médecin de M. le connétable, qui amusa si bien ces brouillons, que le chevalier de Montmorency en prit tout d'un coup neuf ou dix de cette sequelle, avec les deux chefs, & fit jetter en prison à Aiguefmortes des conjurés si mal adroits, que dans la première surprise, ils se déclarerent eux-mêmes coupables d'intelligences criminelles avec l'Espagne. Henri, bien résolu de les punir, envoya à Chantilly le chevalier de Montmorency & Ranchin, qui arrivoient de cette expédition, dire au connétable qu'il vînt dès le lendemain, commencer à instruire leur procès. Le gouverneur d'Aiguefmortes & le sieur de Saint - Genis, aiderent utilement de leurs personnes en cette occasion. C'est ce complot qui redonna à sa majesté l'idée de faire un voyage cette année du côté de la Provence, & un second motif de ce voyage, fut le bruit d'un armement de galeres que les Espagnols faisoient à Naples, dont je ne voyois pourtant pas qu'il y eût plus

1605.

de sujet à prendre ombrage cette fois , que toutes les autres , l'Espagne faisant à-peu-près la même chose tous les ans pour son commerce du levant.

On manda encore au roi , que quelques-unes des principales têtes de l'assemblée , ne cherchoient qu'à alonger le temps inutilement , afin que l'ennui me fît quitter la partie , ou que les affaires souffrissent du moins d'un autre côté pendant mon absence ; que pour cela on avoit résolu de se servir de différents prétextes , tel qu'est celui d'envoyer directement au roi des députés , pour proposer leurs demandes , ou pour le remercier , comme si l'on eût regardé l'assemblée comme inutile. Henri chargea Parabere , qui partoît de la cour pour son gouvernement , d'en conférer avec moi , en se remettant sur ma diligence , du soin d'expédier promptement , mais pourtant complètement , les affaires de l'assemblée , à quoi je m'étois déjà promis de faire servir un moyen d'autant meilleur , qu'il flattoit la vanité de tous ces députés. Sa majesté enjoignit encore à Parabere de m'aider de toutes ses forces à découvrir les auteurs de ces menées ; mais du reste , elle n'osa lui confier les secrets les plus importants , & même en me le députant , pour agir de concert sur certain mémoire , elle avoit cru devoir m'envoyer ce mémoire par une autre voie , afin que j'eusse le temps de l'examiner , & de prendre mes arrangements avant la venue de Parabere. Ce n'est pas que Henri le crût capa-

ble de lui manquer, mais Parabere avoit un défaut, qui n'en est guere un que pour la politique, de ne pouvoir jamais croire le mal de personne, & un second qui se joint ordinairement au premier, la facilité de lier amitié avec toutes sortes de personnes, mal comme bien intentionnées. Il ne se remuoit de rien de tout ce qu'on lui disoit touchant les factieux, & jamais le roi ne parla devant lui du duc de Bouillon, qu'il ne l'excusât de la meilleure foi du monde, & qu'il n'attribuât tout ce qu'on lui imputoit, à la malice de ses ennemis. C'est ce qui fit que sa majesté montra bien à la vérité à Parabere, tout son mécontentement contre le duc, mais qu'elle ne l'appuya que sur les anciens griefs, sans lui rien toucher des preuves les plus récentes; ce fut à moi à régler aussi sur cette connoissance ma conduite avec Parabere.

Mais laissons là tout ce qu'on mandoit au roi, voyons ce qui se passoit réellement dans l'assemblée. Le commencement en fut aussi tumultueux, que je m'y étois attendu. Les brouillons s'appliquerent à tourner les esprits à la mutinerie & à l'aigreur, parce qu'ils crurent qu'il seroit bien plus difficile de les rechauffer après coup, s'ils laissoient prendre à l'assemblée un cours paisible. Ils mirent en usage leurs maneges ordinaires; ils seconderent de tout leur pouvoir la fausse rumeur qu'ils avoient répandue, que le roi alloit abolir leurs privileges, casser leurs synodes, &

1605.

se servir de la présente assemblée, pour déclarer retranché de son état des finances, tout ce qu'il avoit coutume de donner aux ministres de la religion. Henri disoit quelquefois, en se plaignant de l'aversion des protestants pour lui & pour ceux dont il se servoit dans ses affaires, qu'ils auroient bien mérité qu'il leur ôtât pensions, charges & gouvernements, cette parole fut rapportée à l'assemblée, comme une résolution arrêtée, & une déclaration positive.

Comme je n'ignorois pas de quelle source venoient toutes ces allégations empoisonnées, après en avoir représenté toute la fausseté, je m'opposai fermement à ce qu'il ne fût rien proposé dans l'assemblée, sous le nom, ou de la part de Bouillon, de Lesdiguières & de du Plessis, & je ne souffris que personne y prit la parole, excepté ceux qui avoient ce droit, par leur qualité de députés des Provinces. Je fis donner sous main à du Plessis, l'option de se tenir volontairement éloigné de Châtelleraut, ou d'y venir pour y être simple spectateur, & sans autre rang que celui de particulier. Il en conçut un vif chagrin, & il prit le premier parti; soit que désespérant du succès, il voulût éviter le blâme d'une résolution prise en sa présence, quoique contraire à tous ses desseins; soit qu'il se promît la ressource, ou même la vengeance, de causer un soulèvement dans l'assemblée en sa faveur. En effet il anima si bien les députés du Dauphiné, qu'on

les vit s'écrier qu'il ne falloit rien faire sans lui, mais je fis pourtant en sorte qu'on se passa aussi-bien de du Plessis que du duc de Bouillon. Je m'attendois à cette marque de ressentiment de du Plessis; mais que Lesdiguieres voulut s'abaisser à jouer par ses émissaires le rôle de clabauder, en faveur d'un homme justement noté auprès de sa majesté, lui qui venoit si récemment d'en obtenir une grace distinguée pour Créquy son gendre, c'est ce que j'ai de la peine à lui pardonner. Je vis dans toutes ces occasions combien il m'étoit utile d'avoir pris les devants dès long-temps avant l'assemblée, pour m'assurer la meilleure partie des suffrages.

1605.

A mesure que je vis mon parti se fortifier, j'élevai la voix. Je coupai court à toutes les questions frivoles & captieuses; je voulus qu'on avançât chemin, & par-dessus toutes choses, qu'on regardât comme sacré tout ce qui touchoit à l'autorité royale. C'est ce que Henri avoit toujours le plus appréhendé, & la vérité m'oblige de dire que ses craintes n'étoient pas mal fondées. Ce sera une honte éternelle pour le duc de Bouillon, du Plessis, d'Aubigné, Constant, Saint-Germain & quelques autres; mais sur-tout, je le répète, pour Lesdiguieres, d'avoir souscrit à un mémoire, dont l'existence n'a été que trop bien prouvée, dans lequel on jettoit les fondemens d'une république calviniste au milieu de la France, libre & absolument indépendante du souverain. Je fais bien

1605.

que ces termes ne se trouvent point dans le mémoire, on les y a évités avec un soin qui paroît étudié ; mais les termes ne font rien, là où se trouve la réalité ; & je fais toutes ces personnes elles-mêmes juges de ce qu'on peut entendre, par l'établissement d'un corps dont les chefs sont aussi étroitement liés ensemble, que séparés d'avec les autres, & de conseils provinciaux qui prennent la loi d'un conseil suprême général, ce que signifient cet appui qu'on y cherche chez l'étranger, cette obligation qu'on y impose à tous gouverneurs & gens en place, de prêter certains serments, enfin l'exclusion qu'on y donne à tout catholique romain, & à tout officier particulièrement attaché au roi, des charges, dignités & des affaires du nouveau parti. Du Plessis, qui apparemment avoit ses raisons de craindre que je ne fisse savoir à sa majesté la part qu'il avoit eue à ce mémoire, jugea à propos, lorsque le résultat de l'assemblée en eût rendu le projet inutile, de ne pas courir les risques du silence, en envoya au roi, avec ses excuses de n'être point venu à l'assemblée, un désaveu formel de tout le contenu au mémoire.

C'étoit là une de ces pieces dont il faut empêcher l'effet sans faire de bruit. Ainsi voulant m'instruire si une grande partie du corps protestant en avoit eu connoissance, & s'il y avoit adhéré, je n'en parlai qu'en général aux députés, & sous les noms d'associations, de réserves & de dé-
fiances

fiances que je faisois pourtant sentir n'être pas exemptes de crime. La réponse qui me fut faite, est, que si Henri eût été immortel, les protestants, contents de sa parole en tout ce qui les regardoit, auroient renoncé dès ce moment à prendre aucune précaution, abandonné leurs places de sûreté, rejeté tout appui au-dehors, & regardé comme inutiles tous réglemens particuliers pour la conservation de leur société; mais que la crainte de trouver dans quelqu'un de ses successeurs des sentimens bien différens, les forçoit à conserver les mesures qu'on avoit bien voulu qu'ils prissent pour leur sûreté. Cet aveu me fit plus de plaisir, que toute autre réponse plus adoucie. Si l'assemblée avoit trempé dans le projet en question, elle ne s'en seroit pas tenue, ainsi à l'écorce de mon discours, & elle auroit commencé par repousser fortement ce reproche par toutes sortes de protestations, & par un déni formel.

Je me tiens donc assuré que la contagion des mauvais discours & du méchant exemple n'avoit point encore passé le nombre des six ou sept personnes que j'ai nommées; mais il ne me fut pas si facile d'en convaincre Henri, ou de le rassurer contre l'appréhension que le mal ne se communiquât bientôt. Il se laissoit vivement frapper de l'aveugle facilité de la populace à suivre l'impression de ceux qu'elle regarde comme ses chefs & ses défenseurs, & des suites fâcheuses qu'on en pouvoit

1605.

1605.

voir arriver, si la France avoit le malheur que sa mort laissât le dauphin en bas âge. Il me disoit quelquefois que mon intérêt particulier se trouvoit lié en cette occasion avec l'intérêt public, comme étant un des principaux officiers de la couronne, & devant être lieutenant de la compagnie de son second fils, si Dieu lui en donnoit un, comme il arriva. Mais après tout, de quoi pouvoient être capables un duc de Bouillon errant & méprisé, un du Plessis avec sa plume, les Constant & d'Aubigné avec leur langue, contre une autorité aussi solidement établie, que celle que Henri étoit dès-à-présent en état de laisser à son fils? L'incertitude de la succession royale m'avoit toujours paru en quelque maniere le seul danger véritable qu'on eût à craindre.

C'étoit par occasion que cette matiere se traitoit entre les députés de l'assemblée & moi, & sans nuire à la premiere & principale, je veux dire, à la nomination des députés particuliers, que j'avois d'abord mis sur le tapis. Les protestants prétendirent que cette nomination ne regardoit en rien S. M. & devoit se faire par eux seuls. Je détruisis ce préjugé, en montrant que S. M. par sa qualité de roi, doit avoir la principale part dans une affaire qui a une influence si nécessaire sur le bon ordre, & une liaison si marquée avec la police; que du bon ou du mauvais caractère des députés choisis, dépend en grande partie la bonne ou mauvaise intelligence

entre les deux religions ; ce que j'appuyai , par un exemple pris dans la chose même , celui de la conduite pleine de manège & de mauvaife-foi de quelqu'un de ceux qui avoient ci-devant exercé cet emploi.

1605.

Pour vuider ce combat d'opinions , je proposai que l'assemblée se renfermât dans un certain nombre de personnes propres à cette charge , sur lesquelles le roi choisiroit les deux qui lui conviendroient ; & malgré la répugnance que j'aperçus encore à cet expédient , je ne désespérai pas de le faire passer , ayant à disposer de bonnes gratifications en faveur de ceux qui se conformeroient aux intentions de sa majesté. Henri faillit à y mettre lui-même obstacle sans y penser. Il avoit jugé par l'opposition générale de l'assemblée , qu'elle n'agréeroit jamais ce point , & il m'écrivit de me contenter que les deux députés fussent proposés & choisis de concert entre lui & les Protestants , ce qui rendit l'assemblée plus attachée à son sentiment. Car , soit que sa majesté s'expliquât publiquement sur le contenu de ses lettres , ou que ceux qui en étoient participants , gardassent mal le secret , toutes les intentions du prince étoient aussi-tôt & aussi parfaitement connues dans l'assemblée , que dans le conseil même. Villeroi m'en avertit , & je le savois mieux que lui ; c'est ce qui fit que j'exigeai de lui & de Sillery qu'ils m'écrivissent toujours de leur main , ce que j'observois aussi de mon côté ; & j'en étois quelquefois si fatigué ,

1605.

que j'étois obligé de les renvoyer tous les deux aux lettres que j'écrivois à sa majesté, qu'on avoit soin ensuite de jeter au feu. Cependant mon dessein prévalut à la fin dans l'assemblée, pour le choix réservé à sa majesté de deux personnes sur six, & je trouvai encore le moyen que sur ces six, on n'y en plâçat aucun qui eût donné publiquement des marques de désobéissance ou de mutinerie. Henri regarda ce succès comme un des plus importants services que je pouvois lui rendre.

Quelques députés eurent recours à demander qu'on créât un troisième député, qui fût toujours un ministre protestant. Le ministre Berault s'étoit, dit-on, fait fort d'y parvenir, & il devoit pour cela se rendre à l'assemblée, quoiqu'il ne fût pas du nombre des députés provinciaux. Il avoit encore, à ce qu'on assure, beaucoup d'autres projets, sur-tout en faveur du duc de Bouillon, & c'est lui qui dans l'assemblée de Mauvesin, avoit gagné qu'on écriroit au duc, pour lui témoigner que le parti protestant de France voyoit toujours du même œil sa personne & ses intérêts. Il n'osa se montrer cette fois, quelque hardi qu'il fût, & la proposition fut rejetée sans retour, aussi-bien que celle qui fut hasardée par trois ou quatre personnes, que le parti entretenoit, non plus auprès du roi, mais dans quelques endroits des provinces principales du royaume, autant de députés choisis par eux seuls, pour communiquer

En Arma-
gnac.

directement avec les députés généraux à la cour. Si cette idée avoit eu lieu, il eût été besoin de redoubler fortement d'attention sur la conduite de tous ces députés en sous-ordre ; mais ce ne fut qu'une chaleur de foie, que je dissipai sans peine.

1603.

Quant à la qualité des députés, sa majesté n'en refusoit aucun, pourvu qu'il eût la réputation de probité & de paix, & elle évitoit avec soin tout ce qui pouvoit tant soit peu avoir l'air de violence ; ce qui parut dans l'occasion, où ayant été agité si les gouverneurs des places pouvoient être nommés à la députation, le roi se rendit aux raisons de l'assemblée pour la négative, & encore, au sujet de la Noue & de du Coudray, que les réformés ne voulurent pas mettre sur la liste, alléguant l'absence du premier, & l'emploi du second. Tout le monde revint pourtant ensuite à la Noue. De mon côté, je donnai l'exclusion à Saint-Germain, malgré toute l'envie qu'on témoignoit de le continuer, en lui associant Bellujon. Le roi n'étoit pas non plus porté en faveur de celui-ci, ni même de du Coudray ; mais comme il croyoit devoir quelque chose à Lefdiguieres, il pensa à faire tomber le choix sur le député de la province du Dauphiné. On parla encore de Desbordes & de Marabat. Sa majesté avoit long-temps voulu du bien à Marabat, quoique je le fisse envisager à ce prince, comme l'une des créatures de Bouillon ; mais elle revint de ce sentiment, lorsque

1605

l'imprudente hardiesse qu'eut Marabat d'envoyer ses deux enfants au duc de Bouillon, ne lui permit plus de douter que ce que je lui en avois dit, ne fût vrai; ce sujet seul lui valut l'exclusion. Il ne fut nommé personne aussi digne de fixer tous les suffrages, qu'un avocat de Castres, nommé la Devese. Sa seule réputation d'homme vertueux & ennemi de toute partialité, lui fit tort auprès de ses confreres. Il n'y gagna que l'honneur d'avoir mérité la confiance de son roi, qui voulut bien lui écrire. Je lui rendis la lettre aussi secrètement qu'il étoit nécessaire, pour ne pas le détruire dans l'esprit des protestants; & lorsque je l'eus encore mieux connu, je le regardai comme un homme digne en toute maniere que je me servisse de ses lumieres. Tout le reste du mois de Juillet se passa de cette sorte à proposer, éplucher, rejeter ou agréer différents sujets.

La question des députés se continua avec la même chaleur, les premiers jours du mois suivant. L'assemblée revint à insister pour Saint-Germain, & pour plusieurs autres, auxquels Henri auroit encore préféré Marabat. Mais comme ce détail n'a rien d'assez intéressant pour s'y amuser plus long-temps, je le concluerai tout d'un coup, en disant que la Noue ayant fait promettre à sa majesté par Roquelaure & par moi, qu'il romproit avec le duc de Bouillon, & qu'il rappelleroit ses enfants de Sedan, le roi le choisit pour député, sur les trois sujets proposés pour la no-

blesse, & que des autres pour la robe, il s'arrêta sur du Cros, qui avoit fait solliciter pour lui Lesdiguieres. Cette conclusion, qui fut fort agréable à Henri, & fort louée de ses ministres eux-mêmes, vint très-à-propos pour fermer la bouche à quelques médifants, qui divulguerent que le roi avoit reçu depuis peu une lettre de moi, après laquelle on l'avoit vu si fort en colere, que cela ne pouvoit provenir que de ce qu'apparemment ses desseins ne réussissoient pas entre mes mains. Une simple petite lettre fut le moyen dont on se servit pour donner cours à ce bruit. Je répondis à Villeroy, qui m'en envoya une copie, qu'il n'y avoit personne qui ajoutât moins de foi à ce bruit, que ceux qui le répandoient.

A l'égard du succès, dont on me rapportoit la gloire, sans me parer ici d'une fausse modestie, je dirai qu'il ne m'en coûta que de bien persuader le gros du parti protestant, qu'il pouvoit se reposer en toute assurance de sa conservation & de ses intérêts, sur le sentiment de Henri, & que ce petit nombre d'actions de sévérité, ou plutôt de justice, dont ils se plaignoient, n'étoit point encore proportionné aux torts qu'ils s'étoient donnés avec lui. Je ne veux point qu'on puisse soupçonner qu'en parlant de la sorte, j'aie fait entrevoir aux Réformés la moindre lueur des desseins favorables au parti dont Henri s'occupoit. C'est trahir son prince, que de le servir aux dépens de son secret.

1605. Je me tenois même exactement clos sur cet article avec les ministres de sa majesté, & je ne sache pas en avoir rien touché dans aucune de toutes les lettres que j'écrivis de Châtelleraut à Henri lui-même, excepté une seule, en lui rappelant l'ambassade d'Angleterre, nécessaire au sujet que je traitois, encore le priois-je instamment de brûler cette lettre, dans la crainte de ce qu'il savoit déjà être arrivé à quelques-unes des autres.

Le plus juste sujet de mécontentement qu'ait eu sa majesté dans la question des députés, est que son intention de les nommer elle-même, de la manière qu'on vient de voir, ayant été signifiée dans l'assemblée, sept provinces protestantes s'assemblerent, & envoyèrent en consulter du Plessis. Henri s'en prit, avec assez de raison, à Constant & à d'Aubigné. La dernière instance qui fut faite à ce sujet par les réformés, c'est que le temps du service des deux députés auprès de sa majesté, fût déterminé à leur gré, & qu'il fût exprimé dans le brevet d'élection du roi, ou du moins dans l'acte de nomination. Ils auroient toujours eu quelque sujet de renouveler chaque année cette cérémonie, & de demander pour cela une assemblée, & le roi avoit aussi ces mêmes motifs, pour ne pas leur accorder leur demande. Je les avois préparés à ce refus. Ils reçurent à la fin le brevet dans la forme où il étoit; mais ce ne fut pas sans être revenus plusieurs fois à la charge.

La question des places de sûreté vint après celle-là. Quoique le terme de huit ans, exprimé dans le brevet du dernier Août 1598, fait en conséquence de l'édit de Nantes, ne dût être expiré que dans un an, il étoit néanmoins nécessaire de mettre cette affaire sur le tapis dès cette année, si on ne vouloit pas laisser au parti protestant un prétexte de s'assembler dès la suivante; mais il est certain qu'elle n'auroit été proposée à Châtelleraut, que pour la laisser entièrement à la volonté de sa majesté, sans qu'il fût question d'engagements de trois & de quatre ans, ni de nouveau brevet du roi, si ce n'est qu'on fut informé dans l'assemblée, par la même voie dont je viens de parler, non seulement qu'ils devoient tout attendre de Henri, mais encore que j'étois actuellement faisi d'un brevet de sa majesté, pour trois ans, & d'un autre pour quatre. Cela fut cause que le roi se vit obligé de leur accorder la prolongation pour quatre ans. On dira qu'un an de plus ou de moins, est un objet fort peu considérable; aussi Henri n'avoit-il en vue que de les accoutumer à ne pas obtenir tout ce qu'il leur viendrait en fantaisie de demander, & à se contenter des graces qu'il voudroit bien leur faire. Du reste, il n'y avoit rien de si vrai que ce que je leur avois dit dans mon discours d'ouverture, sur ces places. Henri me permit de laisser voir aux députés, que c'étoit à ma sollicitation qu'il leur accordoit la grace entiere.

1605.

Ces deux chefs étant décidés, l'assemblée pouvoit être regardée comme finie ; mais comme il y avoit quelque chose à changer aux brevets dont j'étois porteur, & que par une dernière faveur, sa majesté voulut bien encore y en joindre un, par lequel elle déclaroit que les premiers huit ans n'étoient censés courir que du jour de l'enregistrement de l'édit de Nantes dans les parlements, il fallut donner le temps de faire ces deux brevets, & de les envoyer à Châtelleraut.

Hector de
la Forêt de
Blaccons.

L'affaire d'Orange fit assez de bruit pendant ce temps-là, pour occuper les esprits. Pour remettre cette place au prince d'Orange, son légitime maître, de la manière dont j'ai déjà prévenu un peu plus haut, il étoit question d'en tirer Blaccons, qui la tenoit pour les protestants. Le roi jetta les yeux sur Lesdiguières, si à contre-temps, que je crois qu'il n'y avoit que ce seul moyen de faire naître des difficultés sur cette affaire. Tout autre que Lesdiguières, que Blaccons, avoit sujet de regarder comme son ennemi capital, en fût venu très-aisément à bout. J'en parle avec une pleine science. Blaccons, qui depuis long-temps s'attendoit à sortir d'Orange, m'avoit écrit que rien ne retarderoit son obéissance aux ordres du roi, que le chagrin & le déshonneur d'être obligé de remettre sa place à un homme qui se feroit un triomphe de cette cérémonie. Dans la réponse que je fis à cet officier, je crus pouvoir lui faire espérer

que sa majesté lui adouciroit l'amertume de cette démarche ; & je me flatte en effet que si j'avois été sur les lieux , la chose seroit allée autrement ; mais Henrine m'en écrivit que pour me mander qu'il venoit de députer Bullion & Bellujon , chargés de ses ordres , à Lesdiguières , & pour me demander le mandement nécessaire pour faire marcher du canon du côté d'Orange. Je me doutai , à la réception de cette lettre , de ce qui étoit arrivé , & je mandai incontinent au roi tout ce que je connoissois des sentiments de Blacons. Je lui conseillai , & même je le priai de n'envoyer à Orange qu'un simple exempt de ses gardes , sans mettre ainsi Lesdiguières vis-à-vis de son ennemi.

Cet avis venoit trop tard. Lesdiguières , usant du pouvoir que le roi lui donnoit , n'écouta que sa haine contre Blacons , & envoya signifier impérieusement à ce gouverneur & aux habitants l'ordre qu'il avoit de sa majesté , qu'on lui remit la place. Il y ajouta du sien , que s'ils n'obéissent pas , il en rendroit compte au roi. Pendant ce temps-là , il écrivit à ce prince , le 24 Juillet , qu'il ne se mette point en peine , parce qu'il saura bien réduire le gouverneur d'Orange , sans que rien branle dans la province. Ne diroit-on pas que Lesdiguières craint de ne pas trouver assez de résistance ? Blacons , qui ne s'étoit pas attendu à cette insulte , dépêcha incontinent deux couriers l'un sur l'autre au roi , pour l'assurer qu'il étoit

1605.

prêt de remettre sa place à telle personne que sa majesté jugeroit à propos, quand même cette personne seroit catholique. Cette démarche avoit pour objet de faire changer d'avis au roi sur Lefdiguieres, par les conseils de ceux que Blaccons savoit devoir l'appuyer auprès de sa majesté, & de suspendre la marche de Lefdiguieres, qu'il ne doutoit point qu'il ne dût s'approcher au plutôt. Blaccons avoit beaucoup plus d'ennemis à la cour, que d'amis. Ils trouverent dans son action, & y firent trouver à Henri une grande disposition à la désobéissance & à la peur, ce qui assurément étoit bien gratuit de leur part.

Le roi ne voulut pourtant point, malgré tous les conseils violents qu'on lui souffloit, se porter tout d'un coup à l'extrême contre Blaccons. La réponse qu'il lui fit, fut de lui envoyer un exempt de ses gardes, protestant, avec trois ou quatre archers de la garde, lui dire, qu'en attendant qu'il en eût été autrement ordonné, sa majesté vouloit qu'il mît sa place comme en séquestre entre les mains de l'exempt, & qu'il vînt trouver le roi, dont il obtiendrait toute sorte de satisfaction & de traitements honorables, & en même temps Henri fit dire par Bullion à Lefdiguieres, que si Blaccons satisfaisoit à ce dernier ordre, il demeurât tranquille à Grenoble, & qu'il ne prît le parti de la force, que supposé que ce gouverneur fît refus d'obéir. Il lui envoyoit à cet effet des commissions pour mettre sur pied dix compa-

gnies de deux cents hommes chacune, pour se servir des cinq compagnies du régiment de du Bourg, aussi mises à deux cents hommes, de soixante où elles étoient auparavant, & pour faire marcher du canon à proportion; c'est que les courtisans avoient persuadé à sa majesté que Blaccons ne se rendroit point à sa proposition. Lefdiguieres, qui avoit déjà mandé à ce prince, que le canon de sa province de Dauphiné étoit sans affûts, demanda qu'on lui en envoyât au plutôt, parce que cela seroit trop long, qu'on lui en fournît de l'arsenal de Lyon, qu'on pouvoit aisément faire descendre par le Rhône. Il n'avoit pas envie apparemment de dégarnir ses places; ce fut ce qui obligea encore sa majesté de m'écrire, afin que je donnasse au lieutenant général d'artillerie du Lyonnois & du Dauphiné, les ordres conformes à ce que demandoit Lefdiguieres. Je convins qu'à la rigueur le roi prenoit assez de mesures pour mettre auprès des Protestants la justice & même la modération de son côté; mais je ne goûtai ni ces préparatifs extraordinaires, ni cette nouvelle dépense inutile. Aussi, en respectant comme je le devois, les ordres que sa majesté me donnoit, je crus pourtant devoir m'opposer à ce que vouloit Lefdiguieres, sur-tout par rapport au canon de Lyon, que je trouvois beaucoup mieux dans cette ville, qu'en aucune du Dauphiné.

Je ne fais comment Henri put tant tarder à s'appercevoir que Lefdiguieres n'avoit

1605.

cherché qu'à se faire autoriser, pour poursuivre à outrance un homme à qui il vouloit du mal. Si-tôt qu'il crut pouvoir le faire avec quelque ombre de justice, il y ajouta plusieurs démarches de son chef, qui firent que la chose avoit bien changé de face, avant l'arrivée des couriers de sa majesté au lieu de leurs dépêches. Il étoit déjà à la tête d'un corps de troupes, à deux lieues d'Orange, d'où il envoya sommer fièrement Blacons de le recevoir dans cette ville. Bouillon, à son retour du Dauphiné, chercha à justifier Lefdiguieres de cette démarche précipitée (c'est le moindre nom qu'on puisse lui donner), en disant qu'il ne l'avoit fait, que dans l'intention de commencer toujours à régler les affaires du château, de faire une réforme dans la garnison, & d'écarter quelques gens de guerre, levés par les officiers du prince d'Orange. Il n'est pas surprenant que Lefdiguieres passant ainsi son pouvoir, Blacons ne vît plus en lui qu'un ennemi, qui poursuivoit sa querelle particuliere. Il lui fit une réponse qui l'obligea à se retirer à Montelimart avec un peu de confusion. C'est dans le ressentiment que cette retraite causa à Lefdiguieres, qu'écrivant à sa majesté pour l'informer de tout ce qui s'étoit passé, il ne garda plus de ménagement, & qu'il accusa Blacons de tout ce qu'il voulut. Celui-ci fit porter ses plaintes par son courier. Il chargea Lefdiguieres d'avoir cherché dès long-temps à se rendre maître d'Orange,

au moyen d'une intelligence avec un ministre nommé Maurice. Les partisans de Lesdiguières à la cour, rétorquerent ce reproche contre Blaccons, en disant qu'on justifieroit par une lettre qu'il avoit écrite à son beau-frere, qu'en même temps qu'il faisoit au roi des assurances de son obéissance, & qu'il mandoit si poliment à Lesdiguières qu'il pouvoit venir à Orange, il étoit dans des dispositions toutes contraires. Je ne m'en rends caution ni de l'une ni de l'autre accusation.

1605.

Quoi qu'il en soit, pendant que cette brouillerie retardoit la conclusion de l'affaire d'Orange, celle de l'assemblée de Châtelleraut finit. On y vit arriver avec plaisir les deux brevets que sa majesté avoit chargé Fresne de m'envoyer. Ils sont datés du 4 Août 1605. Le roi y paroît les accorder aux protestants, comme une grace qui doit les confirmer dans le respect & la fidélité qu'ils lui doivent. En les remettant à l'assemblée, je déclarai que l'intention de sa majesté étoit qu'elle se séparât, après qu'elle auroit entendu par ma bouche, les dernières volontés du roi, afin de ne pas tenir plus long-temps les esprits en suspens dans les provinces, où je savois que les différents bruits du résultat de l'assemblée, causeroient une altération pareille à celle de deux partis qui sont prêts à en venir aux mains. J'enjoignis aux députés, lorsqu'ils seroient retournés dans leurs provinces, d'y représenter avec sincérité la manière dont le roi & ses ministres

1605.

tres avoient agi & traité avec eux, & de se tenir bien éloignés de la conduite pleine d'irrégularité & de calomnie avec laquelle on s'étoit comporté dans l'assemblée de Gap. Je fis une espece de récapitulation justificative de tous les ordres & des demandes du roi. J'empêchai qu'il ne se composât dans la séparation, quelque nouveau cahier de demandes. En leur défendant expressement de la part du roi, de convoquer de leur chef aucune assemblée générale, je leur dis que sa majesté ne les leur refuseroit pas toutes les fois que le sujet le requéreroit; mais je leur fis sentir en même temps qu'elles alloient être beaucoup plus rares, qu'elles n'avoient été par le passé. Je n'oubliai pas d'ajouter que Henri n'entendoit par-là préjudicier en aucune maniere à la tenue des colloques & synodes ordinaires, restreints purement aux matieres ecclésiastiques. Je finis, en réitérant la défense d'entretenir aucun commerce avec toutes les personnes que sa majesté tenoit pour suspectes. Je fus satisfait des sentiments que je remarquai dans tous les cœurs; & ce qui me fait croire que je ne me trompai point, c'est que l'assemblée fit une délibération pour envoyer remercier le roi de sa bienveillance, & l'assurer de son respect inviolable. On voulut savoir auparavant si sa majesté approuveroit cette démarche, & la réponse ayant été telle qu'on se la promettoit, les députés nommés à cet effet partirent pour aller s'acquitter de ce devoir.

Je

Je partis moi-même le propre jour de la clôture de l'assemblée, le roi m'ayant mandé par Sillery, que je pouvois le faire, & m'ayant même témoigné plus d'une fois qu'il sentoît combien ma présence étoit nécessaire pour les affaires de son conseil. Ce prince voulut bien m'écrire, uniquement pour me louer & me remercier du service, qu'il disoit que je venois de lui rendre. Quelque pressé qu'il se montrât de me revoir auprès de lui, il me donnoit pourtant la permission de passer par mes terres de Berry, ce que je ne jugeai pas à propos de faire, pour ne pas laisser accumuler plus d'affaires, que je n'en aurois pu vuider. Telle fut l'issue d'une assemblée, sur laquelle tout le monde avoit les yeux ouverts. En examinant bien le fond de mes sentiments, je trouvai que le désespoir qu'elle causa à un très-petit nombre de mes confrères, ne troublait point & ne devoit point troubler la satisfaction que j'en ressentis, parce que je ne pus me faire convenir d'autre chose, sinon que j'avois mieux servi ma religion & eux-mêmes, par des procédés de modération & de paix, que ne l'auroit fait leur zele aveugle & impétueux. Du Plessis put sentir ces raisons, dans la lettre que je lui écrivis, quoique mon principal objet fût de lui indiquer une grande partie de ses torts. Il se justifia auprès de moi, par une réponse fort étudiée, qu'il crut devoir aussi envoyer au roi, jointe à ma lettre, comme pour faire voir qu'il

1605.

1605.

n'avoit laissé aucun des chefs d'accusation sans l'effacer.

Je vins rendre compte de ma gestion au roi. Ce prince, au partir de Montceaux, où il avoit eu quelques légers accès de goutte, étoit revenu sur la fin de Juillet à Paris, d'où il alla passer les huit premiers jours d'Août à Saint-Germain. Il y fut tourmenté par une fluxion sur la joue & sur les dents, qu'il n'eut pas plutôt fait percer dans la bouche, qu'il fut guéri. Cet accident l'obligea de reprendre les eaux, qui avec la diete, étoient son grand remede. Je le trouvai à Fontainebleau, où il s'étoit acheminé de Saint-Germain. Il m'embrassa deux fois avec mille caresses : il permit que mes secretares & toute ma suite que j'avois avec moi, lui fissent la révérence, & m'ayant encore une fois tenu étroitement serré entre ses bras, il me mena dans la longue galerie du jardin des Pins, où nous eûmes ensemble un entretien de deux heures.

Il commença par m'instruire de tout ce qu'il pouvoit y avoir de nouvelles intéressantes dans les pays étrangers, & ensuite de ce qui s'étoit passé pendant mon absence, soit dans le conseil par rapport aux finances, soit à la cour où les brouilleries domestiques qui s'étoient fortement réveillées, lui avoient fait desirer plus de vingt fois, disoit-il, que je fusse auprès de lui. Il me questionna à mon tour sur différentes particularités de mon voyage, & particulièrement sur les dispositions où

J'avois pu connoître qu'étoient, & les églises protestantes, & quelques-uns des chefs du parti, qu'il me nomma. Je le comblai de joie, par les preuves que je lui donnai pour celles-là, d'une soumission volontaire, qui l'assuroit dans les autres d'une obéissance forcée. Je lui fis toucher au doigt, que Lefdiguieres, ce particulier dont il exaltoit tant les forces, l'argent, les places & la capacité; qui troubloit le repos de son maître, par la crainte que ses procédés équivoques ne se terminassent à la fin par une infidélité déclarée, étoit pourtant si foible en toutes manieres, que si sa majesté marchoit droit à lui, avec une armée seulement de six mille hommes sans s'arrêter à aucune place, elle le pousseroit d'abord jusqu'à son dernier retranchement, où rien ne pourroit le sauver de tomber entre ses mains. Ce qu'il n'étoit pas à propos de faire actuellement contre Lefdiguieres, parce qu'il n'en avoit pas encore donné un sujet suffisant. Je montrai au roi qu'il étoit temps, & de la dernière conséquence pour l'extinction de la rébellion, de l'entreprendre contre le duc de Bouillon; en prenant seulement la précaution de ne mettre en la place des lieutenants qu'on ôteroit de ses villes, que d'autres lieutenants protestants. Je me rendis caution qu'aucune de ces places ne donneroit la peine qu'on la battit avec le canon.

Ces considérations déterminèrent enfin Henri, quoique toujours avec un peu de

1605.

difficulté, à ne pas différer plus long-temps ce voyage dans les provinces méridionales de la France, dont il a déjà été fait mention. Les deux objets qu'il s'y proposa, & qui lui firent prendre sa route du côté de l'Auvergne & du Limosin, furent de s'emparer de toutes les places du duc de Bouillon, & de donner des exemples de justice si terribles, contre ceux qui se trouveroient convaincus d'avoir conspiré contre l'état, qu'il étouffât toutes les semences de révolte pour l'avenir. Pour le premier, il fit envoyer au duc d'Epernon, des commissions pour lever jusqu'à trois mille hommes de pied. Il augmenta jusqu'à pareil nombre le régiment de ses gardes, & destina pour l'accompagner, un escadron de huit ou neuf cents chevaux de compagnies réglées, tant gen darmes, que chevaux légers. Pour le second, il se proposa de tenir les grands jours, & d'en faire rendre & exécuter les arrêts par une chambre de justice, qu'il meneroit avec lui, afin que rien ne retardât le cours de sa justice. Cet appareil étoit en effet absolument nécessaire dans des provinces, où il semble que l'air contagieux des dissensions civiles se fût concentré, lorsqu'il étoit dissipé presque partout. L'affaire d'Orange demandoit aussi cette démarche, qu'on ne pouvoit faire d'ailleurs dans un temps plus favorable; les affaires de Flandre & d'Angleterre donnant cette année un loisir, qui pouvoit n'être pas de longue durée.

Je fis remarquer au roi, que ce voyage devant être achevé avant la fin d'Octobre, il ne souffroit pas un moment de retardement. Henri trouva encore que je le pressois un peu trop instamment; mais enfin il se résolut à tout. Nous réglâmes ensemble que sa majesté prendroit par la Loire, avec ses troupes de pied & de cheval, pendant qu'avec un train d'artillerie de deux canons, deux coulevrines & deux pieces bâtarde, je m'acheminerois de mon côté par Montrond, qui est le chemin le plus droit. Je laissai Henri s'occuper de ce qui regardoit les gens de guerre, & je m'en retournai à Paris mettre ordre aux affaires du conseil, le plus expéditivement qu'il étoit possible, & pour nommer les membres de la chambre des grands-jours, qu'il étoit nécessaire de faire partir les premiers.

On s'imagina à la cour & au conseil, qu'il en seroit de ce voyage, comme de celui de Provence, l'année précédente. L'ordre d'un départ si prochain & dans une saison encore plus avancée, fournit mille nouvelles raisons aux sensuels & aux paresseux. Lorsqu'on vit que Henri étoit inflexible, on se disposa à le suivre, en maudissant bien des fois celui qu'on accusoit de lui en avoir donné le conseil. Mais ce fut une vraie consternation parmi les partisans du duc de Bouillon, qui n'avoient pas fait, comme on l' imagine aisément, le moins d'efforts pour détourner l'orage. La Chapelle-Bi-

1605.

ron (1) & Giverfac, qui y tenoient les premiers rangs, comme ayant le plus touché d'argent Espagnol, prièrent le sieur de Fouillac (2) de venir en cour assurer sa majesté, qu'ils étoient prêts de lui donner toutes les marques qu'elle exigeroit de leur obéissance. Il n'y eut que ceux de Turenne, qui firent quelque démonstration de vouloir se défendre. Rignac (3) & Bassignac se jetterent dans cette place. On y assembla des munitions, & on y logea toute l'artillerie sur les plates-formes. Cet avis fut donné par le même Fouillac & par Baumevielle, qui dépêcha à sa majesté le sénéchal de Brive : mais tout cela se faisoit avec tant de frayeur, que le roi, qui avoit voulu que d'Epemon & Roissi (4) s'avançassent toujours avant lui de ce côté-là, avec ses troupes, ne jugea pas à propos de leur joindre le régiment des gardes, qu'il avoit d'abord destiné à les accompagner.

Fouillac donna encore quelques autres avis, répondants à ce qu'avoit dit Rodelle, de l'état de la révolte des provinces de Limosin, de Périgord & de Quercy : On fut par lui, que la raison pour laquelle un grand nombre de gentilshommes de ces provinces, qui devoient venir se jet-

(1) Charles de Charbonnières, sieur de la Chapelle-Biron. Marc de Cui-gnac, sieur de Giverfac.

(2) Raimond de Sognac, sieur de Fouillac.

(3) Pierre de Rignac. Gédéon de Bassignac, ou Vassignac.

(4) Jean - Jacques de Mesme, seigneur de Roissi.

ter aux pieds de sa majesté, ne l'avoient point fait, c'est qu'ils en avoient été dissuadés par l'Aubagnac, venant de Sedan, & que plusieurs d'eux avoient encore touché tout nouvellement de l'argent d'Espagne, par la Guyenne. Le duc de Bouillon, sous le nom duquel cet argent étoit donné, leur avoit fait dire en même temps de ne pas prendre l'alarme, ni perdre courage; parce qu'il s'engageoit à faire toute autre chose encore pour eux, avant le mois d'Octobre. Que ses amis, c'étoient ses termes, le verroient plutôt qu'ils n'espéroient, & ses ennemis, plutôt qu'ils ne souhaitoient. Il leur en imposa par des paroles si magnifiques. Fouillac assuroit pourtant qu'il n'étoit pas venu d'Espagne, plus de 10 ou 12 mille écus; mais Bouillon payant toujours de hardiesse, au défaut d'argent, leur avoit fait entendre en grand seigneur, que cette somme médiocre ne leur étoit envoyée, que pour être distribuée à leurs amis subalternes, & que pour eux, ils en toucheroient de beaucoup plus fortes. Ils avoient été assez simples pour le croire, & n'avoient plus parlé, après cela, de faire demander leur pardon. Le roi fit donner à Fouillac deux cents écus pour son voyage, & le renvoya sur les lieux.

Il partit lui-même de Paris, le 15 ou 16 Septembre (5), escorté du régiment des

(5) Voyez sur ce voyage, & l'original d'une lettre de Henri IV, en Limosin, écrite par Henri IV à M. de Thou, *liv. 34.* Le Mer-
de Rosny. *Cabinet de M. de*
cure François, *année 1605,* Sully.

1605.

gardes, & de l'escadron dont j'ai parlé, en tirant du côté d'Orléans, pendant que je prenois la route convenue. Il n'étoit encore qu'au Hallier, qu'il vit déjà des fruits de son voyage. Deux gentilshommes de Quercy, nommés Causse & Brigantin, vinrent en cet endroit lui demander pardon pour cent vingt autres gentilshommes. Ils offrirent pour le mériter, de déposer en justice tout ce qu'ils savoient des démarches de Bouillon, d'en soutenir la vérité à la pointe de leurs épées & aux dépens de tout leur sang. Ces deux députés révélèrent encore tout ce qui avoit été complotté par Rignac & Bassignac, pour le duc de Bouillon, entr'autres le dessein de s'emparer de Villeneuve en Agénois, qui ne pouvoit certainement être coloré d'aucun prétexte par Bouillon. Comme c'est aussi en cet endroit que sa majesté eut le premier avis des tentatives que d'Entraques faisoit, pour tirer le comte d'Auvergne de la Bastille, que j'ai rapportées en leur lieu, elle me donnoit rendez-vous à Orléans, où elle devoit arriver le surlendemain, qui étoit le Samedi 24 Septembre, & me conseilla cependant d'envoyer l'artillerie à Argenton, par où ce prince devoit passer. Cela ne fut point exécuté, parce qu'il me fut impossible de me rendre à Orléans. Sa majesté goûta les raisons que je lui en apportai. Je ne laissai pas de lui donner par écrit, le conseil qu'elle me demandoit, & qui n'avoit rien de différent de la conduite, que je l'avois
souvent

souvent sollicitée de tenir à l'égard de d'En-
tragues.

1605.

Henri arriva au jour marqué à Orléans, & en partit le Lundi 26 Septembre. Il évita le chemin du Berri & de la Sologne, à cause du peu de vivres qu'il auroit trouvé dans cette stérile contrée, & des maladies dont on lui dit qu'elle étoit remplie. Il tourna du côté de Blois, d'où devant s'avancer par Montrichard, il me donna encore rendez-vous à Loches, montrant une extrême envie de s'aboucher avec moi sur les affaires présentes. Jusques-là il n'avoit encore rien vu, ni reçu de la part du duc de Bouillon, au contraire, la résistance de Rignac & de Bassignac dans Turenne & Sincerai, se confirmoit ; on mandoit même de Metz, que Bouillon pourroit bien être secouru d'ailleurs. L'électeur palatin avoit fait venir, disoit-on, ses colonels & capitaines sur le bruit de l'expédition du roi, & le gouverneur de Luxembourg faisoit des préparatifs & amassoit des hommes. D'Epernon pressoit sans cesse le roi de s'avancer, & demandoit avec quelque sorte de chagrin, des officiers & des vivres pour les recrues, qu'il disoit avoir eu beaucoup de peine à faire. Sa majesté me renvoya cette affaire, pour y donner ordre par d'Escures, ou tels autres officiers & habitants des lieux : & quant à la résistance de Bouillon, elle s'y tint préparée, quoiqu'elle n'y trouvât aucune apparence.

On, Saint-Séré.

En effet ce prince étoit à peine arrivé
Tome VI.

L

1605.

à Blois , qu'il y reçut un courier du duc , chargé d'une lettre datée de Sedan , du 20 Septembre , dans laquelle il mandoit au roi après les protestations accoutumées de désespoir d'avoir déplu à sa majesté , & de ses dispositions à réparer sa faute au prix de son sang , qu'il n'a jamais eu la moindre pensée de résister à ses ordres , ni à sa personne ; qu'il a commandé de la manière la plus absolue à ses lieutenants , de la recevoir dans toutes ses villes & ses maisons : ordre inutile , ajoutoit-il , parce qu'aucune des personnes à lui , ne regardoit ce prince que comme son souverain maître ; qu'il auroit souhaité de tout son cœur d'être à portée de lui en aller lui-même présenter les clefs , en lui demandant humblement la faveur de le recevoir en grace. Le roi parut satisfait du procédé du duc de Bouillon , il trouva pourtant qu'il y manquoit que Rignac & Bassignac , si grièvement chargés , fussent venus en personne justifier leurs actions. Jean de Blanchard. Blanchard , celui de tous que Henri souhaitoit le plus de voir , parce que personne n'entroit plus avant dans la confidence de Bouillon , dont il étoit intendant , & n'avoit plus de connoissance de tout le parti , ne paroissoit point non plus. Ce prince crut donc ne devoir point discontinuer sa marche , du moins jusqu'à Limoges , pour voir jusqu'où les lieutenants de Bouillon pousseroient la désobéissance ; cependant Blanchard arriva à Blois , avant que sa majesté en fût partie , & ce qui lui

fit encore plus de plaisir, c'est qu'il y vint de lui-même & dans le dessein d'obtenir son pardon par sa sincérité.

1605.

Blanchard dévoila en effet tout le mystere de l'intrigue. Il avoua qu'en secon-
dant de toutes ses forces, comme il con-
vint l'avoir fait, les mauvaises intentions
du duc son maître, il avoit toujours été
réduit à la ruse d'exagérer les faits, de
grosir les objets, & de faire des promes-
ses mille fois au-dessus de ce qu'on sa-
voit bien pouvoir tenir : en sorte que l'exé-
cution avoit toujours été aussi éloignée,
qu'on avoit affecté de la dire prochaine
& avancée. Cette déposition de Blanchard
parut à sa majesté d'une si grande consé-
quence, qu'elle la lui fit donner par écrit.
Elle commença enfin à se sentir convain-
cue de la vérité de mon opinion, à laquelle
elle s'étoit long-temps refusée, que le
parti de Bouillon ne faisoit tant de bruit,
que parce qu'il ne pouvoit rien faire que
du bruit. Henri ne voulut point encore
après cela, ni s'arrêter, ni désarmer, afin
de ne voir apporter aucune modification
à ses volontés. Il lui revenoit qu'on di-
soit parmi les Protestants, que les places
du duc de Bouillon ne lui appartenoient
pas plus qu'au parti entier, ayant été
données pour villes de sûreté, & gardées
comme telles, par des officiers de la reli-
gion : ce prétexte pouvoit cacher un re-
fus. Il lui parut plus sûr de ne licencier
ses troupes & ses équipages, qu'après que
Villepion, qu'il avoit nommé pour pren-

1605.

dre en son nom possession de Turenne, auroit été reçu dans cette capitale du duc de Bouillon. J'avois écrit à la Caillaudière, qu'il pouvoit congédier la cavalerie. Sa majesté me fit révoquer cet ordre, & partit de Blois au commencement d'Octobre, pour se rendre à Tours; car la marche par Montrichard & Loches avoit encore une fois été changée.

La commodité de la rivière & du château du Plessis, déterminâ aussi la reine, qui étoit venue à Blois avec sa majesté, à passer jusqu'à Tours. Le roi en me faisant part de ce nouveau changement, me manda qu'après que cette princesse se feroit séparée de lui, pour s'en retourner à Paris, il continueroit par la Haye jusqu'à Châtelleraut, où je lui avois fait savoir que je pourrois l'aller trouver. Tout cela s'exécuta. A mesure que sa majesté avançoit, tout s'applanissoit devant elle. Villepion fut reçu dans Turenne, sans la moindre difficulté, & avant que Henri fût à Limoges, toutes les autres places de la dépendance du duc de Bouillon furent remises de même aux officiers que sa majesté y envoya représenter sa personne : c'étoit pour se conformer à l'exemple du duc, qui continuoit de dire hautement, qu'il n'avoit jamais eu de part aux troubles de la province, & qu'on ne l'en avoit accusé, que par pure calomnie; Bassignac se distingua par son obstination. Il se déguisa, en se faisant couper la barbe, & se sauva à Sedan par Geneve,

Ne restant plus rien à faire pour les armes, la chambre des grands-jours commença ses fonctions. Le roi n'en attendit pas la fin. Il s'ennuyoit à Limoges, il en partit, après un séjour de huit jours, c'est-à-dire, à la mi-Octobre, & revint à Paris en poste. Il me laissa dans cette province, chargé de toute son autorité, tant pour le licenciement des troupes, que pour les affaires criminelles; ce qui m'y retint dix jours entiers après lui. On remonta jusqu'à la source de la révolte. On en rechercha les premiers moteurs, & si bien, que rien ne branla dans la suite. Il parut suffisant d'abattre dix ou douze têtes des plus échauffées. Les plus considérables furent les deux Luquisses, gentilshommes Languedociens, dont il a été parlé, & (6) Meirargues, parent des Joyeuses, pour avoir entrepris de livrer aux Espagnols, celui-ci Marseille, & ceux-là

1605.

(6) Louis d'Alagon, ou mieux de Lagonia, baron de Meirargues, fut arrêté à Paris, dans le cloître de Saint-Germain, avec le secrétaire de l'ambassadeur Espagnol, & décapité le 19 Décembre. Son corps mis en quartiers, fut attaché aux quatre principales portes de la ville, & sa tête portée à Marseille, où elle fut aussi exposée au bout d'une pique, sur la principale porte. Le roi fit relâcher le secrétaire Espagnol, sans attendre la dé-

cision de la question qu'on agita fortement, s'il est permis d'abandonner à la justice, un ambassadeur résidant, ou tel autre agent étranger, & ceux de leur suite, lorsqu'ils violent le droit des gens, *Mss. royaux*, 8477. Voyez encore cette question discutée, & les discours que Henri IV tint à ce sujet à l'ambassadeur d'Espagne. *Mém. de Nevers*, tom. 2, pag. 88. *Matsbieu*, tom. 2, liv. 3, pag. 689, & autres historiens.

1605.

Narbonne. Je ne doute point qu'après cela, la haine des Protestants pour moi n'ait monté à son comble. Je ne puis que les plaindre de l'injustice de ce sentiment, qui pourtant ne passa pas à tous. Le suffrage & l'amitié du seul Théodore de Beze, me consoleroient & me tiendroient lieu de mille autres.

Ce vénérable vieillard, qui exerçoit le ministère de pasteur à Geneve, tomba malade sur la fin de cette année; il étoit dans sa quatre-vingt-septième année. Au moment de la grande éclipse de soleil, qui a rendu celle-ci mémorable (7), sa maladie, qui avoit été jusques-là fort peu de chose, augmenta si considérablement, qu'il ne vécut plus que peu de jours, ayant conservé jusqu'au dernier instant toute la fermeté de son esprit, dans un corps exténué & presqu'éteint. Il se fit lever, pour faire à Dieu les prières les plus ferventes,

(7) Arrivée le 2 Octobre, ladies, dit-il, regneront
 bre, selon M. de Thou, „ à Paris en cette saison;
 & le 3 selon le Mercure „ & avec l'éclipse, qui
 François, à une heure après- „ avint le 12 de ce mois,
 midi. Elle dura environ „ s'éclipserent beaucoup
 deux heures, & pendant „ de personnes, qui depuis
 une demi-heure l'obscurité „ n'ont été vues, les dyf-
 fut aussi grande qu'elle peut „ senteries sur-tout furent
 l'être: le Grain dit que pen- „ dangereuses & mortelles
 dant deux heures & demie, „ à ceux qui s'en trouve-
 on auroit eu de la peine à „ rent atteints, & plus ail-
 lire & à écrire sans chan- „ leurs qu'à Paris: car il
 delle. L'étoile, non plus „ en échappoit fort peu ...
 que M. de Sully, n'est pas „ Année 1605. Le même dit
 guéri du préjugé populaire „ que Beze mourut le lende-
 sur les éclipses. „ main de l'éclipse.
 „ étranges & diverses ma-

& aux assistants, de touchantes exhortations : cela fait, il se recoucha dans son lit, où il expira sans douleur, & par le seul effet de l'épuisement de la nature. Il ne m'oublia pas dans ces moments; & croyant me devoir quelque reconnoissance de la visite que je lui avois faite à Geneve, & du service que je lui avois rendu, en le présentant à sa majesté, à la tête des autres députés de sa ville, il recommanda à Deodati de m'offrir de sa part son livre intitulé *trésor de piété* : c'étoit le nouveau testament, traduit de sa façon, avec des notes, qui jointes aux autres versions anciennes & nouvelles, formoient un ouvrage complet. Il s'étoit livré à ses sentiments pour moi, dans la dédicace qu'il m'en faisoit à la tête du livre. Deodati, pour satisfaire à cette dernière volonté de Beze, m'envoya dans le mois de Novembre le livre, avec une lettre, d'où je tire ces circonstances.

Je finis celui du voyage de sa majesté, par un démêlé que j'y eus avec M. le comte de Soissons, suivi d'un second avec le duc d'Epéron. M. le comte ayant eu quelque pique contre le roi en partant de Paris, jugea à propos de s'en venger sur moi. Je laissai mon équipage d'artillerie suivre le droit chemin de Limoges, pour venir, comme je l'ai dit, trouver sa majesté à Châtelleraut. M. le comte donna ordre à son fourrier, de venir avec les maréchaux des logis, qui étoient actuellement occupés à marquer le logement du

1605.

roi, de s'informer de celui qui m'étoit réservé, & de le prendre pour lui, en le marquant malgré toute opposition. Cela étoit beaucoup plus aisé à dire qu'à faire. Un grand nombre de gentilshommes de la province, aussi-bien informés que moi, des droits du gouverneur, se trouverent présents, lorsque le fourrier de M. le comte voulut exécuter son ordre, & ils l'en empêcherent, sans même que je le fusse. M. le comte de Soissons ne manqua pas d'en aller aussi-tôt porter ses plaintes au roi, & il ajouta, pour grossir une offense, qu'il disoit toucher à son honneur, que j'avois fait battre ses fourriers.

Le roi lui donna peu de satisfaction, connoissant son humeur; mais M. le comte fit tant de bruit, & assura le fait si positivement, que Henri m'envoya d'Escures, pour savoir comment la chose s'étoit passée. Je ne pus lui dire autre chose, après être allé aux informations, sinon, que s'étant trouvé devant mon logis plus de cinquante gentilshommes Poitevins, ils avoient élevé tous ensemble la voix, & tout au plus menacé le fourrier de M. le comte s'il vouloit passer plus avant. M. le comte de Soissons persista à vouloir que je lui eusse fait une insulte, & que le roi lui en fit justice. Il ne trouva personne de son côté, & Henri chercha par toutes sortes de raisons, à lui faire connoître le peu de fondement de sa plainte. Il lui dit, qu'outre le droit ordinaire, qui fait qu'un gouverneur ne le cède dans sa province qu'à

la seule personne de sa majesté, j'avois aussi en qualité de grand-maitre de l'artillerie, celui de me faire donner le premier quartier après le roi, lorsque sa majesté marche en corps d'armée : bien plus, que mon logement pouvant être dans tout ce premier quartier, qui est à la disposition du grand-maitre, personne n'en pouvoit prétendre aucun, ni le faire marquer, que de mon consentement; que pour dernière raison, les maréchaux des logis de sa majesté ayant mis au mien la marque ordinaire qui l'assure au roi, ce sont ces mots, *En la main du roi*; le fourrier de M. le comte avoit par respect dû s'en abstenir.

1605.

Aucune de ces raisons ne plut à M. le comte, & il fallut que Henri s'avisât d'un expédient, propre à nous satisfaire tous deux. Cet expédient étoit, que venant à mon ordinaire baiser la main de sa majesté, j'irois ensuite en faire autant à M. le comte, & lui offrirois par pure politique mon logement : que M. le comte me rendroit politesse pour politesse, & le refuseroit. Tout cela fut exécuté, mais seulement de ma part. M. le comte usant d'une basse finesse, dont il tira ensuite une vanité encore plus basse, me laissa tout faire, sans y répondre, & se mit en possession de mon logement, parce qu'honnêtement je ne pouvois me dédire : mais sa joie, & les railleries dont il l'affaisonna, ne durèrent que jusqu'au lendemain.

Comme il passoit dans la rue où je m'é-

1605.

tois logé, suivit seulement de deux gentilshommes, parce qu'il alloit joindre sa majesté, pour la chasse, il trouva cette rue remplie de deux cents gentilshommes, qui m'attendoient aussi à cheval, & qui du plus loin qu'ils le virent venir, se mêlant ensemble comme par maniere de jeu, boucherent si bien le passage, que son écuyer ne put le lui faire ouvrir. Il avoit beau crier, *place, messieurs, place à M. le comte*; sans faire semblant de l'entendre, ils élevoient leur voix plus confusément encore : quelques-uns cependant, rappelant l'aventure de la veille, dirent entre leurs dents, qu'on ne délogoit point un gouverneur de province, dans celle où il tenoit la place de sa majesté. M. le comte fut plus d'un quart-d'heure, avant que le passage lui fût rendu libre, & il eut encore le déplaisir, que pas un de ces gentilshommes ne lui ôta le chapeau : nouvelles plaintes au roi, qui pour ce coup lui dit, qu'il ne pouvoit rien faire, que d'en être bien fâché; qu'il n'iroit pas, par complaisance pour lui, faire d'inutiles recherches parmi quatre ou cinq cents gentilshommes, dont il ne pouvoit en désigner un seul, & qui d'ailleurs avoient cru pouvoir tirer cette revanche d'un tour, dont ils se tenoient tous offensés.

M. le comte ne trouva que le duc d'Epéron qui entrât dans son ressentiment, parce qu'il en avoit alors lui-même un violent contre moi. Voici ce qui y donna lieu. Les Rochellois voyant que sa ma-

jesté ne passoit pas fort loin de leur ville ,
pour lui marquer leur reconnoissance & leur soumission , lui firent une députation de tous leurs plus notables bourgeois. Le roi m'ordonna de les amener à son audience , parce que c'étoit à moi qu'ils s'étoient adressés. Elle leur fut donnée en présence de toute la cour. Ils dirent qu'ils venoient supplier sa majesté de ne pas passer si près de leur ville sans leur faire l'honneur d'y entrer. Ils l'assurèrent , que quoi qu'elle fût à la tête d'une armée de catholiques , elle n'y feroit pas reçue avec moins de respect & de soumission , que lorsqu'elle y venoit autrefois à la tête des troupes de la religion , & que si leurs portes n'étoient pas assez grandes ils abat- troient trois cents brasses des murailles , que sa libéralité leur donnoit tous les jours les moyens d'achever. Ils lui en présenterent les clefs , avec un sentiment si naturel de joie & de sincérité , que le roi en versa des larmes , les embrassa trois fois ; & après s'être entretenu familièrement avec eux du vieux temps , les assura avec une cordialité toute charmante , qu'ils pouvoient compter d'avoir en sa personne , un roi protecteur de leur liberté , & ardent conservateur de tous leurs privilèges.

Au sortir de cette cérémonie , je rencontrai le duc d'Epéron qui entroit chez le roi , & je satisfis , sans penser à rien , à la question qu'il me fit sur ce qui venoit de se passer. Je fus bien surpris de

1605.

lui voir prendre à ce récit, un air de courroux, mêlé de chagrin, & de ce qu'il me demanda ensuite fièrement, si je prétendois que la Rochelle fût de mon gouvernement, & en quelle qualité je m'étois chargé de présenter au roi les députés de cette ville. Je n'ai jamais cru que ce fût s'abaisser, que de donner une explication à ses amis. Je lui répondis dans cet esprit, que c'étoit en qualité d'ancien ami de la ville, & en vertu de l'ordre que j'en avois reçu de sa majesté. Il reprit avec la même vivacité, que la Rochelle étant comprise dans ses lettres de gouverneur, le roi, les Rochellois & moi, nous avions également tort. Je ne pus m'empêcher de lui dire, que je croyois que les Rochellois trouveroient sa prétention singulière, mais qu'enfin c'étoit avec eux, ou plutôt avec le roi, nullement avec moi, qu'il avoit dû chercher une explication; parce que je n'avois agi que par son ordre & sans aucune intention d'empiéter sur les droits de personne.

Je le quittai froidement après ces paroles, & il alla entretenir Henri de son mécontentement. Il en revint encore plus mal satisfait, & tout son recours fut d'aller mêler ses doléances avec celles de M. le comte. Les preuves que j'eus de tout ce qu'ils dirent ensemble de désobligeant pour moi, firent que dans une brouillerie qui survint pendant le séjour du roi à Limoges, entre d'Epéron & d'Ornano, je pris le parti de d'Ornano. La colere de

d'Epéron s'en enflamma encore davantage, & un troisieme mécontentement y mit le comble. Il me demanda des assignations à son profit, pour le paiement du pain de munition, fourni par les villes & gros bourgs, aux gens de guerre qu'il avoit levés. Je ne crus pas devoir lui en donner sans en parler au roi, qui sachant aussi-bien que moi que cet argent resteroit dans la bourse de d'Epéron, au lieu d'être remis à ceux à qui il appartenoit, me défendit de le faire. Voilà l'écueil où vinrent échouer ces réconciliations, ces liaisons & ces serments, qui avoient été capables de donner de l'ombrage au roi.

1605.

De retour de Limoges, j'allai rendre compte à sa majesté de l'usage que j'avois fait de l'autorité qu'elle m'avoit confiée. J'eus avec elle un entretien encore plus long, qu'au retour de Châtelleraut, & sur les mêmes sujets, politiques & brouilleries de cour; je la retrouvai de même à Fontainebleau, où elle étoit venue passer la fin du mois d'Octobre & la moitié de Novembre. La reine s'y étoit aussi rendue: le roi & elle se rencontrèrent en entrant dans la cour, elle dans sa litieré, lui sur un cheval de poste. Il y perdit Larivière son premier médecin, qu'il regretta extrêmement. Il donna sa place à du Laurens (8), qui étoit déjà premier médecin

(8) André du Laurens ment à la couronne; & étoit le quatrieme premier comme il mourut aussi quatrieme premier que Henri IV vit tre ans après, perit mourir depuis son avènement de Gien, qui lui suc-

1605.

de la reine , & en chercha un autre pour cette princesse. Je ne m'arrêtai guere à Fontainebleau ; mille affaires m'attendoient à Paris , où Henri eut l'attention de me laisser , sans me rappeler de long - temps auprès de lui.

Je n'ai dit qu'une partie de celles que la reine Marguerite avoit à me communiquer dans notre entrevue à Cercote. Dans le dessein où elle étoit de quitter son château d'Usson , pour venir faire sa demeure à Paris , elle voulut prendre mon conseil sur cette démarche , & savoir si elle seroit bien reçue à la cour , où il étoit nécessaire qu'elle allât , pour justifier qu'elle ne faisoit rien que du consentement de sa majesté. Je l'assurai qu'elle y seroit regardée de très-bon œil par leurs majestés ; je connoissois quels étoient leurs sentiments pour elle. Une simple assurance ne lui suffisoit pas , elle m'en demanda ma parole pour caution , que je lui donnai sans hésiter. De son côté elle promit de suivre en tout mes conseils , afin que je n'eusse aucun reproche à lui faire , ni à essuyer à cause d'elle. Après ces engagements réciproques , nous nous séparâmes , je pris la route de Châtelleraut , & Marguerite celle du château de Madrid , où elle devoit aller descendre.

Outre le motif de la satisfaction de cette

céda , fut le cinquieme. M. de Sully ayant été prié de faire donner la place de du Laurens à Turquet , l'un des medecins ordinaires du

roi , mais qui étoit de la religion , répondit : *J'ai fait serment de ne parler au roi , ni de medecin , ni de cuisinier.*

princesse, qui méritoit bien qu'on y contribuât, le roi avoit une autre raison de consentir qu'elle quittât son séjour d'Usson (9); c'est le desir de se mettre lui-même en possession de ce vieux château, que sa situation dans un pays fort suspect, pouvoit rendre un jour une retraite de séditieux, comme avoit été celui de Carlat, afin de le faire sauter, comme on avoit fait celui-ci, supposé qu'il ne valût pas la peine d'être conservé. Pour cela le roi m'envoya ordre, après que Marguerite en fut partie, de faire descendre sur le lieu un commissaire intelligent & fidele, & de lui faire faire une information exacte de l'état où étoit actuellement le château d'Usson, sans qu'il témoignât que ce fût à cette intention qu'il y étoit allé; mais comme la Varenne revenu depuis peu d'après de cette princesse, témoigna à Henri qu'il lui fâcheroit qu'Usson fût démoli, du moins si peu de temps après sa sortie, ce prince me manda & me fit mander par Villeroi, de surseoir le départ du commissaire, jusqu'à ce qu'il eût vu la reine Marguerite. Ce second ordre seroit venu trop tard, si heureusement la personne sur laquelle j'avois jetté les yeux, qui étoit un

1605.

(9) Elle y avoit demeuré gentilhomme, nommé Mar-
près de vingt ans. Au for-
tir d'Agen, d'où elle s'é-
chappa travestie en simple
bourgeoise, & portée en
croupe par Lignerat, elle
vint demeurer à Carlat,
château appartenant à un

gentilhomme, nommé Mar-
tas. Le marquis de Canil-
lac l'enleva de ce château,
& l'enferma dans celui
d'Usson, où elle se plut
tant, qu'elle en fit sa de-
meure, quoiqu'il ne tint
qu'à elle d'en sortir.

1605.

des meilleurs ingénieurs de tout le corps de l'artillerie, n'eût pas eu une maladie, qui lui fit différer son voyage de quelques jours.

L'arrivée de la reine Marguerite, & l'accueil favorable qu'on savoit que Henri lui préparoit, donnerent lieu à quelques-uns de ces discours peu mesurés qui sont le partage de la sotte populace. Le plus court étant de ne pas s'en appercevoir, le roi ne changea rien à la réception pleine d'honneur & de distinction, qu'il avoit résolu de lui faire. Ce prince l'envoya visiter de sa part par M. de Vendôme & par Roquelaure, si-tôt qu'il fut qu'elle étoit à Paris, en attendant qu'il pût y venir lui-même : car il étoit encore à Monceaux, & il en partit à cet effet. La reine fit aussi la même civilité à la princesse, par Châteauneuf. Henri alla en personne le 26 Juillet visiter la reine Marguerite au bois de Boulogne (10), où elle s'étoit logée, n'ayant

(10) De-là elle vint loger à l'hôtel de Sens, proche l'Avé Maria; ensuite elle prit un hôtel au fauxbourg Saint-Germain, vis-à-vis du Louvre, où elle demeura jusqu'à sa mort. Cette princesse a été si fort décriée dans les libelles de ce temps-là, qu'on pourroit accuser M. de Sully de partialité, dans les louanges qu'il lui donne par-tout dans ses mémoires, si son témoignage ne se trouvoit pas appuyé de celui de nos meilleurs historiens. Voici comme en parle après eux l'auteur de l'histoire de la mere & du fils : „ l'abaissement de sa condition „ étoit si relevé par la bonté & les vertus royales „ qui étoient en elle, „ qu'elle n'en étoit point à mépris. Vraie héritière de la maison de Valois, „ elle ne fit jamais don à „ personne, sans excuse „ de donner si peu; elle

n'ayant fait que passer par Paris, il partit à sept heures du soir & revint à dix. Tout se passa avec une égale satisfaction des deux parts. Le roi parla à cette princesse du château d'Usson; elle consentit à ce qu'il lui proposa, & tout ce qui se fit à ce su-

1605.

„ étoit le refuge des hom-
 „ mes de lettres, aimoit
 „ à les entendre parler,
 „ sa table en étoit toujours
 „ environnée, & elle ap-
 „ prit tant en leur con-
 „ versation, qu'elle parloit
 „ mieux que femme de
 „ son temps, & écrivoit
 „ plus éloquemment que
 „ la condition ordinaire
 „ de son sexe ne portoit.
 „ Enfin comme la charité
 „ est la reine des vertus,
 „ cette grande reine cou-
 „ ronne les siennes par cel-
 „ le de l'aumône, qu'elle
 „ départoit si abondam-
 „ ment à tous les nécessi-
 „ teux, qu'il n'y avoit mai-
 „ son religieuse dans Paris
 „ qui ne s'en sentit, ni
 „ pauvre qui eût recours
 „ à elle sans en tirer assis-
 „ tance; aussi Dieu récom-
 „ pensa avec usure par sa
 „ miséricorde, celle qu'elle
 „ exerçoit envers les
 „ siens, lui donnant la grace
 „ de faire une fin si chré-
 „ tienne, &c. „ *tom. I,*
pag. 326. Voilà bien de quoi
 compenser quelques fautes
 de légèreté & de fragilité
 humaines, à quoi se rédui-
 sent les accusations faites

contre cette princesse. Si
 l'on est curieux au reste de
 lire tout ce qui a été écrit
 pour & contre sur ce sujet,
 on peut consulter messieurs
 de Thou, Dupleix, Me-
 zerai, le pere Daniel, l'é-
 loge des dames illustres du
 pere Hilarion de Coste,
 Bassompierre, le diction-
 naire de M. Bayle, *au mot*
d'Usson, & une infinité d'au-
 tres écrits. Elle mourut le
 27 Mars 1615, dans son
 hôtel du fauxbourg Saint-
 Germain, qui a été dé-
 moli depuis. Sa sépulture
 est dans l'église des Augus-
 tins réformés, nommés de-
 puis, les petits Augustins,
 qu'elle avoit fondés. „ Elle
 „ fut grandement regret-
 „ tée, disent les mémoires
 de la régence de Marie de
 Médicis: „ princesse plei-
 „ ne de bonté, & de bon-
 „ nes intentions au bien
 „ & au repos de l'état;
 „ qui ne faisoit mal qu'à
 „ elle-même „ Ce peu de
 paroles nous donne, je
 crois, l'idée juste qu'on
 doit se former du caractère
 de cette princesse, & se
 rapporter assez à ce qu'en
 a dit le duc de Sully.

1605.

jet, fut toujours après avoir demandé sur chaque chose l'agrément de Marguerite. Elle vint à son tour, le 28 du même mois, à Paris, voir la reine, qui l'attendit & la reçut au Louvre. Elle alla ensuite le 4 Août à Saint-Germain, rendre le même devoir à M. le dauphin, elle y passa même quatre ou cinq jours avec leurs majestés: Henri n'ayant point de plus grand plaisir que de voir ses enfants, comme ses fréquents voyages à Saint-Germain le font assez connoître. Enfin elle s'en retourna le 11, au bois de Boulogne, sensiblement touchée de toutes les manières gracieuses de leurs majestés pour elle.

Par les ordres qu'elle donna à ses officiers restés à Usson, Barenton, qui fut celui que sa majesté envoya en faire la visite, ne trouva aucune opposition, au contraire, ils le firent tout d'abord maître du château; il en dressa son devis, & l'apporta au roi, qui persistant dans son premier dessein de le démanteler, m'ordonna de faire partir au plutôt pour cette exécution, un ingénieur, ou un commissaire d'artillerie. Je fus chargé de sa part, de remercier Marguerite du bon cœur avec lequel elle avoit fait ce sacrifice, & de payer exactement la valeur de tout ce qui se trouva de munitions à Usson, que Marguerite avoit destinées au paiement de la garnison qu'elle y entretenoit, si cette princesse n'aimoit mieux abandonner à ses gens de guerre ces provisions de guerre & de bouche en nature.

Je mets fin aux mémoires de la présente année par un article, pour lequel je me tiens déjà sûr de l'approbation & des remerciements des cœurs nés droits & sensibles. Dans toutes les villes considérables du royaume, particulièrement dans celles où il y avoit des arsenaux & des académies, on tenoit aussi pour la jeune noblesse, école de toutes sortes de jeux & d'exercices, soit militaires, soit de simple adresse, & on ne les cultivoit en aucun endroit avec plus de soin qu'à Paris, où les cours de l'arsenal destinées à cet usage, étoient remplies presque à toutes les heures du jour. J'ai toujours été là-dessus du sentiment de Henri, qu'il n'y a point de fondement plus solide, non seulement de la discipline & des autres vertus militaires, mais encore de cette noblesse de sentiments & de cette élévation de cœur, qui donnent à une nation la prééminence sur toutes les autres. J'y assistois même, lorsque je pouvois dérober un moment aux affaires, autant par goût que parce que je croyois ma présence propre à donner de l'émulation.

Une après-midi de carnaval, temps le plus favorable à ces jeux, j'étois sorti de mon cabinet pour me faire voir à toute cette jeunesse assemblée; j'arrivai fort à propos pour empêcher la suite de deux querelles, que ce faux point d'honneur, dont on a bien voulu se rendre esclave en France, alloit rendre bien tragique; elles s'étoient élevées pour un rien, comme la

1605.

plupart de celles, dont on voit s'ensuivre ces catastrophes si sanglantes ; mais le roi, je suis fâché de le dire, tenoit si mal la main aux édits que quelques-uns de ses prédécesseurs avoient déjà donnés, contre l'usage barbare du duel, qu'on voyoit tous les jours répandre beaucoup de sang pour des sujets très-légers.

Je crus devoir remonter à ces jeunes gens, qui s'assemblerent autour de moi, l'erreur où ils étoient sur le fait de la véritable valeur. C'est, leur disois-je, dans les lieux destinés à la guerre, & dans les actions qui ont pour objet le service de la patrie, qu'il est permis au courage de se montrer ; celui dont on s'arme contre des amis, ou des compatriotes, au mépris de toutes les loix naturelles, divines & humaines, n'est que brutalité, démençe & vraie foiblesse. Je m'aperçus que la morale que je prêchois, étoit bien étrangère à de jeunes têtes échauffées par les bouillons du sang & de l'âge. L'un d'eux qui voulut apparemment se donner auprès de ses camarades un air de suffisance ou de bravoure, prit la parole, & me répondit que les princes ayant de tout temps permis & même autorisé les duels, ils avoient passé en coutume, qui tenoit lieu de loi.

Je me contentai pour le moment présent de faire sentir au jeune homme, qu'il s'appuyoit sur des principes de raisonnemens faux & erronés, & d'empêcher toute voie de fait, mais lorsque retiré chez moi, je me fus livré à toutes mes réflexions sur

la singularité d'un abus inconnu aux nations les plus policées, & en même temps les plus courageuses, elles se trouverent, lorsque je les eus mises sur le papier, composer une espece de mémoire, que je me crus obligé de faire voir au roi.

1605.

Il est vrai que les duels sont fort anciens en France, & même en Europe; mais seulement dans cette partie de l'Europe, où l'inondation des Barbares, qui sert d'époque à cette odieuse coutume, prouve en même temps leur méprisable source; & si les histoires des temps les plus reculés, comme celle de l'empereur Othon premier, & du divorce de Lothaire, en fournissent des exemples, on y peut répondre par des défenses non moins anciennes, soit ecclésiastiques, comme dans le concile de Valence en 855, soit séculières. Nous avons en France une très-vieille ordonnance royale, qui les interdit dans toutes les causes civiles, & les réduit aux criminelles, & seulement dans cinq cas, leze-majesté, rapt, incendie, assassinat & vol de nuit (11). Saint Louis

(11) Consultez sur ces édits de saint Louis & de Philippe le Bel sur l'origine, la forme & toute cette matiere du duel, les écrivains qui l'ont traitée à fond; comme Paul de Montboucher, sieur de la Rivaudiere, dans son *traité des cérémonies & ordonnances appartenantes à gages de batailles & combat en camp*

clos, &c. en 1608, Jean Savaron, sieur de Villars, dans son *traité contre les duels, avec l'édit de Philippe le Bel en 1610*. Brantôme, dans le dixieme tome de ses mémoires, intitulé, *touchant les duels*, d'Audiguier, du Pleix, Ruault, Basnage, &c. avec plusieurs autres Italiens.

1605.

ôta ensuite toute restriction ; & lorsque Philippe le Bel, son petit fils , parut les rétablir en 1303 , dans les accusations pour crime d'état , de viol & d'incendie , à quoi il les réduisit , il n'y fut porté que par le motif louable & blâmable tout ensemble , d'abolir plus insensiblement cette coutume meurtrière , qui avoit pris de nouvelles forces de son temps , en la renfermant dans des cas rares , exprimés par une loi positive : ce qui ne permet pas d'en douter , c'est qu'il défendit à quelque personne que ce fût de les permettre , en recevant ce qu'on appelloit gages de bataille , & qu'il déclara ce droit réservé à lui seul.

Pour mieux faire sentir , par la différence des duels de ce temps - là , d'avec ceux qu'on voit s'exécuter de nos jours , que dans une chose , qui étoit elle-même un abus dès sa première origine , il s'y en est glissé tant d'autres , qu'on ne fait plus de quel nom on doit se servir , il suffit d'une simple exposition des circonstances & des formalités qu'on voit qui s'y observoient.

En premier lieu , personne , quelque offense qu'on lui eût faite , ne pouvoit en chercher la vengeance de son droit , & comme on le voit aujourd'hui , par un premier mouvement de fantaisie & d'emportement , encore moins , par pure bravade , ce qui est à mon sens , tout ce qu'on peut imaginer de plus contraire aux loix de la société. Ils avoient leurs juges , devant

lesquels celui qui se croyoit lésé dans son honneur, alloit expliquer son grief, & demander la permission de justifier par la voie des armes, qu'il n'attaquoit point son ennemi par une calomnie; il semble qu'il y avoit de la honte à paroître chercher le sang, pour le sang même. Ce juge, qui assez communément étoit le seigneur du lieu, ne manquoit pas de faire venir aussitôt l'accusé, & n'admettoit cette preuve par les armes, dont le défi se faisoit en jettant par terre un gant, ou quelque autre gage, que quand il ne pouvoit tirer d'ailleurs la preuve du crime, ou de l'innocence.

Les gages étant reçus, le juge renvoyoit la décision de la querelle à deux mois de-là, pendant le premier desquels, les deux ennemis étoient livrés chacun à des amis communs, avec caution de les représenter. Ceux-ci s'attachoient par toutes sortes de moyens à découvrir le coupable, & à lui faire sentir l'injustice de soutenir une fausseté, dont il ne pouvoit attendre que l'infamie, la perte de son ame, & celle de sa vie: car ils étoient persuadés de la meilleure foi du monde, que le ciel donnoit toujours la victoire à la bonne cause, & par-là, l'action du duel devenoit dans leur esprit, un événement où l'homme n'avoit plus de part. Les deux mois expirés, on mettoit les deux complainants en prison fermée, mais là ils tomboient entre les mains des ecclésiastiques, qui n'oublioient rien de ce qu'ils

1605.

jugeoient capable de les détourner de leur dessein. Si malgré tout cela, ils y persistoient, on fixoit enfin un jour, où ils devoient vuidier leur querelle.

Ce jour venu, on amenoit dès le matin les deux champions, à jeun, devant le même juge, qui les obligeoit encore tous deux à assurer par serment, qu'ils disoient la vérité, après quoi on leur donnoit à manger, ils s'armoient ensuite en sa présence, la qualité des armes avoit été aussi réglée. Quatre parrains, choisis avec les mêmes cérémonies, les faisoient dépouiller, oindre tout le corps d'huile, couper la barbe & les cheveux en rond. Ils étoient conduits dans un camp fermé & gardé par des personnes armées, après qu'on leur avoit rappelé une dernière fois leurs dits & leurs accusations, pour voir s'ils y persistoient & s'ils n'avoient rien à y changer. On ne les quittoit pas même encore dans ce moment, les parrains se tenoient à côté d'eux aux deux bouts du camp, pour une autre cérémonie, capable elle seule de leur faire tomber les armes des mains, sur-tout s'ils avoient eu ensemble quelque liaison d'amitié; c'est que les parrains les faisoient mettre à genoux en cet endroit, l'un devant l'autre; ils se prenoient par les mains, en se croisant leurs doigts entrelacés, se demandoient l'un à l'autre justice, se conjuroient de ne point soutenir une fausseté, protestoient d'agir avec toute la bonne foi possible, & se juroient de ne chercher

la victoire ni par fraude ni par magie. Les parrains visitoient leurs armes, pieces par pieces, pour voir s'il n'y manquoit rien, des ramenoient aux deux bouts du camp, & leur faisoient faire leur priere à genoux & leur confession : enfin après leur avoir demandé s'ils n'avoient aucune parole à faire porter à leur adverfaire, ils les laissoient en venir aux mains, ce qu'ils faisoient après le signal du hérault, qui crioit de dessus les barrieres par trois fois, *laissez aller les bons combattants*. Il est vrai qu'alors on se battoit sans quartier, & que le vaincu, mort ou vif, encourroit toute l'infamie du crime & du châtement ; il étoit traîné sur la claie en chemise, & ensuite pendu, ou brûlé, pendant que l'autre s'en retournoit honoré & triomphant, avec un arrêt, qui lui donnoit gain de cause, & toute autre sorte de satisfaction.

Il y a dans toute cette cérémonie, quelque chose de bizarre & de ridicule ; mais du moins la religion, l'autorité & la prudence y sont écoutées, quoique tout-à-fait mal entendues, au lieu qu'il n'y a rien que de monstrueux dans la démarche de deux petits-mâtres, qui s'en vont furtivement sur le pré, tremper dans le sang l'un de l'autre des mains poussées par un instinct tout pareil à celui des bêtes carnacieres. Si l'on s'y présentoit avec le même sang-froid qu'autrefois, croit-on qu'il y eût seulement la centieme partie des duels qu'on voit arriver aujourd'hui ?

1605.

Mais on a jugé à propos de bannir la réflexion, de l'action du monde la plus sérieuse; les uns s'y portent en aveugles, les autres s'applaudissant d'être nés pour la destruction de leur semblable, ressuscitent le vil métier des gladiateurs, & sont en effet & plus méprisables, & plus redoutables que ceux qui ont autrefois porté ce nom.

Les formes observées en Allemagne dans les duels, n'ont rien d'essentiellement différent de celles de France, que je viens de marquer, qui étoient aussi reçues en Espagne & en Angleterre; seulement, celui qui se rendroit à son adversaire, pour une simple blessure, étoit réputé infame, il ne pouvoit, ni couper sa barbe, ni posséder charges, ni porter armes, ni monter à cheval, au contraire, celui qui s'étoit fait tuer en se défendant courageusement, étoit enseveli avec beaucoup d'honneur. Une autre singularité, qui devoit empêcher que les duels ne fussent communs dans l'Allemagne, c'est qu'il n'y avoit que trois endroits où l'on pût se battre, Witzbourg en Franconie, Uspach, & Hall en Suabe.

Je ne pus attendre que sa majesté fût de retour à Paris, pour lui faire part du mémoire, dont je viens de marquer le contenu, pour l'instruire des accidents qui y avoient donné lieu; & pour la prier d'aller au-devant d'un mal, qui ne faisoit que devenir de plus en plus contagieux par son indulgence. Je la priois dans la

lettre que je lui écrivis sur ce sujet, de faire attention au conseil que j'osois lui donner, de renouveler les édits contre les duels; d'en aggraver considérablement la punition, & d'y tenir sévèrement la main; de défendre qu'on poursuivît autrement que juridiquement, toute parole d'injure & d'offense, mais aussi de faire en sorte que la justice qu'on en obtiendrait, fût assez prompte & assez bonne, pour appaiser le complaignant, & faire repentir l'agresseur, enfin de faire afficher ce nouveau règlement, au commencement de chaque année, dans les cours du louvre, du palais, de l'arsenal, & des lieux les plus fréquentés (12). Il est sûr, ainsi que je le représentois à sa majesté, qu'une réputation décidée sur le chapitre de la valeur personnelle, telle qu'étoit celle de ce prince, étoit capable de donner aux ordres qu'il auroit établis contre les duels, le double de l'autorité, attachée à la volonté des rois, mais celle du maître des rois, supérieure à la leur, n'avoit pas réservé cet abus à extirper au regne de Henri le grand.

On peut dire, sans prétendre par-là justifier ce prince, que son indulgence pour

1605.

(12) Qu'on lise attentivement tout ce que le cardinal de Richelieu a dit sur cette matiere, dans son testament politique, *scd.* 2, *chap.* 3, *part.* 1, qui a pour titre, *des moyens d'ar-*

rêter les duels, on verra que ce grand ministre paroît avoir puisé toutes ses réflexions dans cet endroit de nos mémoires & dans tous les autres où il est parlé du duel.

1605.

les duels, lui venoit de la disposition habituelle à voir sans émotion répandre le sang, qu'il avoit contractée dans ses longues guerres, & qu'au reste il n'étoit guere moins indifférent sur le sien propre. Il fut toujours un peu frappé de la fatalité du dernier moment, qu'il se déguisoit à lui-même chrétiennement, sous le nom de résignation entre les mains de Dieu. Il me fut adressé de Rome en ce temps-là un avis d'une conspiration contre l'état, & d'un attentat contre la personne de sa majesté, que je ne crus pas devoir lui cacher, quoiqu'il ne me parût à moi-même digne que d'être méprisé comme il le fut de ce prince. Il me dit à cette occasion, qu'il s'étoit enfin convaincu que le bonheur de sa vie demandoit qu'il ne fit aucune attention à tous avis semblables à celui-ci (13), pour ne pas rendre la vie pire que la mort même; que les tireurs d'horoscopes l'avoient assez menacé, les uns de mourir par l'épée, & les autres par un carrosse, qu'aucun ne lui avoit jamais parlé de poison, qui étoit à son avis la maniere la plus facile de se défaire de lui, parce qu'il mangeoit beaucoup de fruits, & sans essai de tous ceux qu'on lui présentait, que sur le tout, il s'en remettoit au maître de sa mort & de sa vie.

(13) „ Laissez-le, dit ce prince à ceux qui l'exhortoient à faire punir un homme, qui avoit conspiré contre lui, „ c'est un
 „ méchant homme. Dieu „ le punira, sans que je „ m'en mêle. „ *Matthieu, sem. 2, liv. 2, pag. 359.*

Il n'est pas impossible qu'en parlant de la sorte, Henri ne comptât un peu, sans s'en appercevoir, sur le bonheur qui l'avoit accompagné, soit dans les dangers qui ne menaçoient que sa seule personne (14), soit dans ceux qui regardoient son état & sa fortune. De huit personnes dont il avoit eu le plus à craindre à ce dernier égard, il remarquoit qu'une étoile favorable l'avoit déjà défait des six plus considérables; l'un étoit mort dans les supplices, & deux autres de maladie, le quatrième étoit actuellement en prison, le cinquième avoit pris le parti d'un bannissement volontaire, & le sixième étoit réduit à flatter celui qu'autrefois il avoit voulu perdre. Pour l'autre sorte de bonheur, on en a vu des

(14) Henri IV, en échappant un le Lundi 19 Décembre. Voici comme M. de Péréfixe rapporte la chose :
 „ Le même jour que Mai-
 „ rargues fut exécuté, un
 „ malheureux fou attenta
 „ sur la personne sacrée du
 „ roi, se jettant sur lui,
 „ une dague à la main,
 „ comme il passoit à cheval
 „ sur le pont-neuf, en re-
 „ venant de la chasse. Les
 „ valets de pied de sa ma-
 „ jesté y ayant accouru,
 „ lui firent lâcher prise,
 „ & l'eussent assommé sur
 „ le champ, sans la défense
 „ du roi, qui le fit mener
 „ en prison au fort l'Évê-
 „ que. Il s'appelloit Jean

„ de Lisse, natif de Vi-
 „ neux, près de Senlis. Il
 „ fut aussi-tôt interrogé par
 „ le président Jeannin,
 „ qui n'en pût jamais tirer
 „ aucune réponse raison-
 „ nable; car il étoit tour-
 „ à-fait hors de sens. Il
 „ croyoit être roi de tout
 „ le monde, & disoit que
 „ Henri IV ayant usurpé
 „ la France sur lui, il le
 „ vouloit châtier de sa té-
 „ mérité. Sur cela, le roi
 „ jugeant qu'il étoit puni
 „ par sa folie, commanda
 „ qu'on lui fit seulement
 „ garder la prison, où il
 „ mourut peu de temps
 „ après. „ *Histoire de Henri*
 „ le Grand, 3 part.

150 MÉMOIRES DE SULLY,

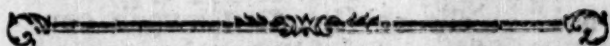
1605.

exemples dans toute son histoire ; mais hélas ! ce bonheur ne fut pas complet ; un moment trop malheureux pour la France, aussi-bien que pour ce prince, a bien justement effacé toute cette idée de prospérité.

Fin du vingt-deuxieme Livre.



MÉMOIRES DE SULLY.



LIVRE VINGT-TROISIEME.

LE roi & la reine se trouvant à Paris le premier jour de cette année, j'allai au Louvre dès le matin, pour leur rendre les devoirs, & offrir les présents accoutumés. Je ne trouvai point le roi dans sa chambre. L'Oserai & Armagnac me dirent qu'il étoit couché avec la reine, dans la chambre de cette princesse, & qu'apparemment ils dormoient encore tous deux, parce que l'incommodité de la reine les avoit tenu éveillés presque toute la nuit. Je passai à l'appartement de la reine, pour savoir de la Renouillere & de Catherine Selvage, l'état de la santé de leurs majestés, & je grattai le plus doucement que je pus, pour

1606.

1606.

ne pas les éveiller. Plusieurs voix qui s'éleverent en même temps, en demandant *Qui est là ?* & que je reconnus pour celles de Roquelaure, Frontenac & Beringhen, me firent voir qu'il y avoit déjà du monde; & après que je me fus nommé, j'entendis qu'on disoit au roi : „ Sire, c'est „ M. le grand maître. Venez, venez ; „ Rosny, venez, me cria ce prince; vous „ allez dire que je suis bien paresseux ; „ mais vous ne le croirez plus, lorsque „ vous saurez ce qui nous retient si tard „ au lit. Ma femme, qui croit être sur „ son huitieme mois, ayant eu quelques „ tranchées en se couchant, j'appréhendois qu'elle ne fît une mauvaise couche, mais enfin sur le minuit, tout „ cela s'est passé en vents ; tellement „ que nous étant tous deux endormis, „ nous ne nous sommes réveillés que „ sur les six heures; mais de sa part, „ avec des gémissements, des soupirs „ & des larmes auxquelles elle donne „ des causes imaginaires, que je vous „ dirai, lorsqu'il n'y aura plus ici tant „ de gens ; car vous ne manquerez „ pas d'en dire votre ratelée ; & à „ mon avis, vos conseils ne nous y feront „ pas inutiles, non plus qu'ils ne l'ont été „ dans de semblables occasions. Mais en „ attendant que tant de gens soient fortis, voyons un peu tout ce que vous „ nous apportez pour nos étrennes, car „ je vois que vous avez là trois de vos „ secretaires avec des sacs de velours. Cela

„ est vrai, sire, lui répondis-je; je me suis
„ souvenu que la dernière fois que je vous 1606.
„ ai vus ensemble, vous & la reine, vous
„ étiez tous deux de fort bonne humeur,
„ & croyant que je vous y trouverois en-
„ core, dans l'espérance d'avoir un se-
„ cond fils, je vous suis venu apporter plu-
„ sieurs étrennes qui vous feront plaisir,
„ par celui qu'elles donneront aux person-
„ nes auxquelles je les ferai distribuer en
„ votre nom, & je souhaite que ce soit en
„ votre présence, & en celle de la reine.
„ Quoiqu'elle ne vous ait rien dit, reprit
„ ce prince, comme elle avoit de coutu-
„ me, faisant la dormeuse, je sais bien
„ qu'elle ne dort pas pourtant; mais elle
„ est en colere contre moi & contre vous.
„ Nous parlerons de cela, lorsqu'il n'y
„ aura plus ici que vous, la Renouillere,
„ Beringhen & Catherine; car ils en sa-
„ vent quelque chose: mais voyons vos
„ étrennes. Ce n'est pas ici, dis-je à sa ma-
„ jesté, un équipage de grand maître d'ar-
„ tillerie, ni des libéralités dignes du
„ trésorier d'un riche & puissant roi; mais
„ quelques petits que soient ces présents,
„ ils ne laisseront pas de donner plus de
„ joie à ceux qui les recevront, & de vous
„ mériter plus de remerciements, de gloire
„ & de louanges, que tous les dons ex-
„ cessifs que vous faites à des personnes,
„ que je sais qui ne vous en remercient
„ que par des plaintes pleines d'ingrati-
„ tudes. Je vous entends à demi-mot,
„ repliqua Henri, comme vous montrez

1606. „ quelquefois en faire autant de moi :
 „ mais sachons ce que c'est que vos pré-
 „ sents , sans plus parler de ce que vous
 „ entendez.

Je fis approcher les trois de mes secre-
 taires qui en étoient chargés , & je dis au
 roi : „ Sire , voilà Arnaud l'ainé , qui a
 „ dans mon sac où je porte les papiers
 „ du conseil , trois bourses de jettons
 „ d'or „. Je les lui montrai , & lui en ex-
 pliquai la devise , qui exprimoit l'amour
 des peuples pour sa majesté. „ L'une de ces
 „ bourses , continuai-je , est pour vous ,
 „ sire , l'autre pour la reine , & la troi-
 „ sieme pour M. le dauphin , c'est-à-dire ,
 „ pour *Mamanga* (1) , si la reine ne la re-
 „ tenoit point , comme elle a toujours fait.
 „ Il y a dans le même sac , huit bourses
 „ de jettons d'argent , à la même em-
 „ preinte ; deux pour vous , deux pour
 „ la reine , & quatre pour la Renouillere ,
 „ Catherine Selvage , & telle autre qu'il
 „ vous plaira , qui couche dans la cham-
 „ bre de la reine. Le jeune Arnaud porte
 „ un autre sac , dans lequel il y a vingt-
 „ cinq bourses de jettons d'argent , pour
 „ être distribuées à monsieur le dauphin ,
 „ à madame de Montglat , madame de
 „ Drou & mademoiselle de Piolant , aux
 „ nourrices & autres femmes de chambre

(1) Madame de Mont-|reine & de madame Elisa-
 glat , que le petit prince beth de France , à mada-
 appelloit ainsi. Dans le vol. me de Montglat , il y en a
 9138 , des Mss. R. tout une du jeune dauphin à sa
 remplis d'originaux de let-|sœur , où il lui marque qu'il
 tres de Henri IV , de la|baise les mains à *Mamanga*.

„ de vos enfants, & aux filles de la rei-
 „ ne; & dans le troisieme sac que porte 1606.
 „ le Gendre, il y a trente sacs, de cent
 „ écus chacun en demi-francs tout neufs,
 „ faits au moulin, & si larges, qu'ils pa-
 „ roissent des francs entiers, c'est pour
 „ donner les étrennes à toutes les filles
 „ & femmes de chambre de la reine &
 „ des enfants de France, selon que vous
 „ me l'avez ordonné. J'ai laissé dans mon
 „ carrosse, à la garde d'un de mes gens,
 „ deux grands sacs de douzains, aussi
 „ tout neufs, chacun de cent écus, qui
 „ font douze mille sous, pour être par-
 „ tagés aux pauvres invalides qui se trou-
 „ veront sur les quais de la riviere pro-
 „ che du Louvre. Ils en font déjà, à ce
 „ qu'on m'a dit, presque tous remplis. J'y
 „ ai envoyé douze hommes de la ville, des
 „ plus charitables, pour les faire ranger,
 „ & les leur distribuer en conscience.
 „ Tous ces pauvres gens, & les filles &
 „ femmes de chambre de la reine, témoi-
 „ gnent plus de joie de ces petites étren-
 „ nes de village, en petites pieces toutes
 „ neuves, que vous ne sauriez croire. Ils
 „ disent tous que ce n'est pas tant pour la
 „ valeur du don, que parce que c'est une
 „ marque que vous vous souvenez d'eux
 „ & que vous les aimez, & principalement
 „ les filles de la reine: elles disent que ce
 „ qu'on leur donne pour s'habiller, on
 „ leur spécifie à quoi il faut qu'elles l'em-
 „ ploient, mais que ces cent écus-ci, c'est
 „ pour en acheter des nippes, qui sont

1606.

„ le plus de leur goût. Mais, Rosny, me
 „ dit sa majesté, leur donnerez-vous leurs
 „ étrennes, sans qu'elles vous viennent
 „ baiser? Vraiment, sire, lui répondis-je,
 „ depuis que vous le leur commandâtes
 „ un jour, je n'ai eu que faire de les en
 „ prier, elles me viennent bien baiser d'el-
 „ les-mêmes, sans que madame de Drou,
 „ qui est si dévote, fasse autre chose qu'en
 „ rire. Or ça, Rosny, continua Henri du
 „ même ton, me direz-vous vérité? la-
 „ quelle baisez-vous de meilleur cœur, &
 „ trouvez-vous la plus belle? Ma foi, sire,
 „ repartis-je, je ne saurois vous le dire,
 „ car j'ai bien d'autres choses à faire qu'à
 „ penser à l'amour, & à juger laquelle est
 „ la plus belle, & je crois qu'elles pen-
 „ sent aussi peu à mon beau nez, que moi
 „ au leur: je les baise comme on fait des re-
 „ liques, en présentant mon offrande,,.
 Le roi ne put s'empêcher d'éclater de rire,
 & dit, en s'adressant à tous ceux qui étoient
 dans la chambre: „ Hé bien! ne voilà-t'il
 „ pas un prodigue financier, qui fait de si
 „ riches présents du bien de son maître,
 „ pour un baiser? „ Après s'être encore
 réjoui un moment de cette idée: „ Allez
 tous déjeuner, dit Henri aux courtisans,
 „ & nous laissez un peu causer sur d'autres
 „ affaires de plus grande importance.

N'étant plus demeuré dans la chambre
 que la Renouillere & Catherine, le roi
 poussa tout doucement la reine, & lui
 dit: „ Eveillez-vous, dormeuse, venez
 „ me baiser, & ne grognez plus; car pour

„ mon regard , tous les petits dépits sont
 „ déjà passés , de peur que cela ne nuise
 „ à votre grossesse. Vous croyez , pour-
 „ suivit-il , que Rosny me flatte dans les
 „ petites brouilleries que nous avons en-
 „ semble ; vous penseriez tout autrement ,
 „ si vous saviez toutes les libertés qu'il
 „ prend de me dire toutes mes vérités.
 „ Quoique je m'en mette quelquefois en
 „ colere , je ne lui en veux point de mal
 „ pour cela ; tout au contraire , je croi-
 „ rois qu'il ne m'aimeroit plus , s'il ces-
 „ soit de me remontrer ce qu'il croit in-
 „ téresser l'honneur & la gloire de ma
 „ personne , le bien de mon royaume ,
 „ & le soulagement de mes peuples ; car ,
 „ voyez-vous , ma mie , ajouta ce prin-
 „ ce , il n'y a point d'esprits si justes , ni
 „ si droits , qui ne tombassent tout-à-
 „ fait , s'ils n'étoient soutenus , lorsqu'ils
 „ commencent à broncher , par les bons
 „ conseils de serviteurs fidelles & d'amis
 „ prudents. Et afin que vous connoissiez
 „ que tout ce que je vous dis est vrai ,
 „ sachez que depuis quinze jours , il ne
 „ fait que me dire qu'il croit que vous
 „ êtes dans votre huitieme mois , & que
 „ pour cette raison , je dois me retenir
 „ de rien dire , ni faire , qui puisse vous
 „ fâcher , de peur que cela ne fit tort à
 „ votre fils ; car il veut toujours que c'en
 „ soit un (2).

1606.

(2) Les astrologues l'a-|reine couroit risque de la
 voient prédit , dit le jour-|vie. Elle accoucha heureu-
 nal de l'Etoile , & que la|sement , le 19 Février ,

1606. Ce bon prince prit ensuite avec elle un air encore plus caressant, & la pria de lui dire devant moi ce qui l'avoit fait réveiller en soupirant & en pleurant. La reine s'étant enfin tournée vers lui, dit que son affliction avoit été causée par un songe, qui lui avoit paru confirmer un rapport qu'on lui avoit fait il y avoit trois jours; mais qu'elle s'étoit soulagée en pleurant. Elle pria le roi à son tour, de lui épargner ces chagrins, du moins lorsqu'elle seroit grosse, en s'abstenant de tenir des discours, „ qui font croire, dit-elle, à moi & à d'autres, que vous vous plaisez plus à „ la compagnie de certaines personnes, „ qu'en la mienne; & encore, quelles „ personnes, poursuivit-elle? que je fais „ de science certaine ne vous être nullement fidelles, & bien plus, qui vous „ haïssent dans leur cœur: je sais bien „ pourquoi; mais sur cela je m'en rap- „ porte au sentiment de M. de Rosny; „ & je l'en croirai.

Je détournai cette explication, en répondant d'une manière générale, que je sentoís une véritable joie de voir leurs majestés s'expliquer ainsi sur leurs petits débats, avec tant de cordialité; que je trouvois qu'il ne leur seroit pas difficile de se

d'une fille. Henri IV, en la consolant (car elle sou-
hatoit passionnément que ce fût un garçon) lui dit
avec sa gaieté ordinaire, que si cette fille demeu-
roit France.

sans établissement, il en
demeurerait bien d'autres,
& que si sa mère n'avoit
point fait de fille, elle n'au-
roit jamais été reine de

les épargner à l'avenir, si elles vouloient sérieusement s'en rapporter aux moyens qu'emploieroient pour cet effet ceux qui s'attachoient à servir plutôt leur véritable intérêt que leur dépit. Cette ouverture fut saisie aussi-tôt, & d'une commune voix, par tous les deux; & l'on m'obligea de proposer ces moyens, la reine disant qu'elle étoit résolue de s'en servir, & le roi, qu'ils seroient toujours fort de son goût. Je déclarai donc franchement à leurs majestés, après les avoir fait convenir que tout autre remède n'aboutiroit qu'à parler & agir aussi inutilement qu'on avoit fait jusqu'à présent, qu'il ne leur restoit qu'une seule chose à faire pour être une bonne fois défaits de toutes les causes de ces brouilleries; c'est que puisqu'ils se défioient, & avec raison, de leur fermeté à prendre & à soutenir un parti, il falloit avoir recours à une personne qu'elles en jugeroient plus capable, transporter tous leurs droits à cette personne, se cacher à elles-mêmes tout l'intérêt qu'elles avoient dans cette affaire, enfin gagner sur soi d'agir pendant & après la décision, comme si elles avoient véritablement cessé d'y prendre aucune part. Je leur conseillai de choisir un homme assez ferme pour ne se laisser ébranler par aucune considération, & capable d'un attachement à leurs personnes assez pur & assez désintéressé pour oser s'en servir, en violentant, s'il le falloit, leur inclination.

Je me montrai fort éloigné de briguer cet

1606.

emploi, qui en effet n'étoit pas fort agréable; mais je déclarai à leurs majestés que si c'étoit sur moi qu'elles jettoient les yeux, il falloit qu'elles commençassent par les fermer absolument sur tous les moyens qu'elles me verroient employer, & que pour m'assurer que mon ouvrage ne seroit point détruit par quelque retour de foiblesse, elles s'obligeassent de la maniere la plus forte, accompagnée même d'un ordre absolu, de n'apporter aucun empêchement à tout ce que je ferois, & de n'en conserver aucun ressentiment, supposé que l'une des parties, ou peut-être toutes les deux, eussent quelque violence à se faire sur le remede dont je me servirois. Je crois qu'on devine sans peine quel auroit été ce remede (3), & je puis dire qu'en ce cas, nulle considération humaine n'auroit été capable de m'arrêter; mais je me doutois bien qu'on ne me laisseroit pas venir jusques-là. Le roi répondit pourtant qu'il étoit prêt à signer cet engagement, & à me revêtir de toute l'autorité nécessaire; mais pour la reine, se voyant pressée, elle n'osa franchir le pas; elle dit qu'elle vouloit y penser plus mûrement, ou que je lui disse ce que je prétendois faire. Elle ne l'ignoroit pas, non plus que le roi, mais elle fut effrayée des suites du compromis. Nous ne fîmes plus après cela que

(3) M. de Sully l'avoit fait connoître précédemment, dans le conseil, qu'il donna au roi, de faire passer les monts à quatre ou cinq personnes, & la mer à autant, pour me servir de ses termes.

que discourir en l'air sur cette matiere ; j'appelle ainsi agiter sérieusement ces frivoles projets de cour , déjà si souvent épuisés. Je ne m'y prêtai que par pure complaisance pour leurs majestés , qui exigèrent ces nouvelles démarches de ma part. Je me retirai , lorsque la reine demanda sa chemise , & que le roi appella pour se faire habiller.

Le roi & la reine me rendirent mes étrennes , par des présents considérables pour mon épouse & pour moi. Nous en reçûmes aussi de la reine Marguerite. Le premier jour de l'année , celui des Rois , & tout le temps que sa majesté séjourna à Paris , se passa en festins , mascarades & divertissements de toute espee. Le 10 Janvier , ce prince vint à l'arsenal , par un fort beau temps , voir une course de bague faite avec de grands préparatifs.

La fête finie , le roi me mena dans la grande allée des jardins , où s'étant arrêté sur le mur du balcon , je vis avec beaucoup de plaisir , qu'il commença à m'entretenir très-sérieusement de ses desseins politiques , à l'occasion de mes jettons , dont il me dit que la devise avoit été fort goûtée. Je m'appercevois déjà depuis quelque temps que Henri se laissoit frapper de plus en plus de la nécessité & de l'importance de cette exécution politique , & que chaque jour lui levoit un nouvel obstacle. Il me disoit souvent que Philippe III n'avoit guere profité des sages conseils de Philippe II son pere , de regar-

1606.

der comme des chimères, ces fastueuses idées de monarchie universelle, dont ses prédécesseurs s'étoient entêtés, que tous les procédés de ce prince monstroient bien qu'il n'y avoit pas encore renoncé, & qu'aucun des princes de la chrétienté ne feroit exempt d'insulte de sa part, jusqu'à ce qu'on eût fait sentir à cette orgueilleuse monarchie toute son impuissance, en frappant ce grand coup, dont il m'avoua que la pensée que je lui en avois fait naître, & que j'avois communiquée au roi d'Angleterre, n'avoit pas toujours fait sur son esprit toute l'impression qu'elle méritoit. Je crois que ce qui contribua le plus à produire cet effet, furent les procédures faites l'année précédente par la chambre des grands-jours, qui en découvrant toutes les sourdes pratiques de l'Espagne, avoient considérablement augmenté l'aversion naturelle de Henri pour cette couronne.

Mais je puis dire aussi que la résolution où je voyois ce prince, étoit en grande partie le fruit de tous les entretiens que nous avions eus ensemble sur ce sujet. Eh! quel est le prince tant soit peu sensible à sa gloire, qui en songeant à tout ce qu'une avarice & une ambition insatiables ont fait entreprendre dans ces derniers temps à la maison d'Autriche, ne se sente pas pénétré d'indignation! Ce Raoul de Habsbourg, dont les plus nobles travaux, lorsqu'on lui vint annoncer son élection à l'empire, avoient été de conduire aux environs de Basle quelques soldats, du

temps des factions des Etoiles & des Papéguais, n'a point eu de repos, qu'il n'ait partagé l'Alsace entre lui & la ville de Strasbourg, & ensuite augmenté son petit domaine des duchés d'Autriche, Stirie, Carinthie, & des autres biens héréditaires que possède aujourd'hui sa maison en Allemagne. Depuis le commencement du quatorzieme siecle, où ceci se passoit, jusqu'à nos jours, combien d'états, quelle immense étendue de pays n'a-t'elle pas dévorés? Tous les royaumes d'Espagne, ceux de Naples & de Sicile en Italie, avec les isles de Sardaigne, Majorque & Minorque, la Bohême & la Hongrie en Allemagne, la Bourgogne, la Flandre & tous les Pays-Bas; joignez-y les possessions qu'elle s'est faites dans les isles orientales & dans le nouveau monde, presque égales en étendue à tout ce que nous connoissons des trois autres parties de la terre, doutera-t'on encore que Charles-Quint, qui est celui qui l'a élevée à un si haut degré de puissance, enflé de tant de succès, n'ait songé très-sérieusement à engloutir le reste de l'Europe, l'Asie & l'Afrique?

Ce vain projet de monarchie universelle demande-t'il d'autre preuve, que la destruction des Protestants d'Allemagne, la conquête de Tunis & d'Alger, l'invasion de la France, si bien déclarée par l'irruption en Provence, & par le fameux siege de Metz, toutes entreprises formées en même temps par cet orgueilleux monar-

1606.

que? Et si nous avons vu échouer ce projet, à quoi faut-il l'attribuer, sinon aux différentes circonstances & aux obstacles qu'apporte à son propre bonheur, par trop de précipitation, un cœur qui tout enivré de ses triomphes, ne voit plus rien d'impossible? Charles-Quint entreprend trop de choses & trop au-dessus de ses forces; il s'y porte sans précaution, & presque sans préparation; il brave la terre, la mer, les éléments & les saisons; Soliman, qui lui tient tête dans l'Europe, l'Asie & l'Afrique, François I, Henri VIII, le pape, les rois de Navarre, de Tunis & d'Alger, & pour mieux dire, tous les princes de la chrétienté, qu'il a forcés de s'armer contre lui, sont autant d'ennemis qu'il dédaigne & qu'il n'apperçoit presque pas. Il ne fait pas ménager les seules ressources qui lui restent, ses propres sujets se révoltent en Espagne, en Flandre & en Sicile. Lorsqu'enfin il a reconnu son erreur, il ne connoît d'autre remède, que d'en sortir par un coup de désespoir qui lui fait tout abandonner pour se confiner dans un cloître. Je ne traçois jamais ce tableau à Henri, sans y ajouter que Philippe II, aussi ambitieux & plus politique que son pere, avoit repris tous ses mêmes desseins, & qu'il auroit pu y réussir, si ses vues particulières sur la France, l'Angleterre & l'Irlande, n'avoient été traversées par le plus heureux effet du hazard, qui avoit fait rencontrer ensemble deux aussi fortes

têtes, que celles de sa majesté & de la reine Elisabeth (4).

1606.

J'avois toujours appréhendé l'effet des suggestions des courtisans, & des discours de la reine. Cette princesse entretenoit continuellement le roi son époux, des avantages d'une double alliance avec l'Espagne, & vouloit toujours qu'il regardât cette union de la France avec Rome & les deux branches autrichiennes, comme un moyen d'éteindre toutes sortes de factions en Europe, aussi conformes à la saine politique, qu'à la religion. Il m'avoua, que ces discours dont toute la cour retentissoit depuis quelque temps, ne le touchoient plus, & que si on le voyoit quelquefois les écouter & y répondre en homme qui par des objections sensées, paroît chercher à se convaincre, ce n'étoit que pour ne pas laisser pénétrer son secret à toutes ces personnes, & pour les entretenir au contraire dans l'espérance de le gagner, jusqu'à ce que le moment de lever le masque fût arrivé. Nous convinmes que les choses n'en étoient pas encore à ce point, & nous conclûmes cet entretien, comme quelques autres sur cette matière, par avouer que jusqu'à ce moment il n'y avoit rien de mieux à faire, que de continuer

(4) Ce ne peut être que Savoie, en donnant à ce duc en échange, quelqu'un de ses états. C'est l'historien Matthieu qui nous apprend cette particularité. Tom. 2, liv. 2, pag. 240.

1606.

à s'assurer pour cette association, des princes d'Allemagne & d'Italie, principalement de l'électeur de Bavière & du duc de Savoie; le premier par l'objet de la couronne impériale, & celui-ci, par l'espérance de la Lombardie & de la dignité royale accordée en faveur du mariage de son fils aîné avec madame de France.

Il ne se présentait point de moyen pour lever l'obstacle que le roi devoit s'attendre à trouver dans le duc de Bouillon, que celui de le mettre à la raison, en s'emparant de la ville de Sedan. Henri trouva cet expédient de lui-même, & il s'y arrêta d'autant plus volontiers, que cette expédition parut pouvoir être entreprise sans tirer à conséquence pour tout le reste; c'est ce que notre entretien eut de plus effectif. Le roi m'ordonna de mettre incessamment sur pied un équipage d'artillerie, proportionné à la réputation de cette place, plutôt qu'à sa valeur réelle, que ce prince ne connoissoit pas aussi parfaitement que moi. Il me déclara que son dessein étoit d'y marcher en personne, à moins qu'il ne fût arrêté par la goutte, ou par quelque autre incommodité; qu'en ce cas, c'est moi qu'il chargerait de conduire cette entreprise: & afin que je pusse joindre ensemble l'autorité & la dignité convenables à une fonction aussi éminente, sa majesté m'offrit en ce moment, & je puis le dire, me commanda d'accepter le rang de duc & pair, en me disant de lui nommer celle de mes terres à laquelle je

souhaiterois attacher ce titre, afin qu'elle en fit aussi-tôt dresser les patentes par Villeroy. 1606.

J'avois déjà refusé cette dignité, lorsque le roi m'envoya ambassadeur en Angleterre. Les libéralités de ce maître bien-faisant ayant levé depuis ce temps-là l'obstacle qui m'avoit empêché de profiter de sa bonne volonté, & voyant d'ailleurs que ce prince le souhaitoit presque autant pour son intérêt, que pour mon avantage propre, j'acceptai avec reconnoissance le nouveau bienfait que j'en recevois. Je lui nommai Sully. Les lettres en furent signées le 12 Février, scellées peu de jours après, & enrégistrées le dernier du même mois (5). Il n'y eut aucun des seigneurs de la cour, ni presque des grands du royaume, qui ne me fit l'honneur de m'accompagner, lorsque je me présentai au parlement pour la cérémonie de ma réception. Elle fut encore plus honorée par la présence de tous les princes du sang, excepté M. le comte de Soissons. La grande-chambre, la salle, toutes les galeries & les cours même, étoient si pleines, qu'à peine on pouvoit s'y retourner. J'amenai au sortir, soixante des plus distingués, à l'arsenal, où les attendoit un repas en gras & en maigre, pour lequel je n'avois rien épar-

(5) De Thou, *liv. 36*, au marquis de Rosny. Henri IV l'avoit déjà fait auparavant conseiller d'honneur au parlement. cette dignité fut conférée

1606.

gné. Une surprise heureuse pour moi, fut d'y trouver sa majesté elle-même, qui s'y étoit rendue pendant la cérémonie, sans avoir voulu m'en prévenir. „ Monsieur „ le grand-maître, me cria le roi, du „ plus loin qu'il me vit arriver, je suis „ venu au festin sans prier, serai-je mal „ diné? Cela pourroit bien être, sire, „ lui répondis-je, car je ne m'attendois „ pas à tant d'honneur. Je vous assure „ que non, reprit ce prince, en interrompant mes remerciements; j'ai visité „ vos cuisines, en vous attendant, où „ j'ai vu le plus beau poisson, qu'il soit „ possible de voir, & force ragoûts à ma „ mode, & même, parce que vous tardiez „ trop à mon gré, j'ai mangé de vos petites huîtres de chasse, tout-à-fait fraîches, & bu de votre vin d'Arbois, le „ meilleur que j'aie jamais bu. La gaieté du roi assaisonnant le plaisir de la table, le reste du jour se passa à la satisfaction de tous les convives.

Le lendemain dès le matin, sa majesté m'envoya chercher, & elle me demanda en présence de tous les courtisans assemblés, si je songeois à faire le mémoire de l'équipage d'artillerie pour attaquer Sedan, dont elle m'avoit parlé. Il étoit déjà dressé, & je l'avois mis dans ma poche, en sortant de mon cabinet; je le présentai au roi, qui se le fit lire tout haut. La cour fut instruite par cette lecture du nouveau dessein du roi, qui dit ensuite plaisamment, que le duc de Bouillon, quoique

quoique naturalisé Allemand , n'auroit peut-être pas oublié comment on parloit en France , & qu'en tout cas , on pourroit le lui rapprendre en peu de temps , par ce moyen. Sa majesté attendant que je lui disse mon avis sur cette guerre, je pris la parole , & dis , que je ne croyois pas le duc de Bouillon assez peu avisé , pour ne pas sentir la disproportion des forces de sa majesté avec les siennes , & pour s'exposer à en faire l'expérience ; que je l'avois prévenu dès long-temps , que sa place ne valoit rien contre le canon , & que la connoissant mieux que personne , si on lui voyoit faire quelque semblant de vouloir résister , ce ne seroit que dans l'espérance d'employer utilement pendant ce temps-là , les ruses de la négociation ; que j'osois pourtant conseiller à sa majesté , si elle me permettoit de me servir de ce terme , de mander une dernière fois au duc de Bouillon , que dans la conjoncture présente , il pouvoit encore venir en toute assurance se jeter à ses pieds , sûr que cette soumission , & plus d'exactitude à tenir sa parole , lui feroient obtenir son pardon , & le même traitement que par le passé ; mais que s'il refusoit cette dernière grace , il ne devoit plus s'attendre à être reçu à aucune composition. Je continuai à rendre compte de mes préparatifs au roi ; il approuva l'idée qui m'étoit venue , de ne faire sortir de Paris que le gros de l'artillerie , & de prendre les munitions & faire les autres provisions nécessaires , dans

1606.

~~1606.~~ les lieux les plus proches de Sedan, pour épargner les frais de transport & de charriage.

Cette affaire n'alla pas à beaucoup près aussi vite que je m'y étois attendu, par toutes les oppositions qui y furent apportées à la cour, où il sembloit que le plus petit préparatif de guerre causât presque la même alarme, qu'il auroit pu causer chez l'ennemi. Il n'y étoit bruit que des difficultés qu'on rencontreroit devant une place, dont tout le monde exagéroit à Henri la situation & les fortifications, & des inconvénients, dont un siège aussi long qu'on vouloit que le fût celui-là, seroit immanquablement suivi. On auroit dit, à entendre ainsi discourir, que le ciel & la terre dussent se mouvoir en faveur de Bouillon & de sa ville. On fit tomber sur ce sujet entre les mains de sa majesté, un mémoire en forme de lettre, plein non seulement d'absurdités, mais encore d'impertinences. Le roi croyoit y reconnoître le style du duc lui-même, mêlé avec celui de du Plessis & de Tilenus. Il n'est pas surprenant de voir ainsi parler, ou les amis particuliers du duc de Bouillon, ou les Protestants, qui pouvoient trouver intéressé dans cette affaire le corps entier des religionnaires : tels que Montluet, la Noue & les deux Saint-Germain : mais il l'est beaucoup, que des personnes, qui n'avoient aucune liaison avec le duc de Bouillon, & d'autres, qui étoient même gens du métier, comme l'ingénieur Erard, ne

parlassent jamais de ce projet, que pour y faire voir une impossibilité absolue : j'aurois de la peine à décider que toutes ces personnes fussent bien intentionnées pour le bien de la chose.

1606.

Le roi tomba lui-même dans une irrésolution, que je ne pouvois comprendre. Je lui représentai alors plusieurs fois inutilement, qu'il donnoit par-là gain de cause à des gens, qui n'ayant ni armes, ni cœur, ni mains, ne comptoient que sur cette unique ressource, & il est vrai que le duc de Bouillon ne laissa pousser la chose aussi loin qu'elle le fut, que parce qu'il se persuada, sur le rapport de ceux qui le servoient à la cour, & l'informoient des dispositions de sa majesté, qu'elle ne passeroit point jusqu'à l'exécution. Un autre expédient qu'on mit en usage, fut de faire entendre au roi, que le duc ne songeoit à rien moins qu'à lui résister; mais qu'il ne pouvoit se résoudre à paroître timide & rampant à des personnes, qui au lieu de lui rendre fidèlement les intentions de sa majesté, sembloient chercher à l'aigrir par le ton impérieux & menaçant : que si en la place de ces personnes (c'est moi qu'on désignoit ici) on mettoit vis-à-vis de lui des gens propres à lui inspirer de la confiance, le roi en seroit bientôt convaincu : Montluet (6) & la Noue entre autres, se faisoient fort de le ranger sans peine à son devoir. Le roi crut ne pou-

(6) François d'Angennes, sieur de Montluet. Odet de la Noue.

1606. voir mieux faire que de les lui députer. Ils ne rapportèrent que des paroles générales & ambiguës, qui n'ouvrirent pourtant pas encore les yeux à Henri, parce que d'un autre côté, ils lui firent Sedan absolument imprenable, par les travaux qui venoient d'y être faits tout nouvellement, soit qu'ils se fussent laissé frapper de cette fausse opinion, ou seulement qu'ils affectassent de l'être. Quoiqu'il en soit, au lieu d'aller en avant, sur la réponse du duc de Bouillon, Henri n'en témoigna que plus fortement, que le succès lui paroissoit très-douteux.

Je fis à mon tour des réflexions sur les dispositions où je voyois le roi, & je commençai à craindre que lorsqu'à force de le soutenir contre les cris de tout le monde, & contre ses propres craintes, je l'aurois embarqué, sur quelque difficulté imprévue qui viendrait peut-être à se rencontrer, on n'agit si puissamment auprès de sa majesté, déjà mal prévenue, qu'on lui fît abandonner son entreprise, après beaucoup de bruit & de dépense, ou goûter un accommodement avec le duc, à des conditions qui ne conviendroient ni à sa personne, ni à sa dignité, auquel cas il eût été bien plus à propos de ne point engager du tout la partie, & de chercher, pendant qu'il en étoit encore temps, quelque autre moyen de sauver l'honneur de sa majesté. Le reproche d'une vaine levée de boucliers, me parut encore ne pouvoir retomber que sur moi. On m'accuseroit

d'avoir trop ou trop peu fait ; j'étois sûr
que toutes les imputations , même les
plus contradictoires , me seroient faites
à la cour , & par les mêmes bouches. Je
conclus qu'il falloit que Henri se déter-
minât de lui-même ; je voulus voir à quoi
il seroit porté par ses propres réflexions.

1606.

Je commençai donc à lui parler plus froi-
dement & moins souvent , de l'entreprise
de Sedan , & je tins la même conduite en
public. Le roi s'aperçut des premiers de
ce changement ; & comme il n'eut garde
de pénétrer le motif qui me faisoit agir , &
qu'il ne s'imagina point non plus que j'eusse
changé d'opinion sur le duc de Bouillon &
sur Sedan , il se mit dans l'esprit , qu'après
avoir fait moi-même de plus sérieuses ré-
flexions au conseil que je lui avois donné ,
j'avois apparemment rétracté tacitement
mon premier sentiment , & envisagé que
le coup que j'allois porter à l'un des chefs
de la religion , pourroit quelque jour re-
tomber sur la religion même , en ouvrant
le chemin à opprimer l'un après l'autre ,
tous ceux qui la soutenoient en France.
De cette considération , que Henri regarda
comme indubitable , il passa facilement à
croire que je ne pensois pas avantageuse-
ment sur son équité , ou que mon attache-
ment à ma religion me menoit trop loin.
Il s'ouvrit de ce soupçon à quelques per-
sonnes , qu'il savoit être de mes amis ; &
pour s'en éclaircir avec moi-même , il vint
à l'arsenal , où j'étois retenu dans ma cham-
bre , par ma blessure de la bouche & du

1606.

cou. Il s'y étoit formé un abcès, qui en fit sortir une esquille d'os, de la bourre, du plomb & quelques grains de poudre, encore si frais & si entiers, qu'elle prit feu, lorsqu'on la mit sur les charbons ardents.

„ Il me semble, me dit Henri, en mettant tant sur le tapis le duc de Bouillon, que je ne vous trouve plus si résolu dans cette affaire de Sedan, que vous l'étiez il y a quelque temps, ni que je vous ai vu l'être en d'autres occasions bien plus difficiles, Qu'y a-t'il ? dites-le-moi librement & ne me celez rien, je vous en prie. La vivacité de ce prince fit que tout de suite, sans me donner le temps de lui répondre, il me fit part de l'idée qu'il avoit eue sur mes alarmes au sujet des religionnaires de France. Il protesta fortement contre le soupçon qu'il travaillât à ruiner les principaux réformés l'un par l'autre. Il en appella à la connoissance que j'avois de ses sentiments, & me demanda s'il n'étoit pas vrai que tout le monde savoit que dans ce qui concernoit le service de sa bouche & de sa personne, il aimoit mieux se mettre entre les mains des Réformés, que dans celles des Catholiques. Il m'assura encore, qu'il ne haïssoit point personnellement le duc de Bouillon, qu'il n'exigeroit rien de lui, qui fût capable de le déshonorer, en un mot, qu'il me laissoit le juge de la manière dont il devoit le traiter.

J'entendis avec joie ce prince parler de la sorte. Je lui témoignai être parfaitement instruit & persuadé de ses sentiments pour

tout le corps protestant en général, & pour moi en particulier, sans lui dissimuler pourtant la peine que m'avoit faite la maniere dont en dernier lieu il avoit pensé sur mon chapitre. Je lui avouai la véritable cause du refroidissement apparent qu'il avoit remarqué en moi sur le projet de Sedan, telle que je l'ai marquée plus haut. Ensuite épuisant de nouveau les réflexions qu'on pouvoit faire sur ce sujet, j'en fis faire une à sa majesté, à laquelle personne n'avoit songé : c'est que Bouillon ayant fait pour fortifier Sedan, des dépenses qui l'avoient entièrement épuisé, & peut-être même considérablement obéré, il se pouvoit bien faire que la véritable considération qui l'empêchoit de se rendre aux desirs de sa majesté, est qu'il s'ôtoit, en lui remettant Sedan, la seule ressource qui lui restoit pour réparer ses affaires dérangées : dans cette supposition, pour frapper à la bonne porte, il ne falloit peut-être qu'offrir au duc une somme, qui suffît à acquitter ses dettes. Je fis voir à sa majesté, que si en donnant à Bouillon deux cent mille écus, on pouvoit lui rendre toutes les autres conditions supportables, elle y en gagneroit encore six cent mille, parce que les frais d'un pareil armement ne pouvoient monter à moins de huit cent mille écus : nouveau motif de traiter le duc dans toute la rigueur de la guerre, si l'on faisoit tant que del'attaquer, en déclarant réunie à la couronne, non seulement la principauté de Sedan, mais encore la vicomté de Turenne, qu'il préten-

1606.

doit ne tenir de la France, que comme en relevent les grands fiefs de la couronne, sans quoi l'on auroit le chagrin d'avoir fait des avances, dont rien ne dédommageroit. Il semble que c'étoit par une sorte de presentiment de ce qui devoit arriver, que j'insistai si fort sur cette alternative, d'une extrême indulgence, avant que de rien entreprendre, & d'une extrême inflexibilité, dès qu'on auroit une fois les armes à la main.

Le roi repliqua, qu'une pareille négociation alloit encore confirmer Bouillon dans l'idée, où la lettre dont il a été parlé, montrait assez qu'il étoit, que sa majesté craignoit de l'attaquer. Il consentit cependant que je tentasse cette voie, de concert avec la princesse d'Orange (7), alors à Paris, en envoyant au duc, du Maurier (8), chargé de dépêches, dont il laissa les termes & la teneur à mon choix ;
 „ mais aussi me promettez-vous, ajouta
 „ Henri, qu'au cas qu'il n'accepte pas
 „ les offres que vous lui ferez faire, vous
 „ me servirez dans cette affaire sans au-
 „ cune considération humaine, & de la
 „ manière dont vous l'avez fait ci-de-
 „ vant ? „ dit-il en citant le siège d'A-
 miens, la campagne de Savoie, & plusieurs autres entreprises semblables. Je lui en

(7) Louise de Coligny, range, dont elle étoit veuve fille de l'amiral, mariée en alors.

premières noces au comte (8) Benjamin Aubert du de Tëligny, tué le jour de Maurier, attaché premiè- la saint Barthelemy, & en rement au duc de Bouil- secondes noces à Guillea- lon, ensuite au duc de me de Nassau, prince d'O. Sully.

donnai ma parole d'honneur : „ Orfus ,
 „ touchez là , me dit ce prince , en me
 „ tendant la main , je vous en crois ; me
 „ voilà content , & je me repose entière-
 „ ment sur votre capacité & votre fidélité ,
 „ de tout ce qu'il faut faire „ sa majesté
 me quitta , en achevant ces paroles.

1606.

J'allai le lendemain trouver la princesse d'Orange , avec laquelle je concertai la maniere dont elle & moi , nous écrivions au duc de Bouillon ; la députation que nous lui ferions de du Maurier , & la forme de l'instruction , dont nous chargerions celui-ci. Voici ce que contenoit la lettre que je lui écrivis. Je commençois par y rappeler au duc de Bouillon , avec les louanges convenables , la puissance & la capacité personnelle du roi regnant , deux points aussi-bien connus de lui que de moi , & que je le priois de ne point perdre de vue , comme bien capables de lui faire prévenir le danger dont il étoit menacé , en l'empêchant de se laisser surprendre à la prévention , & de rien faire par passion , par chagrin & par dépit. En parlant ainsi , je ne le flattois point , mais c'étoit , lui disois-je , afin qu'il vît plus clairement de quoi il s'agissoit pour lui , & qu'il ne s'obstinât pas contre les conseils de la princesse d'Orange , & d'un homme qui lui parloit en ami , à se réduire au point de donner à la force , ce qu'il ne tenoit qu'à lui de devoir à des conditions dictées par la douceur. Sans entrer dans le détail des propositions , je l'avertissois

1606.

que du Maurier étoit chargé de les lui faire de bouche, outre que nous lui avions fait mettre par écrit, tout ce qu'il avoit à lui dire de notre part, afin qu'il n'y eût point lieu à l'oubli & à la surprise. Je le prévenois sur ce qu'il lui paroîtroit peut-être que sa majesté n'entroit pour rien dans tout ce que nous lui propositions, en lui promettant ma parole d'honneur, & me rendant caution, s'il étoit nécessaire, que le roi ratifieroit tout ce qui seroit arrêté entre nous. Que je voulois passer pour un lâche, un perfide & un homme sans honneur, si le tout ne s'exécutoit de point en point. Je le conjurois encore en finissant, de ne pas laisser venir les choses à l'extrémité. La date de cette lettre, à laquelle celle de madame d'Orange étoit entièrement conforme, est du premier Mars.

Le duc de Bouillon y répond par une lettre datée du 4, qu'il a reçu la mienne, avec celle de la princesse d'Orange; entendu du Maurier, & lu attentivement son mémoire; qu'il se plaint avec raison, qu'on veut lui faire acheter les bonnes grâces du roi, par des bassesses qui l'en rendroient indigne: qu'on ne les lui promettoit que par un écrit, qui ne pourroit être connu que d'un petit nombre de personnes, pendant que toute la France seroit témoin de son humiliation, & de l'indifférence que sa majesté auroit ensuite pour lui. Que ses amis qu'il a consultés, & qui ne sont pas en si petit nombre qu'on vouloit le faire croire, ont tous

pensé comme lui, que sa majesté étoit bien éloignée d'avoir pour lui toutes les distinctions dont on le flattoit, elle, qui ne le trouvoit pas capable d'assez de fidélité, pour garder une aussi foible place que Sedan. Il ajoute sur cela, d'un ton plus suffisant, & qui contredit ce qu'il vient de dire, qu'il est bien informé qu'on en impose à sa majesté, en lui promettant de la rendre maître de Sedan dans un mois, & sans perte d'un seul homme. Bouillon s'applaudit sans doute ici, de me donner une espece de démenti, en parlant à moi-même. Toute la lettre est dans ce goût de plaintes sans fondement, & de protestations d'innocence aussi vagues. Il se tient sur ses gardes, pour ne rien avouer, ni rien promettre. Ce qu'il dit de plus relatif à la question après tout ce vain préambule, c'est que s'il a pu donner quelque sujet de mécontentement au roi, plutôt que de l'aggraver en le niant, il est disposé à en convenir, & à subir telle réparation de son tort, qu'il plaira à sa majesté de lui prescrire; pourvu que le retour de ses bonnes grâces & de sa confiance ne lui coûte pas sa misérable place, qu'il est prêt d'avouer authentiquement qu'il tient de sa bonté; mais que si le roi persiste à vouloir l'en dépouiller, il ne lui est pas possible de croire autre chose, sinon que ce prince l'aime en paroles, & le hait en effet.

Bouillon se sert à-peu-près des mêmes termes, en répondant à la princesse d'Orange, & ce que du Maurier rapporta

1606.

de bouche, n'ayant rien de plus satisfaisant, le roi commença à regarder le duc de Bouillon, comme un homme intraitable. Je crus pourtant devoir encore lui faire une réplique. Je lui marquai, que sa majesté n'avoit pas été contente de la maniere dont il avoit reçu les offres, qu'elle lui avoit faites par ma bouche. Qu'elle avoit trouvé ces lettres pleines de soupçons & de termes offensants pour elle; outre l'affectation à ne rien répondre de précis à ce qu'on lui proposoit; que j'étois véritablement fâché que mes conseils sinceres n'eussent fait qu'aigrir son esprit, comme il m'étoit déjà arrivé, lorsque je lui avois écrit sur la détention du maréchal de Biron. Que le temps viendrait, & qu'il n'étoit peut-être pas éloigné, où il connoitroit que je lui avois pourtant donné le seul bon conseil à suivre dans la circonstance présente. Que je l'avertissois une dernière fois d'y penser, que je l'en priois même & avec instance: rien ne pouvant me faire plus de plaisir, quoiqu'il crût peut-être tout le contraire, que de lui voir prendre le bon parti.

Pendant toutes ces allées & venues, j'avois trouvé le moyen d'avoir un plan de Sedan, que je fis tracer, tant en élévation qu'en superficie. Le roi vint voir l'un & l'autre à l'arsenal, & amena avec lui M. le comte de Soissons, le duc d'Epéron, les maréchaux de Brissac, de Fervaques, de Bellegarde & de Roquelaure, dom Joan de Médicis, de Vic,

Montluet, la Noue, Boësse, Nérestan, d'Escures, Erard & Châtillon, qui avoit tiré le plan, mais auquel j'avois expressément défendu de dire son avis devant tant de témoins. Ce fut un sujet de discourir & de contester sans fin, entre toutes ces personnes, sur la situation & la force de la place, & sur la forme de l'attaquer. Montluet, la Noue & Erard soutinrent opiniâtrément qu'elle étoit imprenable, autrement que par famine. Je ne répondois presque rien à tout cela, quoique la parole me fût presque toujours adressée, & que le roi me demandât souvent ce que j'avois à dire sur ces effroyables fossés, tous taillés dans le roc; ainsi le soutenoit-on.

1606.

Toute l'assemblée s'étant séparée, sans qu'il fût pris aucune résolution, j'allai le lendemain trouver sa majesté. Après lui avoir dit la raison qui m'avoit fait garder le silence, qui étoit que le secret n'auroit pas été bien gardé parmi tant de gens ramassés, je lui fis remarquer qu'à mon grand plaisir, de tous ces observateurs si attentifs, pas un n'avoit fait attention à un seul des défauts de la place, qui sont, le Vallon de la Fontaine, celui des Gimmenés, les fossés artificiels, faits en quelques endroits par le moyen des terres rapportées, & les deux abords du dessus & du dessous de la rivière, si spacieux, que je répondois à sa majesté de loger sans beaucoup de danger toutes les troupes, dans l'espace de deux cents pas près de la

1606.

ville, & jusques sous les contrescarpes des fossés artificiels, parce que le tournant des vallons les mettoit à couvert des décharges de la mousqueterie, pendant que du côté de la ville, les assiégés ne pouvoient se montrer sur leurs parapets, ni presqu'en aucun autre lieu, qu'ils ne fussent aperçus de dessus les éminences de la campagne, dont tout le corps de la place est si absolument commandé, qu'on découvre l'intérieur des logements en face, par derriere, & des deux côtes. Je me rendis encore garant à sa majesté, que dans le huitieme jour depuis l'établissement des batteries, je la mettrois en possession de Sedan.

Le roi me crut cette fois, & dans la joie qu'il en eut, il courut s'en ouvrir à MM. de Médicis, de la Force, de Vic, de Néréstan & Boësse, dont il connoissoit la discrétion, & qui louerent fort ma retenue. Henri ne balança plus après cela, & se disposa à partir au plutôt, à la tête d'un corps de cavalerie, & de quelques compagnies du régiment des gardes, pendant que j'assemblerois le reste des troupes en corps d'armée, & ferois avancer l'artillerie : en quoi j'eus une singuliere attention que les peuples de la campagne & les bourgeois des villes, ne reçussent aucune insulte, ni aucune incommodité, pour le logement de ce grand nombre de gens de guerre.

Le dessein d'attaquer le duc de Bouillon ne pouvoit manquer de faire murmurer les Protestants : je ne fais même si le

duc ne comptoit pas sur un soulèvement général en sa faveur ; si cela est , il fut trompé , & j'avoue que j'y contribuai. Je saisis l'occasion d'une lettre que Parabere m'écrivit sur ce sujet , pour donner dans la réponse que je lui fis , une espece de manifeste qui pût justifier au corps des réformés la démarche du roi , & montrer que le duc de Bouillon n'alloit rien souffrir que par sa faute : c'est ce qui fit que je composai cette lettre avec beaucoup plus de soin & d'étendue que je n'aurois fait , si je n'y avois envisagé que Parabere seul : je me doutois qu'elle seroit rendue publique.

1606.

Je commençai par le dénombrement des principaux bienfaits que Bouillon avoit reçus de sa majesté ; comment il en avoit été préféré au prince de Condé même , fait maréchal de France & premier gentilhomme de la chambre ; élevé le premier de la religion à tous les honneurs & dignités ; gratifié de pensions & d'appointements beaucoup plus considérables que tous les autres : l'état de ces gages , pensions , &c. ayant monté jusqu'à cent vingt mille livres par an , sans compter que sa majesté l'avoit marié , comme elle auroit pu faire son fils , ou son propre frere ; favorisé pour le fait de la succession de Limeuil , & soutenu de toute son autorité , après la mort de la duchesse sa femme , je parlois de ce fait en témoin oculaire. J'opposois ensuite à tous ces bienfaits , l'ingratitude dont Bouillon avoit

1606.

payé Henri, ses manœuvres, ses mutineries au siège d'Amiens, sa retraite dans ses maisons, lors de l'arrêt du maréchal de Biron, & sa sortie du royaume, avec des circonstances, qui seules auroient suffi pour sa condamnation. Je prenois Parabere à témoin, que malgré tout cela, lui, Constant & moi, nous avions été les instruments des grâces, que sa majesté avoit encore voulu lui faire depuis ce temps-là. Je faisois remarquer, que Bouillon s'avouant en quelque maniere lui-même criminel de leze majesté, par la demande qu'il a faite de lettres patentes d'abolition, lorsque sa majesté témoigne être prête de les lui accorder, il élude tout par un subterfuge, qui est une nouvelle injure, c'est que lui qui est sujet & domestique du roi, & duquel seul il tient sa place, refuse de la tenir sous les mêmes conditions de protection, que le feu duc de Bouillon avoit acceptées de François II; dont il n'étoit ni sujet ni domestique.

Je rapportois à la suite de tout cela, les voies de conciliation, que du Maurier lui étoit allé ouvrir de la part de ses principaux amis, avec pleine assurance que sa majesté voudroit bien s'y prêter, comme, de proposer au roi, que Sedan fût réputé l'une des places données pour sûreté aux protestants, que le duc la vendît au roi, que sans la vendre, la Noue y fût mis gouverneur; la souveraineté, & même la propriété, en restant au duc de Bouillon : mais qu'il n'avoit voulu rien entendre,

entendre, pendant que le roi en faisoit beaucoup plus pour lui, qu'il ne devoit : qu'ainsi c'étoit le duc seul, qui en s'opiniâtrant mal-à-propos, nous forçoit tous à tirer l'épée les uns contre les autres, & réduisoit l'église de Sedan à l'extrémité, où on alloit la voir dans peu de temps : que ce malheur touchoit si sensiblement sa majesté, qu'elle étoit résolue, qu'elle avoit même donné parole aux députés des églises, de ne rien changer, ni innover dans Sedan sur la religion, quand même elle l'emporteroit de vive force. Je priois Parabere en finissant, de me rendre une justice publique sur la pureté de mes intentions, & sur le chagrin que je ressentois de voir l'un de mes confreres courir à sa perte avec tant d'aveuglement.

Il parut nécessaire à Henri d'user de la même précaution avec le parti protestant. Bouillon lui avoit fait faire par la Noue des protestations, qui n'étoient nullement recevables. Le roi les rendit publiques, & il y répondit par un écri, qui fut répandu parmi les amis du duc, au hazard de leur faire croire encore plus fortement, & à eux & à lui, que sa majesté ne cherchoit qu'à sortir de cette affaire par la douceur, comme en effet, ils publièrent que le roi désespéroit plus que jamais du succès de son entreprise, à quoi Bouillon ajoutoit, ainsi que le rapportèrent la Viéville, d'Arson & du Maurier, qui furent députés vers lui à différentes fois, que j'engageois ainsi témérairement sa majesté,

1606.

malgré elle - même , & que je m'étois un jour vanté à ce prince , de prendre Sedan en trois mois , du côté du fer à cheval. Ce dernier fait est vrai , & donna bien à penser à Henri sur la prétendue fidélité de ceux qu'il admettoit à ses conseils : car lorsque je lâchai cette parole , il n'y avoit de présents que dom Joan & Erard. Aussi Bouillon me regardoit & me traitoit-il en toute occasion , comme le plus mortel de ses ennemis , qui changeoit tout ce que sa majesté pouvoit penser de favorable pour lui. C'étoit au roi à répondre à ce reproche , & il y répondoit en effet , comme je pouvois le souhaiter. Et quant à tous ces autres discours , encore plus insolents , il se proposa bien de faire dans peu changer de ton au duc de Bouillon.

Il partit de Fontainebleau sur la fin de Mars , menant avec lui la reine , qui devoit faire une partie de ce trajet (9) , quoique les chemins fussent très-mauvais , & prenant sa route par Rheims , Rhétel , Mezieres , Doncheri & Mouzon. Comme je ne revis sa majesté qu'après l'affaire conclue , j'en prendrai le détail dans les lettres qu'elle m'écrivit , & me fit écrire continuellement par Villeroy & la Varenne.

Bouillon ne quitta que le plus tard qu'il put , sa premiere arrogance. Il dit à du

(9) La reine ne fit ce voyage , selon de Thou , le Marcure François & les meilleurs mémoires du temps , qu'afin de pouvoir obtenir des conditions plus avantageuses au duc de Bouillon , qui l'avoit mise dans son parti.

Maurier, que si-tôt qu'on auroit commencé à le trompeter, il abattroit les armes de France de dessus sa porte; c'est qu'en poursuivant Bouillon avec les armes, le roi voulut aussi qu'on commençât à instruire son procès, qu'il me commanda de poursuivre vivement avant de partir pour aller le joindre. Le duc sollicita si bien quatre des canonniers de sa majesté, qu'ils se laisserent persuader de l'aller trouver, sur des chevaux qu'il leur envoya à la Fere en Tartenois, désobéissance digne de punition dans ces canonniers. Quoique la duchesse de Bouillon ne sortît point du tout de Sedan, il usa de tant d'adresse que ceux que sa majesté chargeoit de l'informer de tout ce qui se passoit dans cette ville, lui rapportèrent qu'elle s'étoit retirée en Allemagne, pour ne pas se trouver dans une ville assiégée. On l'entendoit se vanter qu'en frappant du pied contre terre, il feroit entrer dans Sedan jusqu'à quatre mille hommes, voulant qu'on crût qu'il disposoit de dix-sept compagnies de cavalerie, & de quelques régiments d'infanterie, qui étoient dans le Luxembourg, & qu'il se feroit assister puissamment des Suisses. L'avis le mieux circonstancié qu'on reçut, est qu'il attendoit avant le 20 du mois d'Avril, cinq ou six cents soldats, qu'il avoit fait lever en Gascogne & aux environs de Limeuil, & fait embarquer à Bordeaux. Un neveu de Rignac, & un nommé Prépondié, les avoient levés, sous ombre de recrues,

1606.

qu'on faisoit pour aller servir en Flandre. Pucharnaut l'avoit déjà mandé au roi, lorsque sa majesté étoit encore à Paris.

On trouvoit beaucoup à rabattre sur tout cela, lorsqu'on l'examinoit de près. On savoit que rien ne remuoit en Allemagne pour le duc de Bouillon, Bongars l'assura au roi. Les archiducs témoignoit plus de peur de notre armement pour eux-mêmes, que de disposition à se déclarer contre nous. L'Espagne trouvoit le sujet trop léger pour rompre la paix avec la France, c'est ce qu'on savoit de Madrid même. L'Angleterre regardoit avec la dernière indifférence le duc de Bouillon. Trois ou quatre cents-aventuriers Suisses, voilà tout au plus sur quoi on voyoit qu'il pût compter, & il se passa encore à bien moins, pendant que contre son attente, nos levées dans les cantons se faisoient sans aucune peine. Pour l'électeur Palatin, Montglat ne l'avoit point encore vu; mais il mandoit de Strasbourg, qu'il partageoit la peur de Bouillon. Le landgrave écrivit lui-même en France, pour y notifier ses intentions.

Quant à ce que le duc pouvoit par lui-même, on savoit qu'il n'y avoit pas plus de douze cents hommes de guerre dans Sedan, & l'on fut bientôt plus particulièrement informé qu'il n'y en avoit en effet que sept ou huit cents, bourgeois & aventuriers ramassés, dont encore une partie faisoit mine de vouloir en sortir, avant l'approche de l'armée du roi. Le bruit

courut que Bouillon s'étoit retiré lui septieme en Allemagne, s'étant fait escorter pendant quelques lieues par sa garnison, & qu'il avoit été vu auprès de Bascogne par des soldats qui le connoissoient, & auxquels il avoit parlé. Quelques particularités rapportées sur les ordres qu'il avoit donnés dans Sedan, pour le château & pour la ville, faisoient même croire qu'il n'y rentreroit point, mais cette nouvelle, que le gouverneur de Villefranche étoit venu exprès apporter au roi à Rheims, ne se trouva pas vraie. Le duc de Nevers, mieux instruit, manda à sa majesté, qu'à la vérité le duc de Bouillon étoit sorti à la tête de trois ou quatre cents hommes, mais pour aller au-devant d'un prince Allemand, avec lequel il étoit rentré dans Sedan, dès la nuit suivante. Quoique les avis donnés par les différents agents de sa majesté, ne se rapportassent pas en tout à beaucoup près, on fut de bonne part, que Bouillon ne s'étoit point éloigné de sa ville. Ce comte d'Allemagne, qu'on disoit qu'il installoit dans Sedan, pour y soutenir un siege, étoit le troisieme des comtes de Solme. L'ainé étoit grand maître de l'électeur Palatin, nous avons vu le second, avec le sieur du Plessin. Pour celui-ci, on ne parloit pas avantageusement de ses lumieres & de son expérience.

Le roi fut incommodé d'un rhume, à Nanteuil, ce qui ne l'empêcha pas d'aller à la chasse, dès qu'il eut commencé à cracher. Il me mandoit de cet endroit, le

1606.

27 Mars, qu'il avoit manqué son cerf, mais qu'en récompense il avoit pris deux loups la veille, ce qu'il regardoit comme un augure favorable. Il trouva à Fresne quatre compagnies du régiment des gardes, déjà recrutées de sept cents hommes, auxquelles il permit d'y demeurer jusqu'au premier Avril, pour achever leur recrue. On voyoit le cœur de Henri s'épanouir, & son ancienne ardeur renaître sur son visage, en reprenant son premier métier. Il vint dîner à deux lieues de Fresne, & de-là entendre les ténèbres à Rheims, où il demeura pour faire ses pâques, jusqu'au Mercredi suivant. Il y fut joint par le duc de Mercœur & par toute la noblesse du pays. Il y vit aussi du Maurier venant de Sedan, qui lui dit de la part du duc de Bouillon, qu'il consentoit à y recevoir au nom du roi, un gentilhomme, pourvu que ce fût sans aucune qualité, & que sa garnison y restât commandée par son officier; qu'il étoit prêt aussi d'y recevoir sa majesté, avec telle suite qu'elle jugeroit à propos, & tous ceux qu'elle voudroit y députer, mais qu'il persiste à demeurer le seul maître dans sa place, & qu'il perdra plutôt ses biens, ses enfants & sa vie. A mesure que le danger approchoit, le duc rabattoit de sa fierté.

Le roi, sans répondre à cette proposition, envoya le duc de Nevers (10) à Mouzon, assembler la cavalerie qui y ar-

(10) Charles de Gonzagues de Cleves, duc de Nevers.

rivoit, & empêcher l'entrée de ces prétendues troupes du duc de Bouillon dans Sedan; il n'y étoit arrivé en tout que trois cents hommes, Suisses & Allemands, & il n'y avoit pas d'apparence qu'il vînt d'autres secours à Bouillon, sa majesté étant dès-lors en état de l'empêcher. Elle paroissoit avoir une extrême impatience de s'avancer vers cette ville, mais elle n'avoit encore que le régiment de ses gardes. Les recrues des chevaux légers arriverent belles & bonnes, le reste des troupes ne devoit joindre que le 4 Avril. Le roi me fit l'honneur de m'écrire deux fois de Rheims, le 24 & le 26 Mars, en me pressant de venir l'y trouver avec mon fils. Il faisoit état d'en partir le 27 pour Rhétel, & d'être le 30 à Mouzon, où il avoit marqué pour ce jour-là le rendez-vous du régiment des gardes, quoique les pluies eussent rendu les chemins presque impraticables. Sa majesté me mandoit encore de lui envoyer des officiers & des chevaux, avec un convoi de pics, pelles, hoyaux & de quelques moyennes pieces de canon, pour fortifier son logement.

Tant de personnes s'empressoient malgré tous ces préparatifs, à mettre la chose en négociation, qu'il n'y avoit pas un fort grand fonds à faire sur toutes ces apparences, & qu'en effet ce dernier parti l'emporta bientôt. Sa majesté fut pourtant fort mal satisfaite des derniers articles, que du Maurier rapporta de la part de Bouillon, & que Villeroy nous communiqua par son

1606.

ordre, au garde des sceaux & à moi. Elle fut encore plus choquée d'un mémoire dans lequel il sembloit que le duc voulût traiter avec elle d'égal à égal. D'Arson, qui étoit allé de lui-même trouver Bouillon, après du Maurier, présenta au roi ce mémoire impertinent. Mais Bouillon après avoir ainsi satisfait sa vanité, comprit qu'il étoit temps enfin de changer de langage, & il se radoucît tout d'un coup. Nétancourt (11) vint de sa part, prier sa majesté de lui envoyer Villeroy, pour conférer & traiter avec lui. Le roi y consentit, pourvu que l'entrevue se fît à Torcy, sans sortir des limites de France. Par une dernière fougue de cet homme, qui assurément méritoit pis que ce qui lui arriva, Aersens, qui étoit allé le trouver, sous le bon plaisir de Henri, revint dire qu'il désapprouvoit Nétancourt, & qu'il se passeroit de Villeroy.

Il faut que Henri ait eu quelque puissant motif, que je ne comprends pas, de charger le duc de Bouillon de tout le tort, pour lui députer, comme il ne laissa pas de faire après cela, Villeroy & Dintreville (12), avec lesquels il paroît que Bouillon ne montra plus, ni mauvaise humeur, ni peine à s'accorder. Villeroy m'apprit lui-

(11) Jean de Nétancourt, comte de Vaubecourt, conseiller d'état, maréchal de camp, lieutenant général des ville & évêché de Verdun, gouverneur de Châlons en Champagne, mort en 1642.

(12) Joachim de Dintreville, gouverneur de Champagne.

lui-même ce qui s'étoit passé dans la conférence, & il joignit un assez long mémoire à la lettre qu'il m'en écrivit dès le soir même du jour, qui étoit le 30 Mars, lorsqu'il fut de retour à Donchery. Si j'en crois Villeroy (car on verra dans le moment, les raisons que j'ai de me défier de sa sincérité), il a trouvé Bouillon si ombrageux & si irrésolu, qu'il ne répond de rien, qu'après une seconde conférence, & même tant qu'il ne lui aura pas vu, non seulement conclure & signer, mais encore commencer à effectuer l'accord. Comment Villeroy prétend-t'il, sans se contredire, accorder avec ces paroles ce qu'il dit immédiatement après, qu'il lui semble que le duc de Bouillon veut se mettre à la raison, c'est qu'il ne pouvoit se dispenser de me prévenir sur une conclusion, qu'intérieurement il savoit bien plus proche qu'il ne me le disoit. Il m'annonce une seconde conférence pour le lendemain, ce qui étoit cause que sa majesté passeroit encore toute cette journée à Donchery.

Voici une preuve que Villeroy ne me disoit pas tout. La Varenne, qui m'écrivait le même jour que lui, me mande, que Bouillon s'est présenté à la conférence, de l'air d'un homme qui demande quartier, & avec raison, dit-il, puisqu'après avoir fait les plus grands efforts, avoir épuisé son petit domaine, & cueilli de tous côtés, il ne se voyoit en tout que quinze cents hommes, jeunes gens qui n'avoient jamais vu le feu, peu de François

~~1606.]~~ 1606.] & de Lansquenets, vingt-cinq Suisses seulement, tout le reste pitoyable, si l'on excepte peut-être encore quelques Flamands de Frankendal & des environs; que si dans cette extrémité, la duchesse de Bouillon n'étoit point sortie de Sedan, il n'y avoit pas lieu de douter que son mari n'eût résolu de consentir à tout; qu'aussi le traité devoit être déjà réputé conclu, & que ce n'étoit que pour sauver en quelque sorte son honneur, de la honte d'une capitulation si subite, que le duc avoit demandé en grace le terme du lendemain.

Tout fut consommé en effet dans cette seconde conférence. Villeroi se pressa fort en apparence de me l'apprendre, puisqu'il m'écrivit au sortir de-là, comme il avoit fait la veille; mais il fut bien d'un autre côté m'en dérober la connoissance, comme on va le voir bientôt. Il promet dans cette seconde lettre, de m'envoyer le traité même, si-tôt qu'il aura été mis au net & signé, ce qui devoit se faire le lendemain de grand matin. Il m'en spécifie en attendant les articles principaux. Ce traité porte pour titre : *articles de la protection de Sedan & de Raucourt* : la date en est du 2 Avril 1606, & le terme pour quatre ans. Le duc de Bouillon y consent que le roi établisse de son droit, un gouverneur dans le château, à la tête d'une compagnie de cinquante hommes, & que les habitants de Sedan prêtent au roi le serment de fidélité, ce qu'il s'oblige aussi à

faire de son côté. Villeroy remplit le reste de sa lettre des louanges, que sa majesté a données publiquement, dit-il, à ma vigilance & à mes conseils en cette occasion, ce qui est assez inutile, puisque j'avois agi & parlé sans fruit : par cette flatterie, Villeroy ne m'éblouit, ni ne me fait prendre le change sur son procédé.

1606.

Je ne puis douter que sa majesté ne desirât sincèrement de me donner part à la conclusion de cette affaire, après les assurances qu'elle m'en avoit données, & le soin qu'elle prit de m'écrire, uniquement pour me presser de venir, afin qu'il ne se fit rien sans moi. Je ne décide point par quels motifs Villeroy étoit si éloigné à cet égard, de la façon de penser du roi, si c'est parce qu'il appréhenda que je ne lui dérobasse l'honneur d'un traité, ou s'il craignit que Bouillon obtenant par mon entremise des conditions plus avantageuses, l'amitié ne nous unît contre sa politique, qui étoit de tenir divisés les plus qualifiés de la religion. J'avance seulement qu'il hâta d'autant plus l'accord, qu'il vit que sa majesté m'y convioit plus fortement, à quoi j'ajoute qu'il se crut permis d'user d'une petite supercherie. Henri lui ayant remis les lettres, dont il vient d'être fait mention, il en chargea un laquais, auquel il ordonna de prendre tout doucement la route d'Amiens, Saint-Quentin & Rheims, en sorte que je ne les reçus qu'après celle que sa majesté m'écrivit huit jours après, & qu'elle envoya un exprès m'apporter. Ce

1606.

ne fut pas sans étonnement que je lus dans cette dernière dépêche, que ce prince étoit en peine de moi, & craignoit que je ne fusse malade, puisque m'ayant écrit il y avoit huit jours, il n'avoit reçu de moi aucune réponse, ce qui étoit cause que tout s'étoit conclu sans moi. Par cette même lettre, qui est du Samedi premier Avril, Henri me mande, de ne pas différer davantage à l'aller trouver, que je laisse le plus pesant de mon bagage à Châlons, & que je le rencontrerai le Lundi suivant à la Cazine, où il ira voir la reine.

Ayant reçu ces deux lettres le même jour, à Suippe, je vis que je n'avois pas un moment à perdre, si je voulois me trouver au rendez-vous de sa majesté. Je connus à la manière dont elle me reçut, que toutes réflexions faites, elle pardonnoit assez volontiers la faute que Villeroy avoit faite à mon égard (13). Ce prince

(13) De Thou, dans le récit qu'il fait de cette expédition de Sedan, *liv.* 136, se montre peu favorable au duc de Sully, & beaucoup au duc de Bouillon. Il fait entendre que Henri IV s'étoit convaincu pendant ce voyage que monsieur de Sully ne poursuivoit en cette occasion le maréchal de Bouillon, qu'à raison d'une inimitié personnelle, il fut bien aisé de profiter de son absence, pour terminer toute cette affaire par un traité, parce qu'au fond ses liaisons avec MM. de Biron & d'Auvergne, n'avoient pas été portées jusqu'au crime. Le témoignage du mercure françois, de presque tous les historiens, & de l'auteur apologiste du duc de Bouillon lui-même, qui parloit au contraire plus avantageusement sur ce sujet du duc de Sully, que du duc de Bouillon, & les autres preuves répandues dans ces mémoires, rendent, à ce qui me semble insoutenable, ce que M. de Thou avance ici, sur l'o-

me careffa extraordinairement , croyant peut-être que j'avois du reſſentiment de ce qu'on ne m'avoit pas attendu. „ Soyez „ le bien venu , me dit-il , tout haut , „ j'ai eu ſoin de votre ſouper & de votre „ coucher , vous ſerez bien accommodé. „ Devinez , me dit-il enſuite tout bas en „ ſe penchant vers mon oreille , pour-

1606.

pinion qu'avoit Henri IV des ſentiments & des diſpoſitions du duc de Bouillon. On doit une tout autre créance à des faits établis ſur des lettres & des diſcours rapportés d'original , tels que ſont la plupart de ceux qu'on voit dans les mémoires de Sully , & celui-ci en particulier , qu'à ceux dont les preuves ne ſont fondées que ſur des bruits publics ; & ſi je ne me trompe , il ne ſeroit pas difficile de montrer à M. de Thou , qu'il n'eſt pas ſur cet article , d'accord avec lui-même.

D'où peuvent donc venir la précipitation avec laquelle fut conclu le traité , l'air de faveur qu'on y remarque & le myſtere que M. de Sully infinue lui-même que le roi lui en fit faire ? Je ſouſcris aux raiſons qu'en apporte Marſolier : 1°. Que Henri IV ne vouloit pas perdre le duc de Bouillon , mais ſeulement lui faire ſentir le poids de ſa puiffance , pour le contenir à l'avenir dans

le devoir : 2°. Que le duc de Bouillon ſe voyant reſprésenter par M. de Ville-roy , ſa lettre d'aſſociation , avec MM. de Biron & d'Auvergne , eut véritablement recours à la ſoumiſſion , pour obtenir un pardon , que ſa fierté l'empêcha de demander , tant qu'il pouvoit ſe flatter que ſes démarches étoient demeuré cachées : 3°. Que toutes réflexions faites , Henri IV jugea que le duc de Bouillon lui feroit encore moins de mal à Sedan que partout ailleurs , & que par cette raiſon , loin de l'en chaffer , il l'y renvoya un mois après. Pour M. de Villeroy , que l'auteur blâme ici , on voit bien qu'il n'agit que par ordre du roi , & ſelon ſes vues. Auſſi eſt-il beaucoup loué de cette négociation , dans le *vol. 8477 des Mſs. R. Voyez les hiftoriens , & ſur-tout le mercure françois , année 1606. Aucun écrivain n'a rapporté ce fait avec autant de particularités qu'on en voit dans nos mémoires.*

1606.

„ quoi je me suis tant hâté, c'est parce
 „ que je fais qu'étant arrivé, vous eussiez
 „ voulu tout reconnoître, & vous fourrer
 „ dans tous les endroits périlleux, & je
 „ craignois qu'il ne vous arrivât quel-
 „ qu'accident; car j'aimerois mieux que
 „ Sedan ne fût jamais pris, ayant affaire
 „ de vous pour quelque chose de plus
 „ grande conséquence.

Les réflexions que je ferois sur cet accord, & sur toute cette affaire, pourroient après cela n'être pas celles d'un homme impartial; je dirai seulement que le duc de Bouillon fut bien heureux d'en être quitte à si bon marché, après avoir obligé sa majesté à mettre une armée sur pied, & à faire avancer une artillerie de cinquante pieces de canon, à 15 ou 20 lieues au plus de Sedan, & après avoir donné à sa majesté elle-même la peine de venir en personne jusqu'au pied de ses murs. Henri convenoit de tout cela, la conduite du duc le faisoit quelquefois entrer en une véritable colere; mais sa clémence ordinaire fut la plus forte. Il fit son entrée le 2 Avril, dans Sedan, où il laissa cinquante hommes, & Nétancourt à leur tête. Bouillon vint ensuite lui rendre son hommage & sa soumission. Sa majesté me fit appeler à cette cérémonie, qui se passa dans la chambre du roi, de si grand matin, que Bouillon prit encore ce prince au lit (14).

(14) Henri IV lui répondit obligeamment, que ce n'étoit pas tant sa place de Sedan qui le tenoit, que les bons services qu'il attendoit de sa personne. *Mss. ibid.*

Je visitai la place le lendemain. Trois cents malotrus Lansquenets, & vingt-cinq Suisses, furent toutes les troupes étrangères que j'y vis, au lieu de ces secours formidables, qui devoient accourir au duc de Bouillon, de tous les endroits de la chrétienté. Tout le reste étoit proportionné, des canons très-mal équipés, avec quatre ou cinq mal-habiles canonniers pour les servir, aucun endroit accommodé pour les loger, point de fascine, de gabions, de trépons, de madriers, rien en un mot, de ce qu'on a coutume de préparer pour soutenir un siege. Je ne pus m'empêcher d'en marquer mon étonnement au duc de Bouillon, qui assistoit à cette visite, & qui ne trouvant pas mes remarques ni ma liberté de son goût, se mit à contester beaucoup plus vivement qu'il n'étoit besoin. Quelqu'ingénieuse que fût sa vanité, l'inégalité des deux parties se montra si visible, qu'il passa chez nos voisins pour n'avoir prévenu sa ruine totale, que par une soumission aveugle. Le cardinal du Perron m'en félicita de Rome. „ Il faut, „ me disoit cette éminence, en me citant „ un ancien, que les guerres soient grossières & courtes, on abrège par-là le „ temps & les frais, les conquêtes qui „ se font par la crainte des armes, vont „ bien plus vite & plus loin que celles „ qui se font par les armes même „. Le pape parla publiquement de cette expédition, avec éloge, & je sais qu'on pensoit par-tout ailleurs, à-peu-près comme à

1606.

Rome. Cela me consola un peu sur la réputation de nos armes.

Je comptois encore prendre un petit dédommagement de cet armement, en remettant sous l'hommage de sa majesté, les places du comté de Saint-Paul. Il faut se rappeler ici ce que j'ai dit sur l'acquisition de ce comté, en 1604, que Guilloüaire étant venu proposer au roi ce marché, de la part de M. le comte de Soissons, sa majesté commit cette affaire en mon absence, à MM. de Bellievre, Villeroy, de Sillery & de Maissès; que sur les difficultés que j'y fis envisager à ce prince, on en fit expédier le contrat sous le nom d'une tierce personne, en attendant que le roi pût, en s'emparant de ces places, s'en déclarer le véritable acquéreur.

Lorsque Henri me proposa de faire faire montre aux troupes, & de les licencier :
 „ Comment ! licencier, sire, lui répondis-
 „ je ? & que deviendra votre contrat du
 „ comté de Saint-Paul ? Ne vous sou-
 „ vient-il plus de la résolution qui fut
 „ prise, en le passant ? Puisque la dépense
 „ en est faite, il ne faut que tourner de
 „ ce côté-là „. Je fis voir à sa majesté
 que c'étoit une affaire de quinze jours
 seulement, les Espagnols ne s'attendant
 à rien moins ; qu'au reste, ils n'auroient
 aucun sujet valable de s'en plaindre, parce
 que le roi ne faisoit qu'user du pouvoir
 que les traités laissoient aux comtes de
 Saint-Paul d'opter entre la France & l'Es-
 pagne, ce qu'on feroit dénoncer au con-

seil de Madrid, au même temps qu'on s'avanceroit. „ Je vois bien que vous avez
 „ raison, me dit Henri, après m'avoir
 „ écouté attentivement, mais il y faut
 „ bien penser auparavant, & j'en veux
 „ parler aux principales personnes qui
 „ sont auprès de moi, & à ceux de mon
 „ conseil ordinaire „. Je ne fais à qui sa
 majesté en parla, & quel conseil on lui
 donna, mais deux jours après, ce prince
 me tira à quartier, & voulut me persuader
 qu'il étoit à propos de laisser pour le
 présent cette affaire assoupie. J'avoue que
 je ne pus m'empêcher de dire en quittant
 le roi, avec un mouvement d'impatience : „ Hé bien, de par-Dieu? je vois que
 „ nous allons pendre notre épée au croc,
 „ ayant une si belle armée; & la licen-
 „ cier, lorsque nous avons une occasion
 „ si favorable de l'employer utilement „.
 Je ne pus faire changer de résolution au
 roi. On fit montre deux jours après, cha-
 cun se retira, & je ramenai l'artillerie à
 Paris.

1606.

Il prit envie au roi de rentrer dans cette
 ville, au bruit de toute son artillerie. La
 Varenne vint me le dire de sa part. „ Eh !
 „ M. de la Varenne, m'écriai-je, surpris
 de la proposition, „ que pense faire le
 „ roi? Nous n'avons pas donné un coup
 „ d'épée ni de pique, ni tiré un seul coup
 „ de canon & de fusil, & nous voulons
 „ faire les victorieux, nous qui sommes
 „ les vaincus en deux manières, nous
 „ avons acheté avec trop de crédulité,

1606.

„ ce que le roi ne devoit tenir que de
 „ son courage, ensuite, nous avons eu
 „ peur de déclarer ce que nous avons ac-
 „ quis. Je m'étois toujours bien douté
 „ que les choses se passeroient ainsi. Dites
 „ au roi que tout le monde dit cela, &
 „ qu'on se moquera de nous si l'on fait
 „ tirer le canon „. Ma franchise alloit
 peut-être un peu trop loin, dans cette oc-
 casion, le chagrin de tout ce que je ve-
 nois de voir arriver, en étoit la cause.
 Le roi n'entendit pas ce rapport, sans
 beaucoup d'émotion, il ne la cacha à per-
 sonne, qu'à moi. Praslin, & ensuite Bé-
 thune, revinrent aussi-tôt après, me faire
 entendre de sa part avec douceur, qu'il
 n'y avoit rien de déraisonnable dans ce
 qu'il exigeoit de moi. Je crus à mon tour
 pouvoir les convaincre du contraire. Henri
 entra cette fois dans un violent courroux,
 qualifia très-durement ma résistance à sa
 volonté, & renvoya me commander d'un
 ton absolu, de lui obéir, ce que je fis si
 promptement, & avec un tel vacarme de
 toute l'artillerie, que cela l'appaîsa tout
 d'un coup, & qu'il m'envoya chercher
 pour m'embrasser (15). Bouillon étoit à

(15) Le journal de Hen-
 ri IV ne parle point de
 cette contestation, & dit au
 contraire, que M. Rosny
 étoit à côté du roi, l'en-
 tretenant, & lui montrant
 les belles dames; que le
 maréchal de Bouillon étoit
 vêtu & monté très-simple-
 ment, & qu'il avoit l'air
 fort triste. Il rapporte une
 lettre, que le roi écrivit
 à la princesse d'Orange, sur
 la reddition de Sedan, en
 ces termes: „ Ma cousine,
 „ je dirai comme fit Cé-
 „ sar, *Veni, vidi, vici*, ou
 „ comme la chanson, *trois*

la fuite du roi dans cette entrée. Il avoit assurément grand tort de craindre de sa part aucune affectation de mépris : car dès ce moment, sa majesté reprit avec lui son ancienne familiarité, & ne changea en rien, que pour la mieux traiter encore.

C'est dans ce temps-là qu'éclata le fameux différend de Paul V, avec les Vénitiens. Il prenoit son origine des plus vieux temps, à l'occasion de droits prétendus ecclésiastiques, que le saint pere avoit voulu, assez à contretemps, faire valoir contre cette république, qui s'y étoit opposée par des décrets tout-à-fait fermes (16). Fresne-Canaye, notre am-

1606.

„ jours durerent mes amours,
 „ & se finirent en trois jours :
 „ tant j'étois amoureux de
 „ Sedan. Vous pouvez
 „ maintenant dire si je suis
 „ véritable, ou non, & si
 „ je savois mieux l'état de
 „ cette place, que ceux
 „ qui vouloient me faire
 „ croire que je ne la pren-
 „ drois de trois ans, &c.,
 „ M. de Thou se trompe en-
 „ core, lorsqu'il dit, *ibid.*
 „ Que le duc de Bouillon n'ar-
 „ riva que quelques jours
 „ après. Voyez le mercure
 „ françois, où l'on trouve la
 „ description de l'entrée de
 „ sa majesté dans Paris.

(16) Par l'un des dé-
 crets, du 10 Janvier 1603,
 il est défendu de bâtir au-
 cune église, sans la per-
 mission de la seigneurie,
 & par un second, du 26

Mars 1603, les ecclésiasti-
 ques & gens de main-mor-
 te, ne peuvent faire aucun
 acquêt, sans y être spécia-
 lement autorisés. Je n'en-
 trerai point dans la discus-
 sion de ces points de droits,
 pour & contre lesquels il
 y eut une infinité d'écrits
 en ce temps-là. Les prin-
 cipaux sont ceux qui sor-
 tirent de la plume du car-
 dinal Baronius, pour le pa-
 pe, & de frere Paul Sarpi,
 religieux servite, pour les
 Vénitiens. On peut voir
 toutes ces pieces dans *de*
Thou, le mercure françois,
Matth. sous l'année 1606,
& autres historiens, & en
 particulier, dans les écrits
 composés sur ce fameux
 différend. Les jésuites, les
 capucins & quelques au-
 tres religieux, en petit

1606.

Le 17 Avril
1606.

bassadeur à Venise, m'en avoit donné avis dès le mois d'Octobre précédent. Ces décrets, joints à l'emprisonnement de deux ecclésiastiques, par arrêt du sénat, l'interdit lancé par le pape, sur le refus de révoquer les décrets, & de lui faire justice sur cette détention; enfin la protestation, que la république venoit tout fraîchement de faire contre cette excommunication, avoient mis de part & d'autre la chose à son comble.

Je trouve des deux côtés, pour en dire ingénument ma pensée, de pareils procédés, & bien violents, & bien peu sages. J'ai toujours honoré véritablement la personne de Paul V, & fait profession d'être son très-humble serviteur. Je ne crois pas que ce que je vais dire, ait rien qui y soit contraire. Nous ne sommes plus au temps, où les papes exerçoient cette autorité spirituelle, dont ils font avec raison leur plus bel apanage, de manière qu'elle leur valoit réellement une autorité toute souveraine, sur les états & les princes de la chrétienté. Aujourd'hui l'on distingue assez exactement ce qu'ils ont usurpé pour

nombre, furent les seuls qui obéirent à l'interdit, & se firent chasser des terres de la seigneurie. L'excommunication fut méprisée de tous les autres ordres de la république, & le service divin continua à y être célébré, comme auparavant. On rapporte que le grand vicaire de

l'évêque de Padoue ayant dit au podestat, qu'il feroit là-dessus ce que le Saint-Esprit lui inspireroit, le podestat lui répondit, que le Saint-Esprit avoit déjà inspiré au conseil des Dix de faire pendre tous ceux qui refuseroient d'obéir à la volonté du Sénat.

le temporel, & on le leur conteste fortement. Je dirois presque, qu'on est aussi abusé sur le spirituel; du moins il est certain que la réforme leur en a enlevé tout d'un coup les deux tiers : exemple si récent, & si facile à imiter, qu'assurément la cour Romaine n'est pas sage d'exposer la république de Venise à cette tentation, environnée comme elle l'est de peuples qui se sont soustraits à la loi du siege apostolique, & qui lui tendront les bras, d'abord qu'elle témoignera vouloir en faire autant, je veux parler des Evangélistes & de tous les Protestants d'Allemagne, Suisse, Bohême, Hongrie, Autriche & Transilvanie, auxquels nous pouvons joindre les schismatiques Grecs, & les Turcs. Que Rome pense un peu au ravage, que trois ou quatre moines seulement ont fait dans son empire; cela doit lui suffire, & d'autant plus, que ce mal ne lui est arrivé que par une imprudente fierté de Léon X, & de Clément VII, toute semblable à celle que montrait Paul V dans la conjoncture présente.

Les Vénitiens courent peut-être encore de plus grands risques que le pape, en se l'attirant pour ennemi. Toutes ces discussions, que dans le commencement l'on prétend traiter, sans les tirer du fort de la conscience, aboutissent tôt ou tard à être soutenues par les armes, lorsque, comme il arrive toujours, les raisons, loin d'être goûtées, ne font que donner lieu à des procédés toujours de plus vio-

1606.

lents en plus violents, & cette république ne doit rien éviter avec tant de soin, que la guerre, persuadée que si l'empereur & le roi d'Espagne, ne font pas valoir les prétentions qu'ils ont sur ces états, & dont ils ne se cachent presque pas, ce n'est assurément que parce qu'ils manquent de prétextes & d'occasions. La politique Vénitienne doit donc viser continuellement à maintenir, & sa république, & toute l'Italie, dans l'état où les choses y sont aujourd'hui. Aucun changement ne peut lui être avantageux, & toute révolution ne sauroit que lui être funeste. J'ai souvent approfondi cette matière, en discutant avec les cardinaux de Joyeuse & du Perron, & je travaillois avec eux avec plus de candeur, qu'il n'est ordinaire à un zélé huguenot d'en montrer, à trouver les moyens que la nouvelle religion ne s'ouvrît une entrée, ni en Italie, ni en Espagne; pourvu qu'ils répondissent de leur côté, que le pape, chef de l'Italie, s'épargneroit aussi la peine de s'intéresser à cette partie de l'Europe, qui n'a plus rien de commun avec lui, parce que j'ai toujours cru que le vrai système politique, celui qui doit rendre & conserver l'Europe tranquille, dépend de la bien fixer dans cet équilibre (17).

(17) On distingue facilement dans ce discours, comme dans tous ceux où la religion est mêlée, ce que la croyance de M. de Sully lui fait dire de trop fort, & au-delà du vrai. Je n'en avertis plus, parce que je crois que le lecteur y est accoutumé présentement, & n'en est guère ému.

Si l'on avoit su faire toutes ces réflexions à Rome & à Venise, tout le monde y auroit conspiré à étouffer la querelle présente, dans sa naissance : une explication donnée à propos & avec modération, auroit suffi. Les affaires en apparence les plus épineuses, sont toujours susceptibles d'un heureux tempérament, lorsqu'on fait les manier, & celle-ci l'étoit plus que bien d'autres. Il ne falloit que la considérer sans aucun rapport avec des conséquences, dont on a tort de s'alarmer, parce qu'il ne faut pas s'alarmer de tout ce qui est possible. Mais on l'avoit embrouillée à dessein, en y liant des questions, contre lesquelles la prudence des plus habiles conciliateurs échouera toujours. Les suggestions malignes de ceux qui cherchoient à faire leur profit de cette désunion, y avoient bien eu autant de part que tout le reste. Si dans le fort de la colere, une personne animée se trouvoit encore capable de faire usage de sa raison, je lui conseillerois sur toutes choses, de se défier alors des discours de ceux qui s'offrent à servir sa vengeance. C'est dans cette occasion que la haine & l'envie dressent leur piège le plus inévitable.

Canaye, en me consultant sur ce que sa qualité d'ambassadeur François demandoit qu'il fît dans cette conjoncture, crut que pour mieux m'instruire, il devoit m'envoyer un long mémoire des griefs & des raisons des deux parties. Je n'en fis pas beaucoup d'usage, ce n'eût pas été leur

1606.

Philippe
Canaye, seigneur de
Fresne.

1606.

rendre un bon service, que d'éplucher toutes ces raisons, & de prononcer sur chacune d'elles. Aussi me contentai-je de mander simplement à Canaye, que sans égard au fond de la querelle, les Vénitiens n'avoient d'autre parti à prendre, que celui de se remettre de tout à des arbitres qui pussent, non pas les juger en rigueur, mais les apaiser, en faisant l'office d'amis communs. Je nommai la personne de Henri, comme me paroissant le seul propre à produire cet effet, & celle du nonce Barberin, dont je connoissois la sagesse & la droiture, pour en faire le rapport à sa majesté. Ce conseil fut suivi, mais ce ne fut pas encore si-tôt. La passion jouit de ses droits ordinaires auparavant, elle se satisfit pendant tout le reste de cette année, par des écrits, où le déchaînement fut porté à l'excès. Heureusement les parties contestantes sont les deux puissances de l'Europe qui s'avisent le plus tard de la guerre, c'est sur quoi on se repose toujours. Nous verrons l'année suivante, quelle fut la fin de cette querelle.

Elle ne fut pas inutile au nonce Barberin, pour lui faire obtenir le chapeau de cardinal, que le pape lui envoya après une promotion de cardinaux, qui fut faite hors temps. Il en reçut un compliment de sa majesté, à laquelle il en avoit la principale obligation. Il disoit aussi souvent, en parlant de moi, qu'il avoit, sans le nommer, un bon ami auprès du roi. Le cardinal du Perron crut de même, que je
ne

ne lui avois pas été inutile , pour l'archevêché de Sens & la grande aumônerie dont sa majesté le gratifia. Il m'en fit remerciement , en me priant de le faire jouir pendant son absence , des droits de grand aumônier. L'abbaye de Coulon me fut conservée dans cet arrangement. 1606.

Je rendis un service plus essentiel aux bourgeois de Metz , dans le démêlé qu'ils eurent en ce temps-là avec les jésuites. Ceux-ci avoient tenté deux ans auparavant , de se faire recevoir dans cette ville , qui détourna le coup par des représentations , que j'appuyai auprès de sa majesté. Ils revinrent plus d'une fois à la charge , & je rassurai encore les Messins , en les instruisant par Saint-Germain & des Bordes , & ensuite par la Noue , de la maniere dont le roi pensoit sur leur compte , ce qui n'empêcha pas que toutes leurs craintes ne se réveillassent au commencement de cette année , parce que les jésuites dresserent de nouvelles batteries , bien plus fortes qu'auparavant , en obligeant le clergé & tout ce qu'il y avoit de bourgeois catholiques dans la ville , à s'unir à eux. Ils s'assurèrent du suffrage du duc d'Epéron , leur gouverneur , qui arriva à Metz le 15 Avril , pour mettre la dernière main à cette entreprise , du moins la ville étoit dans cette opinion , & que le gouverneur ne faisoit rien en cela , que par ordre & sous le bon plaisir du roi. Les Messins alarmés me renvoyerent dès le lendemain une lettre , qu'ils firent suivre

1606.

d'une seconde le 25 Avril, dont ils chargerent le sieur Braconnier, en lui enjoignant de me rappeler fortement les raisons qui m'avoient déjà fait prendre leur défense, & qu'ils craignoient que je n'eusse oubliées. Ils députerent aussi coup sur coup deux des leurs à la cour, pour y veiller à cette affaire : ce n'est pas, disoient ces bons protestants, qu'ils craignissent que les jésuites les détournassent de leur croyance ; mais parce qu'ils étoient persuadés que la société pourroit, par ses brigues, causer à Metz une révolution, dont les suites seroient fâcheuses dans une ville fraîchement réunie à la couronne.

Je m'étois servi de ce motif auprès de sa majesté, qui comprenoit d'ailleurs de quelle importance alloit lui être cette ville, pour ses grands desseins. Je comblai de joie ses habitants, en leur mandant par le dernier de leurs députés, que le roi avoit eu égard à leurs prières, & qu'il ne feroit chez eux aucune innovation, dont je leur donnois ma parole, au nom de ce prince. Ils m'en firent de grands remerciements par une troisieme lettre, du 10 Juillet, où je vis qu'ils n'étoient pas parfaitement guéris de leur frayeur : leurs adversaires s'étant encore vantés, disoient-ils, qu'ils avoient des moyens pour faire changer de sentiment à sa majesté.

Les jésuites recevoient effectivement tous les jours de Henri, de si fortes marques de protection, qu'elles étoient bien capables d'autoriser cette crainte. Ce prince

leur fit présent dans cette année, de cent mille écus, pour leur seule maison de la Fleche, & il prit la peine d'en faire lui-même la distribution de la maniere suivante : cent soixante mille livres pour la construction du college, vingt-un mille pour en payer l'emplacement, soixante-quinze mille en récompense des bénéfices, pris pour faire une fondation perpétuelle à cette maison, parce que ces bénéfices, étant possédés par des personnes qui n'étoient point ecclésiastiques, on pouvoit les forcer, & qu'on les força effectivement, à les rendre, moyennant un dédommagement; douze mille pour la maison servant à loger les peres, trois mille pour leur acheter des livres, autant pour les ornements de leur église, six mille pour leur nourriture pendant la présente année; car Henri n'y avoit rien oublié, & quinze mille livres, que la Varenne leur avoit prêtés, depuis qu'ils étoient à la Fleche, dont ce prince avoit bien voulu leur tenir compte. Cette piece est datée du 16 Octobre, & est signée du roi.

En voici une autre, bien plus singuliere. Un conseiller au parlement, nommé Gillot (18), avoit prêté en 1603, un livre au pere Cotton. Voyant qu'il ne pouvoit le ravoir, quoiqu'il l'eût fait demander plusieurs fois au pere, il lui envoya un domestique, avec ordre de ne point

(18) Jacques Gillot, conseiller-clerc en la grand-chambre du parlement de Paris.

1606.

quitter le pere, qu'il ne le lui eût rendu. L'ayant eu par ce moyen, le conseiller en l'ouvrant, tomba sur une feuille de papier manuscrite, qui apparemment y avoit été oubliée par le jésuite, & qu'il jugea écrite de sa main. C'étoit un mémoire, qui lui parut mériter qu'il m'en fît part. Il me l'apporta, & m'ayant fait promettre que je ne le nommerois en rien dans cette affaire, il me le remit, pour en faire tel usage que je jugerois à propos. Après avoir vérifié s'il étoit véritablement de la main du pere Cotton, ce qu'il m'étoit aisé de faire, avec le secours des lettres qu'il favoit que j'avois de ce pere, nous ne doutâmes nullement après la confrontation, qu'il n'en fût. Le voici traduit, car il étoit en latin. Il renferme une longue liste de questions, que le jésuite destinoit de faire au diable, en l'exorcisant dans la personne de certaine possédée, qui faisoit alors beaucoup de bruit (19).

(19) Elle s'appelloit, me de l'un de ces principaux exorcistes, qualifié fort sévèrement à son ordinaire, la curiosité de ce pere en cette occasion. Il marque encore, que Henri IV pria instamment le duc de Sully de faire en sorte que l'original de cet écrit ne devint point public; & que le contraire étant arrivé par imprudence, ou autrement, il affecta de traiter la chose de bagatelle devant les courtisans, quoiqu'intérieure-

On y en trouvera de toutes especes, de simplement curieuses, de frivoles & même ridicules, & parmi celles-là, quelques-unes sur des sujets, qu'il n'est en aucune maniere permis de fonder. Le mémoire commence ainsi.

1606.

Par les mérites de saint Pierre & de saint Paul, apôtres, de sainte Prisque, vierge & martyre, des saints Moyse & Ammon, foldats martyrs; de saint Antenogene, martyr & théologien, de saint Volusien, évêque de Tours, de saint Léobard, reclus, & de sainte Libérate, vierge.

Suivent après cela les questions que l'exorciste veut faire au diable, elles sont sans aucun ordre, parce que l'auteur les mettoit sans doute sur le papier à mesure qu'elles lui venoient à l'esprit, & quelques-unes sont exprimées de maniere,

ment il en fût fort mauvais gré au pere Cotton. *De Thou, liv. 132.*

Il est aussi fait mention dans le journal de l'Etoile de cet écrit du pere Cotton : „ qui servoit, dit-il, „ en ce temps-là, de devis & d'entretien ordinaire dans les compagnies. „ L'auteur de la vie du pere Cotton, après avoir exposé en détail ce qui regarde ce pere, dans toute l'histoire d'Adrienne de Fresne, *liv. 2, p. 90*, finit ainsi : „ On trouva que „ le pere Cotton n'avoit „ jamais parlé à la personne à laquelle on avoit

„ attribué la publication du billet, qui étoit un „ conseiller du parlement, „ qu'on disoit avoir trouvé cet écrit dans un livre, „ que le pere Cotton avoit emprunté de lui. De plus, les maîtres écrivains à qui on montra le papier, qu'on prétendoit être l'original de tous les autres, & que l'on assuroit faussement être signé de la main du pere Cotton, attesterent, après l'avoir confronté avec des lettres qu'on avoit de lui, n'avoir jamais été de son écriture „.

1606.

qu'il seroit inutile de demander à tout autre qu'à lui-même, ce qu'il a voulu dire.

Tout ce que Dieu veut que je sache (c'est le pere Cotton qui parle) touchant le roi & la reine, touchant ceux qui demeurent à la cour, touchant les avertissements publics & particuliers, touchant la voie & le chemin, touchant les confessions particulieres & générales, touchant ceux qui demeurent avec les princes, touchant Laval, touchant le service divin, touchant la connoissance de la langue grecque & de l'hébraïque, touchant les vœux, le sacre & les cas de conscience, touchant la conversion des ames, touchant la canonisation, & s'il veut que j'en fasse instance, touchant la guerre avec les Espagnols, ou les hérétiques, touchant le voyage dans la nouvelle France, & toute la côte opposée à l'Amérique, touchant les moyens dont je dois me servir pour persuader avec efficace, & afin qu'il s'abstienne de ses péchés, Savoir du diable, le danger que je puis prévenir, & qu'il m'enseigne ce que m'ont procuré le... Si la possédée est baptisée, si elle est religieuse, si on doit craindre quelque tromperie pour Marie de Valence (20), & pour l'ame de la Faye, par la malice de Clarençal. Demander au diable, quand il sortira, l'heure & le moyen, & si ce sera la nuit, si j'ai quelque péril caché à ap-

(20) L'une des dévotes du pere Cotton,

préhender, si les langues sont venues de Dieu, par quel moyen Chamieres Ferrer, par quels livres & par quels moyens on peut rendre les sermons plus utiles, quel est mon plus grand danger, à quelle restitution le roi est tenu, ce qu'il veut qu'on dise à la dame Acharie (21) & du Jardin, & aux freres & aux sœurs, quelle a été cette apparition en Languedoc, s'il est à propos que la mere Pasithée (22) vienne, & que la sœur Anne de Saint-Barthelemi aille à Pont-à-Mousson, qu'il me dise ce que je voudrois savoir sur le roi & M. de Rosny, ce que l'on peut espérer de sa conversion, quels sont les protestants à la cour, les plus faciles à gagner, s'il ne peut point survenir quelque danger à celui qui est délivré des démons, si je n'en suis point menacé moi-même, ce qui empêche la fondation du college de Poitiers, ce qui regarde la vocation de la niece, quel est le passage de l'écriture le plus clair & le plus formel, pour prouver le purgatoire & l'invocation des saints, la puissance du pape, & que le nôtre l'a semblable à celle de saint Pierre, quand les animaux ont bu dans l'arche de Noé, quels enfants de Dieu ont aimé les filles des hommes, si le serpent a marché sur ses pieds, avant la chute d'Adam, combien de temps ils ont été au ciel, & nos peres dans le paradis terrestre, quels

1606.

(21) Autre dévote du pere Cotton.

(22) Religieuse dont il sera fait mention dans la suite de ces mémoires.

1606.

font les esprits qui sont devant le trône de Dieu, s'il y a un roi des archanges, ce qu'il est à propos de faire, pour établir une ferme paix avec les Espagnols : si Dieu veut qu'il m'apprenne quelque chose du temps où l'hérésie de Calvin doit être éteinte, de mon pere, de sa condition, & de mes freres, Jean & Antoine, combien de passages sur la foi ont été corrompus par les hérétiques, sur le plagiaire de Geneve, sur le voyage du pere général en Espagne, la ruiner de fond en comble, sur le bref, & le pere général, au sujet de Baqueville, & du jeune homme qui demeure auprès de notre-dame, quand les animaux ont commencé à passer dans les isles, & quand elles ont été habitées par les hommes, où est le paradis terrestre, comment le roi & la reine d'Angleterre & tout ce royaume, pourroient être facilement convertis, comment on pourroit vaincre le Turc, & convertir les infideles, quelle partie des anges est tombée, quelle est l'adoration de Dieu au chérubin, comment il peut s'y rapporter, comment je puis réparer les fautes que j'ai faites, en écrivant, imprimant mes livres & même en prêchant, ce qui le presse le plus, lui & les autres démons, dans les exorcismes, ce qui est cause que Geneve a été si souvent conservée, ce qu'il fait de la santé du roi, ce qui peut unir avec ce prince les grands de son royaume, comment on peut aider le sieur de Verdun, & ce qui le fait agir, sur les villes

villes d'otage, sur Lesdiguieres & sa conversion, sur l'honneur de mes reliques, sur les lettres écrites à madame de Clarençal, & sur cette dame principalement, ce qui empêche les colleges d'Amiens & de Tours, sur la durée de l'hérésie.

1606.

De retour du voyage de Sedan, le roi s'arrêta quelques jours à Paris, & sur la fin d'Avril, il s'en alla à Fontainebleau, d'où il m'écrivit, & me fit écrire par Villeroi, qu'il alloit commencer, par ordonnance des médecins, une diete de plus de dix jours, ce qui lui fit remettre d'autant de temps la cérémonie de la fête de la Pentecôte, & mander à son conseil, qu'il ne vint le trouver qu'au bout de quinze jours. Il me permit d'aller passer à Sully le temps de sa diete, pourvu que je le visse en passant. Ce remède, avec celui de la sueur, causa un grand changement en mieux à sa santé.

Les plus importantes affaires qu'eut sa majesté à Fontainebleau, regarderent la religion. Le clergé de France, assemblé à Paris, revint à de nouvelles instances, pour la publication du concile de Trente (23).

(23) La remontrance que le clergé fit faire à sa majesté par Jérôme de Villars, archevêque de Vienne, se lit dans le mercure françois, *année 1606*, avec la réponse que lui fit Henri IV. „ Vous m'avez parlé, „ dit-il, du concile; j'en „ desire la publication ;

„ mais, comme vous avez „ dit, les considérations „ du monde combattent „ souvent celles du ciel, „ néanmoins je porterai „ toujours, & mon sang & „ ma vie, pour ce qui sera „ du bien de l'Eglise, & „ du service de Dieu. Pour „ ce qui est des amonies

1606.

La tranquillité publique étant intéressée dans cette proposition, & dans quelques autres de même nature, qu'on résolut dans cette assemblée de faire au roi, sa majesté les combattit par ses raisons & par son autorité, & traita avec la même égalité les Protestants, qui sembloient, à l'envi du clergé, vouloir abuser de leurs droits. Quelques provinces écrivirent à cet effet aux députés généraux, d'appuyer auprès du roi, une requête qu'elles leur envoyèrent, pour la tenue d'un synode national, en même temps qu'elles travailloient à faire tenir dans les autres provinces les assemblées particulières, où l'on a coutume de nommer les députés synodaux, & de dresser les instructions sur les matières qu'on doit y traiter. Henri m'avoit déjà fait mander dès le 22 Mars, par Villeroy, de prendre là-dessus les mesures nécessaires avec mon fils, auquel il souffriroit que je fisse part de presque toutes les affaires, & que j'en instruisisse ensuite Servian, député du Dauphiné. Il m'écrivit lui-même de Fontainebleau, d'envoyer chercher les députés généraux, de savoir

„ & des confidences, que „ blis, bien différents de
 „ ceux qui en sont cou- „ ceux du passé, &c. Ce
 „ pables, commencent par „ prince accorda pourtant
 „ se guérir eux-mêmes, & „ sur le cahier de leurs plain-
 „ excitez les autres par vos „ tes, deux édits, portant
 „ bons exemples à le faire. „ plusieurs réglemens ecclé-
 „ Quant aux élections, „ siastiques, qui furent véri-
 „ vous voyez comme je „ fiés, l'un en 1608, & l'autre
 „ procède, je suis glorieux „ en 1609. Voyez aussi M.
 „ de voir ceux que j'ai éta- „ de Thou, liv. 134.

d'eux l'intention de tout le corps, & de rendre ce dessein inutile. Je le tranquillifai sur tout cela, en lui promettant que supposé que je ne pusse pas parvenir jusqu'à empêcher que le synode ne fût convoqué (24), j'y ferois du moins trouver en si grand nombre, ce qu'il avoit de serviteurs fideles dans le parti, qu'ils s'y rendroient les maîtres des délibérations. Cette précaution me parut même nécessaire pour l'assemblée particuliere du Dauphiné, avec celle de satisfaire le président Parquet, afin d'empêcher qu'il ne donnât à quelque factieux sa place, dont il vouloit se défaire. Je fis partir avec de bonnes instructions, Bullion pour le Dauphiné, & Espérian pour la Guyenne.

1606.

Des-Ageaux mourut en cette année; & sa place de lieutenant de roi de Saint-Jean d'Angeli, fut aussi-tôt demandée, entr'autres par Beaulieu & la Roche-Beaucourt. Le premier en avoit eu le brevet, dès avant Des-Ageaux : mais comme d'Espéron, Parabere, & toute la bourgeoisie de Saint-Jean, s'unirent en faveur de la Roche-Beaucourt, sa majesté me manda de le faire venir, & de lui donner les leçons nécessaires pour bien remplir ce poste, qu'elle étoit résolue de lui confier. Je n'eus garde de parler pour le duc de

(24) Voyez dans les Mss. de Bourgogne, dans la R. l'original d'une lettre de laquelle il le détourne de M. le duc de Sully, du 20 cette idée d'une synode à Mai 1606, adressée aux la Rochelle. Protestants de la province

1606.

Rohan. Soubise (25) & lui étoient alors fort mal dans l'esprit de sa majesté, à cause de quelques démarches, qu'un autre taxeroit simplement d'imprudence, & que j'appellerai nettement désobéissance; car je ne suis point accoutumé à flatter les termes. Rohan s'adressa à moi pour les faire rentrer dans les bonnes grâces du roi, lorsqu'il seroit de retour à Paris, sur la fin de l'année. Sa majesté, à qui je me donnai l'honneur d'en écrire, eut la bonté de me faire espérer qu'elle pardonneroit au duc, & de me donner même les moyens de lui ménager ce pardon, en lui amenant le coupable, après l'avoir prévenu par mon fils, soit chez moi, soit en quelque autre maison, de ce roi qu'il avoit à faire pour se rendre son favorable, & pourvu que Rohan n'attendît pas à ce moment, à rendre public le regret qu'il avoit de sa faute : quant à la manière dont il le traiteroit, & à celle dont il exigeroit qu'il se comportât ensuite avec le parti protestant, sa majesté remit à son arrivée à Paris, à s'en expliquer avec moi. Pour Soubise, comme c'étoit du moins, après en avoir demandé la permission au roi, qu'il avoit passé en Flandre, sa majesté lui permettoit de l'attendre à Paris, ou de venir la trouver à Fontainebleau.

(25) Benjamin de Rohan-Soubise, frère du duc de Rohan, tous deux fils de René duc de Rohan, & petits-fils de Jean de Parthenay-Soubise. Le duc de

Soubise fut l'un des principaux chefs du parti calviniste en France, pendant les guerres de la religion, sous le règne suivant,

Il étoit survenu de nouveaux troubles à la Rochelle, entre les Protestants & le clergé de cette ville, sur l'étendue & l'exercice des droits dont celui-ci devoit jouir. A entendre les uns & les autres, ils avoient tous sujet de se plaindre; les ecclésiastiques, de ce que leurs adversaires se faisoient souvent justice par les voies de fait toujours défendues; les Réformés, de ce que le clergé surprenoit sans cesse des arrêts du conseil, pour s'autoriser à en faire beaucoup plus qu'il ne lui étoit permis. Tous demandoient également un arrêt décisif. Le roi comprit qu'un arrêt ne feroit qu'aigrir davantage les esprits, & il voulut que je fissé en cette occasion l'office de conciliateur. Je commençai par leur représenter séparément leurs véritables intérêts, & après m'être assuré de leur obéissance, je leur dictai les articles d'accommodement suivants, qui feront connoître de quoi il s'agissoit entr'eux.

Que les Protestants n'interdiroient point aux ecclésiastiques les visites dans les hôpitaux & les prisons, ni même la confession, pourvu que cela se fît sans aucun appareil, principalement celui de porter l'hostie dans ces endroits; que le clergé n'avoit aucun droit d'assister en corps aux enterrements & cérémonies publiques, ni d'y porter la croix, non plus que d'accompagner les criminels au supplice. Qu'il ne feroit fait aux ecclésiastiques aucun mauvais traitement de fait, ni de paroles, lorsqu'ils passeroient dans les rues

1606.

avec les habits de leur état ; que les Protestants n'apporteroient aucun empêchement à la construction de l'église que le clergé faisoit bâtir, d'autant plus que des commissaires nommés leur en avoient désigné la place, pourvu que cette place ne fût ni incommode, ni suspecte à la ville ; auquel cas, on leur en assigneroit une autre, ou on laisseroit ce point à décider au roi dans son conseil. Je réglai aussi quelques autres articles qui regardoient la police ; que les Catholiques se contenteroient de la part qu'ils auroient aux charges & aux fonctions publiques, lorsqu'ils y seroient appelés par la pluralité des suffrages, & par les voies ordinaires ; mais qu'à l'égard des métiers & maîtrises, n'y ayant aucune raison de les en exclure, les Protestants avoient donné, en chassant les garçons de boutique catholiques, l'exemple de la violence, aux villes où le parti catholique l'emportoit sur le protestant.

On préparoit cependant à Paris, avec beaucoup de magnificence, la cérémonie du baptême de monsieur le dauphin & des deux dames de France (26). La duchesse de Mantoue, qui y devoit avoir la principale part, partit d'Italie avec une suite de deux cents chevaux, & de deux cents cinquante personnes. Elle arriva au commencement de Juin à Nancy, d'où

(26) Eléonore de Médicis, fille aînée de François de Médicis, grand duc de Toscane, & femme de Vincent de Gonzague, duc de Mantoue.

ses gens & ceux du duc de Lorraine, envoyèrent savoir de sa majesté, si au bout de huit jours qu'elle comptoit passer à Nancy, elle continueroit sa route. Il y avoit sur cela quelques considérations à faire, pour lesquelles Henri me manda de me rendre à Paris, le 4 ou 5 Juin, car j'étois alors à Sully, qu'il y viendrait lui-même de Fontainebleau, dans les derniers jours de Mai & qu'il m'y attendroit en faisant quelques voyages à S. Germain pour voir ses enfants, qu'il croyoit qu'il étoit à propos de faire partir pour Nancy, une personne chargée de ses ordres. La maniere dont la duchesse de Mantoue seroit reçue, fit une espece de dispute, terminée enfin à l'avantage de la reine, qui prétendoit que cette princesse venant en France pour faire plaisir au roi, & pour honorer une cérémonie extraordinaire, on ne pouvoit lui rendre de trop grands honneurs. Rien n'y manqua. On lui donna le pas & la préséance, non seulement sur les princes étrangers, mais même sur les princes du sang; ce qui fâcha si fort ces derniers, qu'ils refuserent d'assister à toutes les cérémonies dont elle devoit être. Ils trouvoient fort extraordinaire que des princes de la premiere maison de l'Europe fussent précédés par un duc de fraîche date, descendu d'un simple bourgeois de Mantoue, qui après avoir tué Bonnacolsy son seigneur, s'en étoit fait donner le gouvernement, & en avoit ensuite usurpé la propriété. Quelque chose qu'ils pussent

1606.

dire, le roi ne se relâcha point; il ne considéra dans la duchesse de Mantoue, que le titre d'alliée de la famille royale, & de sœur aînée de la reine.

Le duc de Bouillon chercha à se faire une application de cet exemple; mais il ne fut point écouté. Il avoit été nommé pour porter les honneurs dans la cérémonie; il voulut mettre les ducs derrière lui, alléguant sa qualité de duc de Bouillon & de prince de Sedan, avec l'exemple des princes de Sedan, auxquels il avoit succédé. On lui répondit que la différence entr'eux & lui, étoit qu'ils descendoient réellement de princes souverains, qualité qui leur donnoit en effet le premier rang, & qu'il ne sortoit, lui, que d'un simple gentilhomme (27).

La duchesse de Mantoue arriva le 20 Juillet à Villers-Cotterets, où elle trouva le roi qui l'attendoit. De-là, on devoit se rendre par Monceaux à Paris, où j'étois occupé à faire faire les échafauds dans l'église de Notre-Dame, au palais & dans la place des manufactures, avec tous les autres préparatifs, lorsqu'on fut averti que la maladie contagieuse étoit dans cette grande ville (28); ce qui fit, qu'après en

(27) Pour faire connoître combien le duc de Sully a tort de parler ainsi d'une maison aussi illustre, que l'est celle de Bouillon, il suffit de renvoyer à tous les généalogistes.

„ tôt le bon ménage du roi, dit malignement l'Étoile, priverent la ville de Paris de cet honneur. Ce qui est avancé sans aucun fondement, & contredit par les autres historiens.

(28) „ La peste, ou plu-

avoir conféré avec la duchesse, le roi décida que les baptêmes se feroient à Fontainebleau. Les combats à la barriere, & tous les jeux & divertissemens publics, qui ne pouvoient guere s'exécuter qu'à Paris, se trouverent retranchés par cet arrangement, & il fallut s'en tenir aux seules dépenses ordinaires pour les baptêmes des enfans de France, & pour les habillemens de sa majesté. Le nonce, au lieu d'aller trouver le roi à Monceaux, se rendit à Fontainebleau, ainsi que la reine Marguerite. Les chapelles du château étant trop petites pour une pareille cérémonie, & celle des religieux imparfaite, je proposai qu'on tendît & qu'on couvrît celle-ci toute entiere de tapisseries, ou qu'on y fît servir la grande salle (29).

Le roi prit la peine d'aller lui-même visiter & faire nettoyer la maison de Fleury, pour y mener le dauphin après son

(29) Elle se fit dans la France, la puînée, eut pour parrain le duc de Lorraine, présent, & pour marraine, la grande duchesse de Toscane, dont le prince dom Joán de Médicis tint la place & fut nommée Christine. Voyez dans le *mercure franc. année 1606*, & dans *P. Matthieu, tom. 2, liv. 3*, la description de l'ordre de la pompe & des réjouissances qui précédèrent & suivirent cette cérémonie. V. aussi les *vol. 9361 & 9364 des manuscrits royaux*.

1606.

baptême, parce que la contagion, au lieu de cesser dans Paris, s'étoit de-là répandue dans quelques lieux des environs. Fontainebleau n'en fut pas exempt. Henri (30) me mandoit, à la fin de Septembre, que de six personnes qui y avoient été les dernières prises du mal, il n'en étoit réchappé qu'une seule; mais qu'il ne retomboit plus personne. Il retira le régiment de ses gardes de Melun, où on lui dit que quelques maisons avoient été attaquées de la maladie. C'est dans ce temps-là que leurs majestés, en passant le bac de Neuilly, faillirent à se noyer (31);

(30) Le journal du regne de Henri IV remarque qu'il ne mourut pas un plus grand nombre de personnes dans Paris cette année, que toutes les autres; ce qu'il régle sur le pied de huit personnes par jour: d'où il conclut qu'on s'y livra à une terreur panique.

(31) „ Le Vendredi 9 „ Juin (c'est ce qu'on lit dans le même journal), „ le „ roi & la reine passant au „ bac de Neuilly, revenant de Saint-Germain-en-Laye, & ayant avec „ eux M. de Vendôme, „ faillirent à être noyés „ tous trois, principalement la reine, qui but „ plus qu'elle ne vouloit, „ & sans un sien valet-de-pied & un gentilhomme, nommé la Châta-

„ gneraie, qui la prit par „ les cheveux, s'étant jeté „ à corps perdu dans l'eau „ pour l'en retirer, cou- „ roit fortune inévitable „ de sa vie. Cet accident „ guérit le roi d'un grand „ mal de dents qu'il avoit, „ dont le danger étant pas- „ sé, ils s'en gaussa, disant „ que jamais il n'y avoit „ trouvé meilleure recette; au reste, qu'ils „ avoient mangé trop de „ salé à dîner, & qu'on les „ avoit voulu faire boire „ après.

Cet accident arriva, selon le mercure françois, parce qu'en entrant dans ce bac, lequel apparemment n'avoit point de parapet, les deux chevaux de volée tirant trop à côté, tombèrent dans l'eau, & par leur poids y entraînent le

ce qui fut cause qu'on y fit un pont.

Je fis un séjour un peu plus long que de coutume à Sully. Le roi, qui fut que j'étois demeuré indisposé à Brie-comte-robot, m'écrivit le 29 Août, & envoya savoir l'état de ma santé, bonté dont je le remerciai, en lui offrant ma vie. Ce prince me fit capitaine-lieutenant de la compagnie des gendarmes, qui fut formée sous le nom de la reine, & accorda, à ma prière, abolition à la Saminière. Ces graces toutes seules auroient donné droit à ce prince de tout exiger & de tout attendre de moi. Il lui faisoit fort de voir que le mariage du fils de Noailles avec la fille de Roquelaure, au lieu d'unir ces deux maisons, n'avoit fait qu'y apporter la discorde. J'employai toutes sortes de moyens pour y rétablir la paix, voyant combien souvent & fortement ce prince m'en pressoit. Il est d'un bon prince de

1606.

François de
Noailles,
comte d'A-
yen. Rose
de Roque-
laure.

carrosse où étoit le roi avec la reine, M. le duc de Vendôme, la princesse de Conty & le duc de Montpensier, que la pluie avoit empêché de mettre pied à terre. Les seigneurs qui étoient à cheval, dit cet historien, se jetterent dans l'eau, sans avoir loisir d'ôter ni leurs manteaux, ni leurs épées, & accoururent vers l'endroit où ils avoient vu le roi, lequel étant retiré de son danger, quel- que prière qu'ils fissent

„ à sa majesté, il se remit
„ dans l'eau pour aider à
„ retirer la reine & le duc
„ de Vendôme. La reine
„ n'eut pas si-tôt pris l'air
„ pour respirer, que jet-
„ tant un soupir, elle de-
„ manda où étoit le roi....
„ La Châtaigneraie qu'elle
„ remarqua sur-tout l'a-
„ voir beaucoup aidée,
„ en fut reconnu d'un pré-
„ sent de pierreries, &
„ d'une pension annuelle.
„ le „ Année 1606. De
„ Thou, 136.

1606. tenir unis ceux qui approchent de sa personne, & il est de sa politique de travailler à cette union, plutôt par d'autre que par lui-même.

Je fus aussi bien payé de mes soins pour les finances. Les traitants ayant donné cent cinquante mille livres à sa majesté, & la continuation du bail du sel pour une sixieme année, lui ayant valu avec cela un pot de vin de soixante mille livres, ce prince disposa de ces deux cent dix mille livres, de la maniere suivante: quatre-vingt-quatre mille livres furent mises à part, pour l'acquisition de Morêt, & trente-six mille pour quelques besoins de sa majesté; la reine en eut douze mille; le duc de Nemours, trente; Versenai, dix-huit, & moi, trente. Je reçus pendant tout le cours de cette année, en différentes gratifications, le double de cette somme.

Pour satisfaire aux ordonnances, la cour des aides députoit tous les ans ses conseillers, dans les généralités où le sel se leve par impôt, afin d'en faire le département & le régalement, & chemin faisant, condamner à l'amende ceux qui étoient trouvé faire le métier de faux-fonnier. Ce n'étoit pas pour ce sujet seulement qu'on envoyoit ces commissaires; presque tout se faisoit de cette maniere. Le lieutenant général de Blois m'écrivit, que deux de ces commissaires nommés pour le sel & pour la taxe de différents officiers de l'élection, faisoient beaucoup de mal dans cette province. Je lui fis ré-

ponse qu'il avoit tort lui-même de se plaindre ainsi, sans rien articuler de positif; mais je ne laissai pas de lui envoyer un règlement à ces deux égards, pour être montré à ces commissaires, avec promesse de lui en faire justice, s'ils y contrevenoient.

1606.

Ce règlement portoit, que l'impôt du sel ne pourroit être augmenté simplement par généralités, mais nommément par paroisses, selon l'augmentation des feux, en déchargeant les pauvres paroisses de pareille quantité. Pour le fauxsonnage, il me parut qu'il y avoit une distinction à faire. On ne sauroit punir trop sévèrement ceux qui trafiquent du faux sel; mais il faut user d'une extrême indulgence pour ceux qui ne font que l'acheter des fauxsonniers, parce qu'ils le trouvent à meilleur marché que l'autre, sur-tout lorsqu'ils ne font pas pris sur le fait. Quant à la taxe des élus & autres officiers de finance, il y en a de deux sortes; l'une, sur tous les officiers de finance en général, en laquelle le roi avoit jugé à propos de convertir les recherches, commencées contr'eux, & l'autre, contre les élus en particulier, fondée sur le rétablissement de leurs droits, taxations & exemptions de taille & de service alternatif. Il étoit ordonné par ce règlement, que la première de ces taxes ne pourroit plus à l'avenir s'exiger, que de gré à gré; en sorte que ceux qui déclareroient devant l'huissier qui leur en fait la signification, ou à son refus, pardevant le juge, notaire ou ta-

1606.

bellion du lieu, qu'ils n'entendent point jouir de l'abolition du roi, ne pourroient plus être contraints à payer leur taxe; mais en ce cas, ils devenoient sujets à être poursuivis criminellement, s'ils se trouvoient convaincus d'avoir malversé. La seconde taxe, de même. Les élus qui aimeroient mieux renoncer aux privileges de leur charge, en étoient déchargés; mais ils devenoient sujets à restituer tout ce qu'ils pouvoient s'être fait donner sous ce titre, au préjudice des édits & ordonnances du roi & des états.

Les commissaires envoyés à Rouen, trouvoient qu'il étoit juste de décharger la province de Normandie d'onze mille tant d'écus, son imposition; ils m'en firent écrire par les trésoriers de France, & furent prêts d'envoyer des députés au roi, pour lui faire approuver ce retranchement. Je leur répondis qu'il n'étoit pas besoin qu'ils fissent cette démarche, que j'y disposerois sa majesté, déjà assez portée d'elle-même à leur donner de bien plus grandes marques de sa bienveillance, si l'état de ses affaires, & les largesses qu'il falloit faire aux courtisans insatiables, le lui avoient permis. Je leur promis que je m'unirois à eux pour faire décharger la province d'une somme bien plus considérable que celle-ci, dont les pauvres ne pouvoient tirer qu'un très-petit avantage. Je sentoisi la justice de la promesse que je leur faisois, lorsque je voyois une somme de deux cent quarante-six mille trois cents quatre-

vingt une livre , jointe à la taille de cette province , quoiqu'elle n'eût aucun rapport avec cet objet. 1606.

Voici en quoi consistoit cette somme; trente-trois mille livres pour les ponts & chaussées de toute la province , tant à Rouen qu'à Caen , trente-sept mille cinq cents livres pour la suppression de l'édit des toiles , dans ces deux généralités , vingt-deux mille cinq cents livres pour l'entretien du pont de Rouen , réparties dans ces deux généralités , quoiqu'il se leve différentes sommes sous ce titre , sur Paris & les autres villes ; quinze mille livres pour les ponts de Mante & de Saint-Cloud , trente mille livres pour le canal de la Seine & de la Loire , & huit mille trois cents quatre-vingt-une livre pour le grand prévôt de la province. Encore une fois , je trouve toutes ces différentes parties étrangères à la taille. Pourquoi intéresser dans ces réparations publiques , des gens qu'elles ne regardent en rien ? Depuis quelques années , l'on avoit augmenté considérablement les sommes , qui en apparence y sont destinées , mais qui en effet restent dans la bourse d'un petit nombre de particuliers , sans qu'il en revienne rien au roi.

Je rendis l'économe d'Angoulême responsable des deniers qu'il disoit n'avoir plus entre les mains , parce que quand même la chose eût été vraie , il n'avoit pu s'en dessaisir , sans lettres patentes du roi. Ce qui pouvoit m'échapper , n'échappoit point à Henri. Il fut informé d'une malversa-

1606.

tion dans les poudres, dont il m'avertit de faire la punition, comme d'une chose de grande conséquence pour tous les magasins. Il fut que l'on poursuivoit en mon absence, une commission pour faire le recouvrement du simple des omissions de recettes & fausses reprises, il écrivit aussitôt au chancelier qu'on fûrît cette affaire, parce que devant en avoir eu connoissance, lorsque j'étois parti, j'y aurois sans doute pourvu, si j'avois jugé qu'il dût en être question.

Ce prince faisoit, à son ordinaire, de grandes dépenses. Je ne parle point de celles qui s'en alloient en présents de bijoux convenables à la richesse d'un puissant roi; c'est en celle-ci que Henri ne se montroit point du tout prodigue. Je cite pour exemple le présent qu'il fit à la dame Bretoline, Italienne. Il vouloit qu'il fût honnête, sans y mettre plus de mille ou douze cents écus. Il m'écrivit de lui chercher un diamant en bague, taillé en cœur, ou de toute autre manière, plutôt qu'en table, parce qu'il coûteroit moins, & paroîtroit davantage. Mais quant à ses dépenses personnelles, & principalement son jeu, cela composoit toujours un article très-considérable. Je recevois souvent des messages pareils à celui du 11 Décembre. Henri ayant perdu tout son argent au jeu, me manda par un billet, dont le neveu de Lomenie étoit porteur, que Morand lui portât le soir deux mille pistoles. J'avois de furieux mémoires à expédier avec

Parfait,

Parfait, pour l'extraordinaire de sa maison. J'eus ordre de sa part, le 4 Octobre, de donner quatre-vingt-cinq mille cinq cents quatre livres à mademoiselle du Beuil, dont je ne prendrois point d'autre quittance que le billet, par lequel il me donnoit cet ordre. Il avoit abandonné à Zamet, pource acquitter avec lui d'un reliquat de compte de l'année 1602, l'imposition des deux sols six deniers par minot de sel. Comme cette imposition n'eut point lieu, il fallut en celle-ci payer à Zamet trente-sept mille quatre cents quatre-vingt-douze livres, à quoi montoit ce vieux reste, & lui rendre outre cela, trente-quatre mille deux cents vingt livres, qu'il avoit prêtées depuis ce temps-là à sa majesté, ou déboursées pour lui. Il fit présent de mille écus à la Varenne. Villeroy écrivit à mon fils, par son ordre, que j'acquittasse une dette de ce prince à Balbani, qui étoit détenu au Fort-l'Evêque, & que je travaillasse à le faire sortir de prison.

D'autres dépenses qui firent plus d'honneur à Henri, furent celles qu'il fit pour rétablir les portes de S. Bernard & du Temple, & les fontaines devant le Palais & la Croix du Tiroir. Sa majesté avoit écrit au prévôt des marchands, qu'elle entendoit que cet ouvrage fût achevé avant la saint Jean. Le conseil donna depuis, je ne sais pas comment, un arrêt qui rendoit cet ordre inutile, en prenant les deniers destinés à ces fontaines, pour être employés à payer le pavé de la ville, con-

1606.

tre la disposition du conseil même, qui, dans le bail à l'adjudicataire du pavé, avoit ordonné que la somme nécessaire à cet entretien, seroit levée sur les bourgeois de Paris, selon le toisé du pavé qu'ils ont chacun devant leurs maisons. Sa majesté voulut savoir la cause du retardement de ces ouvrages, & de cette erreur du conseil.

Ce prince m'avoit parlé plusieurs fois de lui donner des états généraux où fût renfermé en détail tout ce qui concernoit mes trois principaux emplois de surintendant des finances, de grand-maître de l'artillerie, & de surintendant des bâtimens & des fortifications. Je pris le temps qu'il étoit au Louvre pour les lui porter, un jour que je le crus moins occupé; mais quoique je fusse parti de chez moi assez matin, je trouvai en arrivant au Louvre, que sa majesté étoit déjà sortie. Je renvoyai tous mes papiers à l'arsenal, me contentant d'en garder un sommaire très-abrégé, que je pourrois lui faire voir lorsqu'elle seroit rentrée, & j'allai l'attendre chez madame de Guise, qui me pressoit depuis long-temps d'aller dîner avec elle.

C'étoit pour une partie de chasse que Henri s'étoit levé ce jour-là si matin, & il vouloit dîner des perdreaux qu'il prendroit à l'oiseau. Il disoit qu'il ne les trouvoit jamais si bons, ni si tendres, que quand on les prenoit de cette sorte, & sur-tout, quand il pouvoit les arracher lui-même à l'oiseau. Le chaud commen-

çant à se faire sentir , ce prince revint tout-à-fait content de sa chasse , & dans une disposition d'esprit que sa bonne santé & l'heureux état de ses affaires égayoient encore. Il monta dans la grand'salle , en tenant ses perdreaux ; & il cria à Cocquet , qui attendoit son arrivée en causant avec Parfait au bout de la salle : „ Cocquet , „ Cocquet , vous ne devez pas nous plaindre un dîner à Roquelaure , Termes , „ Frontenac , Arembure & moi , car nous „ apportons de quoi nous traiter ; mais „ allez promptement faire mettre la broche , & leur réservant leur part , faites „ qu'il y en ait huit pour ma femme & „ pour moi. Bonneval , que voilà , lui „ portera les siens de ma part , & lui dira „ que je vais boire à sa santé ; mais je veux „ qu'on garde pour moi de ceux qui sont „ un peu pincés de l'oiseau , car il y en „ a trois bien gros que je leur ai ôtés , & „ auxquels ils n'avoient encore guere „ touché.

Comme Henri faisoit le partage , arriva la Clielle , tenant son gros bâton , & avec lui Parfait , qui portoit un fort grand bassin doré , couvert d'une serviette , & qui commença à crier par deux fois : „ Sire , „ embrassez - moi la cuisse , car j'en ai „ quantité & de fort bons. Voilà Parfait „ bien réjoui , dit le roi ; cela lui fera „ faire un doigt de lard sur les côtes : je „ vois bien qu'il m'apporte de bons melons ; j'en suis bien-aïse , car j'en veux „ manger aujourd'hui tout mon saoul :

236 MÉMOIRES DE SULLY,

1606.

„ ils ne me font jamais de mal, quand
 „ ils sont fort bons, que je les mange
 „ ayant grand-faim, & avant la viande,
 „ comme l'ordonnent les médecins; mais
 „ je veux que vous quatre y ayez aussi
 „ part; c'est pourquoi n'allez pas après
 „ les perdreaux, que vous n'avez vos
 „ melons; je vous les donnerai, après
 „ que j'aurai retenu la part de ma femme
 „ & la mienne, & de quoi en donner à
 „ qui j'en ai promis „. En entrant dans
 sa chambre, le roi donna deux melons,
 qu'il avoit mis à part, à deux garçons qui
 étoient à la porte, en leur parlant à l'o-
 reille; & comme il vit sortir de son long
 cabinet aux oiseaux, Fourcy, Beringhen
 & la Font, ce dernier portant un gros pa-
 quet enveloppé, La Font, lui dit Henri,
 „ m'apportez-vous encore quelque ragoût
 „ pour mon dîner? Oui, sire, répondit
 „ Beringhen, mais ce sont des viandes
 „ creuses, qui ne sont bonnes qu'à re-
 „ paître la vue. Ce n'est pas ce qu'il me
 „ faut, reprit sa majesté, car je meurs
 „ de faim, & je veux dîner, avant tou-
 „ tes choses. Mais encore, la Font,
 „ qu'est-ce que c'est que cela, que vous
 „ portez si bien enveloppé? Sire, dit
 „ Fourcy, ce sont des modèles de dif-
 „ férentes sortes d'étoffes, de tapis, &
 „ de tapisseries que vos meilleurs manu-
 „ facturiers veulent entreprendre de faire.
 „ Cela fera bon après dîner, repliqua Hen-
 „ ri, pour les montrer à ma femme; &
 „ puis aussi bien me vient-il le souvenir

„ d'un homme avec lequel je ne suis pas
„ toujours d'accord en tout , principale-
„ ment lorsqu'il est question de ce que
„ vous savez qu'il appelle des babioles
„ & des bagatelles. Je crois , Fourcy ,
„ ajouta-t'il , que vous devinez celui dont
„ je veux parler ; je serai bien-aïse qu'il
„ soit présent , avec ma femme , lorsque
„ vous nous montrerez toutes ces étof-
„ fes , qui me feront souvenir de quelque
„ chose que je veux leur dire lorsqu'ils
„ seront ensemble , afin d'en savoir leur
„ opinion. Il me dit souvent , poursuivit
encore sa majesté , parlant toujours de moi ,
sans me nommer , „ qu'il ne trouve jamais
„ rien de beau , ni de bien fait , quand
„ il coûte le double de sa vraie valeur ,
„ & que je devrois penser la même chose
„ de toute marchandise extrêmement che-
„ re. Je n'ignore pas sur quoi , ni pour-
„ quoi il dit cela ; mais je ne lui en fais
„ pas semblant ; & il ne faut pas laisser
„ de l'entendre parler , car il n'est pas
„ homme à un mot. Fourcy , envoyez-
„ le chercher en diligence , & qu'on lui
„ mene plutôt un de mes carrosses , ou
„ bien le vôtre.

Le cocher rencontra un de mes laquais ,
que j'envoyois au Louvre , savoir ce que
faisoit le roi , & il vint chez madame de
Guise , où j'avois déjà achevé de dîner. Je
surpris bien sa majesté , qui ne m'attendoit
pas si-tôt. „ Vous êtes bien diligent , me
dit ce prince , en me voyant entrer dans
sa chambre , où il étoit encore à table ,

1606.

„ il n'est pas possible que vous veniez de
 „ l'arsenal. Lorsqu'il fut d'où je ve-
 „ nois : „ Toute cette maison-là , me dit-
 „ il , vous apparence & vous aime fort ,
 „ dont je suis très-aise ; car je suis per-
 „ suadé , que tant qu'ils vous croiront ,
 „ comme ils m'ont fait dire qu'ils étoient
 „ résolus de faire , ils ne feront jamais
 „ rien qui nuise , ni à ma personne , ni à
 „ mon état. Sire , lui répondis-je , votre
 „ majesté me dit tout cela d'une si bonne
 „ maniere , que je vois bien qu'elle est
 „ en bonne humeur , & plus contente de
 „ moi , qu'elle n'étoit il y a quinze jours.
 „ Quoi ! vous souvient-il encore de cela ?
 „ interrompit ce prince : ô que non fait
 „ pas à moi. Ne savez-vous pas bien que
 „ nos petits dépits ne doivent jamais passer
 „ les vingt-quatre heures ? Je fais que cela
 „ ne vous a pas empêché dès le lende-
 „ main de ma colere , d'entreprendre
 „ une bonne affaire pour mes finances.
 „ Il y a plus de trois mois , me dit en-
 „ suite Henri , avec beaucoup de gaieté ,
 „ que je ne m'étois trouvé si léger ,
 „ étant monté à cheval sans aide & sans
 „ montoir. J'ai eu un fort beau jour de
 „ chasse ; mes oiseaux ont si bien volé ,
 „ & mes lévriers ont si bien couru ; que
 „ ceux-là ont pris force perdreaux , &
 „ ceux-ci , trois grands levreaux. On m'a
 „ rapporté le meilleur de mes autours ,
 „ que je croyois perdu. J'ai fort bon ap-
 „ pétit. J'ai mangé d'excellents melons ,
 „ & on m'a servi demi-douzaine de cailles ,

„ des plus grasses & des plus tendres que
 „ j'aie jamais mangé. On me mande de 1606.
 „ Provence, continua ce prince, pour
 me faire voir que tout conspiroit à sa bonne
 humeur, „ que les brouilleries de Mar-
 „ seille sont entièrement apaisées, & de
 „ plusieurs autres provinces, que jamais
 „ l'année n'avoit été si fertile, & que
 „ mon peuple sera riche, si je veux ou-
 „ vrir les traites. Saint-Antoine m'écrivit
 „ que le prince de Galles lui parle inces-
 „ samment de moi, & de ce qu'il vous
 „ a promis de son affection pour moi.
 „ J'ai reçu avis d'Italie, que les choses
 „ s'y disposent de façon que j'aurai l'hon-
 „ neur & la gloire d'avoir réconcilié les
 „ Vénitiens avec le pape. Bongars me
 „ fait savoir d'Allemagne, que le nou-
 „ veau roi de Suede est toujours de mieux
 „ en mieux avec ses sujets, & que le
 „ landgrave de Hesse m'acquiert tous
 „ les jours de nouveaux amis, alliés &
 „ serviteurs assurés. Buzenval a écrit à
 „ Villeroy, que les Espagnols & les Fla-
 „ mands sont également réduits à un tel
 „ point de foiblesse, qu'ils seront bien-
 „ tôt contraints d'entendre à une paix
 „ ou à une treve, dont il faudra de né-
 „ cessité que je sois le médiateur & le
 „ protecteur; ce sera pour commencer à
 „ me rendre le conciliateur de tous les
 „ différends entre les princes chrétiens :
 „ & pour surcroît de satisfaction, ajouta
 „ sa majesté, d'un air enjoué, me voilà
 „ à table, environné de ces gens que vous

1636.

„ voyez (elle avoit à ses côtés du Laurens, du Perron le jeune, Gutron, des Yveteaux, Chaumont & les peres Cotton & Gonthier), „ de l'affection desquels je „ suis très-assuré, & que vous jugez capables de m'entretenir de discours utiles & agréables, qui empêcheront qu'on ne me parle d'affaires, jusqu'à ce que j'aie achevé de dîner; car alors j'écouterai tout le monde, & je les contenterai, si raison & justice le peuvent faire.

Je compris par quelques autres paroles de sa majesté, que les assistants avoient fait tomber la conversation sur sa personne, & qu'ils l'avoient également loué sur ses grandes qualités, & félicité sur ses prospérités. Je répondis qu'on auroit trouvé difficilement de meilleurs juges. „ Je ne „ laisserai pourtant pas passer, reprit le „ roi, tout ce qu'ils m'ont dit, sans y „ contredire quelque chose „. Il avoua que toutes leurs louanges ne l'empêchoient pas de bien sentir qu'il avoit ses défauts; & quant aux compliments sur ses bonheurs, il leur dit que s'ils avoient toujours été près de sa personne, depuis la mort du roi son pere, ils auroient vu qu'il en falloit bien rabattre, & que ses méchants moments avoient bien passé les bons. Sur quoi Henri fit sa réflexion ordinaire, qu'il n'avoit pas encore tant souffert de ses ennemis déclarés, que de l'ingratitude & de l'abandon de plusieurs de ceux qui se disoient ou ses amis & alliés,

ou

ou ses sujets & serviteurs. Le jeune du Perron, qui trouva dans ces paroles ample matière à son éloquence, se mit à traiter ce point en théologien, en prédicateur, & même en mystique: „ Vous avez parlé „ là d'un style si haut, lui dis-je, lorsqu'il eut fini, qu'il seroit difficile d'y „ rien ajouter „. Je lui soutins, ainsi qu'à ces messieurs, conformément à ce que venoit de dire sa majesté, ou plutôt à ce que j'avois vu moi-même, qu'à tout prendre, ce prince avoit bien moins goûté de repos pendant la paix, qu'il n'avoit fait au milieu des troubles & des alarmes de la guerre. „ Rosny, si vous vouliez, me dit „ le roi, mettre sur tout cela deux mots „ par écrit, & me les donner, je les ferois voir à ceux qui en font les incrédules „. Je répondis que cela demandoit bien du temps, & ne seroit pas vu de bon œil de tout le monde. J'ajoutai à cela, autant qu'il m'en souvint, quelques autres vérités sur la religion & la politique, & sur le malheur dont je voyois la France menacée, lorsqu'elle perdrait son roi, qui plurent, je crois, encore moins aux courtisans, que ce que je venois déjà de dire.

Tous ces discours, qui d'enjoués étoient devenus à la fin tout-à-fait sérieux, furent interrompus, parce que la reine sortant de sa chambre pour rentrer dans son cabinet, le roi se leva de table pour aller au-devant d'elle, en lui disant, du plus loin qu'il la vit: „ Hé bien! mamie, ne vous

1606.

„ ai-je pas envoyé de bons melons , de
 „ bons perdreaux & de bonnes cailles ? Si
 „ vous aviez eu aussi bon appétit que moi ,
 „ vous auriez fait bonne chère ; car je n'ai
 „ jamais tant mangé , ni été en si bonne
 „ humeur que je le suis ; demandez-le à
 „ Rosny ; il vous en dira le sujet , & vous
 „ contera toutes les nouvelles que j'ai
 „ reçues & les discours que nous avons
 „ tenus ,. La reine , qui se trouva aussi
 dans une situation d'esprit agréable , lui
 répondit que pour contribuer , de son côté ,
 à divertir sa majesté , elle lui avoit fait
 préparer un ballet & une comédie , de son
 invention ; le ballet représentant les féli-
 cités de l'âge d'or , & la comédie , les amu-
 sements différents des quatre saisons de
 l'année. „ Je ne dis pas , ajouta-t'elle , que
 „ je n'aie eu un peu d'aide , car Duret
 „ & la Clavelle n'ont bougé tout ce ma-
 „ tin d'avec moi , pendant que vous avez
 „ été à la chasse. Que je suis aise , mamie ,
 „ lui dit Henri , de vous voir de cette
 „ humeur ! Je vous prie , vivons toujours
 „ de même ,. Il fut question de voir en-
 suite les desseins de tapisseries de Fourcy ;
 le roi demanda l'avis de la reine , & dit ,
 en se tournant de mon côté , qu'il savoit
 déjà le mien de reste ; mais que je mon-
 trasse à la princesse & à lui mes sommai-
 res d'états.

Il y en avoit trois , c'est-à-dire , autant
 que d'états généraux ; c'étoit une simple
 idée générale de ce grand travail. Dans le
 premier , qui regardoit la surintendance

des bâtimens & fortifications, le roi vit ce que renfermoit l'état général : 1^o. Un mémoire de toutes les fortifications faites à ses places frontieres, depuis que j'en avois la direction : 2^o. De tous les bâtimens & maisons royales : 3^o. De tous les meubles, tapisseries, vaisselles d'or & d'argent, joyaux & pierreries que je lui avois amassés. Le second sommaire, qui appartenoit à la finance, indiquoit des mémoires : 1^o. Des changemens & améliorations que j'avois faites dans toutes les différentes parties des finances & des revenus de sa majesté : 2^o. De toutes les especes d'or & d'argent actuellement dans le trésor royal : 3^o. Des ménagemens qui me restoit à faire, & des sommes que j'espérois joindre aux premières. Enfin, le troisieme sommaire, qui étoit pour la grande maîtrise, annonçoit des états : 1^o. Des pieces de six différens calibres déposées dans chaque arsenal, & de tout ce qui peut concerner le canon : 2^o. Du nombre des boulets avec les moyens de tenir & faire marcher en bon ordre tous les équipages d'artillerie : 3^o. De la quantité des trois sortes de poudres qu'on fabriquoit ordinairement : 4^o. De la quantité d'armes, outils, instrumens & autres ustensiles d'artillerie : 5^o. Du nombre de gens de guerre, tant gentilshommes que volontaires, que le roi peut mettre sur pied, réparti selon les généralités.

Pour entendre ce qui vient d'être dit de l'Espagne & des Etats des Provinces-

1606.

Unies, il faut voir ce qui se passa cette année en Flandre (32). Les Espagnols, à qui l'armée destinée à l'expédition de Sedan, avoit donné de furieux ombrages, voyant qu'ils en étoient quittes pour la peur, le marquis Spinola partit de Gênes le 6 Mai, pour arriver en Flandre le 19. Le siege de Rhimberg, que les Espagnols firent au mois de Septembre, fut le seul exploit un peu considérable de cette campagne. Les assiégés se défendirent au commencement avec leur vigueur ordinaire, & firent plusieurs forties qui coûtèrent la vie à deux colonels Espagnols, l'un nommé Thores, & l'autre commandant le nouveau Terse (33) venu de Savoie; ce qui fit croire que ce siege seroit fort douteux, & tireroit du moins en longueur; Spinola en eut cette opinion, & le roi conjectura que Rhimberg ne se rendroit pas, du moins avant le 20 Octobre; cependant la place capitula dans les premiers jours de ce mois. S'il en faut croire le courier que Spinola fit partir le lendemain de la reddition, pour en porter la nouvelle à Madrid, & qui passa par Paris, les assiégés n'avoient plus que six tonnes de poudre; mais pour dire vrai, les états ne se montrèrent pas en cette occa-

(32) Consultez sur cet article, de Thou, le *mercure françois*, année 1606, & *Siri*, *ibid.*

(33) Le terme de Terse, qui est employé en deux

ou trois endroits des mémoires de Sully, y signifie un bataillon, ou un nombre de compagnies de gens de pied, réunies en un corps.

sion tels qu'on les avoit vus les années précédentes. Ils étoient alors véritablement rebutés & ennuyés de la guerre, & la garnison de Rhimberg, laissée par le sénat sur sa bonne-foi, se contenta d'avoir obtenu qu'elle sortiroit avec toutes les marques d'honneur, comme d'emmenner son canon, &c. Elle chercha pourtant à faire tomber la faute sur le prince d'Orange, qu'elle accusa de n'avoir voulu, ni secourir la place, ni inquiéter l'armée Espagnole. Ce reproche n'étoit pas sans fondement. La réputation de Maurice souffrit de l'inaction où on le vit pendant tout ce siege & la campagne entière.

Au reste, on cessera d'en être surpris, lorsqu'on saura que les Provinces-Unies étoient réduites à un point de foiblesse qui ne pouvoit aller plus loin. Toutes les lettres de Buzenval & de Berny en faisoient foi & les nouvelles publiques n'ajoutoient rien à cet égard à la vérité. Il n'est pas moins vrai que l'Espagne de son côté, n'étoit pas plus en état de se prévaloir de cet épuisement. Les sieges d'Ostende & de l'Ecluse avoient fait des deux parts une blessure que rien n'avoit pu fermer. Aussi parloit-on publiquement de la paix dans toute la Flandre, & ceux qui s'y étoient montrés jusques-là les plus opposés, se trouvoient, à leur étonnement, entraînés eux-mêmes à ce sentiment. On recommença à ne plus solliciter aussi fortement les secours du roi de France, ni à estimer ces promesses, ce

1606.

Matthieu
Brulard,
seigneur de Berny.

1606.

qu'on faisoit auparavant. Et je suis persuadé que le souvenir encore récent de toutes les obligations qu'on avoit à sa majesté, fut une des principales causes du retardement de la paix ou de la treve, qui sans cette considération, auroit peut-être été conclue dès cette année; à quoi contribuoit encore la mésintelligence entre le prince d'Orange & Barneveld, qui entretenoit la division dans le conseil des états, le premier ne voulant pas entendre parler de paix, & l'autre ne cessant point de déclamer contre la guerre. Cette mésintelligence faisoit encore qu'on ne savoit trop dans le conseil de France à quoi se résoudre sur les affaires de la Flandre, parce qu'on ne pouvoit servir l'une des factions à son gré, sans desservir l'autre.

Buzenval revint au mois de Décembre à Paris, chargé de faire plusieurs propositions, sur lesquelles sa majesté ne voyant pas bien clair, elle l'envoya conférer avec moi à l'arsenal, où j'étois alors obligé de garder la chambre. J'avoue que mon embarras ne fut pas moindre que celui de sa majesté. Je voyois bien que si l'on avoit quelque résolution à prendre, au sujet de la paix entre l'Espagne & les Provinces-Unies, dont toutes les nouvelles publiques faisoient bruit, c'étoit alors qu'il le falloit faire; mais comment se comporter, & que répondre à des gens sans force, sans union entr'eux, & si dépourvus de conseil, que n'ayant pu apparemment convenir de députés auprès de sa majesté,

c'étoit notre agent lui-même qui étoit obligé de leur en servir ? Engager ces provinces à embrasser la domination françoise, & alors faire de leur affaire la nôtre propre ? Mais c'eût été se jeter de gaieté de cœur, dans une guerre avec toute la maison d'Autriche, dont l'événement étoit d'autant plus douteux, que les pays dont il auroit fallu se mettre en possession, sont éloignés du nôtre, que nous n'avions encore aucun des préparatifs nécessaires pour traverser des terres ennemies, ni de vaisseaux pour y aborder par la mer, que ceux des Etats eux-mêmes ; se contenter de recevoir d'eux certain nombre de villes, ou en ôtage, ou en propriété, pour dédommagement de nos avances, comme l'offroit Buzenval de leur part ? Ce parti a tous les mêmes inconvénients que le premier, sans en avoir les avantages. C'étoit outre cela de nombreuses garnisons à entretenir, parce que ces villes auroient été sans doute des places frontieres, & dans lesquelles les flamands nous auroient vu presque d'aussi mauvais œil que les Espagnols eux-mêmes, comme l'Angleterre nous en fournissoit un exemple tout récent. De quelque manière qu'on déguise tout parti qui nous eût mis en guerre avec l'Espagne, il nous l'auroit aussi inmanquablement attirée avec l'Angleterre, d'abord que nous aurions paru vouloir mettre le pied & nous faire un établissement dans les Pays-Bas. Pour n'avoir rien à craindre ni des uns ni des autres, il falloit que

1606.

notre coup d'essai nous assurât d'emblée l'empire de la mer contre les Espagnols, & dans une nécessité, contre les Anglois; je crois bien, j'aurois même engagé ma tête, qu'alors n'ayant plus à attaquer ni à défendre, que du côté de la Meuse, les Pays-Bas étoient perdus pour l'Espagne; mais quelles dépenses & quels efforts pour en venir là? Je suis encore persuadé que nous pouvions, sans donner de l'ombrage à nos voisins, & sans nous attirer de la part de l'Espagne, que des plaintes & des murmures, continuer à favoriser ouvertement les états, comme nous avions fait jusqu'à présent; mais outre que les dépenses que nous faisions pour eux, devoient nécessairement augmenter dans la même proportion que leur pouvoir & leur force diminuoient, tout l'avantage que nous en pouvions espérer, étoit de retarder simplement la paix de quelques années. Dans l'état où étoient les choses, il n'y avoit point d'alternative entre un accommodement des Provinces-Unies avec l'Espagne, & la guerre de l'Espagne avec nous. Quant à cet accommodement, il y avoit encore deux partis à prendre pour nous; qu'il se fit sans nous, ou que nous parussions en être les médiateurs. Le second étoit le seul raisonnable, & l'on y vint à la fin; mais le roi étoit encore assez éloigné, au temps dont je parle, de goûter ce trait de politique; & en un sens c'étoit celui de tous les partis qui souffroit le plus de difficultés.

Ce furent-là à-peu-près les réflexions que je fis faire au roi, qui vouloit savoir mon avis sur le sujet de la députation de Buzenval. Je les mis par écrit, parce que je ne pouvois aller trouver sa majesté. Ce n'étoit pas tout-à-fait ma faute, si elles n'indiquoient rien de bien positif. De part & d'autre, on laissa au temps le soin de mûrir toutes choses. Elles demeurèrent dans cet état d'incertitude jusques & bien avant dans l'année suivante. Les Etats firent par Aërsens quelques petits présents au roi & à la reine, dont sa majesté les fit remercier, & donner par la reine à la femme d'Aërsens pour quinze cents écus de bijoux. Aërsens présenta au roi de la part de ses maîtres, la relation du voyage que les Hollandois venoient de faire dans les Indes orientales.

1606.

Je n'ai rien à dire de l'Allemagne, que ce qu'on en a vu plus haut, & que le duc de Virtemberg ressentit les effets de la protection du roi. Montglat étoit l'homme de confiance de sa majesté en ce pays-là; car pour Bongars, qui y étoit aussi, & qui m'avoit écrit de Metz une lettre que Henri lut, parce qu'elle étoit ouverte, ce prince ne voulut pas même lui permettre de demeurer dans cette ville, ni dans tel autre lieu, disoit-il, où il pût prêcher sa doctrine.

Toute l'Angleterre fut émue de la nouvelle d'une conspiration (34), tramée

(34) Le détail de cette dans un récit trop long, conspiration nous jetteroit, & qui n'a pas assez de rap-

1606.

par les jésuites, Henri Garnet & Oldecorne, avec plusieurs autres Anglois, contre la personne du roi. Les conjurés avoient résolu de le faire sauter en l'air, avec les

port avec ces mémoires. M. de Thou & le mercure françois la font commencer dès les dernières années de la reine Elisabeth. Consultez ces historiens, années 1605 & 1606. Il en coûta la vie à 10 ou 12 Anglois, ainsi qu'aux deux jésuites, Henri Garnet & Edouard Oldecorne, il paroît que tout le crime de ces deux-ci fut d'avoir eu connoissance de la conspiration, & de n'en avoir rien déclaré : „ Ce que le „ roi, dit l'Etoile, fut bien „ dire au pere Cotton „ quand il lui en parla : je „ ne veux croire celui-là „ de vous autres, dit-il, „ ni toucher au général „ de votre ordre, si ce „ n'est à Person, qui est „ à Rome près sa sainteté, lequel je fais n'avoir „ ignoré cette pernicieuse „ menée & dessein „. année 1605.

Le pere Oldecorne protesta avant que de mourir (le 17 Avril 1606), qu'il n'avoit jamais ni su, ni approuvé la conspiration des poudres. Mezerai dit que ce pere avoit soutenu que l'entreprise étoit bonne & louable ; mais il le dit, je ne sais sur quel fondement,

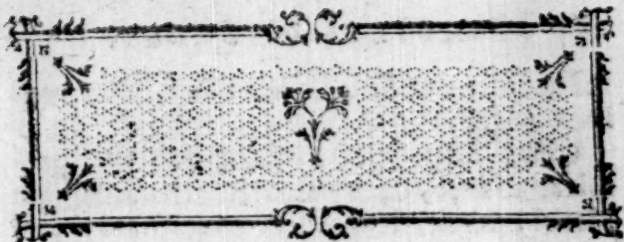
lui qui fait de Hall & d'Oldecorne, deux hommes différents, quoique ce soit le même qui avoit deux noms. Le pere Garnet fut exécuté le 3 Mai. Les juges n'épargnerent rien pour lui faire dire qu'il en avoit été instruit par une autre voie que celle du sacrement, dont ils savoient que le sceau est inviolable chez les Catholiques. Le pere Garnet, selon les relations des Catholiques, entra si peu dans ce dessein, dont Larrey le fait l'auteur & le promoteur, qu'il mit tout en usage, à la révélation près, pour le prévenir, exhortant sans cesse les Catholiques à la patience. Il avoit même fait écrire par le pere Perfonius & par le pere Acquaviva, général des jésuites, qu'il falloit éviter sur toutes choses de prendre aucune résolution violente, dont l'issue ne pouvoit être que funeste à la religion. *Mém. pour servir à l'histoire universelle de l'Europe, tom. 1, pag. 74. P. Matthieu disculpe de la même manière le pere Garnet, tom. 2, liv. 3, pag. 715. Voyez aussi le livre composé par le pere Daniel*

principaux seigneurs du royaume, lorsqu'ils seroient tous assemblés dans une chambre, sous laquelle on avoit placé des barils, & préparé des trainées de poudre. 1606.

Bartholi, jésuite italien, qui a pour titre : *Dell Istoria della Compagnia de Gesu d'Inghilterra*. Ces témoignages suffisoient pour réfuter tous ceux qui, ainsi que Robert Personio, étoit un jésuite de beaucoup de mérite & de savoir. (Rep. de Lett. Mars 1687), ont avancé que, se-

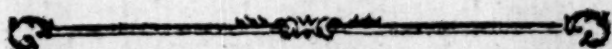
lon tous les historiens, les peres Garnet & Oldecorne furent convaincus d'avoir trempé dans cette conspiration. Ce pere Person, ou Robert Personio, étoit un jésuite de beaucoup de mérite & de savoir.

Fin du vingt-troisième Livre.



MÉMOIRES

DE SULLY.



LIVRE VINGT-QUATRIÈME.

LES affaires du dedans du royaume furent pendant cette année dans une situation si tranquille, qu'elles ne nous laissent presqu'aucun événement remarquable à particulariser; mais elles offrent en récompense un spectacle bien plus touchant, malgré son uniformité, que ces catastrophes singulieres, lesquelles n'amusent à décrire & à lire, que par ces mêmes traits d'inhumanité ou de dépravation, qui ne devroient nous inspirer que du dégoût & de l'horreur. Ce spectacle est l'abondance & le repos répandus par toute la France. On n'avoit jamais tant vu de plaisirs & de divertissements, qu'il y en eut cet hiver à la cour & dans Paris, & les campagnes

1607.

1607.

ressentoient aussi tous les effets d'un heureux regne.

Cette disposition, qui prenoit sa première source dans le cœur bienfaisant de Henri, réjaillissoit à son tour sur lui, & lui faisoit partager la jouissance de ses propres bienfaits. Débarrassé de toute affaire tumultueuse, jusqu'à ce que le temps qu'il s'étoit prescrit pour mettre le comble à la gloire de son regne fût arrivé, ce prince n'avoit presque rien à faire, qu'à se livrer aux douceurs d'une vie privée, au milieu de ses serviteurs & dans ses maisons royales, qu'il visitoit les unes après les autres. Il étoit le premier Janvier à Saint-Germain, où je ne pus aller rendre à leurs majestés les devoirs ordinaires, ma plaie de la bouche, qui s'étoit rouverte par une apostume, m'arrêtant chez moi. Sa majesté eut la bonté de m'écrire pour me marquer la part qu'elle y prenoit, & elle m'envoya pour conférer sur les affaires du gouvernement, dont on vouloit former le plan dès le commencement de l'année, les deux de ses ministres, auxquels elle y donnoit la principale part, je veux dire, Villeroi & le garde des sceaux. Celui auquel j'ai déjà donné ce nom, est Sillery, que sa majesté avoit associé aux fonctions de chancelier, jusqu'à ce qu'il les exerçât seul, par la mort de Bellievre, qu'on voyoit bien n'être pas éloignée. L'esprit de ce magistrat, jusques-là si sain, avoit commencé depuis quelque temps à s'altérer, de manière qu'il fallut lui donner un successeur, de son

vivant. Il vit cette association d'une manière qui étoit une nouvelle preuve combien elle étoit nécessaire (1), quoique Sillery s'y comportât avec toute la complaisance possible, sa foiblesse en augmenta; il revint tout-à-fait en enfance, & paya enfin le dernier tribut de l'humanité, après avoir payé presque tous les autres.

1607.

Le roi vint à Paris le 2 Janvier, en intention d'aller & de mener la reine à Vigny, voyage dont je le détournai. Il se contenta d'aller faire un tour à Fontainebleau, d'où il revint à Paris à la fin de

(1) „ Vous voyez, dit-
 „ il à M. de Bassompierre,
 „ un homme qui s'en va
 „ chercher une sépulture
 „ à Paris. J'ai servi tant
 „ que j'ai pu le faire, &
 „ quand ils ont vu que je
 „ n'en étois plus capable,
 „ ils m'ont envoyé repo-
 „ ser, & donner ordre au
 „ salut de mon ame, à
 „ quoi leurs affaires m'a-
 „ voient empêché de pen-
 „ ser. Un chancelier sans
 „ sceaux, est un apothi-
 „ caire sans sucre. „ *Journal de Bassompierre.*

Lorsque Henri IV de-
 manda les sceaux à M. de
 Bellievre pour Sillery, se
 servant de l'occasion de
 son voyage en Limosin, où
 le grand âge & la foiblesse
 de Bellievre ne lui permet-
 toient pas de le suivre, ce
 chancelier lui répondit :
 „ que s'il ne vouloit faire

„ courir la poste aux
 „ sceaux, il les rendroit
 „ toujours à temps, au mê-
 „ me lieu où sa majesté ar-
 „ riveroit. Il semble,
 „ sire, ajouta-t'il, que
 „ vous craignez qu'il n'y
 „ ait point de terre en
 „ Guyenne pour m'enter-
 „ rer; je me porte bien,
 „ & n'ai souci de ma vie,
 „ que pour votre service,
 „ laquelle me seroit en-
 „ nuieuse si j'en étois éloi-
 „ gné. „ *P. Matthieu, tom.*
2, liv. 3, pag. 688. Ce
 grand chancelier, dont la
 probité & la fermeté ont
 été généralement recon-
 nues, avoit servi sous cinq
 rois. Il est auteur de plu-
 sieurs utiles réglemens
 pour la chancellerie. Il
 mourut le 5 Septembre de
 l'année suivante, âgé de 78
 ans. Il étoit de la ville de
 Lyon.

256 MÉMOIRES DE SULLY,

1607.

Février, pour aller à Chantilly, qui étoit sa promenade ordinaire du mois de Mars. Il s'y plaisoit beaucoup dans cette saison. „ Il fait ici fort beau, m'écrivoit-il de „ cet endroit, le 8 Mars; j'y passe bien „ mon temps; tous les jours je suis à che- „ val, & j'y ai bien du plaisir „. Il ne se fixa nulle part, que lorsque de retour de Paris, il eut pris le 20 Mars, le chemin de Fontainebleau; il y passa le printemps. Sa majesté eut fort beau temps depuis Paris jusqu'à Fleury, par où elle passa pour voir ses enfants, qui étoient encore dans cette maison; mais la pluie l'accompagna depuis Fleury jusqu'à Fontainebleau. Dans la lettre où Henri me fait tout ce détail, il me mande encore que le dauphin étoit venu une lieue à sa rencontre, & qu'il l'avoit trouvé fort joli, aussi-bien que ses autres enfants; que la reine, qui étoit grosse alors, se portoit bien, & devoit se rendre incessamment à Fontainebleau. „ Mandez-moi des nouvelles de la ville, „ m'écrivoit ce prince, le premier Avril. „ Je me porte bien ici, comme aussi font „ ma femme, mon fils & mes autres en- „ fants, qui sont les plus jolis du monde „ & me donnent bien du plaisir (2).

La

(2) „ Il aimoit, dit Pe-	„ nom qui semble rendre
„ refixe, tous ses enfants,	„ les enfants étrangers à
„ légitimes & naturels,	„ leur pere, & qui mar-
„ avec une affection pa-	„ que la servitude & la
„ reille; mais avec diffé-	„ suserion; mais qu'ils l'ap-
„ rentes considérations. Si	„ pellassent <i>Papa</i> , nom de
„ ne vouloit pas qu'ils	„ tendresse & d'amour.
„ l'appellassent <i>Monsieur</i> ,	

La reine y accoucha le 16 Avril, à onze heures du soir, de son second fils, auquel on donna dans la suite le nom de duc d'Orléans (3). Sa majesté me le fit aussitôt savoir par un billet que Montmartin m'apporta de sa part, & je reçus presque dans le même moment, une seconde lettre de sa main, pour faire tirer le canon. Cette naissance redoubla la joie dans la famille royale. Le roi, qui avoit compté revenir à Paris au commencement de Mai, ne songea plus à s'éloigner de Fontainebleau, d'où il fit seulement un voyage pour voir madame de Moret.

1607.

La chasse y tenoit toujours, comme à l'ordinaire, un des premiers rangs parmi ses divertissemens. Après l'exemple qu'on a, que cet exercice a un attrait insurmontable pour une infinité de personnes, je n'ai garde de décider qu'il ne sauroit être que très-médiocrement divertissant, parce qu'il ne l'est point du tout pour moi. Le récit que Praslin me faisoit de Fontainebleau, des parties de sa majesté, n'étoit assurément pas bien propre à me l'inspirer, il me mandoit, que le même jour sa majesté après avoir chassé le matin à l'oiseau, avoit fait une chasse du loup, & fini sa journée par une troisième du cerf, qui avoit duré jusqu'à la nuit, & malgré une pluie de trois ou quatre heures. On étoit alors à six grandes lieues du gîte :

(3) Il n'eut point de nom de baptême, parce qu'il mourut dans sa cinquième année, avant que les cérémonies de son baptême eussent été faites.

1607.

c'est de-là qu'il fallut faire retraite, entièrement pénétrés d'eau, excepté le roi seul, qui changea de tout, avant que de regagner Fontainebleau, où il arriva un peu fatigué à la vérité, mais avec cela gai & content, parce qu'il avoit pris ce jour-là tout ce qu'il avoit attaqué. Voilà ce que les princes appellent s'amuser; mais il ne faut disputer ni des goûts, ni des plaisirs. Henri ne laissa pas de s'occuper le lendemain tout le matin, à visiter tous ses ouvriers, & à courir d'atelier en atelier. „ Il est vrai, ajoutoit Praslin, qu'au retour du Parc, il se sentit un peu de fièvre, mais ce ne fut rien „. Pour ce prince, quand il m'écrivoit sur ce sujet, c'étoit en vrai chasseur, qui passe légèrement sur toutes ses fatigues, & appuie sur ce qu'il appelle ses bonnes fortunes. Il me mandoit, par exemple, le 20 Mai, qu'il avoit chassé la veille avec le plus grand plaisir du monde, & sans avoir beaucoup de chaud, qu'il avoit pris son cerf de bonne heure, étoit venu dîner à Ponthierry à dix heures, & revenu à deux & demie à Fontainebleau, où il avoit rencontré la reine, qui venoit au-devant de lui. Une autrefois : „ Je viens de prendre un cerf, avec grand chaud & grand plaisir „. Rien ne coûte de ce qui plaît.

Ce prince ne perdoit pas de vue ses affaires pour tout cela; mais comme elles ne lui donnoient pas alors beaucoup de peine, il en étoit quitte pour m'écrire de temps en temps, ou pour m'appeler à

Fontainebleau , lorsqu'il avoit quelque chose d'important à me communiquer. Il m'y fit venir le Mercredi de Pâques , avec le président Jeannin , & y manda son conseil , pour le Lundi de la Quasimodo. Il n'oublioit jamais à payer le moindre surcroît de peine , par de nouvelles libéralités : „ Je n'attends point , m'écrivoit-il , „ que ceux qui me servent bien , me demandent. Vous m'aidez si bien à faire „ mes affaires , que je veux aussi vous „ aider à faire les vôtres , je vous donne „ vingt mille écus , sur mes deniers extraordinaires , faites-en faire les dépenses nécessaires. J'ai su , me mandoit-il une autre fois , que vous faites bâtir „ à la Chapelle , & que vous y faites un „ parc , comme ami des bâtisseurs , & „ de votre bon maître , je vous donne fix „ mille écus , pour vous aider à faire „ quelque chose de beau.

Il y avoit une autre sorte de lettres de Henri , que je mets autant au-dessus de celles-ci , que la confiance d'un aussi grand prince doit l'emporter sur les présents , dans l'esprit d'un ministre fidele & affectionné , ce sont celles où ce prince m'ouvroit son cœur , sur ce que nous avions lui & moi de plus chers intérêts. „ Il „ s'est passé , c'est ainsi qu'il s'exprimoit „ dans une de ses lettres , ce matin quelque chose dans mon sein , pourquoi „ j'ai affaire de vous , comme de mon „ plus confident serviteur „. Il en étoit de même de tout ce qui lui arrivoit de

1607.

capable de troubler sa tranquillité. Mon fils se blessa, en maniant un cheval. Sa majesté envoya aussi-tôt un courier exprès, savoir l'état de sa santé, en me mandant, que comme pere & comme maître, il y prenoit toute la part possible. Mon fils fut encore plus dangereusement malade au mois de Novembre, & le roi ne se contenta pas d'y envoyer du Laurens, son premier médecin, & de lui recommander lui-même le malade, il m'écrivit, qu'il ne m'aimoit pas si peu, que s'il pensoit que sa présence y fût nécessaire, il ne vint lui-même me donner cette preuve de son affection, & il consentit le plus obligeamment du monde, que je différassé le voyage que je devois faire à Fontainebleau, non seulement de deux jours, mais encore tout le temps que je me croirois utile auprès de mon fils.

Dans l'affaire malheureuse arrivée à Amiens, où Rambures tua mon neveu d'Epinoi, le roi instruit de la vive douleur & des larmes que ce cruel accident caufoit au frere du mort (4), l'envoya visiter, &

(4) De plusieurs enfants mâles, sortis du mariage de Pierre de Melun, prince d'Epinoi, marquis de Richebourg, & d'Hyppolite de Montmorency, dont on a vu ci-devant que M. de Sully avoit pris la tutelle, il n'en restoit plus alors que deux. Guillaume de Melun, prince d'Epinoi, vicomte de Gand, connétable de Flandre, grand baillide Hainaut, chevalier de la toison d'or, &c. C'est celui qui eut avec la princesse de Ligne, le grand procès dont il sera parlé dans la suite, & Henri de Melun, marquis de Richebourg, son frere puîné, c'est ce Henri, qui fut tué par Rambures.

lui fit porter trois fois de sa part des paroles de consolation. On avoit cherché à animer toute la famille contre Saint-Paul (5), qu'on accusoit d'avoir eu part à cet assassinat. Saint-Paul justement indigné de ces bruits, vint aussi-tôt trouver sa majesté, avec l'assurance qu'inspire l'innocence, il justifia qu'il n'étoit pas même sorti de Calais, pendant tout ce temps-là. Il parla de la malheureuse victime de cette aventure, avec des éloges & des regrets si sinceres, qu'il me fit regretter à moi-même qu'il ne se fût pas trouvé à Amiens, où il se tenoit assuré qu'il auroit prévenu cet accident; il protesta qu'il auroit volontiers racheté le sang du mort, d'une partie du sien. Il se plaignit ensuite, qu'à tous ces bruits injurieux, l'on avoit ajouté celui de dire, que sa majesté avoit résolu de le citer, & qu'elle m'avoit promis de le traiter durement; que je ne le saluerois point, & même, qu'il lui feroit fait défense de venir à Paris, tant que j'y serois. Saint-Paul demeura trois jours entiers à Paris, pour dissiper tous les soupçons de la lâcheté qu'on lui imputoit. Je trouvai son procédé d'un tout-à-fait galant homme, & je crois que de son côté, il fut content de la maniere dont je le traitai. Pour Henri, il ne se donna pas moins de mouvements que si l'affaire l'eût regardé personnellement. Il me justifia toute la conduite de Saint-Paul, & me manda que je

1607.

(5) François d'Orléans, comte de Saint-Paul.

1607.

me donnasse bien de garde d'ajouter foi aux bruits du quartier de la Bastille, où mes ennemis n'avoient pour but que de faire joindre un second malheur au premier; il m'exhorta même à me servir de la confiance que Saint-Paul paroissoit avoir en moi, pour empêcher avec lui que la chose n'eût aucune suite.

J'étois encore arrêté chez moi, lorsque le roi y vint un jour m'entretenir de je ne fais quelle intrigue de galanterie, dont j'ai perdu la mémoire. Je me souviens seulement que je m'emportai fort contre madame d'Angoulême (6), & une autre personne, qui y jouoient les premiers rôles, & que j'osai représenter à Henri avec beaucoup de fermeté, que des desseins si pen séants à son âge & à son rang, étoient autant de flétrissures à sa gloire, & pouvoient bien produire quelque chose de pis encore. Ma liberté, quelquefois heureuse, ne m'attira cette fois-ci qu'une vive colere & de piquants reproches de ce prince. Il étoit encore si échauffé, lorsqu'il sortit de ma chambre, qu'on lui entendit dire tout haut: „ Voilà un homme que je ne fau-
 „ rois plus souffrir, il ne fait jamais que
 „ me contredire, & trouver mauvais tout
 „ ce que je veux; mais pardieu! je m'en
 „ ferai obéir, je ne le verrai de quinze
 „ jours „. Ma disgrâce parut à tous les assistants une chose décidée, mes domestiques s'en affligèrent, & plusieurs des

(6) Charlotte de Monmorency, femme de Charles de Valois, duc d'Angoulême.

autres s'en réjouirent, je crois, intérieurement.

1607.

Dès les sept heures du lendemain matin, on vit arriver sa majesté à l'arsenal, avec cinq ou six personnes, qu'elle avoit dans son carrosse. Ce prince monta à mon appartement, sans vouloir qu'on m'avertît, & frappa lui-même à la porte de mon cabinet. Je ne fus pas peu surpris, lorsqu'ayant demandé, *qui est-là*, j'entendis répondre, *c'est le roi*, & que je connus au son de la voix, que c'étoit lui-même qui avoit répondu : „ Hé bien ! que faiez-vous là ? „ me dit-il en entrant avec Roquelaure, de Vic, Zamet, la Varenne & l'ingénieur Erard : car il avoit à me parler des fortifications de Calais : Je lui répondis, que j'écrivois des lettres, & apprêtois du travail à mes secrétaires. Ma table étoit effectivement toute couverte de lettres, & d'états des matieres que je devois traiter ce jour-là au conseil : „ Et depuis quand êtes-vous là ? „ me dit encore sa majesté : Dès les trois heures du matin, repris-je. Hé bien, „ Roquelaure, dit ce prince en se retournant vers lui, pour combien voudriez-vous mener cette vie-là ? Pardieu, „ sire, pour tous vos trésors, répondit „ Roquelaure, „. Henri ne repliqua rien. Il fit sortir tout le monde, & il commença à m'entretenir de choses sur lesquelles il me fut impossible de me ranger à son avis, ce qu'il connut aisément, lorsqu'il vit que je lui répondois froidement, que je n'a-

1607.

vois aucun conseil à lui donner , que sa majesté ayant pris sa résolution après une mûre délibération , sans doute , il ne me restoit rien à faire , que de lui obéir , puisqu'aussi bien elle ne trouvoit pas bon qu'on fût d'un sentiment contraire au sien.

„ Oh , oh ! vous faites le réservé , me dit
 „ Henri en souriant , & en me donnant
 „ un petit coup sur la joue , & vous êtes
 „ encore en colere d'hier , je n'y suis
 „ plus moi : là , là , embrassez - moi , &
 „ vivez avec la même liberté que vous
 „ aviez accoutumé : car je vous connois
 „ bien ; si vous faisiez autrement , ce se-
 „ roit signe que vous ne vous soucieriez
 „ plus de mes affaires. Quoique je me fâ-
 „ che quelquefois , ajouta-t'il , avec cette
 „ candeur qui lui étoit naturelle , je veux
 „ que vous le souffriez , car je ne vous
 „ en aime pas moins ; au contraire , dès
 „ l'heure que vous ne vous contredirez
 „ plus dans les choses que je fais bien
 „ qui ne sont pas de votre goût , je croi-
 „ rai que vous ne m'aimerez plus „.

Voilà de ces traits qui sont tout-à-fait propres à faire connoître à fond Henri , & en vérité , c'est le montrer par un bel endroit. Il n'est pas rare de voir des ministres & des confidens de princes , disgraciés ; il n'est pas rare non plus , qu'ils méritent ce traitement par des procédés reprochables. Lorsque cela arrive , est-ce véritablement les fautes que les princes punissent ? Presque jamais. Ils sont par caprice , par légèreté , par orgueil , par mau-
 vaïse

vaïse humeur, ce qu'il ne tiendrait qu'à eux de faire par le seul motif de la justice. Il semble que le sort de la raison est de n'être écoutée, ni lorsqu'elle combat les passions, ni lorsqu'elles conseillent la même chose qu'elle.

1607.

Le roi m'entretint après cela de choses, qu'il ne m'est pas permis de rapporter, m'embrassa, & me dit adieu. En sortant, il dit à de Vic, „ j'ai pourvu à l'affaire „ de Calais, „ & tout haut. „ Il y en a „ d'assez fots, pour croire que quand je me „ mets en colère contre monsieur de Sully, „ c'est à bon escient & pour long-temps; „ mais tout au contraire : car quand je „ viens à considérer qu'il ne me remon- „ tre, ou ne me contredit que pour mon „ honneur, ma grandeur, & le bien de mes „ affaires, & jamais pour les siennes, je „ l'en aime mieux, & suis impatient de „ le lui dire „. Tout prince qui entend ses intérêts, ne négligera point de donner de temps en temps des marques éclatantes de son estime aux ministres dont il a fait choix, supposé que ce choix soit bon, elle lui assurera celle du public, ce qui est un point essentiel.

Je reviens aux affaires, dont Villeroy & Sillery étoient venus par ordre du prince, conférer avec moi. L'une des principales regardoit les Protestants. Le roi leur ayant permis l'année précédente, de tenir en celle-ci un synode, ils l'indiquerent à la Rochelle, & firent nommer dans des assemblées provinciales, les députés dont il

1607.

devoit être composé. Ce furent quelques-uns de ces députés même, qui firent savoir à sa majesté que leurs cahiers étoient chargés de l'article du synode de Gap, touchant le pape, dont il a déjà été tant parlé. De quelque mauvais esprit que fussent poussés une partie de ceux qui dirigeoient cette assemblée, ils se crurent obligés de prévenir sa majesté, en lui envoyant trois députés, tant sur cette affaire, que sur quelques autres, qu'ils avoient raison de croire ne pas être de son goût : c'est qu'ils avoient résolu d'y remettre sur le tapis la question, déjà si fort discutée à l'assemblée de Châtelleraut, sur la nomination, le nombre & le temps d'exercice des députés généraux du parti réformé, à l'occasion des deux actuellement en charge, dont le service alloit expirer.

Le roi, en m'envoyant de Fontainebleau ces députés particuliers, prit le parti qu'il prenoit ordinairement dans ces sortes d'occasions, je veux dire, de me faire notifier ses intentions à l'assemblée, comme de moi-même, & par un motif d'affection pour mes confreres, se réservant à prendre le ton d'autorité, si l'on ne réussissoit pas par cette voie. Mon frere vint en conférer avec moi, le 27 Avril, de la part de sa majesté; & comme je m'attendois toujours que le roi viendrait lui-même incessamment à Paris, je retins les députés deux ou trois jours, sans leur donner une réponse que je n'aurois pas été fâché de concerter, avec ce

prince. Il m'écrivit de Fontainebleau le 5 Mai, lorsqu'il eut changé d'avis sur son voyage, & il me parut inquiet de savoir ce que j'avois fait avec les députés. „ Je „ ne fais, me disoit-il, ce qu'ils peuvent „ vous avoir dit sur ce que je vous ai „ mandé par votre frere. M. de la Noue, „ auquel je parlai hier matin, en présence „ de M. de Villeroy, m'en a avoué la „ plus grande partie, & m'a dit n'avoir „ vu de sa vie tant de fous dans une „ compagnie, entre autres, il m'a nommé „ Rivet. Il ne faut point douter que les „ députés n'aient avant de vous voir, „ conféré avec M. du Plessis, qui les aura „ instruits de ce qu'ils devoient dire „.

J'écrivis à l'assemblée la lettre que sa majesté avoit exigée de moi. Je les exhortai à ne rien s'arroger sur l'article des députés généraux, de ce qui appartenoit à la police, ou au gouvernement, & à ne rien changer de ce qui avoit été statué à cet égard, dans une de leurs plus solennelles assemblées. Je leur faisois comprendre, que la durée de la députation générale ne pouvoit être moindre que de trois ans, les députés ne pouvant en moins de temps s'instruire des affaires, & se faire connoître, & qu'on ne devoit point nommer pour deux députés seulement, parce que ce choix devant être fait dans des assemblées générales, toujours précédées d'assemblées particulières, formalité qui emportoit un temps considérable; s'il arrivoit accident à l'un de ces

1607.

deux députés, le parti s'exposoit à manquer d'un agent auprès du roi, au lieu qu'en en proposant toujours six à sa majesté, ce vuide se trouveroit aussi-tôt rempli, par la nomination qu'elle pourroit faire dans le moment, de quelqu'un de ces six, marqués sur la liste. Quant au pape, je leur fis sentir, qu'en remuant imprudemment une question déjà jugée si inutile, & sans aucune considération pour un pape, qui par son caractère doux & pacifique, ne méritoit pas ce traitement, ils risquoient à perdre par leur faute, & pour un rien, cet état heureux & tranquille, qui avoit été si long-temps l'objet de tous leurs vœux. Je les rappellois là-dessus à leurs propres sentiments, & même à leurs aveux, & je finissois en leur représentant fortement, que toute désobéissance à leur maître les compromettoit; mais qu'une désobéissance injuste & déraisonnable, étoit capable de les perdre.

Je leur fis encore écrire dans les mêmes termes, par quelques autres personnes que je savois avoir le plus de créance dans le parti, & je les priai d'écouter attentivement les raisons que pourroit y ajouter Montmartin, que je fis le porteur de cette lettre, & que sa majesté jugea capable d'être dans cette occasion, l'interprete de ses volontés. J'employai encore un autre motif, que sa majesté crut devoir faire effet, c'est que comme les Rochellois venoient tout fraîchement de faire instance, pour obtenir deux mille livres pour leur colle-

ge, je leur donnai à entendre que sa majesté accorderoit cette grace à la déférence qu'ils persuaderoient à leurs confreres d'avoir pour ses ordres. Une lettre du roi m'instruisit au bout de quelques jours, que Montmartin & les députés, renvoyés avec les ordres de sa majesté, avoient été à la vérité assez bien reçus à l'assemblée, mais qu'il s'en falloit beaucoup qu'on eût eu les égards qu'on devoit avoir pour les discours du premier, non plus que pour mes lettres, & pour celles qui y étoient jointes, dont les auteurs avoient été appelés par dérision, *les quatre voyants de l'Eglise*. Ce que Montmartin mandoit de temps en temps au roi des dispositions des esprits, ne les satisfaisoit pas davantage. „ Si „ cela continue, m'écrivoit-il, ils seront „ les rois, & nous les assemblées „ Cependant le parti favorable au roi, l'emporta à la fin. Montmartin s'y employa avec un zele que le roi récompensa d'une pension. Quoiqu'on ne pût pas dire qu'il eût complètement réussi, eu égard aux obstacles qu'il avoit surmontés, il crut avoir fait tout ce qu'il étoit possible de faire, lorsqu'il put attester à sa majesté que sa volonté y avoit été suivie. „ Mont- „ martin a fort bien travaillé, me mandoit „ encore Henri, quoiqu'en vain, ce qu'il „ ne croit pas, il a apporté de l'ombre, & „ le corps est demeuré, l'article de Gap „ n'ayant emporté que deux seules voix „.

L'église de Pons se fit connoître par un trait d'une grande hardiesse, lorsque se

1607.

faisant une ridicule application de la manière de gouverner les affaires de la religion par députés généraux, elle osa nommer au roi trois sujets, Verac, Longchamp & Bertauville, pour leur remettre, en qualité de députés particuliers, le gouvernement de cette ville. Henri ne répondit qu'en faisant parler les édits; mais il ne fut pas moins irrité de cette témérité, que des conférences qu'on lui manda que Lesdiguières & Murat avoient secrettement ensemble, & du manque de respect du ministre Chamier pour M. le connétable, à son passage à Montelimar. Je fis en sorte que ce ministre allât se justifier à ce prince, des imputations dont il se plaignoit.

Les Rochellois donnerent à la fin de cette année, un autre sujet de mécontentement au roi, en écrivant encore au roi d'Angleterre, à l'insu de sa majesté & de moi, pour lui demander la liberté d'un ministre Ecoissois, nommé Maluin, qui avoit été mis à la tour de Londres, pour avoir tenu des discours, & publié des écrits offensants contre sa majesté Britannique & son conseil. Les Rochellois n'avoient rien à alléguer contre un fait, que le ministre Primerose, celui-là même qui avoit été porteur de leur dépêche, attesta à sa majesté, qui lui permit, en considération de cet aveu, de retourner exercer le ministere à Bordeaux, & ce qui les rendoit encore plus coupables, c'est qu'ils prétendoient donner retraite au prisonnier dans leur ville, & même s'en servir en qua-

lité de ministre. Il y avoit dans tout ce procédé, une affectation d'indépendance que rien ne pouvoit excuser. Le roi d'Angleterre ne s'étoit pas fait prier pour accorder à une ville qu'il affectionnoit, une aussi petite grace, que l'étoit l'élargissement d'un étranger, dont il délivroit son royaume, je ne voudrois pas même assurer que le conseil de Londres n'eût un secret contentement de faire un pareil présent au roi de France; mais ce prince, outre l'intérêt de son autorité blessée, avoit les mêmes raisons de ne point recevoir Maluin dans ses états, que le roi Jacques avoit de le chasser des siens. Henri m'envoya Bullion, & m'écrivit sur cette affaire plusieurs dépêches, soit lui-même, soit par Villeroy. Je fus encore chargé par ce prince, d'en demander l'explication à la ville de la Rochelle, de la lui reprocher, & de lui en faire demander pardon à sa majesté, qui témoigna être tout-à-fait contente des démarches que je fis en cette occasion.

Parmi plusieurs torts effectifs, il se trouvoit quelquefois qu'on en imputoit à cette ville de bien gratuits. Il prit envie aux jésuites d'envoyer un des leurs, pour faire les fonctions de prédicateur dans la Rochelle. La Varenne, le pere Cotton & quelques autres, jetterent les yeux pour ce sujet sur le pere Séguiran (7), & afin de ne pas courir le risque d'un refus de sa majesté, ils s'adresserent aux deux secretaires d'état,

(7) Gaspard Séguiran, il fut dans la suite confesseur de Louis XIII.

1607.

Beaulieu & Fresne, qui délivrerent à ce pere, de leur chef & sans en parler à sa majesté, des lettres qui le mettoient en droit de s'y faire recevoir. Le jésuite s'étant présenté aux portes de la ville, on lui demanda qui il étoit : „ Je suis, répondit-il hardiment, Séguiran, de la compagnie de Jesus, qui viens pour prêcher en cette ville, en vertu des lettres du roi. Retirez-vous, lui dit la sentinelle, assez peu respectueusement, nous savons bien que JESUS n'a point eu de compagnons, & que vous n'avez point de lettres du roi, sans vouloir l'entendre davantage, on l'obligea de se retirer, ce que le pere fit, en menaçant d'un ton très-emporé, de s'en plaindre au roi, & il n'y manqua pas. Tous ses partisans à la cour le seconderent si bien, en exagérant à sa majesté ce manque de respect pour ses ordres, & lui cachant tout, ou partie de la vérité, que ce prince me manda incontinent à Fontainebleau, par un billet très-pressant, & qui marquoit beaucoup de colere.

Je trouvai toute la cour en rumeur, & le roi environné de personnes, qui animoient son ressentiment. „ Hé bien ! me dit-il, vos gens de la Rochelle ont bien fait des leurs ; voilà le respect qu'ils me rendent, & la reconnoissance de l'amitié que je leur porte, & des gratifications qu'ils reçoivent de moi. Il me conta le fait, d'un air qui me parut ne respirer que le châtiment. Mais m'ayant ensuite tiré à quartier, il me dit, „ j'ai

„ fait ainsi le fâché , pour fermer la bou-
 „ che à ceux qui ne cherchent qu'à blâ-
 „ mer mes actions ; mais je vous dis à
 „ vous , que les Rochellois n'ont pas tout
 „ le tort du monde , car je n'ai comman-
 „ dé ; ni été informé de telles lettres , je
 „ les eusse bien empêchées , si j'en avois
 „ été averti. Cependant il y faut pour-
 „ voir par une autre voie qu'en désa-
 „ vouant les secretaires d'état , parce que
 „ cela tireroit à conséquence pour toutes
 „ leurs autres dépêches : avisez quel
 „ moyen il y aura „.

1607.

J'écrivis aux Rochellois , après en être convenu avec sa majesté , que leur devoir étoit avant toutes choses , d'envoyer faire soumission au roi , & lui marquer le regret qu'ils avoient de lui avoir déplu. Je leur donnai à entendre qu'un peu d'obéissance les feroit sortir de cette affaire à leur avantage. Je les assurai que la chose s'étoit faite sans la participation de sa majesté , qu'elle n'arriveroit plus , & qu'elle se termineroit , sans qu'on touchât à leurs privilèges , enfin que j'aurois tout le soin imaginable de ménager leurs intérêts , avec deux ou trois de leurs plus notables & plus honnêtes citoyens , que je leur mandai de m'envoyer. Le biais que je pris , fut que le pere Séguiran reçut de nouvelles lettres , de la main même de sa majesté , en vertu desquelles il prêcha ; mais il fut révoqué au bout de quelques jours. Les jésuites eux-mêmes ne parurent pas mécontents de ce tempérament.

1607.

Il eût été fort difficile d'en trouver un, propre à satisfaire la ville de Poitiers. Depuis que cette ville avoit été enfin obligée de souffrir les jésuites, je ne recevois plus que des plaintes, de vive voix, ou par lettres, contre ces peres, de la part de l'évêque, du lieutenant général & des principaux habitants, soit séparément, soit en corps. Ces plaintes, qui ne venoient pas seulement des Protestants, mais des Catholiques eux-mêmes, rouloient sur ce que les partisans que les jésuites avoient à Poitiers les ayant mis à leur arrivée en possession d'un college, & ayant fait en leur faveur de fort grandes dépenses en maisons & en meubles, ayant même fait passer entre leurs mains les plus riches bénéfices du canton, on ne voyoit pas que ces peres, depuis deux ans qu'ils étoient établis parmi eux, & avoient été chargés de l'instruction de la meilleure partie des jeunes gens de la ville, eussent encore produit aucun fruit, ce qui leur étoit d'autant plus sensible, qu'avant cela, disoient-ils, ils avoient de très-bons colleges & d'excellents régentes. Ils y joignirent quelques autres plaintes encore plus graves sur la zizanie, qu'on accusoit ces peres d'avoir semée dans la ville & dans la province, & ils revenoient à de nouvelles instances, pour obtenir qu'on rappellât les jésuites, & qu'on fondât un college royal. Qu'aurois-je pu faire pour eux auprès de Henri, qui venoit d'accorder tout récemment à ces religieux, que son cœur fût mis

dans leur maison de la Fleche, au lieu de l'église de Notre-Dame, où l'on a coutume de déposer celui de nos rois? C'est à ce sujet qu'un chanoine de cette église, rencontrant en ce temps-là un jésuite, lui demanda lequel ils aimoient mieux, de mettre le cœur du roi dans la Fleche, ou de mettre la Fleche dans le cœur du roi (8).

1607.

Malgré tant de faveurs & de bienfaits, dont sa majesté combloit ainsi chaque jour les jésuites, ils se croyoient sans doute tout autrement obligés encore au roi d'Espagne; puisqu'ils continuoient à appuyer tous ses desseins : desseins, qui se tramoient dans le royaume, & au milieu de la cour même. L'ambassadeur Espagnol s'ouvrit confidemment aux amis que cette couronne avoit en grand nombre chez nous, de la résolution où il disoit qu'étoit sa majesté catholique, d'empêcher par quelque moyen que ce fût, qu'un roi si ambitieux, disoit-il, si prudent, si habile général d'armée, d'une si grande réputation, & si particulièrement uni de politique avec les Protestants, n'exécutât les projets, que ses amas d'argent, d'armes & de munitions, déclaroient assez. Qu'il ne falloit pas laisser prendre à ce prince l'essor hors de chez lui, parce que rien ne pourroit résister, mais lui susciter assez d'affaires dans l'intérieur de son royaume, pour l'empêcher d'en sortir, en se servant, avec

(8) J'aurois bien voulu faire honneur à M. de Sully, de mépriser un bon mot, si plat & si plein de malignité.

1607.

le même fruit, qu'on avoit fait du temps de la ligue, de la haine que se portoient les deux religions. Que c'étoit l'affaire de tous les catholiques de l'Europe, dont la crainte étoit d'autant mieux fondée, que Henri, par la protection qu'il avoit accordée aux Provinces-Unies, avoit su affoiblir la seule puissance qui auroit pu faire quelque effort considérable en leur faveur; qu'il falloit lui rendre la pareille, en cherchant à consumer ses forces, avant que d'entreprendre d'en tirer raison ouvertement.

J'étois moins épargné que personne dans ces discours. On disoit, que je mettois dans la tête de sa majesté, d'entreprendre de plus grandes choses qu'aucun roi de France n'avoit fait depuis plus de cinq cents ans; que mon principal objet étoit de détruire la religion catholique. Je ne me défends que contre cette dernière imputation, absolument fausse, mais on la croyoit permise, comme le motif le plus capable de faire impression. Au reste, je ne mets rien ici gratuitement sur le compte de l'ambassadeur Espagnol. Quelques-uns des ecclésiastiques qu'il prit pour confidents, se trouverent encore assez bons François, pour être scandalisés de pareils discours. Ils crurent satisfaire leur conscience & leur honneur, en faisant jurer par la foi, & les saints évangiles, au cardinal du Perron & à son frere, auquel ils les redirent, que du moins ils ne les nommeroient point. On ne soupçonnera pas

les deux du Perron d'avoir forgé une imposture, tout y étoit trop bien circonstancié ; on ne rapportoit rien, que d'après l'ambassadeur qui avoit dit encore, que la chose n'en étoit plus aux termes d'un simple projet, mais que plusieurs bons ecclésiastiques & amis de sa majesté catholique, y avoient déjà travaillé & y travailloient si bien tous les jours, qu'on devoit s'attendre à voir dans peu arriver quelque heureuse révolution. D'ailleurs, ce n'étoit pas seulement dans sa cour, que ces avis étoient donnés au roi : ils lui venoient de toutes les cours étrangères, où les ambassadeurs d'Espagne disoient publiquement, que la balance commençoit trop à pencher du côté de la France, pour que la paix pût durer encore long-temps entre les deux couronnes, & l'on ajoutoit, que ces Espagnols soutenoient ces discours par de puissants efforts, & par toutes sortes de maneges propres à s'attacher les amis & alliés de la France.

Henri ému, comme il devoit l'être, de ces avis qui se multiplioient de tous côtés, avoit commencé dès la fin de l'année dernière à m'en parler. Il m'envoya un jour chercher par la Varenne, de si grand matin, que je le trouvai encore couché. Si-tôt qu'il fut habillé, il me prit par la main, en me disant : „ Mon ami, j'ai „ des choses d'importance à vous dire, „ allons-nous-en au cabinet des livres, „ afin de pouvoir nous entretenir long- „ temps, car quoique j'aie eu quelque

1607.

„ ressentiment de goutte , je ne laisserai
 „ pas de me promener quelquefois. „
 Après qu'il m'eut rapporté tous les avis
 qu'il recevoit : „ Hé bien ! dites la véri-
 „ té , me dit-il. Vous n'êtes pas fâché
 „ de voir , par tout ce que je vous ai
 „ dit , confirmer l'opinion que vous avez
 „ toujours eue , qu'il falloit que les grands
 „ rois se résolussent à être marteaux ou
 „ enclumes , quand ils ont des rivaux
 „ puissants , & qu'ils ne doivent jamais
 „ compter sur un bien profond repos :
 „ ce que je ne nie point que je ne vous
 „ aie quelquefois contesté , mais puisque
 „ nous voyons la chose se vérifier aujour-
 „ d'hui , au moins donnons ordre à les
 „ réduire en tel état , qu'ils ne puissent
 „ mettre en exécution leurs mauvais des-
 „ seins après moi , car peut-être n'y trou-
 „ veront-ils pas tant de difficultés qu'ils
 „ feront moi vivant , qui connois leurs
 „ finesse. Je ne suis pas si fou , conti-
 „ nua ce prince , que de vouloir me ven-
 „ ger à mes dépens de ces petites fras-
 „ ques que me font quelquefois vos hu-
 „ guenots. Ils s'abusent , s'ils pensent
 „ que je ne connois pas mes forces en
 „ comparaison des leurs , & que je ne
 „ sache bien qu'il est en ma puissance
 „ de les ruiner quand il me plaira ; mais
 „ je ne veux pas , par un dépit frivole ,
 „ ni pour plaire à autrui , affoiblir si fort
 „ mon état en les voulant détruire , que
 „ je devienne la proie de mes ennemis :
 „ j'aime mieux leur donner deux coups

„ que d'en recevoir un de leur main. Ainsi, 1607.
 „ poursuivit Henri, en s'animant de lui-
 „ même, puisque la malice de ces ma-
 „ rauds est telle, il faut essayer de la pré-
 „ venir : & pardieu ! j'en jure, car ils
 „ m'ont mis en colere, s'ils me pressent
 „ davantage par leurs complots contre
 „ ma personne & mon état, car j'ai été
 „ averti encore hier, qu'en leurs menées,
 „ il y a de l'un & de l'autre, s'ils me
 „ font une fois mettre les armes à la main,
 „ ce sera de maniere que je leur ferai
 „ maudire l'heure où ils auront troublé
 „ mon repos. Préparez donc tout, le mieux
 „ que vous pourrez, & faites sur-tout
 „ abondante provision d'armes, d'artil-
 „ lerie, de munitions & d'argent, qui est
 „ ce qui donne vigueur aux autres ; pour
 „ le surplus je m'en charge, & voyez si
 „ pour cette année prochaine 1607, vous
 „ ne pourriez point trouver une devise,
 „ qui exprime, suivant ce que nous ve-
 „ nons de dire, que s'ils nous font la
 „ guerre en Renards, nous la leur ferons
 „ en Lions.

Je fus charmé d'entendre le roi parler
 de la sorte, & j'exécutai ses ordres avec
 la plus grande joie du monde. Sur les jê-
 tons d'or que je lui présentai au commen-
 cement de l'année, étoit représenté le tem-
 ple de Janus : un lis paroissoit en tenir
 la porte fermée ; ce qui étoit encore mieux
 expliqué par ces trois mots, qui en étoient
 la devise, *clausi, cavete, recludam*. Le
 roi trouva que j'avois fort bien réussi à

1607.

marquer la disposition où il étoit, de ne pas se laisser prévenir par ses ennemis.

Henri avoit de la peine à ne pas regarder comme tels, six ou sept personnes de la cour, entre plusieurs autres, sur lesquelles on lui donnoit presque continuellement des avis très-sérieux. La maison de Lorraine y étoit comprise toute entière : ce qui lui faisoit un jour m'écrire : „ Toutes „ les croix de Lorraine sont dissimulées, „ & j'ai peur que les fleurs de lis n'en „ ressentent de la contagion „. Ces plaintes étoient assez souvent mêlées de reproches de sa majesté, de ce que je souffrois que tous ces princes eussent publiquement avec moi des liaisons plus étroites qu'elles lui sembloient ne devoir l'être, avec une façon de penser si différente : c'est que je regardois comme autant de calomnies, tous ces rapports faits à sa majesté contre messieurs de Lorraine. Je crus pourtant devoir, par complaisance pour ce prince, en parler à celui de tous qui pouvoit lui faire le plus d'ombrage; je n'en reçus que des assurances d'obéissance & d'attachement, qui me parurent si sinceres, que je crus être obligé de détromper sa majesté sur son sujet. Je priai ce prince de me rendre la justice de croire que je romprois sans balancer, toute liaison qui me paroîtroit tant soit peu préjudiciable à son autorité; & comme il souffroit que je lui donnasse des conseils là-dessus, je lui fis observer, que pour son intérêt propre, je ne devois point abandonner la per-
sonne

bonne dont il se plaignoit, parce qu'en supposant qu'elle m'eût caché quelque chose de ses sentiments, j'étois sûr que tant que je conserverois quelque pouvoir sur son esprit, elle ne se porteroit jamais jusqu'à manquer à son devoir, & qu'il me paroîssoit sur-tout nécessaire d'user de patience & de silence, pour ne pas effrayer des esprits, auxquels une semblable imposture seroit d'autant plus sensible, qu'ils la méritoient moins.

1607.

Quant à toutes les autres personnes comprises dans l'accusation, le roi ne me disoit rien dont je n'eusse été informé avant lui; mais toutes les fois que j'avois voulu approfondir tous ces rapports, j'y avois toujours trouvé peu de fondement & de réalité. Le motif qui faisoit agir les délateurs, m'étoit d'ailleurs si bien connu, qu'à la fin j'avois pris le parti de leur fermer tout-à-fait l'oreille, dès que je leur entendois seulement nommer les deux ou trois personnes, sur lesquelles leur langue s'exerçoit avec une plus maligne joie. Ce n'est pas que le parti Espagnol ne fût considérable à la cour; j'ai été le premier à en convenir, & je crois que personne n'a mieux connu que moi, ceux qui en faisoient profession. Mais quelle apparence de faire entrer dans cette association, qu'on vouloit qui fût secrète, des personnes connues par une longue & invincible antipathie?

A cela Henri répondoit, qu'il étoit toujours fort dangereux qu'on fût per-

Tome VI.

Aa

1607.

suadé qu'il ne se tramoit aucun projet criminel contre l'état dans lequel on ne pût espérer de faire entrer la première & la plus grande partie de la cour, & il revenoit toujours à me solliciter de vérifier & de prévenir tous ces prétendus complots. En convenant du principe, j'y en opposois un autre, qui est encore incontestable; c'est qu'il ne faut pas prétendre punir tous les crimes qui ne sont qu'en idée & en desirs, mais seulement prêter un oeil attentif à ne pas leur laisser prendre un corps, en écartant les uns des autres, comme sans dessein, les germes dont il pourroit se former: ce qui doit toujours être plutôt le soin du ministre que du maître. Que pouvoient faire après tout ces personnes, qu'on peignoit si redoutables, en mettant la chose au pis aller? C'est une réflexion que je faisois encore faire au roi. Sa seule personne n'en valoit-elle pas mille des leurs? & celle de ses serviteurs, décidés fideles, ne lui faisoient-elles pas un rempart assuré? Henri n'avoit point d'ennemis, que dès-lors il ne pût d'un seul mot faire trembler; lui vivant, la tranquillité du gouvernement ne pouvoit être troublée par la crainte d'aucune révolution.

Voilà à-peu-près tout ce qui fut dit & écrit à cette occasion, entre sa majesté & moi, soit d'elle à moi, soit par la bouche du duc de Rohan, qui vint plusieurs fois m'entretenir, ou me porter sur tout cela des lettres de sa part. Ce prince sui-

vît à la fin l'avis que je lui donnois, de manier toute cette affaire par des voies détournées, & avec plus de subtilité que de force. Je ne regardai pas cette occupation, comme quelques autres, dont le roi me chargeoit à la cour : j'y fis plusieurs voyages à cet effet. Je ne négligeai rien de ce que je crus capable de dissiper ces vapeurs malignes : j'offris même à sa majesté d'y consacrer tout le temps, qu'elle me permettoit d'aller passer dans mes maisons, & d'y travailler sans cesse auprès d'elle. Je convins avec ce prince, en lui écrivant sur toute cette matiere, d'un chiffre, qu'il n'étoit pas possible d'entendre, ni de soupçonner. J'envoyai Descartes à Barrault, pour l'instruire de ce qu'il falloit qu'il fît & qu'il dît à Madrid, tant sur ce sujet, que sur quelques autres.

Il étoit question d'un mémoire, que le secretaire d'Espagne venoit de présenter au roi à Fontainebleau, le 5 Avril, pour faire rendre par sa majesté aux Espagnols, certaine prise que Grammont avoit faite, & qu'il avoit refusé de restituer sans ordre. Il ne s'agissoit ici que de bien entendre la loi des débris & naufrages : car la prise étoit de cette nature. Le ministre Espagnol soutenoit, que cette loi n'a point lieu par rapport aux vaisseaux & pieces d'artillerie, qui appartiennent en propre aux rois & princes souverains, & leur servent actuellement. Ni la loi qu'on citoit, ni le cas présent, ne paroissoient pas si clairs au conseil, que l'Espagne le

1607.

disoit. Villeroi dit que lorsque la fameuse flotte que le feu roi d'Espagne envoyoit contre l'Angleterre, fut dissipée dans la Manche, l'on avoit fait rendre à la vérité les débris qui en vinrent à Calais; mais que cette restitution fut regardée plus comme de grace, que comme de droit. Le roi me renvoya cette question à décider, par l'autorité & les exemples des archives de la monarchie.

Ce qui se passa cette année en Flandre entre l'Espagne & les Provinces-Unies, paroîtra d'une toute autre conséquence pour nous. Le commencement de la campagne donna quelque espérance que la paix pourroit se reculer encore pour longtemps. Du Terrail essaya de surprendre la ville de l'Ecluse pour les Espagnols. Il s'y ouvrit un passage par le pétard, & y entra si avant, à la tête des soldats que l'archiduc lui avoit donnés pour cette entreprise, qu'il est sans contredit qu'il s'en seroit rendu le maître, s'il avoit été mieux soutenu: mais la peur saisit tout son monde; il en fut abandonné, & obligé de sortir comme il étoit entré. Le prince d'Orange attaqua Anvers, & ne réussit pas mieux. Tant de mollesse ne fit que montrer encore mieux, qu'on avoit désappris de part & d'autre à faire la guerre, & donner plus de force aux propositions de paix, qu'on faisoit publiquement. Une antipathie aussi profondément enracinée que l'étoit celle des Flamands pour l'Espagne, leur inspira de tenter une dernière

fois, le même moyen, qu'ils avoient employé auprès de nous l'année précédente, pour nous engager à faire notre cause de la leur; je veux dire, qu'ils réitérèrent avec plus d'instance, l'offre d'un certain nombre de leurs meilleures places en otage.

1607.

Je n'ai pas rapporté, je crois, ce qui s'étoit passé dans le conseil à cette occasion. On y avoit dit, qu'il n'étoit pas raisonnable que le roi dépensât tous les ans deux millions pour les états sans en retirer aucune utilité. Que l'exemple de la reine Elisabeth étoit une leçon pour nous, & que les Flamands se trouveroient encore trop heureux de recevoir notre secours à ces conditions. Il n'y avoit rien d'étonnant dans cette opinion du conseil, sinon, qu'elle ne fut appuyée à ce qu'on remarqua, que par les catholiques zélés; ceux-là même qui auroient tout sacrifié pour faire réussir le projet d'unir ensemble la France & l'Espagne. On ne devineroit peut-être pas vers quel but tendoient ces conseillers, par des démarches en apparence si contradictoires. Le voici : ils étoient fort éloignés de croire l'offre des Flamands aussi sincère qu'elle l'étoit; & à leur compte, il suffisoit de la recevoir, pour voir bientôt la désunion & la discorde entre le roi & les états. Cet avis l'emporta, sans que je fisse rien autre chose, que de témoigner par un branlement de tête, que je refusois ma voix.

Cependant il en arriva tout autrement :

1607.

le conseil des Provinces-Unies (9) reçut cette ouverture à bras ouverts, & consentit de donner en ôtage, au roi, six villes à son choix, moyennant qu'il leur fournît deux millions effectifs, & certaine quantité de poudre, & qu'il favorisât, comme auparavant, leurs levées de gens de guerre en France. Buzenval étant revenu l'hiver précédent, comme je l'ai dit, signifier cette résolution, nos conseillers, dans l'embarras où elle les jettoit, ne savoient plus que dire, ni quel parti prendre & je crois qu'alors, bien loin de les fâcher, je leur rendis un grand service, en montrant, comme je fis, en plein conseil, combien précipitamment ils avoient formé leur première délibération. Je fis voir, qu'il s'en falloit beaucoup que les différents secours, que sa majesté accordoit volontairement chaque année aux états, montassent à une somme aussi considérable, que celle qu'ils demandoient. Que les villes qu'on offroit, n'étoient point, à bien l'examiner, une caution sûre de notre argent. Enfin je taxai avec encore plus de satisfaction de leur part que de la mienne, toutes leurs rai-

(9) On ne sauroit douter que les Provinces-Unies n'aient eu alors bien véritablement le dessein, non seulement de se mettre sous la protection de la France, mais encore de se soumettre à sa domination. Voyez - en la délibération dans Vittorio Siri (*Mém.* *Recond. tom. I, p. 418*). Mais comme c'étoit la nécessité seule qui les y forçoit, cette disposition étoit-elle bien sincère, & auroit-elle duré long-temps? Je crois que le meilleur parti fut celui que le duc de Sully fit prendre dans le conseil.

sons d'absurdité & d'ignorance. Ce conseil avoit été assemblé extraordinairement, & il étoit composé du roi, de M. le comte de Soissons, du chancelier de Bellievre, de Sillery, Châteauneuf, Villeroy, Châteaueux, comme capitaine des gardes, & moi. Personne n'ayant rien répliqué, il ne fut plus question de villes d'otages, & on s'en tint en gros, aux premiers termes d'amis & d'alliés des Provinces-Unies, soit pour l'offensive, soit pour la défensive, dont le prétexte exprimé dans le traité (car les états en vouloient un), fut de les mettre en paix avec le roi d'Espagne.

1607.

Les états à qui ce manège donnoit beau jeu pour mettre le tort de notre côté, ne prirent point le change, & dirent résolument que puisqu'on leur refusoit l'argent dont ils avoient besoin, après le leur avoir comme promis, on les mettoit dans la nécessité de faire la paix avec leur ennemi, & qu'on la verroit incessamment conclue. Ce n'étoit pas là le compte de sa majesté, qui s'étoit attendue à tenir encore long-temps les choses sur le premier pied, moyennant ses secours & son assistance ordinaires, & qui avoit commencé pour cela, par faire tenir aux états au commencement de cette année, une somme de six cent mille livres. Mais ils prirent son argent, & n'en firent pas moins la cessation d'armes, à laquelle ils étoient résolus, & c'est apparemment pour prévenir nos reproches qu'ils envoyèrent de nouveau nous fatiguer par les mê-

1607.

mes propositions de villes d'otages, & d'acceptation de la domination Française, dont ils savoient combien nous étions dégoûtés. J'ajoute qu'ils cherchoient à nous tirer encore quelque somme d'argent considérable. Aërsens à son retour à Paris, au commencement d'Avril, n'ayant point eu honte de demander un supplément de deux cent mille livres, Henri eut sa revanche; mais en refusant Aërsens, il ne laissa pas de faire d'ailleurs tout ce qu'il crut propre à suspendre la résolution des états pour l'accommodement, quoiqu'il dît dès ce moment, qu'il n'étoit que trop clair que c'étoit un point arrêté entre eux.

Preaux & Ruffly avoient déjà fait plusieurs allées & venues à ce sujet, par commission du roi. Sa majesté, qui regardoit comme un coup de partie, d'avoir en ce pays-là quelqu'un qui assistât de sa part à l'assemblée générale des états, qui avoit été indiquée pour le 6 Mai, & dans laquelle on devoit nommer des députés pour envoyer faire part à ce prince des motifs de la cessation d'armes : sa majesté, dis-je, jugea à propos que je fisse repartir précipitamment Buzenval, auquel elle donna Jeannin pour adjoint. Leurs instructions furent à-peu-près les mêmes qu'on avoit données à la Boderie, au sujet de la suspension d'armes. Je délivrai à Buzenval ses mêmes appointements, pour six mois : j'y compris seulement les frais, que Franchemen, son secrétaire, pouvoit avoir

Antoine le
Fevre de la
Boderie.

avoir faits en Flandre, pendant que son maître étoit absent.

1607.

Les choses étoient en cet état, lorsqu'on apprit la nouvelle d'une grande victoire navale, remportée le 25 Avril (10), par la flotte des Provinces-Unies sur celle des Espagnols, & presqu'aussi-tôt Buzenval en envoya le détail, tel qu'on va le voir. Alvarès Avila, amiral Espagnol, croisoit aux environs du détroit de Gibraltar, pour défendre aux Hollandois l'entrée de la Méditerranée, & leur ôter le commerce de la mer Adriatique. Les Hollandois, qu'on ne pouvoit mortifier plus sensiblement, donnerent dix ou douze vaisseaux à commander à un de leurs meilleurs hommes de mer, nommé Heemskerk, avec la qualité de vice-amiral, pour aller reconnoître cette flotte, & l'attaquer. Avila étoit déjà plus fort que son adversaire, de près du double, soit en vaisseaux, soit en hommes : il ne laissa pas de se renforcer encore de vingt-six grands navires ou galleons, dont quelques-uns étoient du port de mille tonneaux, & d'augmenter ses gens de guerre jusqu'à trois mille cinq cents hommes; mais aussi avec ce renfort il se tint si assuré de la victoire, qu'il se fit accompagner de cent cinquante gentilshommes, pour en être seulement les témoins.

D. Joan Alvarès d'Avila.

Jacob Heemskerk.

(10) D'autres historiens fidérables. Voyez de Thou, disent le Lundi 30 Avril : liv. 138, le mercure françois, année 1687, & autres différences dans la relation du combat, mais peu con-

1607.

Au lieu cependant de prendre la pleine mer, comme il devoit le faire, avec cette confiance, il se posta sous la ville & château de Gibraltar, afin de ne combattre que quand il le trouveroit bon.

Heemskerck bien éloigné de tant de précautions, n'eut pas plutôt aperçu que son ennemi paroissoit le craindre, qu'il alla l'attaquer, & lui livra le plus furieux combat, dont on ait entendu parler de mémoire d'homme : il dura huit heures entières. Le vice-amiral Hollandois s'attacha tout d'abord à l'amiral Espagnol, l'accrocha, & vint à l'abordage ; un coup de canon, qui lui emporta la cuisse dès le commencement de la mêlée, ne le laissa vivre qu'une heure, pendant laquelle, & jusqu'à une minute près de sa mort, il continua de donner les ordres, comme s'il n'eût senti aucun mal, & lorsqu'il se vit prêt à rendre le dernier soupir, il mit son épée entre les mains de son lieutenant, en lui faisant faire & à tous ses gens, serment de vaincre ou de mourir. Le lieutenant fit passer ce serment dans tous les vaisseaux, où l'on n'entendit que ce cri général, *mort ou victoire*. Les Hollandois demeurés enfin victorieux, trouverent qu'il ne leur en avoit coûté que deux vaisseaux, & environ deux cents cinquante hommes. Pour les Espagnols, ils y perdirent seize bâtimens, trois consumés par le feu, le reste, du nombre desquels étoit l'amiral, fracassés à coups de canon & coulés à fond. L'amiral Avila, trente-cinq capitaines de vaisseaux,

cinquante de ses gentilshommes volontaires, & deux mille huit cents soldats y perdirent la vie. Action mémorable, qui non seulement coûta des larmes aux veuves & aux particuliers, mais encore pénétra d'horreur toute l'Espagne.

1607.

On peut dire que c'étoit finir la guerre par un beau coup; car les négociations n'en furent pas discontinuées; elles n'en furent peut-être même poussées que plus vivement. On n'en parloit au commencement, que comme des moyens proposés par le marquis Spinola, ou tout au plus par l'archiduc, sans faire mention du roi d'Espagne; & quelques-uns furent assez simples pour croire, sur les incertitudes qu'ils y remarquoient, que tout cela se traitoit en effet sans la participation de sa majesté catholique. Pour peu qu'on y eût fait attention, on n'auroit trouvé aucune apparence, que Spinola ni l'archiduc eussent osé négocier avec les ennemis mortels de l'Espagne, pour une paix, ou une trêve à longues années (car on disoit l'une & l'autre) sans le consentement, du moins secret, du roi d'Espagne, ou de ceux qui le gouvernoient. Ce prince étoit lui-même bien décidé dès ce moment-là, comme il le parut assez dans la suite; & si l'on remarquoit quelque embarras politique, il venoit, ou de la chose même, ou de la lenteur du conseil de Madrid, ou enfin du côté de ceux auxquels il se croyoit obligé, pour la forme, de communiquer sa résolution, qui pour en bien

1607.

parler, n'étoit pas fans de grands risques pour l'Espagne, & qui par conséquent ne pouvoit lui être inspirée que par une pressante nécessité.

On soutint en France le pour & le contre, jusqu'au moment de la conclusion. Le roi me mandoit son avis sur toutes les dépêches qui lui venoient de ce pays-là, & nous les envoyoit exactement à Villeroy, Sillery & moi, pour être examinées dans une espèce de conseil. L'avis le plus important, fut celui qui fut apporté sur la fin de Mai : qu'on n'attendoit plus en Flandre, pour arrêter les articles, sinon, que le roi d'Espagne promît de ratifier ce qui seroit statué par l'archiduc, ou par Spinola & les agents des états. Que le secretaire de ce marquis, qui avoit passé, quelques jours auparavant, par Paris, étoit allé chercher cet engagement de ratification avec la révocation de dom Diego-d'Ibarra, qu'on disoit qu'il avoit en effet rapportés. Sur cet exposé que me fit Henri, dans une lettre qu'il m'écrivit de Monceaux, le 24 Mai, je lui répondis, qu'il falloit tenir la ratification de l'Espagne pour assurée, & par conséquent la paix, ou une longue treve : que ce seroit apparemment sous ce dernier nom, comme plus propre à cacher la honte des Espagnols, que l'accord paroîtroit. A quoi j'ajoutai conformément, à ce que je viens de dire, que l'Espagne cédoit au besoin, supposé qu'elle ne cachât pas sous cette démarche, un piège, par lequel elle

espéroit regagner un jour, ce qu'elle fa-
crisoit à la nécessité.

1607.

Le secretaire de Spinola n'étoit point chargé du projet de ratification, comme on l'avoit dit; puisque si cela eût été, elle seroit arrivée en Flandre, & même à Paris, avant la fin de Juillet, ainsi qu'Henri s'y attendoit; ou bien il se rencontra de nouveaux obstacles, ou enfin l'Espagne jugea à propos, pour d'autres raisons, d'en retarder l'expédition, puisqu'elle ne parut datée que du 18 Septembre. Je le sus des premiers, par l'ambassadeur de l'archiduc, qui en répandit ensuite le bruit par tout Paris, avec des circonstances tout-à-fait favorables à l'Espagne, que Henri ne crut point, „ les Espagnols, „ disoit-il, ayant trop marchandé à le „ dire „. Je mandai à Fontainebleau ce que m'avoit dit sur cela l'ambassadeur, & ce que je lui avois répondu, avec une sincérité qui fit plaisir à sa majesté. La première dépêche qui devoit venir de Hollande, & qui arriva enfin le 15 Octobre, apprit au juste ce qu'on devoit croire de cette piece, qui étoit attendue avec tant d'impatience.

Par cet écrit, sa majesté catholique, non seulement approuvoit le traité de suspension d'armes, qui avoit été fait par l'archiduc, mais engageoit encore sa parole royale, de ratifier de même tout ce qui seroit conclu par ce prince ou ses agents, avec le conseil des Provinces - Unies, pour une paix, ou une longue treve, leur

1607.

en laissant le choix, comme si elle avoit été conclue & arrêtée par lui-même. Il promettoit d'employer toute son autorité pour la faire exactement observer, & sous de grandes peines, dans tous ses états; entendant seulement, que si rien ne se concluoit entre les négociateurs, le présent écrit seroit sensé nul, sans pouvoir procurer à aucune des parties d'autre droit, que celui qu'elles avoient dans la chose, & que tout demeureroit au même état où il étoit lors de la présente ratification. Elle étoit écrite & signée en espagnol, *To el Rey*, & en placard : ce qui déplut aux Etats; car pour la forme, ils en furent assez contents, excepté qu'ils trouverent encore à redire à ces mots : *Sans préjudicier aux droits des parties*, qui étoient exprimés, dans la supposition qu'il ne se conclût rien. Ils firent une beaucoup plus grande difficulté sur ce qu'il y étoit stipulé, que la présente disposition ne regardoit pas moins la religion que la politique & le gouvernement, croyant que cette clause y avoit été mise pour leur disputer les droits de vrais souverains sur la police ecclésiastique. Mais la piece fut jugée recevable en cette forme, par les députés de France & d'Angleterre, auxquels on en demanda avis. Jeannin, qui cherchoit à faire valoir le plus qu'il pouvoit, le nom de son maître, leur dit : qu'il n'approuveroit pas, qu'après avoir tout accordé, ils rompiissent sur une chose, qui, à bien examiner, ne les engageoit à rien de

plus que ce qu'ils avoient intention de faire; qu'il leur conseilloit seulement que toutes les douceurs qu'ils pourroient accorder aux Catholiques dans leur république, parussent plutôt venir d'eux-mêmes, ou par le canal de S. M. T. C. qu'en vertu d'un contrat passé avec les archiducs & l'Espagne.

1607.

Voilà quelle étoit cette ratification, dont on avoit fait tant de bruit (11). „ Le „ temps nous apprendra, m'écrivoit Henri, en m'en envoyant une copie par le „ jeune Loménie, quels avantages chacun „ en tirera. Le prince Maurice tient déjà „ des discours, comme s'il ne vouloit „ pas la recevoir, ni la Zélande non plus. „ La treve, par où toute cette négociation aboutit à la fin, ne fut consommée ni publiée, qu'au commencement de 1609, différentes difficultés l'ayant tenue accrochée pendant tout le cours de 1608. Pour ne rien anticiper, contentons-nous de dire qu'elle produisit en celle-ci, une cessation totale d'hostilités, pendant laquelle on négocia sincèrement pour la paix. Le roi tint continuellement sur les lieux (12)

(11) Voyez de Thou, den, le 23 Septembre, le mercure françois & autres historiens, année 1607. homme de grande réputation chez les François & les étrangers. „ On peut aussi consulter le volume 9981 des manusc. „ norer sa valeur & sa mémoire, disent les mémoires de l'histoire de France, messieurs les „ curieuses sur les affaires „ Etats firent faire son enterrement à leurs dépens.

(12) M. de Buzenval „ venoit d'y mourir à Leyden, „ terrement à leurs dépens.

1607.

Jeannin & Preaux de sa part. Le roi d'Angleterre y fit aussi résider son député. Ce prince y donna assez à connoître son caractère, tel que je l'ai dépeint. Il ne tenoit qu'à lui d'humilier une puissance qui lui étoit odieuse. La France, quoiqu'elle puisse mieux se passer qu'aucune autre couronne, de ses voisins, lui en indiqua les voies, & offrit de lui en montrer l'exemple. Mais que peut-on attendre de ceux qui ne savent ni connoître le temps, ni saisir les occasions, ni rien exécuter, ni même rien vouloir bien positivement.

Sur l'avertissement donné par de Vie, qu'au mépris des traités, & malgré les déclarations réitérées des archiducs, nos voisins continuoient à travailler au fort de Rebuy, & qu'il seroit bientôt en état de défense, le roi envoya à ce vice-amiral ordre de faire marcher de ce côté-là des gens de guerre, qui surprirent les ouvriers & renversèrent tout leur travail, sans tuer ni blesser personne. „ Nos voisins, me „ mandoit Villeroy, pourront bien s'en „ plaindre ; mais il vaut mieux qu'ils „ soient demandeurs & complaignants que „ nous.

Les Grisons se déterminèrent enfin à en user à-peu-près aussi peu respectueusement avec les Espagnols, après les avoir trop long-temps ménagés. Les efforts que les mutins faisoient parmi eux, pour mettre tout le pays sous la domination Es-

„ pens, avec pareille cérémonie, avoient fait au prince „ monie & pompe, qu'ils „ d'Orange.

pagnole, & pour en chasser tous les réformés, venoient d'aboutir à une véritable sédition, dans laquelle le sénat découvrit que le comte de Fuentes avoit fait jouer le principal rôle à l'évêque de Coire & à ses adhérents, par le moyen de deux pensionnaires d'Espagne qui en portèrent toute la peine. Ils furent saisis & abandonnés au bras séculier, qui en fit une prompte & exemplaire justice. Les ligues firent en même temps lacérer publiquement les articles de Milan, le seul lien qui eût pu les tenir attachés à l'Espagne, & confirmèrent solennellement leur alliance avec la France & les Vénitiens. Après ce coup d'éclat, les Grisons sentirent qu'ils avoient plus que jamais besoin du conseil & de l'assistance de sa majesté. Le courier qui vint demander l'un & l'autre, en apportant cette bonne nouvelle, ne mit que six jours à venir du fond de la Valteline.

Quoique le comte de Fuentes ne parlât publiquement que de venger l'affront fait à son maître, & qu'il affectât de grands préparatifs en Allemagne & en Suisse, on ne s'en émut guere en France, où l'on étoit persuadé que s'il pouvoit par toutes ces vaines menaces, reculer une décision sur l'affaire de la Valteline, il n'insisteroit que bien foiblement sur les deux pensionnaires, & sur les articles mis en pieces. L'empereur avoit assez de ses affaires particulières. Ayant entrepris d'ôter la liberté de conscience aux Protestants de Transilvanie,

1607.

un Transilvain, nommé Bostkay, s'étoit mis à leur tête, & avoit si fort mal mené les troupes impériales, que l'empereur, dans la crainte que les Turcs ne se joignissent aux mécontents, avoit été obligé de laisser ces peuples en paix & d'accorder à Bostkay la seigneurie du pays, en propriété, avec quelque forte d'hommage, ou plutôt une simple redevance. A l'égard des Cantons Suisses, l'Espagne devoit bien se douter que les ligues ne s'étoient pas portées à un pareil coup, sans la participation de ceux de ces cantons qui sont alliés du duché de Milan.

Le roi fit entendre aux Grisons qu'il ne les abandonneroit pas. Il promit la même chose à la petite république de Geneve, qu'il ne croyoit pas indifférente pour ses grands desseins; il y fit tenir de l'argent, afin qu'elle pût maintenir ses forces en état, & faire une abondante provision de munitions. Sa majesté fit plus, en envoyant porter à Geneve ses lettres, toutes remplies de témoignages de sa bienveillance, par Boesse, mestre de camp du régiment de Navarre, & gouverneur des ville & citadelle de Bourg, elle fit offre à cette ville de la personne de cet officier pour lui aider à conduire ses entreprises; & elle ne fit pas difficulté de lui communiquer les desseins qu'elle avoit de faire dans Geneve un magasin de canons & de munitions de guerre & de bouche, pour servir, tant à ses besoins, qu'à ceux de sa majesté dans ces cantons. La république répondit

au roi le 21 Avril, en acceptant avec reconnaissance ces marques de sa bonté, & lui promettant une grande exactitude à l'avertir de tout ce que leurs ennemis communs pourroient entreprendre. Ce prince ne rompit point pour cela avec le duc de Savoie; au contraire, le comte de Garmare, envoyé de ce prince, devant prendre congé du roi à Fontainebleau, à la fin d'Octobre, pour repasser les monts avec le marquis de Beuillaque, autre envoyé du grand duc de Toscane, sans prendre leur route par Paris, du moins sa majesté le crut ainsi, elle m'écrivit de lui envoyer deux enseignes de pierreries, de mille écus chacune, pour leur en faire présent.

1607.

L'Angleterre avoit aussi ses troubles. Après que sa majesté britannique eut fait expirer dans les tourments, les deux principaux acteurs du complot contre sa personne, dont j'ai parlé l'année précédente, les jésuites Garnet & Oldecorne, elle crut devoir faire prêter de nouveau le serment de fidélité à tous ses sujets, ce qui se fit avec plusieurs circonstances contre la puissance & la personne du pape, auquel ce prince s'en prenoit, qui aigrissent si fort l'esprit de sa sainteté, qu'elle envoya un bref dans la Grande-Bretagne, par lequel elle défendoit à tous catholiques Anglois de prêter ce serment.

Le saint pere se voyoit alors heureusement hors de l'embarras que lui avoit causé sa querelle avec les Vénitiens. Le roi ter-

1607.

mina cette grande affaire, à la satisfaction des deux parties, par le cardinal de Joyeuse, qui envoya son écuyer dans le mois d'Avril, en porter à S. M. la nouvelle & les conditions. La république (13) faisant les premières démarches, comme il convenoit, remit par l'ambassadeur de France, les deux ecclésiastiques prisonniers entre les mains d'une personne nommée à cet effet par le pape, sans aucune protestation qui pût déplaire à sa sainteté. Elle révoqua celle qu'elle avoit faite contre l'interdit, sur l'assurance qui lui fut donnée par sa majesté, que le saint pere

(13) Suivant d'autres historiens, le doge & le sénat ne voulurent faire aucune satisfaction au pape, ni recevoir l'absolution, encore moins la demander; & Paul V fut très-choqué de l'indifférence avec laquelle on reçut à Venise, ce qu'il prétendoit qu'on regardât comme une grace. Fresne Canaye disoit, au retour de son ambassade, qu'on ne parloit pas plus respectueusement du pape dans Venise, que dans Genève. Il est certain du moins, que tous ses efforts furent inutiles pour y faire rétablir les jésuites. Cette affaire, dit M. de Peresfixe, retarda l'accommodement de quelques mois, & pensa le rompre tout-à-fait, parce que le pape considérant qu'ils

„ avoient été chassés pour sa cause, vouloit absolument que la seigneurie les rétablît en leurs maisons & en leurs biens, & qu'elle s'opiniât de tout risquer, plutôt que d'y consentir. Enfin, le pape persuadé par l'éloquence du cardinal du Perron, comprit qu'il valoit mieux se relâcher sur ce point, que de mettre toute la Chrétienté au hazard de se brouiller; de sorte qu'ils demeurèrent bannis des terres de la seigneurie. Le pape Alexandre VII les y a rétablis par son intercession. *Peresfixe, journal de l'Etoile, mémoire pour l'histoire de France, mercure françois. Matthieu, &c. année 1607.*

leveroit ensuite cet interdit dans la forme la plus gracieuse. Tout cela se fit sans que les ministres Espagnols y prissent de part, qu'autant que le cardinal de Joyeuse voulut leur en donner, ce qui en augmenta encore davantage la gloire que cette réconciliation acquit à sa majesté (14). Voulant gratifier le cardinal Aldobrandin, Henri laissa en ma disposition de le faire. Je me doutai bien que cette éminence trouveroit l'argent plus de son goût que les bagues & les pierreries, & je décidai pour une pension plutôt que pour un présent.

1607.

Le cardinal Barberin retourné à Rome de sa nonciature, s'y tint si fort obligé de tous les services qu'il publia que je lui avois rendus, que cela me valut, au mois de Novembre, un bref de Paul V tout-à-fait obligeant; du moins sa sainteté se servit de cette raison pour m'écrire, & me recommander celui qui alloit relever Barberin, qui étoit élu de l'église du Mont-Politien. Je ne rapporterai ni tous les remerciements du saint pere, ni toutes les louanges, les offres de service & les autres politesses dont cette lettre est remplie, je ne ferois que répéter à-peu-près ce que j'ai déjà dit en parlant du bref qui m'a-

(14) „ C'est moi, disoit inutilement d'empêcher
 „ alors Henri IV, qui ai l'accord, entreprirent aussi
 „ fait la paix en Italie „ inutilement de faire don-
 Le mercure françois mar- ner par sa sainteté, le car-
 que, que François de Cas- dinal Zapula pour adjoint
 tro & dom Inigo de Car- au cardinal de Joyeuse,
 denas, ministre d'Espagne *année 1607.*
 à Rome, après avoir essayé

1607.

voit été adressé précédemment par Clément VIII. De fortes prières & de pathétiques exhortations d'embrasser la religion catholique, avoient une égale part dans l'un & dans l'autre, & je répondis à Paul V, comme j'avois fait à son prédécesseur, par les expressions les plus respectueuses, les plus polies & les plus satisfaisantes, excepté que je gardai encore le même silence sur l'article de mon changement de religion.

De ce détail d'affaires étrangères, revenons à celles du gouvernement, & commençons par la finance, après avoir averti premièrement, que les finances de la Navarre (15) furent réunies cette année à celles de la France, en sorte qu'on cessa de les traiter séparément. En second lieu, que le long séjour que sa majesté faisoit dans ses maisons hors de Paris, & loin de son conseil, fit qu'en cette année, encore plus que dans les précédentes, presque rien ne s'expédioit que par lettres, le roi aimant mieux prendre cette peine avec ses secrétaires d'état & ses autres

(15) L'auteur veut sans doute parler de l'édit qui pourtant ne fut passé qu'en 1609, par lequel le domaine, & tous les biens qui appartenoient à Henri IV, comme roi de Navarre, & qui jusques-là avoient toujours été séparés de la couronne de France, parce que ce prince en avoit cédé l'usufruit à madame Catherine sa sœur, furent réunis à perpétuité à cette couronne, sans pouvoir jamais en être aliénés, &c. Ces biens, comprennent les duchés de Vendôme & d'Albret, les comtés de Foix, Armagnac, Bigorre, Gaure, Merle, Beaumont, la Ferre, la vicomté de Limoges & autres fonds & droits. Voyez les historiens ci-dessus.

principaux employés, que de les faire venir travailler auprès de sa personne. Il en étoit de même de ceux que des fonctions d'un autre genre y appelloient. Jamais le service de sa majesté n'a moins coûté de peine & de dépense aux subalternes.

1607.

En me parlant des opérations de finance pour la présente année, sa majesté me demanda, lorsqu'elle me vint voir, au commencement de l'année, un état sommaire de ce qui étoit sorti d'argent de mes mains, depuis que je gouvernois les finances, pour les parties que le calcul suivant va indiquer, je le lui donnai huit jours après en cette forme.

Aux Cantons Suisses & ligues des Grisons, dix-sept millions trois cent cinquante mille livres. Dettes à l'Angleterre en argent donné aux états des Provinces-Unies, six millions neuf cent cinquante mille livres. A différents princes d'Allemagne, quatre millions huit cent quatre-vingt-dix-sept mille livres. Au grand duc de Toscane & princes d'Italie, dix-huit mille livres. A Gondy, Zamet, Cenamy & autres traitants, des dettes sur le sel & les grosses fermes, quatre millions huit cent mille livres. Dettes contractées à cause de la ligue, treize millions sept cent soixante-dix mille livres. Dettes aux provinces de Dauphiné, Lyonnais, Languedoc, &c, acquittées des deniers de la gabelle, quatre millions sept cent vingt-huit mille livres. Dettes à différents particuliers, acquittées de toutes sortes de de-

1607.

Il y a erreur
de quelques
millions dans
ce calcul.

niers royaux, quatre millions huit cent trente-six mille six cents livres. Même partie, comprise dans un état différent, quatre millions trente-huit mille trois cents livres. Dons immenses de sa majesté, six millions, quarante-deux mille trois cents livres. Achat d'armes, munitions & ustensiles d'artillerie, déposés dans les magasins, douze millions. Constructions d'églises & autres bâtiments, six millions cent cinquante mille livres. Réparations & fortifications de villes, cinq millions sept cent quatre-vingt-cinq mille livres. Pavés, ponts & chaussées, levées, &c. quatre millions huit cent cinquante-cinq mille livres. Bagues & meubles achetés par sa majesté, un million huit cent mille livres. Total, quatre-vingt-sept millions neuf cent deux mille deux cents livres.

La reine Marguerite avoit hérité de sa mere des biens assez considérables (16), dont elle fit cession à M. le dauphin. Pendant que je calcule, je vais en rendre compte. Ces biens valoient de revenu annuel, lors de cette démission, vingt-quatre mille trois cents soixante-dix livres. Par une augmentation que j'y fis en les affermant, je les portai à trente mille trois cents soixante livres. Je retirai encore un capital de cent soixante-dix mille trois cents livres, produisant treize mille trois cents livres

(16) Le dénombrement en a été donné ci-devant, à l'occasion du procès de la reine Marguerite contre le duc d'Angoulême.

Evres de rente , qui en avoient été aliénées , soit par la feue reine , soit par Marguerite. J'aurois bien souhaité pouvoir rentrer de même dans une autre partie de quatre-vingt-quatorze mille livres en principal , rapportant huit mille trois cents quatre-vingt-quinze livres ; mais il avoit été absolument vendu ou donné par ces deux princesses.

1607.

J'entrepris de réunir au domaine du roi tous les greffes de Languedoc , qui en avoient été aliénés. Ce dessein ne fut pas plutôt connu , que la Fosse & plusieurs autres traitants se présentèrent pour faire leurs offres. Le parti que je pris fut de permettre à ses partisans de les racheter , à condition qu'au bout de certain nombre d'années , dont on convint , pendant lesquelles ils en jouiroient , ils les remettroient quittes à sa majesté. Economie louable & en quelque sorte nécessaire & autorisée de plus par toutes les regles de la justice générale & particuliere ; les contrats des acquéreurs portant expressement faculté de rachat perpétuel , ce que je fais remarquer , parce que le parlement de Toulouse , en vérifiant les lettres patentes expédiées pour ce traité , jugea à propos d'en excepter les greffes de la ville & de la compagnie. J'écrivis au premier président Verdun , que le roi étoit justement irrité de ce mépris des réglemens , plus extraordinaire encore dans des personnes préposées pour maintenir la justice & l'ordre , & qu'il auroit cité

1607.

tout le corps , si quelques amis de ce parlement n'avoient suspendu son courroux en lui promettant une entiere obéissance. De quel droit le parlement de Languedoc vouloit-il excepter ses greffes d'une regle générale pour toute la province ? Et si c'étoit l'espece de traité qui lui déplaisoit , pourquoi étant libre à tous les propriétaires de ces greffes , comme il l'étoit , de les vendre , aliéner , fieffer & transporter de même qu'ils auroient pu faire une portion de leur héritage , vouloit-on ôter ce droit à sa majesté , devenue propriétaire de ces biens ? Il n'y avoit rien à repliquer à cela : le parlement de Toulouse demeuroit convaincu de partialité par le seul fait.

Celui de Dijon avoit consenti d'acheter , moyennant une somme de soixante mille écus , l'attribution qu'on venoit de lui faire de la Bresse , & il s'y étoit même engagé envers le roi ; cependant il ne se donnoit aucun mouvement pour lever cette somme , ce qui déterminâ sa majesté à faire une augmentation sur la gabelle de cette province , qui lui en auroit du moins donné une partie. Le parlement osa supprimer cette augmentation par un arrêt qui fut à la vérité cassé par le conseil , mais avec un risque de voir arriver un soulèvement parmi le peuple , qui sans cela , souffroit patiemment cette imposition. Le roi chargea le baron de Lux de marquer sa colere au parlement de Bourgogne. Pour moi , je conseillai à sa majesté de lui prescrire

un terme pour le paiement de la somme qu'il avoit promise ; & s'il ne satisfaisoit pas, de déclarer sans autre forme, la Bresse transportée au parlement de Dauphiné. Quand on prononce ce mot de parlement, on est porté à y attacher l'idée de l'équité & de la sagesse même. On est fâché de trouver dans tous ces corps des exemples de conduites si irrégulières, qu'on est obligé de conclure que l'infailibilité, si on pouvoit espérer de la rencontrer parmi les hommes, se trouveroit encore plutôt dans un seul homme, que dans une multitude d'hommes.

1607.

J'ai toujours été scandalisé, sur-tout des chambres des comptes, établies uniquement pour mettre de l'ordre, de la droiture & de la vérité parmi les ordonnateurs, les différents comptables & autres parties prenantes, elles ne leur avoient appris qu'à tromper & à voler, en souffrant qu'on employât, & en passant dans les comptes mille articles, dont la fausseté étoit aussi connue des uns que des autres. Je voulus faire déclarer sujets à révision tous les comptes rendus depuis l'année 1598 exclusivement. J'en écrivis la lettre circulaire aux chambres des comptes, le premier Avril ; j'y marquois, que pour me conformer à la volonté de S. M. qui vouloit être éclaircie sur la conduite de tous les comptables de ses deniers, j'avois fait une recherche exacte des états vérifiés au conseil depuis l'année 1598, & que n'y ayant point trouvé ceux de telles &

1607.

telles recettes, en telles & telles années, ce que je spécifiois à chacune de ces chambres, suivant l'examen que j'en avois fait pour chacune d'elles, il falloit, ou bien que tels & tels comptables eussent négligé d'y porter les leurs, ou bien, que le conseil eût omis d'en retenir copie ou extraits. Pour savoir lequel étoit vrai, j'enjoignois à ces chambres de se faire représenter les doubles de ces comptes, de les confronter avec les états du conseil du roi, & de dresser un extrait de tout ce qu'elles y auroient trouvé de contraire à la forme que sa majesté leur prescrivait, parce qu'elles n'avoient pu s'exempter de suivre le formulaire qui leur en étoit adressé exprès chaque année, sans renvoyer du moins à décider à sa majesté les points qui pouvoient y souffrir de la difficulté. Je n'oubliois pas de leur bien marquer comment devoit être fait cet extrait, où rien de toutes les parties excédentes, épices, frais, redditions de comptes, gages, droits, taxations, recettes & autres choses de cette nature, ne devoit être omis. Je leur enjoignois de faire ce dépouillement, non seulement des comptes des receveurs généraux, mais encore de ceux des receveurs particuliers, parce qu'on avoit fait entendre à sa majesté, que ceux-ci n'étant point dans l'usage de faire vérifier les leurs au conseil, c'étoit dans ceux-là qu'il se trouvoit de la part des chambres, plus d'indue vexation. J'ajoutois à la fin de cette lettre, que je ne leur envoyois pour cette recherche, ni

arrêts, ni commissions particulieres, parce qu'elles pouvoient le faire d'office; mais que si elles croyoient en avoir besoin, elles n'avoient qu'à me le mander, & qu'elles devoient être obligées à sa majesté de ce qu'au lieu des rigueurs inséparables des chambres de justice & des envois de commissaires, elle ne se servoit, pour corriger les abus, que de ses propres officiers ordinaires; que c'étoit à eux à y répondre par toute l'exactitude & la bonne foi possibles.

1607.

C'étoit une affaire à démêler ensuite entre les chambres des comptes & les trésoriers, receveurs & autres comptables. Ceux-ci parerent le coup par deux moyens; le premier, en rejetant tout sur les chambres; le second, en disant que le roi leur avoit fait acheter une assurance de n'être jamais inquiétés, ni eux, ni leurs comptables subordonnés, par une taxe de six cent mille livres, qu'ils avoient en effet payée. Restoit le recours sur les chambres des comptes, ce qui présenta des difficultés d'une espece bien différente. Ces corps prétendirent, à leur ordinaire, que l'autorité souveraine, dont ils sont dépositaires à tous ces égards, les mettoit en droit de recevoir tous les comptes en dernier ressort, sans être obligés d'en répondre à personne, pas même au roi. Je ne trouvois cette difficulté bonne tout au plus que de ces chambres à moi, & je parus à sa majesté disposé à entreprendre ces cours souveraines, si elle vouloit de son

1607.

côté donner tous les ordres nécessaires au conseil, à elles & à moi. Ce n'est pas ma faute, si la chose n'alla pas plus loin.

Malgré le règlement que j'avois fait l'année précédente, pour les commissaires départis dans les généralités, je recevois encore de fréquentes plaintes contre eux. Hanapier me porta les siennes contre celui du grenier à sel de Buzançois. J'en fis citer quelques-uns au conseil, où Tardieu reçut une rude réprimande. Je ne pouvois leur faire comprendre que toutes les vexations qu'ils faisoient au peuple sur le sel, par exemple, sous une fausse apparence de profit pour le roi, lui faisoient perdre beaucoup plus sur la taille, par l'insolvabilité où elles réduisoient les particuliers, qu'elles ne lui rapportoient, & pour bien dire, qu'ils ne travailloient que pour les fermiers de sa majesté & les partisans. Il fallut renouveler avec de plus fortes injonctions encore, le règlement pour la Gabelle sur la répartition du sel dans les généralités, sur celui d'impôt & sur le faux-sonnage. Car pourquoi aggraver la condition des collecteurs du sel, déjà si misérable, aussi-bien que celle de collecteur de la taille, que personne ne se charge de cet emploi que par force, & que presque personne n'en sort que ruiné? Je défendis aussi aux commissaires de poursuivre extraordinairement les greffiers, notaires, sergents, jaugeurs & autres personnes publiques, & de contraindre aucun officier

au paiement de la taxe , sans avoir en-
voyé aux commissaires généraux de Paris , 1607.
le rôle entier de toutes ces taxes , pour
être examiné & autorisé , s'il étoit juste ,
comme aussi de rien décider dans les cas
litigieux , que par le conseil. Avec de pa-
reilles vues , mon intérêt n'étoit pas que
ces dispositions demeurassent secrètes ,
comme ordinairement elles sont entre les
ministres & les intéressés , en obligeant
du Monceau , commissaire dans le Berry ,
à les observer ; je les communiquai au ma-
rêchal de La-Châtre , & aux trésoriers de
France , avec lesquels je lui mandai d'a-
gir de concert.

La même province me parut avoir be-
soin d'un réglemeut concernant les ma-
réchauffées. Une partie des deniers qui y
étoient destinés , se trouvant divertie ou
retournant à la recette générale , le reste
ne suffisoit qu'à entretenir un nombre d'ar-
chers , trop petit de beaucoup. Les lieux
de leur résidence étoient avec cela si mal
distribués , qu'il en manquoit dans les en-
droits , où ils auroient été les plus néces-
saires ; comme du côté de Vatan , Issou-
dun , Argenton , Châteauroux , La-Châ-
tre & Saint-Amand , où l'autorité royale
n'étoit pas trop bien respectée , pendant
que le milieu de la province , qui n'en
avoit presque pas besoin , en étoit tout
rempli. J'en envoyai la distribution avec
la réforme aux trésoriers de la Province ,
après les avoir consultés là-dessus. L'élec-
tion de Saint-Amand étant en partie du

1607.

Bourbonnois, on accorda au vice-sénéchal de cette province, le droit d'y placer un lieutenant & une brigade, comme important fort peu pour le bien de l'état, par quelle main ils le fussent.

J'obligeai ceux qui avoient cautionné les receveurs des consignations des parlements de Paris & Bordeaux à rapporter dans quatre mois, les déclarations de ces receveurs, au bureau de MM. de Maisfes, Pontcarré, Caumartin & Maupeou, nommés à cet effet, & je déclarai, de leur consentement, ces offices réunis au domaine, après seize ans de ce jour.

Cussé & Marigné, préposés pour le remboursement des six cent mille livres prêtées au roi en 1598, par la province de Bretagne, m'envoyèrent leur état final, de recette & dépense, ou plutôt un extrait & un abrégé informe, dans lequel je vis seulement, que pour rembourser six cent mille francs, il étoit fait recette & dépense de près d'un million trois cent quarante mille livres. Les plaintes de la province m'avoient déjà prévenu sur le contenu de cet état, dont je repris sévèrement les auteurs. Je poursuivis de même bien des larcins, que Vitry me fit découvrir en Guyenne (17).

Lorsqu'on

(17) Une des principales actions de justice faites contre les financiers, pendant le ministère du duc de Sully, fut l'emprisonnement & le procès du fameux parti-
 san l'Argentier. Les mémoires de l'histoire de France, après avoir rapporté, tom. 2, p. 271, ses malversations & ses dissipations, y joignent ce trait : „ au

Lorsqu'on fut que le roi songeoit à racheter différentes parties de son domaine, il se présenta une infinité de traitants. L'un d'eux fit demander au conseil, si l'on vouloit le recevoir à traiter d'une portion de cent cinquante mille livres : il ne vouloit qu'on fût ni son nom, ni quelle portion du domaine, ni même à quelles conditions ; excepté qu'il disoit ces conditions fort avantageuses pour sa majesté, n'étant question ni de bail à longues années, ni de nouveaux réglemens, mais de prendre les choses en l'état où elles étoient. Il exigeoit encore, que quand une fois il auroit parlé, personne ne fût reçu à enchérir sur lui, qu'en lui payant deux cent mille livres. La singularité de cette proposition n'empêchoit pas que le conseil ne penchât à l'accepter ; mais le roi voulut qu'on obligât celui qui la faisoit à se nommer, & à s'ouvrir du moins à lui, au chancelier

1607.

„ dernier voyage du roi à	„ bon plaisir de votre ma-
„ Fontainebleau, l'Argen-	„ jesté, qui est de prendre
„ tier étant venu prendre	„ le modele des frontispi-
„ congé de sa majesté, lui	„ ces de votre maison,
„ dit que bientôt il s'y	„ pour en accommoder
„ achemineroit, pour lui	„ une des miennes, que
„ baiser les mains & re-	„ j'ai en Champagne ; à
„ cevoir ses commande-	„ quoi le roi se prenant à
„ mens, & ajouta, ce	„ rire, n'y répondit rien
„ voyage me coûtera dix	„ pour lors ; mais quand
„ mille écus. Ventre-saint-	„ on lui porta la nouvelle
„ gris, répondit le roi,	„ de sa prison au châtelet :
„ c'est trop pour un voyage	„ comment, dit-il, veut-
„ de Paris à Fontainebleau.	„ il prendre le modele des
„ Oui, sire, repliqua l'Ar-	„ frontispices du Châte-
„ gentier ; mais j'ai autre	„ let „ ?
„ chose à faire, sous le	

Tome VI.

Dd

1607.

& à moi, sur le temps & la qualité de ce rachat. Sa majesté craignoit que peut-être cette partie ne fût entre les mains de personnes, auxquelles il ne fût pas à propos de l'ôter. Un nommé Longuet lui présenta aussi sur ce sujet, de longs mémoires qu'il me renvoya, aussi-bien que les propositions, qu'étoient venu lui faire à Fontainebleau les fermiers des aides, en me disant, qu'il avoit dans l'esprit que ceux qui venoient ainsi lui parler arriere de moi, cherchoient à le surprendre.

Le duc de Nevers présenta requête au conseil, pour faire supprimer un grenier à sel, établi dans le Réthelois, à la sollicitation de la duchesse sa mere, à laquelle le roi avoit abandonné le profit de ce bureau, pour une somme qu'il étoit convenu de lui donner. Je cherchai chez les trésoriers de Champagne, l'éclaircissement de cette affaire, qui n'étoit pas de mon temps, & je n'eus pas de peine à retrouver le brevet de concession à la duchesse de Nevers. Le roi jugea, en le voyant, qu'il devoit être quitte envers cette maison, il m'ordonna pourtant, en me le renvoyant, d'acquitter ce qui, après un calcul juste, pourroit encore se trouver dû au duc de Nevers; mais qu'après cela j'améliorasse cette partie, comme les autres, loin de l'éteindre. Sa majesté avoit deux procès contre cette maison, pour les successions de celles de Foix & d'Albret, par lesquels on se demandoit réciproquement des millions. Cette affaire passoit pour être fort em-

brouillée. Je m'attachai, lorsque j'eus les pieces entre les mains, à en faire un mémoire si succinct & si clair, que je fis aisément comprendre au roi, que je ne m'étois pas trompé, lorsque j'avois jugé que des deux côtés il y avoit presque tout à rabattre.

1607.

Ceux de Lyon avoient aussi un procès au conseil, contre Feydeau. Ils représenterent à sa majesté, que le refus que le conseil faisoit de leur délivrer un arrêt qu'ils y avoient déjà obtenu, portoit un préjudice notable à leur commerce. Le roi me les recommanda, & je fis finir leur affaire, le bien & le mal d'une ville telle que Lyon, est celui de tout le royaume, elle m'en fit remercier par ses prévôts des marchands & échevins.

Sur un procès verbal, que m'envoyèrent les trésoriers de France de Beziers, de la maniere dont se faisoit la levée du marc d'or, je fis rendre un arrêt au conseil pour surseoir cette levée. Je ne fais ce qu'on fit entendre là-dessus au roi. Sa majesté m'écrivit de ne pas faire signer cet arrêt, ou s'il l'étoit, de ne pas le faire signifier, sans un ordre de sa part, non qu'elle prétendît autoriser les abus qui se commettoient dans cet impôt, mais parce qu'elle vouloit du moins les connoître; ils intéressoient si fortement la sûreté des deniers qui en provenoient, que je fus persuadé que le roi ne nous blâmeroit, que d'avoir tant tardé à y mettre ordre.

On me fit auprès de sa majesté une

1607.

autre imputation bien plus grave, au sujet du conseil, dans lequel on voulut persuader à ce prince que je faisois entrer des personnes, qui ne le méritoient, disoit-on, ni eu égard au bien du service, ni par leur propre personne, & que cette méthode avoit jetté beaucoup de confusion dans le conseil. Si la chose avoit été vraie, j'avoue que je méritois encore toute autre chose, que les reproches que m'en fit sa majesté, parce que c'eût été abuser très-criminellement de la confiance avec laquelle elle m'avoit remis tout le soin de ses finances. En examinant ce qui y avoit donné lieu, je jugeai que ce ne pouvoit être que le projet que j'avois formé, de mêler à ce nombre de maîtres des requêtes, & autres gens de robe, qui composent pour l'ordinaire le conseil, quelques personnes d'épée, choisies parmi celles qui ont un brevet pour pouvoir y assister extraordinairement, & il est vrai que je ne trouvois jamais l'occasion de mettre sur ce chapitre les princes, ducs & pairs, & autres officiers de la couronne, ceux principalement dans lesquels je remarquois du talent, que je ne cherchasse à leur inspirer du goût pour cette sorte d'occupation, qu'un préjugé des plus aveugles leur fait regarder comme indigne de leur naissance. Le vrai grand homme ne fait que chercher à être utile à sa patrie dans tous les temps, de quelque manière qu'il le soit, & où est la bassesse, sinon à laisser flétrir par une vie délicieuse & efféminée, telle

que les personnes de qualité la mènent en France pendant la paix, toute la gloire dont on a pu se couvrir pendant la guerre ? 1607.

Bien loin de pouvoir m'imaginer que j'eusse mal fait, de m'efforcer à détromper tous ces inutiles voluptueux de la cour, en avouant au roi l'intention que j'avois eue, je crus devoir approfondir avec lui cette matière, quoique par lettres, & par conséquent peu commodément. Je lui fis un plan d'un nouveau conseil, dans lequel on feroit tenir à quatre personnes d'épée, la place d'autant de conseillers, sur les huit dont il est composé. Il auroit fallu pour faire ce changement d'une manière encore plus sensible, avoir un état des plus qualifiés du royaume, au-dessus de trente ans, sur lesquels on en choisiroit vingt, qui partagés en quatre, cinq par chaque quartier, tinssent toujours le conseil complet, & qui s'y trouvassent assiduellement dès le matin les trois jours de la semaine où il se tient, sous peine d'être retranchés de l'état & leurs places données à d'autres. Quelle différence entre un corps ainsi composé, & une assemblée qui se conduit par les ressorts de la chicane dont ceux qui la composent ont fait toute leur étude!

Je n'entrai point pour cette fois dans un plus grand détail. Je marquois seulement au roi, que si cette idée lui plaisoit autant qu'à moi, il seroit encore plus content du règlement général, par lequel je croyois l'avoir perfectionné, jusqu'à

1607.

pourvoir à ce que les secrets de l'état fussent en sûreté parmi tant de personnes d'esprit si différents. Le roi alloit à la chasse, lorsqu'il reçut cette lettre; il la lut pourtant deux fois, & me manda qu'il y penseroit plus mûrement; mais j'eus beau faire, il me fut impossible de le ranger à mon avis. Le plus grand mal de l'habitude n'est pas d'autoriser des abus grossiers, on peut porter à ceux-ci, presque en tout temps, des coups infaillibles, c'est d'accréditer certains abus moins sensibles, jusqu'à les revêtir d'un masque de sagesse, & d'une fausse apparence d'utilité publique, qui les rend respectables aux princes même du meilleur esprit. Le moment marqué pour la destruction de ceux-ci, ne se trouva qu'au bout d'une longue chaîne de réflexions & de conséquences (18), qu'on manie lentement les unes après les autres : en toute manière, la vie d'un homme ne suffit pas pour les arracher tous.

Ce ne fut pas dans cette seule occasion, que je me trouvai d'avis contraire à sa majesté. On lui persuada d'établir une nou-

(18) Rien assurément le nôtre. Pourquoi en effet n'est plus juste que ce que se dégraderoit-elle davantage par la finance, le commerce, & les autres fonctions de bons citoyens, que ce projet, pour détruire le préjugé, qui subsiste encore aujourd'hui par les belles-lettres, qu'elle n'a plus honneur de cultiver aujourd'hui? Espérons parmi la noblesse Française, malgré les lumières que l'un viendra après d'un siècle aussi éclairé que l'autre.

velle chambre de justice contre les financiers. Opération décidée inutile & abusive, par mille expériences : mais toujours du goût de ce prince, qui n'aimant pas à prendre sur les deniers ordinaires, pour ses dépenses de jeu, bâtimens, maîtresses, & autres de cette espece, lesquelles, comme je l'ai dit, étoient très-considérables, y employoit avec plaisir une somme d'argent, qu'il trouvoit par-là sans peine sous sa main, & que ses courtisans intéressés lui faisoient toujours beaucoup plus grande qu'elle ne se trouvoit l'être. Je fus si fâché que Henri fût encore la dupe de tous ces gens-là, que j'en dis mon sentiment en pleine cour. La colere où ma sincérité mit le roi, donna à mes ennemis de grandes espérances de ma disgrâce. L'aventure de l'arsenal, que j'ai rapportée, s'y joignit & les redoubla; mais il ne fut pas en mon pouvoir de m'empêcher, malgré tout cela, de rompre publiquement en visiere aux commissaires de cette chambre, lorsque je les voyois fermer les yeux sur les principaux coupables, & punir avec autant d'ostentation que de dureté, de légères malversations.

Mangot l'un de ces commissaires, ayant pris des conclusions, directement contraires à des ordres particuliers que le roi lui avoit donnés (je ne fais plus sur quelle affaire), je lui fis sentir qu'il avoit dans ma personne, un surveillant déterminé à ne lui rien passer. Il se plaignit de moi à sa majesté, & engagea ses confreres à se

1607.

1607.

joindre à lui, du moins on me le rapporta avec des particularités si positives, que je n'en doutai point. Le roi ne m'en disoit rien, mais ce n'étoit pas pour moi une preuve du contraire. Je crus que c'étoit à moi à instruire sa majesté, de ce que j'avois dit au sujet de Mangot, afin de ne pas laisser faire à son ressentiment, tout le chemin que quelquefois je lui avois vu faire. J'avois dit à Mangot, que je ne me soumettrois point à ces prétendus ordres du roi, qu'on ne me les montrât, il n'étoit pas bien difficile d'empoisonner cette parole. En écrivant à sa majesté, je la remerciai de ce qu'elle n'avoit point ajouté foi au rapport que mes ennemis lui avoient fait de moi. Je l'assurai que la chaleur, que j'avois montrée dans cette occasion, ne partoît que du dépit de voir ses ordres transgressés par des gens, qui s'imaginoient qu'elle s'étoit dépouillée en leur faveur de toute son autorité, & ses intérêts sacrifiés à toutes sortes de considérations. Je finissois en la priant de m'excuser, si contre mon intention, j'avois pu lui déplaire.

J'avois été trompé comme on va le voir par la réponse que me fit le roi, qu'il étoit bien surpris d'apprendre la première nouvelle de ce différend, par ma bouche, que si tous ces gens-là lui avoient parlé, il leur auroit répondu en maître, qui aime son serviteur, que tout cela n'étoit qu'un artifice, pour m'échauffer, me faire parler, & me mettre mal auprès de lui., Je

„ vous jure , ajoutoit ce prince , qu'on
 „ n'en a point entendu parler ici. Vous 1607.
 „ êtes prompt , & je vois par votre let-
 „ tre , que vous croyez ce que l'on vous
 „ avoit dit : cependant le rapport est entié-
 „ rement menteur , modérez votre cole-
 „ re , & croyez moins tout ce qu'on vous
 „ dit , & vous ferez enrager ceux qui
 „ vous portent envie du bien que je vous
 „ veux. Je mets la main à la plume pour
 „ la première fois depuis ma goutte , la
 „ colere que j'ai contre ces rapporteurs
 „ a surmonté ma douleur.

Caumartin avoit conduit avec une si grande économie , les deniers qu'on l'avoit chargé de distribuer aux cantons Suisses , qu'il avoit trouvé le moyen de mettre en réserve trente mille écus par an , dont il avoit acquitté d'autres dettes , en composant de six à un. Cet exemple est trop beau , pour le passer sous silence ; il l'est d'autant plus , qu'à quelqu'un qui veut chercher un prétexte plausible de détourner une partie de la somme au profit du distributeur , rien n'est si facile que de faire crier les Suisses , pour empêcher ce bon ménage. Je ne manquai pas de le bien faire observer à du Refuge , qui alloit prendre la place de Caumartin.

Le roi venoit de créer une compagnie de gendarmes de M. le duc d'Orléans , qu'il trouva si belle & si bien montée , lorsqu'il en fit la revue , qu'il la fit payer avec celle de la reine , des quatre quartiers de l'année courante. Il laissa à mon

1607.

choix, de prendre les deux cent mille livres, que cette monte lui coûtoit, sur les six cent mille qu'on mettoit tous les ans dans le trésor royal, des deniers du tail-
lon, ou que l'épargne prenant cette somme sur l'ordinaire de la guerre, la rendit dans les temps où l'on avoit coutume de payer ces compagnies.

Quant à ce qui est du ressort de mes autres emplois, ce qui fut fait de plus considérable dans l'artillerie, c'est l'équipage entier pour un armement de galeres dans un besoin, ouvrage que le roi loua fort. Je voulus lui en épargner une partie de la dépense. J'avois trouvé dans de vieux papiers de la grande maîtrise, qu'il avoit été donné sous les regnes précédents, plusieurs pieces d'artillerie aux capitaines des galeres, pour armer celles qu'ils commandoient, avec engagement de les restituer, ce qu'ils n'avoient point fait. Le conseil à qui je communiquai cette découverte, jugea comme moi, qu'on pouvoit poursuivre cette restitution dans la personne des héritiers de ces officiers de vaisseaux. Mais comme cette poursuite intéressoit beaucoup de personnes de qualité, j'envoyai le duc de Rohan en demander la permission à sa majesté, en lui présentant le mémoire que j'avois dressé sur cette affaire. Le roi consentit qu'on l'entamât; mais non pas, qu'on la poussât à toute rigueur, ce qui rendit mes soins inutiles. Il me parut qu'il auroit été bien plus convenable à ce prince, de paroître avoir ignoré ce fait, que d'en

commencer les recherches, pour s'en dé-
fister ensuite.

1607.

Je fis dresser les plans de toutes les places & côtes de Bretagne, que j'envoyai porter à sa majesté, afin qu'elle vît ce qu'il y avoit à y faire. Je perdis cette année en Provence, deux excellents fujets en ce genre, Bonnefont & le jeune Erard (19), qui n'étoit pas déjà moins bon ingénieur que son pere : leur mort me fit beaucoup de peine. Je priai le roi, à qui l'on demanda incontinent leurs places, de ne pas en disposer, que nous n'eussions bien examiné ensemble la capacité de ceux qui y prétendoient.

L'enlèvement de la fille du sieur de Fontange, par lequel je commence l'article de la police, appartient aussi au précédent, puisque je reçus ordre de sa majesté, de faire conduire du canon devant le château de Pierrefort, que Fontange, assisté de ses amis, assiégea en poursuivant le ravisseur. Les frais d'un siege le réduisirent bientôt à une grande nécessité, & l'obligerent à avoir recours au roi. Ce prince touché de la justice de sa cause, dans laquelle il ne pouvoit guere se dispenser d'auteurs d'entrer, en qualité de pere commun de ses fujets, renvoya la requête & le porteur à Sillery & à moi, en me mandant, qu'il venoit de donner ordre à du

(19) N. Erard, de Bar-le-duc, fit par ordre de Henri le Grand, un traité des fortifications, qui est le premier que nous ayons sur cette matiere. Son neveu, A. Erard, le fit réimprimer en 1620.

1607.

Henri de
Noailles,
comte
d'Ayen.

Bourg & à Nereftan (20), de tenir leur compagnie prête à marcher, & à Noailles, de s'avancer pour exécuter ce que je jugerois à propos qu'on fit en faveur de Fontange; mais que si je croyois que ce fût à lui à porter tous les frais du siege de Pierrefort, je le fifse au meilleur marché, & de la maniere la moins onéreuse pour le peuple. Henri nous renvoya aussi Beaumevielle, qui étoit venu proposer un expédient, dans lequel il trouvoit, disoit-il, plus de vanité que de fondement. Ce prince envoya Venterol se faifir d'un homme qui avoit de mauvais desseins, & me dit de lui payer son voyage.

Le bon ordre de la police me parut encore blessé dans la défense que le juge de Saumur porta de son autorité privée, de transporter des bleds hors du royaume, & d'en vendre dans l'étendue de sa juridiction de Saumur. Je fis casser cette sentence au conseil, avant même que d'en avoir donné avis à sa majesté, & je fis de plus ajourner personnellement les officiers de justice, qui l'avoient rendue.

Le parlement de Rouen rendit deux arrêts, soutenus par les uns, fort bons, & par les autres très-injustes; l'un, sur la chaffe de saint Romain, qu'il maintint dans le privilege de conférer grace d'assassinat, quelque exécration qu'il puisse

(20) Philibert de Nereftan, capitaine des gardes de sa majesté, & nommé par elle l'année suivante, premier grand maître de l'ordre de Notre-Dame du Mont-Carmel & de Saint-Lazare.

être (21); l'autre, sur le mariage d'un nommé Drouet, auditeur de la chambre des comptes, dont l'histoire ne mérite pas place ici.

1607.

(21) En faveur de Guilleaume de la Mothe-de-Péhu, complice de l'assassinat de François de Montmorency, sieur de Hallot, lieutenant général pour le roi en Normandie, commis seize ans auparavant, d'une manière très-indigne, par Christophe, marquis d'Allegre. Henri IV évoquant cette affaire à son conseil, modifia la grace accordée à la Mothe, en le condamnant à neuf ans de bannissement, à plusieurs amendes pécuniaires, &c. La peine auroit été plus griève, selon les apparences, si la grande jeunesse du coupable n'eût diminué son crime. Ce prince avoit déjà beaucoup retranché dès l'année 1597, du privilège, dont le chapitre de Rouen est en possession. Ce procès, qui fit alors un fort grand bruit, donna occasion d'examiner de plus près toute cette question. M. de Thou, *tom. 4, pag. 160*. Nicolas Rigault son continuateur & tous les savants, autant qu'on le peut juger par la manière dont ce fait est traité dans le mercure françois, *année 1607, pag. 179*, ne balancerent pas à taxer de fa-

buleux le miracle prétendu par lequel saint Romain, archevêque de Rouen, délivra cette ville des fureurs d'un monstre, ou serpent, vulgairement appelé la Gargonille, aidé dans cette entreprise, par un criminel retenu pour meurtre dans les prisons, d'où est venu le privilège. Les rites eux-mêmes par lesquels on veut prouver qu'il a été véritablement accordé par plusieurs rois de France, ne soutinrent pas l'examen sévère de la critique, qui trouva par-tout bien des erreurs, des suppositions & des faussetés, pour les temps & les dates. On conjecture que le fondement de toute cette pieuse fable, est un vrai miracle du saint archevêque; mais qui a pour objet une inondation, dont la licence poétique, selon ses usages, a fait un monstre, sans oublier d'orner l'histoire de ses autres figures ordinaires. Le mot *Hydre*, auquel on substitua aisément celui de *serpent*, a tant de ressemblance avec le mot, qui en grec signifie une inondation, & que ce nom seul peut bien avoir causé toute l'erreur. Il seroit trop

1607.

Le premier président de ce parlement étant tombé dans une dangereuse maladie, dont pourtant il ne mourut pas, je dis par ordre du roi à Jambeville, qui demandoit cette dignité, que sa majesté étoit toujours bien intentionnée pour lui; mais qu'il ne lui faisoit pas plaisir de la convoiter si publiquement. L'office d'avocat du roi au parlement de Bordeaux, vacant par la mort du sieur de Sault, fut aussi demandé pour le fils de du Bernet, conseiller en cette cour, par la reine Marguerite & par d'Ornano. Le roi le leur refusa, ne voulant accorder cette place, dont les troubles passés lui avoient fait voir l'importance, qu'à un homme qu'il connoît parfaitement; mais le portrait que je lui fis de Dubernet, le fit revenir en sa faveur. Henri regretta fort Dinteville & Bretauville; ainsi que deux officiers de sa maison, Sainte-Marie & Canisy. Il n'avoit créé leurs charges que pour leurs seules personnes, aussi les supprima-t'il après leur mort.

Jong de rapporter ici les raisons contenues, soit dans les plaidoyers & écrits de ce temps-là, soit dans les différentes dissertations faites depuis sur ce sujet, pour & contre le privilège des chanoines de l'église cathédrale de Rouen. Je ne trouve pas étrange qu'on se soit si fort récrié contre une dévotion aussi singulière, que celle qui fait d'une action toute injuste, & propre à autoriser le crime, la partie la plus essentielle du culte d'un saint évêque. Les cérémonies qui s'y observent (car il subsiste encore aujourd'hui, & se pratique tous les ans à Rouen, le jour de l'Ascension, ce qu'on appelle, *lever la fierte*), sont aussi rapportées dans le même mercure françois & dans plusieurs autres endroits.

L'exactitude que je me suis prescrite , m'oblige de marquer ici plusieurs sommes , que je trouve dans mes papiers payées en cette année. Par des ordres & pour des dépenses particulieres de sa majesté , trente-six mille livres , à dom Joan de Médicis , le roi me les fit prendre sur les cent mille livres employées dans l'état des finances de la présente année , sous le nom de son oncle , le grand duc de Toscane ; trois mille au cardinal de Givry , & autant au cardinal Séraphin , qui étoient un restant des fruits de l'abbaye de Clerac , échus avant le contrat passé avec ceux de Saint-Jean-de-Latran ; trois mille deux cents vingt-cinq , à Santeny , que celui-ci lui avoit prêtées ; dix-huit mille soixante livres , à l'évêque de Carcassonne , qui les sollicitoit depuis long-temps avec beaucoup d'importunité , comme lui étant dues par sa majesté , & proposoit expédients sur expédients , pour les toucher. Le roi me fit retirer de cet évêque , une épée enrichie de pierreries & les papiers qu'il avoit pour garants de cette somme , plusieurs sommes considérables , perdues au jeu par Henri ; mais je ne les marquerai pas toutes. Il envoya Beringhen , me demander neuf mille livres , qu'il avoit perdues à la foire Saint-Germain , en bijoux & bagatelles , en me mandant que les marchands *le tenoient au cul & aux chausses* , pour cette somme. Le même vint encore demander quelques jours après , cinq mille deux cents soixante-cinq livres. Trois jours

1607. après, j'en donnai trois mille autres, & une autre fois, trois mille fix cents.

Je ne confonds pas avec ces sommes, celles que le roi accorda au prince de Condé, pour lui donner le moyen de voyager en Italie. Il ne pouvoit trop en coûter à Henri, pour inspirer à ce prince de bons sentiments; je n'y mêle pas non plus celles qui lui coûterent à réparer les bastions de la porte Saint-Antoine & la place royale; celles qui servirent à retirer les bagues de la reine des mains de Rucelay, auquel elles avoient été engagées; enfin, celles qu'il dépensoit aux bâtimens de ses manufactures, quoique très-inutiles, selon moi, & de plus très-considérables. Les entrepreneurs vouloient abattre pour cela, tout un côté des maisons de la place royale, mais Henri, sur le devis du contrôleur Donon, leur ordonna de se contenter de faire au-devant de ces maisons, une forme de galerie, qui conservât à ce côté de la place, son uniformité avec les autres.

On eut de la peine à convenir de prix avec ces célèbres tapissiers Flamands, qu'on avoit fait venir à si grands frais. Enfin il fut conclu en présence de Sillery & de moi, qu'il leur seroit donné pour leur établissement, cent mille francs, que Henri fut très-soigneux de m'avertir de leur payer, „ ayant, disoit-il, grande envie de les „ conserver, & grande peur de perdre „ les avances faites jusques-là „. Il auroit seulement bien voulu que ces manufacturiers se fussent contentés d'autres deniers,

niers, que ceux qu'il s'étoit réservés pour lui-même; mais enfin à quelque prix que ce fût, il falloit les satisfaire, & sa majesté usa d'autorité avec de Vienne pour lui faire contrôler un acquit de ces entrepreneurs de toiles de façon d'Hollande. Ce prince faisoit travailler à un ameublement complet, qu'il me manda d'examiner piece à piece, pour savoir si on ne le trompoit point. Je suis sur tout cela de mauvais goût, & plus mauvais connoisseur encore; le prix m'en parut excessif, aussi bien que la quantité. Henri en jugea tout autrement, en voyant le meuble & mon mémoire. Il m'écrivit qu'il n'y avoit rien de trop, & qu'il n'eût commandé, qu'il n'avoit vu de sa vie si belle marchandise, ni à si bon marché, & qu'il ne falloit pas balancer à en donner ce que l'ouvrier demandoit.

1607.

Voilà quels étoient les amusements de Henri. Il ne quitta Fontainebleau (22)

(22) Il y fut attaqué de la goutte, la veille de la Pentecôte. La fluxion fut grande, dit l'historien Mathieu, la douleur fort poignante; mais son courage & sa bonne complexion ne l'eussent vaincue, s'il ne se fût donné plus de liberté à manger des fruits, que ses médecins ne lui en accordoient, il ne flatta point son mal, se forçant à ses exercices ordinaires; & environ le 21 jour du

mois de Mai, étant couché près de la reine, & se sentant chatouillé d'une nouvelle fluxion à l'un des pieds, il se fit mettre en un autre lit; & voyant que ce changement lui profitoit, il se leva & se fait porter au grand canal, où il se promena, & agita en telle sorte, qu'étant de retour, il dormit, & à son réveil ne sentit plus de mal.

Tom. 2, liv. 3, pag. 768.

Tome VI.

Ee

330 MÉMOIRES DE SULLY,

1607.

qu'à la fin de Juillet, pour venir passer trois semaines à Monceaux. Il alla, sur la fin d'Août, à Saint-Maur, où une indisposition le retint quelques jours, & la reine prit pendant ce temps-là, les eaux de Vanvres. Le roi demeura le mois de Septembre à Paris, & n'y revint qu'au mois de Décembre, étant retourné à la mi-Octobre, passer l'automne à Fontainebleau. M. le connétable fut de ce voyage & reçut bien des caresses de sa majesté lorsqu'ils se rencontrèrent à Bouron.

Ce prince n'avoit point de plaisir plus sensible, que quand il se voyoit avec ses enfants, qu'il aimoit tous avec la plus forte tendresse (23). Sur la nouvelle qu'il reçut au mois d'Août, que l'air contagieux s'étoit fait sentir à S. Germain, il manda aussi-tôt à madame de Montglat de les conduire à Noisi, & il envoya Frontenac en poste, me dire qu'il se reposoit sur moi du soin d'envoyer les carrosses, litieres & charrettes nécessaires pour ce démeublement. M. le dauphin fut malade à Noisi, & sa majesté me le manda enco-

(23) On a reproché à Henri IV, que cette tendresse si forte pour ses enfants légitimes & naturels, l'aveugloit jusqu'à l'empêcher de connoître leurs défauts & d'agir avec la prudence ordinaire dans ce qui le regardoit. C'est dans le livre qui a pour titre : *Histoire de la mere & du fils*, que je trouve ce reproche, *tom. 1, pag. 43.* Mais je ne fais si toutes les anecdotes dont il est plein, sont aussi sûres qu'elles sont ordinairement curieuses. J'y trouve un air de prévention en faveur de certaines personnes, & de passion contre d'autres, qui fait qu'on a de la peine à s'autoriser de son témoignage.

re, aussi-bien que sa guérison; car il n'arriva jamais de changement en bien ni en mal, soit dans sa santé, soit dans celle de quelqu'un de la maison royale, qu'il ne m'en donnât avis aussi-tôt. On ne trouvoit aucun risque à faire retourner les enfants de France à Saint-Germain, lorsque le mois de Novembre fut arrivé; mais Henri, qui ne vouloit rien hasarder dans une chose de cette conséquence, m'écrivit & à madame de Montglat, qu'il falloit encore laisser passer la lune de ce mois (24). Je ne les fis ramener que les premiers jours de Décembre.

Le temps n'apporta point dans le domestique de ce prince, la tranquillité qu'on y a vu si souvent troublée par les femmes; au contraire, tout se brouilla de plus en plus. L'entretien de sa majesté avec moi, dans le cabinet des livres, dont j'ai ci-devant parlé, roula en grande partie sur ce sujet. Henri me pria, comme on prie son ami (pour me servir de ce terme) de me mettre encore une fois entre les deux personnes qui lui causoient ses chagrins. Il ne sera plus question de tout ceci, l'année suivante; ainsi je n'en dirai

(24) Ce qui obligea à prendre toutes ces précautions pour la santé des enfants de France, fut la comète qui parut en cette année, au mois de Septembre; parce que les astrologues publioient qu'elle menoit leur vie. Henri IV

dit à Matthieu, son historien, qui le rapporte: „ que la comète avoit fait son effet sur la fille du roi d'Angleterre; & que les astrologues s'étoient mécomptés, par la grace de Dieu „ *Tom. 2, liv. 34, pag. 269.*

1607.

rien en celle-ci que pour rendre raison de quelques lettres que ce prince m'écrivit sur ce chapitre. L'une de ces lettres est datée de Verneuil près Senlis, du 15 Avril. Il s'y plaint de ce qu'après lui avoir promis au Louvre, de travailler à un accommodement, quinze jours s'étoient passés sans qu'il vît rien de ma part. „ Je vois bien, „ me disoit-il, que les prieres d'ami n'é- „ tant pas suffisantes pour vous persua- „ der, il faut que j'use du commande- „ ment de roi & de maître; vous n'y „ manquerez donc pas, si vous m'aimez, „ & si vous desirez que je vous aime; car „ je suis résolu de me débarrasser l'esprit „ de toutes ces intrigues, qui récidivent „ trop souvent, comme vous savez bien „ me le dire; & je veux y mettre fin, à „ quelque prix que ce soit. Je vous aime „ bien; mais aimez-moi aussi: ce que je „ croirai si vous me rendez le service que „ je desire de vous.

J'en trouve une autre, de Fontaine-bleau, au mois d'Octobre, conçue en ces termes: „ Il m'est arrivé un déplaisir do- „ mestique, qui me donne une fâcherie „ la plus grande que j'aie jamais eue. „ J'acheterois votre présence beaucoup; „ car vous êtes le seul à qui j'ouvre mon „ cœur, & par les conseils duquel je re- „ çois le plus de soulagement. Il n'y va „ ni de l'amour, ni de la jalousie: c'est „ affaire d'état. Hâtez vos affaires, pour „ revenir le plutôt que vous pourrez. M. „ de Sillery m'y sert, mais il n'a pas l'es-

„ prit assez fort. Vous pouvez bien ju-
 „ ger de quoi il s'agit : cette dureté d'es-
 „ prit me fera à la fin insupportable. Pour
 „ mon déplaisir particulier, me mandoit-
 „ il, quelques jours après, à la suite d'au-
 „ tres choses, „ il dure toujours. Si vous
 „ étiez ici, vous seriez bien en colere,
 „ & en diriez votre opinion „. Le lec-
 „ teur, je crois, plaint fort ce bon prince ;
 „ & c'est aussi presque tout ce que je pou-
 „ vois faire.

1607.

Le duc de Bouillon reçut une grande preuve de la bonté & de la douceur de ce prince, lorsqu'il se résolut à lui rendre Sedan, & à lui en confier la garde à lui-même, en retirant Netancourt & la compagnie qu'il y entretenoit. Le sieur Gamaliel de Monsire, commissaire ordinaire des guerres, y fut envoyé pour cet effet. L'instruction qu'on lui donna, est datée du dernier jour de Décembre de cette année, & porte, que quoique le terme de quatre ans marqué à la garnison royale, ne soit pas encore expiré, sa majesté, sur de bonnes raisons, a jugé à propos de la retirer, pour remettre le duc de Bouillon en possession de sa ville ; que Monsire fera la montre de cette compagnie pour les quatre mois restant à payer de l'année courante ; qu'après cela elle sera licenciée, & que Monsire aura l'œil à ce que les soldats paient exactement ce qu'ils pouvoient devoir aux bourgeois. Comme le roi n'entendoit point déroger à l'article de l'acte de protection du 2 Avril 1596,

1607.

par lequel S. M. doit y entretenir des capitaines & un nombre de gens de guerre pour la sûreté de la ville, il est enjoint à Monsire, de faire prêter à ces capitaines & soldats qui y entrèrent en même temps que la compagnie de Netancourt en fortira un serment particulier à S. M. outre celui qu'ils étoient obligés par le même traité, de faire quatre fois l'année, aux jours de leur paiement. Ces officiers & soldats s'engageoient par serment à servir le roi envers & contre tous, & même contre le duc de Bouillon, par lequel ils étoient cependant censés établis, comme gouverneur, s'il venoit à manquer aux clauses de l'accord de 1606. Enfin, Monsire étoit encore chargé de faire pareillement prêter serment aux bourgeois de Sedan, le serment marqué dans l'acte de protection, & qui n'avoit rien de différent de l'autre, sinon qu'il les relève du serment prêté au duc de Bouillon, & de son propre consentement, si quelque jour il étoit capable d'entrer dans des intérêts contraires à ceux de sa majesté. Tout cela fut exécuté; les actes de cette expédition passés devant les notaires de Sedan, en font foi, aussi-bien que les deux actes de cette double prestation de serment des bourgeois & des soldats, l'un du 22, & l'autre du 23 Janvier suivant.

Fin du sixieme Volume.

TABLE GÉNÉRALE
DES
MATIÈRES

Contenues dans ce sixieme Volume.

A.

- | | |
|---|---|
| <p>ACHARIE (la dame), dévotte du pere Cotton, 215. N. 21.</p> <p>AERSENS (François), ambassadeur des Provinces-Unies en France, 39, est député par Henri IV au duc de Bouillon, 192. Présents qu'il fait au roi & à la reine, & qu'il en reçoit, 249. Il revient à Paris, & y poursuit sa négociation, 288.</p> <p>AGEAUX (des), lieutenant de roi de Saint-Jean d'Angely, 219.</p> <p>AIDES. Abus dans cette partie de la finance corrigés, 9 & suiv.</p> <p>ALBRET (maison d'). Voyez HENRI IV.</p> <p>ALDOSRANDIN (cardinal), neveu & légat de</p> | <p>Clément VIII. Amitié qu'il portoit à Sully, 29.</p> <p>ALLEMAGNE. Voyez <i>Duel</i>. Dettes de la France à ses princes & villes, acquittées, 303.</p> <p>ANGLETERRE. Voyez <i>FRANCE</i>. Conspiration contre le roi d'Angleterre, 249-251. N. 34. Dettes de la France à l'Angleterre, 303.</p> <p>ANGOULÊME (Charlotte de Montmorency, duchesse d'), sert de marraine pour l'archiduc à madame Elisabeth de France, 225. N. 29; mêlée dans les intrigues galantes de Henri IV, 262. N. 6.</p> <p>ANTECHRIST. Voyez <i>GAP</i>.</p> <p>ARCENAL. Il y est éta-</p> |
|---|---|

bli une école des exercices militaires, 139.

ARCHIDUC d'Autriche (Albert, cardinal &), conclut le traité de suspension d'armes entre l'Espagne & les Provinces-Unies, 293-295.

ARGENTIER (l'), traitant, son procès lui est fait, 312. N. 17.

ARMAGNAC, valet de chambre de Henri IV, 151.

ARNAUD le jeune, secrétaire du duc de Sully, 154.

ARSON, député au duc de Bouillon dans l'affaire de Sedan, 185-186.

ARTILLERIE (grande maîtrise de l'). Droits de cette charge pour le logement en campagne, 129.

ARTILLERIE. Sommes employées pour les achats qui concernent cette partie, 304. *Voyez* SULLY.

ASSEMBLÉES générales des Protestants supprimées, 58.

AUBAGNAC, agent du duc de Bouillon, 119.

AUBEPINE (Charles

de l'), marquis de Châteauneuf, du conseil sur les affaires des Provinces-Unies, 287.

AUBIGNÉ ou AUBIGNY (Théodore Agrippa d'), jette les fondements d'une république calviniste en France, 95, 96, 98, 104.

AVILA (dom Joan Alvarès), amiral Espagnol, perd une sanglante bataille navale contre les Flamands, où il est tué, 289. N. 10.

AUMÔNERIE (grande) donnée au cardinal du Perron, à la recommandation de Sully, 209.

AUTRICHE (maison d'). Ses premiers accroissements, son origine & ses grands succès, 162-165. *Voyez* CONVERSATIONS.

B.

BACQUEVILLE, nommé dans l'affaire d'Adrienne de Frêne, 216.

BAGUES & bijoux de la couronne. Somme qui y est employée, 304.

BALBANI, détenu au fort l'Evêque, 233.

BAPTÊME des enfants de

de France. Préparatifs & détail de cette cérémonie, 222 & *suiv.* N. 26. Voyez DAUPHIN.

BAR (Henri de Lorraine, duc de), son mariage proposé avec la princesse de Mantoue, 26.

BARBERIN, nonce du pape en France, 33, est employé dans le différend de Paul V avec les Vénitiens, & récompensé du service qu'il rend; est fait cardinal, 208.

BARNEVELD (Jean Olden de). Brouillerie entre lui & le prince d'Orange, 246.

BARRAULT (Emeric Gobier de), ambassadeur de France en Espagne; ses instructions, 283.

BASSIGNAC ou VASSIGNAC (Gédéon de), gentilhomme calviniste, lieutenant & agent du duc de Bouillon, 118. N. 3.

BAUDELONIS (Yvon), prend un vaisseau Espagnol, 42.

BAVIERE (électeur de). Projet de se faire

empereur, 165, 166.

BEAUMEVIELLE. Avis qu'il donne à Henri IV sur le duc de Bouillon, 324.

BAYONNE. Les séditieux cherchent à s'en emparer, 48.

BEAULIEU, la lieutenance de roi de S. Jean d'Angely lui est refusée, 219.

BEAULIEU (Martin Rusé de), secrétaire d'état, favorise les suites dans le démêlé du pere Séguiran avec les Rochellois, 272.

BEAUMONT (Christophe de Harlay, comte de), ambassadeur de France à Londres, rapporte des lettres du roi Jacques pour Henri IV & pour Sully, & rend compte de sa négociation, 44 & *suiv.*

Louanges que lui donne le roi d'Angleterre, 46.

BEAUPRÉ (Saint-Germain de), s'oppose à l'entreprise de Henri IV sur Sedan, 170.

BELLEGARDE (Roger de Saint-Lary, duc de), grand écuyer de France, est appelé au conseil

sur l'expédition de Sedan, 180.

BELLIEVRE (Pompe de), l'un des commissaires dans l'affaire de l'acquisition du comté de S. Paul, 200. Ses infirmités, 254. Particularités à ce sujet, son éloge, 255. N. 1. Appellé au conseil sur les affaires de Flandre, 287.

BELLUJON, proposé pour député général des Protestants dans l'assemblée de Châtelleraut, 86, & exclu, 87. Employé dans l'affaire d'Orange & de Blacons, 99.

BERAULT, ministre protestant. Ses intrigues à Châtelleraut rendues inutiles, 100.

BERG-OP-ZOOM, pris & reperdu, 40, 41.

BERINGHEN (Pierre de), contrôleur général des mines, 152, 153, 236.

BERNET (du), avocat du roi au parlement de Bordeaux, 326.

BERNY (Mathieu Brûlard de). Ses négociations en Flandre, 245.

BERRY. Voyez MARE-CHAUSSÉES.

BERTAUVILLE, proposé pour député de Pons, 270.

BETHUNE (maison de). Elle descend des comtes de Flandre, 36.

BETHUNE (Philippe de), frère du duc de Sully, donne avis de la mort de Clément VIII, 27, 28. Louanges données à sa conduite en Italie, & honneurs que lui rend le pape, 29 & *suiv.* Il a part dans les affaires du conseil, 266.

BEUILLAQUE (le marquis de), envoyé du grand duc de Toscane, gratifié, 299.

BEZE (Théodore de). Sa mort. Marques d'amitié qu'il donne à Sully, 126. N.

BEZIERS. Desseins des séditieux sur cette ville, 66.

BLACCONS, gouverneur d'Orange pour les Protestants & le prince d'Orange 61, est sacrifié par les brigues de cour à Lesdiguieres son ennemi, 106.

BLANCHARD (Jean de), intendant du duc de Bouillon, découvre

à Henri IV ses démarches
& tous ses secrets, 122.

BLED. Réflexions sur
cette partie de la poli-
tique, 324.

BODERIE (la), l'un
des agents de France
auprès des Provinces-
Unies, 288.

BOESSE, officier de
l'armée du roi. Il se dé-
clare pour l'avis de Sully
dans le conseil pour l'ex-
pédition de Sedan, 106-
108, accordé à Geneve
pour conduire les affai-
res de cette république,
298.

BONGARS (Jacques
de), agent des affaires
de France en Allema-
gne, avis qu'il donne,
239, est exilé, 249.

BONNACOLSI, sei-
gneur de Mantoue, tué
par les Gonzagues, 223.

BONNEFONT, ingé-
nieur du roi, 323.

BONNEVAL, courtisan
familier avec Henri IV,
255.

BORDES (des), em-
ployé dans l'affaire de
Metz contre les jésui-
tes, 209.

BORGESE (cardinal).
Voyez Paul V.

BOSTKAI, oblige l'em-
pereur à le reconnoître
souverain en Transilva-
nie, 298.

BOUC (la Tour de),
fort, 24.

BOUILLON (Henri de
la Tour d'Auvergne, vi-
comte de Turenne, duc
de), 47. Ses députés
sont exclus de l'assem-
blée générale de Châ-
tellerault, 62. Artifices
dont il se sert pour sou-
lever cette assemblée
contre Sully, 70, 71.
Lettre fanfaronne & cap-
tieuse qu'il écrit à Hen-
ri IV, 83. Il cherche
inutilement à tromper ce
monarque, 84. Lettre
séditieuse qu'il fait re-
nir à l'assemblée de Châ-
tellerault, 84, 85. Sa
jalousie contre Lesdi-
guieres, 87. Ses soins
inutiles pour l'établisse-
ment d'une république
calviniste en France, 94
& *suiv.* Il prétend que
la vicomté de Turenne
est l'un des grands fiefs
de la couronne, 175.
Artifices qu'il emploie
par les courtisans, 170,
171. Lettres récipro-
ques de lui & de Sully

- à ce sujet, 177, 178.
 Tous les courtisans travaillaient pour lui, 181.
 Haine qu'il en conçoit contre ce ministre, 186.
 Ses maneges pour détourner Henri IV des'approcher de Sedan, 187.
 Il se soumet enfin, & traite avec Villeroi, 192, 193. Accueil gracieux qu'il reçoit de Henri IV, en venant lui faire hommage, 198, 199. N. 14.
 Il suit ce prince à Paris, 202, 203. N. 15. On lui refuse le pas sur les ducs & pairs, 224. N. 27.
 BOUILLON (duchesse de), s'éloigne de Sedan lorsque Henri IV s'approche pour l'assiéger, 187.
 BOURGOGNE, domaine du roi. Désobéissance de son parlement au sujet de la Bresse, 306.
 BRACONNIER, député par la ville de Metz au duc de Sully contre les jésuites, 210.
 BRESSE. Son attribution au parlement de Dijon, 306.
 BRETAGNE. Voyez SULLY.
 BRETAUVILLE, regretté d'Henri IV, 326.
 BRETOLINE, Italien, 232.
 BRETON (fort de), ravitaillé, 40.
 BRETON (Hector le), commissionnaire du roi en Bourgogne, 23.
 BRIGANTIN, gentilhomme séditieux, demande pardon à Henri IV, 120.
 BRISSAC (Charles de Cossé, comte de), est appelé au conseil sur l'expédition de Sedan, 180.
 BUFFALO, cardinal, nonce du pape, estime qu'il a pour Sully, & louanges qu'il lui donne, 28, 33.
 BULLION (N. de), 271, envoyé par Sully en Dauphiné, 219.
 BUQUOY, (Charles de Longueval, comte de), conduit des troupes Espagnoles en Flandre, 39.
 BUZENVAL (Paul Choart de), ambassadeur en Hollande. Nouvelles qu'il mande de ces provinces au roi, 239.
 Il vient rendre compte

de sa négociation à Henri IV, 246 & *suiv.* continue à servir utilement dans les affaires de Flandre, 286 & *suiv.* Sa mort & son éloge, 295. N. 12.

C.

CAILLAUDIERE (la), ordre de licencier la cavalerie, 124.

CANAYE (Philippe), seigneur de Fresne, donne avis du différend de Paul V avec les Vénitiens, 203, 204. Ses instructions à ce sujet, 207.

CANISY (N. de), gratification qu'il reçoit de Henri IV, 24, regretté de ce monarque, 326.

CARDINAUX envoyés au conclave après la mort de Clément VIII, 28. Promotion de cardinaux, 208.

CARLAT est démoli, 135.

CATHERINE de Médicis, reine de France, 304.

CAUMARTIN Louis le Fevre de), garde des sceaux, 312. Son avis

au roi, 38. Il prévient le landgrave de Hesse contre le duc de Bouillon, 88. Son bon ménage dans la distribution de la solde aux cantons Suisses, 321.

CAUSSE, gentilhomme du parti séditieux, demande pardon à Henri IV, 120.

CENAMY, traitant, acquitté, 303.

CHAMBRE de justice établie en 1607, contre le sentiment de Sully, 318, 319.

CHAMBRES des comptes. Ordre établi dans ces chambres, 307 & *suiv.*

CHAMIER, ministre protestant, manque de respect pour le connétable, 270.

CHAMPIGNY, adjudicataire de la ferme du sel, 10.

CHAPELLE-BIRON, (Charles de Charbonnières de la), du parti des séditieux, 67, 118, N. 1.

CHARLES QUINT. Ses desseins pour la monarchie universelle, 163 & *suiv.*

- CHASSES. Sully cherche à en dégouter Henri IV. Détail de chasse, 234 & *suiv.* 257.
- CHASTES (Aimar de), gouverneur de Dieppe, gratifications accordées à ses enfants, 23.
- CHATEAUVIEUX (Joaachim de), envoyé par Marie de Médicis à la reine Marguerite, 170. Conseil où il est admis, 136.
- CHATELLERAUT. Assemblée générale des Protestants en cette ville; desseins & artifices des Calvinistes; matières qui devoient y être traitées; 50 & *suiv.* Motifs d'y envoyer le duc de Sully, 53 & *suiv.* Ce qui s'y passa, 93 & *suiv.* Question des députés généraux agitée & terminée, 99 & *suiv.* ainsi que celle des villes de sûreté, 105 & *suiv.*
- CHATILLON (N. de). Ses députés ne sont point admis à Châtelleraut & dans les synodes des Calvinistes, 79.
- CHATILLON, ingénieur, appuie l'avis de Sully sur l'entreprise de Sedan, 180.
- CHAUMONT (N. de), l'un des courtisans familiers avec Henri IV, 240.
- CHEF-BOUTONNE, officier François, va servir l'archiduc, 41.
- CLARENÇAL (madame de), nommée dans l'affaire d'Adrienne de Frêne, 214, 217.
- CLAVELLE (la), attachée à la reine, 242.
- CLEMENT VII. Sa conduite blâmée, 205.
- CLEMENT VIII. Sa mort, 27. Particularités à ce sujet, & sur son caractère, 27. N. 11. Estime qu'il avoit pour Sully, 28.
- CLERGÉ de France demande la publication du concile de Trente, qui lui est refusée, 217. N. 23.
- CLIELLE (la), officier de la bouche de Henri IV, 255.
- COIRE. Son évêque favorise le parti Espagnol, 297.
- COMETE en 1607. Superstition au sujet des enfants de France, 331. N. 24.

COMMISSAIRES départis dans les généralités. Réglements qu'ils sont obligés de suivre, 310 & *suiv.*

CONDÉ (Henri II de Bourbon, prince de). Gratifications qui lui sont accordées, 328.

CONSEILS d'état & des finances sont valoir des fermes sous des noms empruntés. Abus ôtés, 10 & *suiv.* Ils s'opposent au dessein de Henri IV, de se faire empereur, & à sa politique, 44-45. N. 17. Leurs vues en recevant la proposition faite par les Provinces-Unies, de se soumettre à la France, ce qui se passa au conseil à cette occasion, 286 & *suiv.* N. 9.

CONSIGNATIONS (receveurs des). Ces offices sont réunis au domaine, 312.

CONSTANT, gentilhomme mal intentionné, l'un des fauteurs du projet d'une république calviniste en France, 95-98-104.

CONTY (François de Bourbon, prince de),

ses brouilleries avec le comte de Soissons, 73.

CONVERSATIONS entre leurs majestés & Sully sur leurs noïses, 76

& *suiv.* 156 & *suiv.* entre Henri IV & Sully sur la puissance de la maison d'Autriche, & les moyens de l'abaiser, 161-166, entre Henri IV, Sully & ses courtisans sur les nouvelles publiques, &c. 235, 238, & *suiv.* entre Henri IV & Sully sur les galanteries de ce prince, 262 & *suiv.* sur les brigues de l'ambassadeur d'Espagne à la cour contre Henri IV, 277 & *suiv.*

COTTON (Jean & Antoine), freres du pere Cotton, 216.

COTTON (Pierre), jésuite. Questions indiscretes qu'il fait dans l'affaire d'Adrienne du Fresne, 211 & *suiv.* N. 18-19.

Il soutient le pere Séguiran contre les Rochellois, 271 & *suiv.*

COUDRAY (du), proposé pour député général du parti Protestant, & rejeté, 101.

COULON, abbaye, 209.

COVOERDEN (fort de) ravitaillé, 40.

COUR DE ROME (la). Sa véritable politique par rapport aux Vénitiens, 204.

COURSE DE BAGUE faite à l'arsenal, 161.

COURTISANS, se déclarent pour la politique Espagnole, 165, briguent pour empêcher l'expédition de Sedan, 170 & *suiv.* en faveur de l'Espagne contre Henri IV, 275 & *suiv.*

COUVENTS, hôpitaux, &c. construits ou rétablis par Henri IV, 19, 20. N. 5.

CRYSTAL (manufactures de) établies par Henri IV, 25. N. 10.

CUSSÉ, commissaire en Bretagne, 312.

D.

DAUPHIN (monsieur le), 154 - 256. Ses lettres à madame de Monglat, 154. N. 1. Cérémonie de son baptême, 222. N. 26, malade à Noisi, 330.

DEBRIS & NAUFRA-

GES (loi des). Question mue sur cette loi, 283.

DEODATI envoie à Sully le nouveau Testament de Théodore de Beze, 127.

DEPUTÉS généraux du corps Protestant à la cour, 60 & *suiv.* 79. Usage de simple tolérance, son origine & règles qu'on doit y établir, 61. Cette question est agitée dans l'assemblée de Châtelleraut, & terminée, 99. Même question mue dans le synode de la Rochelle, 267 & *suiv.*

DESCARTES, envoyé à Barrault, ambassadeur de France en Espagne, 283.

DESSEIN politique, ou grand dessein de Henri IV. Cabales à la cour pour le faire échouer, 275 & *suiv.*

DETTES de l'état contractées pendant la ligue, 17 & *suiv.* acquittées, 303 - 304.

DEVESE (la), avocat de Castres, ses services & ses talents, 102.

DEUX-PONTS (du-

chesse de), présent
qu'elle reçoit d'Hen-
ri IV, 26.

DIJON. Son parle-
ment défobéit au roi à
cause de la réunion de la
Bresse & de la Bourgo-
gne, 306.

DINTEVILLE) Joa-
chim de), gouverneur
de Champagne, traite
avec le duc de Bouil-
lon de la reddition de
Sedan, 192. N. 12, re-
gretté de Henri IV, 326.

DIXIEME, impôt pré-
férable à tous les autres,
13. N. & p. 15. N. 3.

DONON, contrôleur
des bâtimens, 328.

DROU (madame
de), gouvernante des
filles de la reine, 154.

DROUET. Procès sur
son mariage, 325.

DUEL. Son usage en
Allemagne, en *France*,
141-146. Son origine,
141 & *suiv.* N. 11.
& p. 146, 147. N.
12.

DUNNES, officier
François, va servir l'ar-
chiduc, 41.

DURET (N.), l'un
des confidens de Ma-
rie de Médicis, 242.

E.

ÉCLIPSE de soleil en
1605, 126. N. 7.

ECLUSE (1'), le siège
de cette place épuise les
forces des Provinces-
Unies, 245. Du Terrail
la manque pour l'archi-
duc, 284.

EDIFICES faits ou ré-
parés par Henri IV, 19,
20. N. 5. Sommes qui
y ont été employées,
304.

EGLISES construites
ou réparées par Hen-
ri IV, 19.

ELISABETH, reine
d'Angleterre, 165. Det-
tes qui lui étoient dues
par la France, 17.

ELUS & Elections.
Règlemens à cet égard,
229, 230.

ENFANTS de France,
cérémonie de leur bap-
tême, 222 & *suiv.* N.
29. Leur séjour à Noisy,
330.

ENTRAGUES (Fran-
çois de Balzac d'). Il
cherche à tirer le comte
d'Auvergne de sa prison,
120, 121.

ENTRÉES. Impôt avec
celui du dixième préfé-

nable à tous les autres, 15. N. 3.

EBERNON (Jean-Louis de Nogaret de la Valette, duc d'), conduit & commande les troupes du roi en Limosin, 115 & *suiv.* Rupture entre Sully & lui au sujet de la ville de la Rochelle, 130 & *suiv.* Il est appelé au conseil sur l'entreprise de Sedan, 180, favorise les jésuites contre la ville de Metz, 209, 210.

ÉPINOY (Guillaume de Melun, prince d'), 260.

ÉPINOY (Henri de Melun, prince d'), tué par Rambures, 260, 261. N. 4.

EPINOY (Hyppolite de Montmorency, princesse d'), 260. N. 4.

ERARD, ingénieur du roi, cherche à détourner Henri IV de l'entreprise de Sedan, 170-181. Sujet de mécontentement qu'il donne à Henri IV & à Sully, 186-188.

ERARD, fils du précédent, regretté par Sully, 326.

ESCURES (Pierre Fougau d'), sert utilement dans l'affaire de la détentation du maréchal de Biron & du comte d'Autvergne, 121-128, est appelé au conseil sur l'entreprise de Sedan, 181.

ESPAGNE & ESPAGNOLS. Continuation de la guerre de Flandre, 39 & *suiv.* Mécontentements réciproques que se donnent la France & l'Espagne, 38. Nouvelles cabales de l'Espagne contre le roi Jacques, 42 & *suiv.* Elle fait un armement de galères, 91. Le conseil de Madrid met dans son parti la reine & les courtisans, 165, 166. Suite de la guerre avec les Provinces-Unies, 243 & *suiv.* Premières propositions d'une trêve, 246. *Voyez* HENRI IV. Suite des expéditions de la guerre en Flandre, 384 & *suiv.* *Voyez* FLANDRE VALTELINE (la). L'Espagne n'a aucune part dans l'accommodement de Paul V avec les Vénitiens, 301. N. 14.

ESPERIAN, commis-
saire en Guyenne, 219.

ETATS GÉNÉRAUX
de finance, 234, pré-
sentés à Henri IV, 242,
243.

ETRENNES. *Voyez*
SULLY.

F.

FACHON (Antoine),
notaire, prête-nom des
fermiers, 11.

FEMMES & filles de
chambre de la reine &
des enfants de France.
Etreennes qu'elles reçoivent
de Sully, 153 & *f.*

FERVAQUES (le maré-
chal de) est appelé au
conseil sur l'entreprise
de Sedan, 180.

FEYDEAU (Denis),
fermier général des ai-
des, son procès contre
la ville de Lyon, 315.

FIERTE. *Voyez* RO-
MAIN (Saint).

FIN (la), est arrêté, 35.

FINANCES & Finan-
ciers, 9 & *suiv.* N. 1.
Voyez SULLY. Etats gé-
néraux de finance pré-
sentés à Henri IV,
234, 242, 243.

FLANDRE, Pays-Bas
& PROVINCES-UNIES.

Dettes contractées par
la France envers eux
pendant la ligue, 17, 18.

Premieres propositions
de paix ou de treve,
245 & *suiv.* Les Hol-

landois font un vóyage
aux Indes Orientales,
249. Les *Provinces-*
Unies renouvellent à

Henri IV l'offre de se
soumettre à la domina-
tion Françoisé avec des
villes d'ótage, 286 &

suiv. N. 9. Grande vic-
toire navale qu'elles
remportent sur les *Es-*
pagnols, 289 & *suiv.*

N. 10. Traité de suspen-
sion d'armes conclu,
391 & *suiv.* & p. 293-
295. N. 11.

FLANDRE (anciens
comtes de), d'où des-
cend la maison de Bé-
thune, 36.

FLECHE (la), maison
bâtie en faveur des jé-
suites, 210.

FOIX (maison de).
Voyez HENRI IV.

FONT, (la), valet de
chambre de Sully, 236.

FONTAINEBLEAU,
ses embellissements, 19.
N. 5.

FONTAINES faites ou

rétablies dans Paris, par Henri IV. 233.

FONTANGE. Enlèvement de sa fille : il assiège le château de Pierrefort, 323.

FORCE (Jacques Nompar de Caumont, duc de la), favorise l'avis de Sully sur l'entreprise de Sedan, 182.

FORTIFICATIONS, états généraux sur cette partie, présentés au roi, 234-243.

FOSSE (la), traitant pour la réunion du domaine, 305.

FOURCY, officier de la maison de Henri IV, 236-243.

FOUSSAC (Raimond de Sognac de), demande pardon à Henri IV pour plusieurs gentils-hommes séditeux, 118. N. 1.

FRANCE. Abondance & opulence ramenées dans ce royaume par Henri IV, 16-21-22. N. 7. Etat de ses dettes à l'Angleterre pendant la ligue, 17, acquittées, 304. Ses dettes en Italie sont acquittées, 303.

FRANCE (Christine & Elisabeth de), filles de Henri IV. Cérémonie de leur baptême, 222.

FRANCE (N. de), second fils de Henri IV, duc d'Orléans. *Voyez* ORLÉANS (N. de France, duc d').

FRANCHEMEN, secrétaire de Buzenval, 289.

FRESNE (Adrienne de), prétendue possédée du démon. Démêlé à cette occasion entre Sully & le pere Cotton, 212 & *suiv.* N. 19.

FRESNE (Pierre Forget de), secrétaire d'état, 55. Il favorise les jésuites dans les démêlés des Rochellois avec le pere Séguiran, 271 & *suiv.*

FRONTEGNAC, officier calviniste. Querelle qu'il a avec Sully, 152, 235.

FUENTES (comte de), ses brigues parmi les Grisons, 296. *Voyez* ESPAGNE.

G.

GABELLE. Principes de Sully sur cette partie

tie des finances, 12 & *suiv.* N. 2, 3. Régle-
ments différents, 11, 12
& *suiv.* 310.

GALERES construites
& entretenues par Hen-
ri IV, 20; armements des
galeres recherchés, 413.
Voyez MARINE.

GALLES (prince de),
son respect pour Hen-
ri IV, 239.

GAP (synode de),
où le dogme du pape
Antechrist est proposé;
ce dogme renouvelé
dans le synode de la Ro-
chelle; 267 & *suiv.*

GARMARE (comte
de), envoyé du duc de
Savoie, reçoit un pré-
sent de Henri IV,
299.

GARNET (Henri),
jésuite, quelle part il
prend dans la conspira-
tion contre le roi d'An-
gleterre, 249 & *suiv.*
N. 34, & P. 299.

GENDARMES du duc
d'Orléans (compagnie
de), créée, 321.

GENDRE (le), l'un
des secretaires de Sul-
ly, 155.

GENEVE. *Voyez* HEN-
RI IV.

Tome VI.

GILLOT (Jacques),
conseiller au parlement,
part qu'il a dans l'affaire
d'Adrienne de Fresne,
211. N. 18.

GIVERSAC (Marc de
Guignac de), gentil-
homme calviniste, du
parti des séditieux, 118.
N. 1.

GIVRY (cardinal de),
somme qui lui est ren-
due par Henri IV, 327.
GONDY, intéressé
dans les fermes, 11,
303.

GONTHIER ou GON-
THERY (le pere), jésui-
te, cabale à la cour
pour perdre Sully, 240.

GONZAGUE. Origine
de la grandeur de cette
maison, 222.

GOVERNEMENT, sa
douceur sous le regne
de Henri IV, 21, 22.
Difficulté à en corriger
les abus, 318.

GRANDS-JOURS tenus
par Sully en Limosin,
125 & *suiv.* N. 6.

GREFFES (édit des),
en faveur du comte de
Soissons, 24. Rachat
des greffes de Langue-
doc, 305 & *suiv.*

GRÉGOIRE XIII, pa-
g. 6

pe. Bon mot sur ce pa-
pe, 28. N.

GRISONS. Ils rompent
solemnellement avec
l'Espagne, & se liguent
avec la France & la ré-
publique de Venise,
296, 297, acquittés des
dettes de la France,
303.

GROS (du), choisi
pour député général des
Protestants à l'assemblée
de Châtelleraut, 103.

GUILLOUAIRE, dépu-
té du comte de Soissons,
200.

GUINTEROT, envoyé
du duc d'Holstein en
France, 27.

GUISE (maison de).
Amitié entre ceux de
cette maison & Sully,
237. Les Guises justi-
fiés auprès de Henri IV,
280, 281.

GUISE (Catherine de
Cleves, duchesse de).
Amitié entre elle & Sul-
ly, 234-238.

GUISE (Charles de
Lorraine, duc de), jus-
tifié auprès d'Henri IV,
280, 281.

GUTRON, l'un des
courtisans familiers avec
Henri IV, 240.

H.

HANAPIER, traitant,
310.

HARLAY-BEAUMONT,
Voyez BEAUMONT.

HEEMSKERCK (Ja-
cob), vice-amiral Fla-
mand, remporte une
victoire navale sur les
Espagnols, où il est tué,
289 & *suiv.* N. 10.

HENRI IV, roi de
France, ramene l'abon-
dance en France, 16.
Ouvrages publics qu'il
fait faire ou réparer, 19.
N. 5. Il rétablit l'ordre
& la subordination dans
le gouvernement, 21.

Diction de Henri IV,
21. N. 7. Ses lettres à
Sully; ses dons à diffé-
rentes personnes, 22 &
suiv. N. 8. Il achete la
tour de Bouc, 24, fait
cultiver la soie, & en
établit des manufactu-
res, 25. N. 10; se rend
le conciliateur des prin-
ces. Présents qu'il leur
fait, 26. Il a la principale
part dans l'élection de
Léon XI & de Paul V;
ordonne des réjouissan-
ces publiques à ce sujet,
30, 31. N. 14, 15. Il

fait part au chancelier & à Sillery de l'exaltation de Paul V, 33, évite d'employer Sillery dans les affaires de la religion, 52. Audience qu'il donne à Spinola, allant en Flandre, 39. Son mécontentement des François qui servent dans l'armée de l'archiduc, 41. Prise qu'il fait rendre à l'Espagne, 42. Sa politique désapprouvée par son conseil, 44, 45. Il est soupçonné de chercher à se faire empereur, 45. N. 17, reçoit avis des desseins des séditieux, 48. Son inquiétude sur la tenue de l'assemblée des Protestants à Châtelleraut : il se détermine à y envoyer Sully, instruction générale & particulière qu'il lui donne, 49 & *suiv.* Attaque de goutte qu'il a à Saint-Germain-en-Laye, 54. N. 19. Avis qui lui est donné contre l'assemblée de Châtelleraut, 68. Lettres de Henri IV à Sully, 73 & *suiv.* Son mécontentement de ce que l'assemblée de Châtelleraut n'offre point la présidence à Sully, 80. Sa réponse à la lettre de Bouillon, 85. Il fait arrêter les Luquiffes, 91, donne son attention à l'assemblée de Châtelleraut, 92 & *suiv.* Il agit avec trop de complaisance pour Lesdiguieres, dans l'affaire d'Orange & de Blacons, 106 & *suiv.* Accueil qu'il fait à Sully à son retour, 114. Il se prépare à aller dans les provinces méridionales de la France, 115, 116. Objets qu'il se propose dans son voyage en Auvergne, 116. Son séjour à Orléans, 119, 120. Route qu'il prend, 120. Il se met en possession des places du duc de Bouillon, 121 & *suiv.* Particularités & motifs de son voyage; il fait tenir les grands jours en Limosin par Sully, & s'en revient à Paris, 125. N. 6. Il décide pour Sully contre le comte de Soissons pour le logement du grand maître de l'artillerie, 128 & *suiv.* Caresses qu'il fait aux

députés de la Rochelle, 130, 131. Honneur qu'il rend à la reine Marguerite, 135 & *suiv.* Il fait démanteler le château d'Usson, 138. Indulgence de ce prince pour les duels, blâmable, opinion qu'il avoit de la fatalité du dernier moment, 147, 148. Bonheur qu'il éprouva, 149. Il pardonne à Jean de Lisle, qui cherchoit à le poignarder, 149. N. 14. *Voyez* CONVERSATIONS. Manieres familières de Henri IV avec la reine, 156 & *suiv.* Bon mot qu'il dit à la reine sur la naissance de sa seconde fille, 157. N. 2. Etrennes qu'il donne à Sully, 161. *Voyez* CONVERSATIONS. Il se fait de nouveaux alliés en Allemagne, 165, veut faire le duc de *Savoie* roi de Lombardie, & marier son fils avec madame Elisabeth, 165, 166. Présens qu'il fait à ce duc, 299. Henri songe à prendre Sedan, 166, crée Sully duc & pair & honore le repas de sa présence, 167 & *suiv.* N. 5. Ses irrésolutions sur l'affaire de Sedan, 168 & *suiv.* Il fait auparavant écrire à Bouillon, 176, & prend des mesures par rapport aux *Protestants*, 184. Son départ & sa route, 186. Ses dispositions pour le siège de Sedan, 190. Il consent aux conférences que lui fait proposer Bouillon, 191 & *suiv.* conclut le traité, 194. Motifs qui le portèrent à ôter à Sully la connoissance du traité, 196. N. 13. Ses paroles sur cette expédition, 198. N. 14. Ce qu'il écrivit à la princesse d'Orange sur la reddition de Sedan, 202. N. 15. Il refuse à Sully d'employer son armée contre les villes du comté de Saint-Paul, 200, & se fâche de ce qu'il s'oppose à son entrée dans Paris, 201, 202. N. 15. Parole de lui sur la reddition de Sedan, 202. N. Ses dépenses pour la maison de la Fleche, en faveur des Jésuites, 210. Il soutient la ville de Metz

Contre les jésuites, 209. Il refuse les offres des villes en ôtage & autres, que lui font les états, 247 & *suiv.* Vie douce & tranquille de ce prince, 253, 254. Il ôte les sceaux à Bellievre & les donne à Sillery, 255. N. 1. Son séjour ordinaire dans le printemps, 256. Sa lettre à Sully, sur la naissance du second fils de France, sur ses enfants, sur la chasse, &c. 256 & *suiv.* Sa tendresse pour ses enfants, 225, 256, N. 2, 230, quelquefois aveugle, 230. N. 23. Naissance de son second fils, 257. Sa passion pour la chasse, 234, 257. Son séjour à Fontainebleau, 258, 259. Marques de confiance & d'amitié qu'il donne à Sully, 259. Il arrête les poursuites pour la mort du jeune d'Epinoüy, 260 & *suiv.* Ses fréquents voyages à l'arsenal, 262, se fâche contre Sully & le recherche sur le champ, 263, l'emploie utilement dans le synode de la Rochelle & dans l'affaire du pere Séguiran avec les Ro-

chellois, 266 & *suiv.* Il consent que son cœur soit porté à la Fleche, 275. Bon mot à ce sujet, 275. N. 8. *Voyez* CONVERSATIONS. Sa haine pour la maison de Lorraine; travaille avec Sully à étouffer les complots, 280 & *suiv.* Il fait rendre les prises à l'Espagne, 283. Il suit l'opinion de Sully de refuser les offres que lui font les Provinces-Unies de se soumettre à la domination Française, de donner des villes d'otage, &c. 284-286. N. 9. Parti qu'il prend sur le traité de treves entre ces provinces & l'Espagne, 287-295. N. 11. Il fait démolir le fort de Rebuy & soutient les Grifons contre l'Espagne, 296 & *suiv.* protège la république de Geneve, 298, & les princes Italiens, 299, concilie les Vénitiens avec Paul V, 299, 300. N. 13, 14, réunit les biens de la maison d'Albret à la couronne, les finances de Navarre à celles de France, & acquitte les dettes de l'état, 302. N. 15. Total des sommes dépensées jusqu'en 1607, 304. Il punit la défobéissance des parlements de Toulouse & de Dijon, 306, 307. Bon mot de lui sur le partisan l'Argentier, 312. N. 17. Procès entre lui & la maison de Gonzague pour les biens de la maison de Foix & d'Albret, 314. Il ne goûte point le conseil de Sully de composer le conseil de gens d'épée, 316 & *suiv.* & établit malgré ses avis une chambre de justice, 319. Il rassure Sully contre ses accusateurs, 320, 321. Il assiste Fontange dans le siege de Pierrefort, 323. Son attention à bien remplir les charges, 326. Ses gratifications à différentes personnes, ses dettes acquittées & pertes au jeu, 327. Ses dépenses en bâtimens & manufactures, 328. Son séjour dans les maisons royales; les indispositions, 329. N. 22. Son séjour à Saint-Maur,

330 & *suiv.* Brouilleries entre lui, la reine & la marquise de Verneuil, ses lettres à Sully sur ce sujet, 331 & *suiv.* Il rend Sedan au duc de Bouillon, & en retire la garnison, 333.

HERE (Noël de), adjudicataire des fermes, 10.

HESSE. Caumartin le prévient contre le duc de Bouillon, 88, & il lui refuse son secours, 188. Il acquiert des alliés à la France en Allemagne, 239.

HOLLANDE. Voyez FLANDRE. Toiles de façon de Hollande, fabriquées à Paris, 329.

HOLSTEIN (duc de). Satisfaction qu'il reçoit d'Henri IV, 27.

HÔPITAUX bâtis ou rétablis par Henri IV, 20. N. 6.

I.

JACQUES STUARD, roi d'Ecosse, puis d'Angleterre, recherche de nouveau Henri & Sully contre l'Espagne, 44 & *suiv.* Son amitié pour Sully, 46. Il dé-

couvre & punit une conspiration contre sa vie, 249 & *suiv.* Il protège le ministre Maluin, 270. Mauvaise politique qui le fait travailler au traité de suspension & de treve entre les Provinces-Unies & l'Espagne, 294. Il fait de nouveau prêter le serment de fidélité à ses sujets, 299.

JAMHEVILLE, sollicite la charge de premier président à Rouen, 326.

IBARRA (D. Diégo d'), plénipotentiaire d'Espagne en Flandre, 299.

JEANNIN (René), président au parlement de Dijon, 149. N. est commis à la vérification des rentes, 259. Services qu'il rend en Flandre dans l'affaire de la suspension d'armes, 288. & *suiv.*

JÉSUITES, cherchent inutilement à se faire recevoir dans Metz, 209 & *suiv.* Présents qu'ils reçoivent de Henri IV pour la Fleche, 211. L'affaire d'Adrienne de Fresnel l'indispose contre eux, 212 & *suiv.* Part

qu'ils eurent à la conjuration contre le roi d'Angleterre; leur justification, 249 & *suiv.*

N. 34. Ils veulent faire recevoir le pere Séguiran prédicateur à la Rochelle, 271 & *suiv.* Leur college à Poitiers, 274. Ils briguent à la cour & dans le royaume en faveur de l'Espagne, 275 & *suiv.*

Voyez VÉNITIENS.

JETTONS d'or & d'argent présentés à Henri IV par Sully, 153 & *suiv.* 279.

JEU. Passion & dépenses de Henri IV pour le jeu, 232, 233, 327.

IMPÔTS. Réflexions sur la nature des différents impôts, 11-15. N. 2, 3. Nouvel ordre établi dans la levée des impôts, fermes, &c. 15 & *suiv.* N. 3.

INCARVILLE, contrôleur général des finances, étoit intéressé dans les fermes sous des noms empruntés, 11.

INDES. Les Hollandois font un voyage aux Indes Orientales, 249.

JOURS (grands).

Voyez GRANDS - JOURS. JOYAUX de la couronne; sommes employées à les acheter, 304.

JOYEUSE (François de), cardinal, sert de parrain au dauphin, pour Paul V, 225. N. 29. Il termine de la part de Henri IV le différend du pape & des Vénitiens, 299, 301. N. 13, 14.

L.

LANDGRAVE. *Voyez* HESSE.

LANGUEDOC. Ses greffes réunis au domaine, 305 & *suiv.* *Voyez SULLY.*

LAURENS (André du), médecin de Henri IV, est fait premier médecin, 133. N. 8. 240; est envoyé au marquis de Rosny malade, 260.

LÉON X, pape. Sa conduite blâmée, 205.

LÉON XI, pape. Joie en France de son exaltation & sa mort, 30, 31. N. 13, 14.

LESDIGUIERES (François de Bonne de), connétable, 111-115.

217. Ses députés exclus de l'assemblée de Châtelleraut, 62 & *suiv.* 77. N. 20. Passion avec laquelle il agit contre Blacons dans l'affaire d'Orange, 73-107. & *suiv.* Ses brigues à Châtelleraut pour l'établissement d'une république Calviniste, &c. rendues inutiles par Sully, 95 & *suiv.* Ses conférences avec les chefs Calvinistes le rendent suspect, 270.

LETTRES de Henri IV, 22 & *suiv.* Affection & amitié qu'il y marquoit à Sully, 259 & *suiv.* Voyez HENRI IV. SULLY.

LIGUE. Les partisans de la ligue cabalent avec l'ambassadeur d'Espagne contre la puissance & les desseins de Henri IV, 275 & *suiv.* Dettes qu'elle a occasionnées acquittées, 304.

LISLE (Jean de), fou qui veut assassiner Henri IV, 149. N. 14.

LINGHEN, pris par Spinola, 40.

LIRE, abbaye appartenante au cardinal du Perron, 37, 38.

LIVRE (la), apothicaire de Henri IV, est acquitté, 24.

LOGNAC, assassin du duc de Guise, périt misérablement, 23. N. 9.

LOGNAC, capitaine réformé. Gratification qu'il reçoit de Henri IV, 23.

LOMBARDIE (royaume de). Projet de le rétablir en faveur du duc de Savoie, 165, 166.

LOMÉNIE le jeune, envoyé par Henri IV à Sully, 295.

LONGCHAMP, proposé pour député de l'église de Pont, 270.

LONGUET. Mémoire sur le rachat du domaine qu'il donne à Henri IV, 314.

LORRAINE (Charles II, duc de), vient en France & y est parrain de madame Christine de France, 225. N. 29.

LUQUISSES (les), gentilshommes Provençaux, leur détention & leur procès, 91.

M.

MAISONS Royales faites ou réparées par Hen-

- ri IV, 19. N. 5. Somme employée à les meubler, 304.
- MAISSES (André Hurant de), l'un des commissaires dans l'affaire du comté de Saint-Paul, 200, 312.
- (MALUIN, ministre protestant, protégé par le roi Jacques, 270.
- MANGOT. Démêlé de Sully avec lui, 319.
- MANTOUE. Comment cette principauté a passé à la maison de Gonzague, 223.
- MANTOUE (Vincent de Gonzague, duc de), beau-frère de la reine, 222. N. 26.
- MANTOUE (Eléonor de Médicis, duchesse de), marraine du dauphin, vient en France pour cette cérémonie; on lui donne le pas sur les princes du sang, 222 & *suiv.* N. 26.
- MANTOUE (Marguerite de Gonzague, princesse de), son mariage proposé avec le duc de Bar, 26.
- MANUFACTURES d'étoffes précieuses, construction des bâtiments qui y sont destinés, 25.
- MARABAT, exclus de la députation générale à l'assemblée de Châtelleraut, 101.
- MARCK (Robert de la), père de la duchesse de Bouillon, tient Sedan de François II à titre de protection, 184.
- MARÉCHAUSSÉES, réglemens généraux & particuliers pour le Berry dans cette partie, 311, 312.
- MARGUERITE de Valois, reine. Avis qu'elle donne contre les Calvinistes, 64 & *suiv.* Elle quitte Usson, & vient au château de Madrid; sa confiance en Sully, 134 & *suiv.* Particularités sur sa vie; sa mort; ses bonnes & mauvaises qualités, 135, 136. N. 9, 10. Elle fait au duc & à la duchesse de Sully des présents, 161. Elle assiste au baptême des enfans de France, 225, cède au dauphin les biens de sa mère, 304. N. 16.
- MARIE de Médicis, reine de France. Présens

que lui fait Henri IV va prendre les eaux de
& aux officiers & fem- Vanvres, 330.
mes de sa maison, 22, MARIGNÉ, commis-
23. Elle suit le roi dans faire en Bretagne, 312.
son voyage en Auver- MARINE. Règlement
gne, &c. 124. Visites pour son rétablissement,
& honneurs qu'elle rend 322.
à la reine Marguerite, MAUPEOU commis-
136 & *suiv.* Conversa- saire pour les offices réu-
tion singulière entr'elle, nis au domaine, 312.
le roi & Sully sur leurs MAURICE, ministre,
noises, 152 & *suiv.* III.
Plaintes qu'elle fait au MAURIER. (Benja-
roi, 158 & *suiv.* Elle min Aubery du), ser-
refuse de se prêter aux vice qu'il rend dans l'af-
moyens proposés par faire de Sedan, 176. N.
Sully, pour finir leurs 8, & P. 179-184-191.
querelles; présents qu'el- MAUVESIN (synode
le lui fait, 159, 160; fa- de). Il y est agité si on
vorise la politique Espa- députerait au duc de
gnole contre celle du Bonillon, 100.
roi, 165, suit ce prince MÉDICIS (D. Jean,
à l'expédition de Sedan bâtard de), 182-186-
& se montre favorable 327, oncle de la reine,
à Bonillon, 186. N. 9, est appelé au conseil sur
obtient que la duchesse l'entreprise de Sedan.
de Mantoue ait le pas 180. Parrain de madame
sur les princes du sang, Christine de France, au
223, faillit à se noyer nom de la grande du-
à Neuilly, 226. N. 31. chesse de Toscane, 225.
Conversation familière N. 29.
entr'elle & le roi, 241 MERCEUR (Philippe-
& *suiv.* Naissance de Emmanuel de Lorraine,
son second fils, 257. N. duc de), 24. Son fils
3. On retire ses pierre- sert dans l'expédition de
ries qui avoient été en- Sedan, 190.
gagées, &c. 328. Elle MERENS, obtient une

- gratification du roi, 23.
 METZ *Voyez Sully.*
 MEURIERS. Etoffes
 faites de l'écorce de ces
 arbres, 25. N. 10.
 MEURGUES (Louis
 d'Alagon ou de Lago-
 nia, baron de), son cri-
 me & punition, 125,
 126. N. 6.
 MILICE. (affaire &
 réglemens de). Ordre
 rétabli dans la discipline
 militaire, 21, 22.
 MINISTRES d'état.
Voyez Rois.
 MONARCHIE UNIVER-
 SELLE. *Voyez CHARLES*
 QUINT, PHILIPPE II,
 PHILIPPE III.
 MONCEAU (du), com-
 missaire en Berry, 311.
 MONSIRE (Gamaliel
 de), envoyé par Hen-
 ri IV pour retirer la gar-
 nison de Sedan, 333,
 334.
 MONTGLAT (Louis
 de Harlay de), résident
 de France en Allema-
 gne, 188 249.
 MONTGLAT (madame
 de), gouvernante des
 enfans de France, mon-
 tre le dauphin dans Pa-
 ris. Présens qu'elle re-
 çoit de Henri IV, 23,
 de Sully, 154; conduit
 les enfans de France à
 Noisy, 330.
 MONTLUET (Fran-
 çois d'Angennes de),
 employé par Henri IV
 auprès de Bouillon, 86.
 D'avis contraire à Sully
 sur l'entreprise de Se-
 dan, cherche à en dis-
 suader Henri IV, 171.
 N. 6, & P. 181.
 MONTMARTIN, dé-
 puté du roi pour assister
 au synode de la Rochel-
 le, 268 270.
 MONTMORENCY (le
 chevalier de), arrête
 les Luquisses & autres
 séditieux, 91.
 MONTMORENCY (Hen-
 ri de), connétable,
 270-330, instruit le pro-
 cès des Luquisses, 91.
 MONTMORENCY (Char-
 lotte de.) *Voyez AN-*
 GOULÈME (duchessè d').
 MORAND, secre-
 taire de Sully, 232.
 MORET (Jacqueline
 du Beuil, comtesse de),
 présens qu'elle reçoit
 de Henri IV, 22. N. 8,
 & P. 233. Son caractère,
 anecdotes sur sa vie, 22.
 N. 8. Elle est visitée par
 Henri IV, 257.
 MORNAY

MORNAY (Philippe du Pleffis). *Voy.* PLESIS-MORNAY.

MOTHE-DE-PELUC (Guillaume de la), complice de l'assassinat de François de Montmorency, 325. N. 21.

MURAT, trésorier de France, donne des avis sur la cabale des séditieux, 48 & *s.* Ses liaisons avec Lesdiguieres le rendent suspect, 270.

N.

NANGIS, va servir l'archiduc en Flandre, 41.

NANTES (édit de), proposé par Henri IV pour piece fondamentale dans l'assemblée de Châtelleraut, 56, 57.

NARGONNE, commissaire dans l'affaire de la Tour de Bouc, 24.

NAVARRE. Les finances de ce royaume sont réunies à celles de France, 302. N. 15.

NERESTAN (Philibert de), capitaine des gardes, 324, appuie l'opinion de Sully sur l'entreprise de Sedan, 181, 182; premier grand maître de l'ordre du Mont

Carmel, 324. N. 20.

NETTANCOURT (Jean de), comte de Vaubecourt, député par Bouillon au roi, 192. N. 11; établi gouverneur dans Sedan, 198-333.

NEVERS (Charles de Gonzagues, duc de), sert utilement dans l'expédition de Sedan, 190, 191. *Voyez* HENRI IV.

NOAILLES. Brouilleries entre cette maison & celle de Roquelauze, apaisées par Sully, 227.

NORMANDIE, les intérêts de cette province sont appuyés, 230 & *suiv.*

NOTRE-DAME de Paris, bon mot d'un chanoine de cette église à un jésuite, 275.

NOUE (Oder de la), 102-184, proposé pour député général des Calvinistes, 85, & accepté, 101, se montre contraire à l'expédition de Sedan, 181, est employé dans l'affaire de Metz contre les jésuites, 209, sert utilement au synode de la Rochelle, 267.

O.

O (François d'), de Frêne, &c. surintendant des finances, fait valoir les fermes sous des noms empruntés, 10.

OLDECORNE (Edouard), jésuite, part qu'il eut dans la conjuration des seigneurs Anglois contre le roi Jacques, 249, 250. N. 34 & p. 299.

OLIVARI (Séraphin), cardinal. Dette qui lui est payée, 327.

ORANGE. Affaire sur cette place & sur Blacons, 61.

ORANGE (Maurice de Nassau, prince d'), ses opérations militaires, 38 & *suiv.* Il défend la Frise contre les Espagnols; forts auxquels il pourvoit, 40. Intérêt qu'il a dans l'affaire d'Orange & de Blacons, 61, 62. Il se soutient mal pendant la campagne de 1606. Sa méfintelligence avec Barneveld, l'une des principales causes de la trêve, 245 & *suiv.* Il manque Anvers, 284. Il s'op-

pose à la suspension d'armes, 295.

ORANGE (princesse d'), lettres qu'elle écrit à Bouillon de la part de Henri IV, dans l'affaire de l'expédition de Sedan, 176. N. 7. Lettre qu'elle reçoit du roi sur la reddition de cette place, 202. N. 15.

ORLÉANS (N. de France, duc d'), sa naissance, 257. N. 3.

ORNANO (Alphonse d'), maréchal de France; son parti contre d'Epernon, 132-326.

OSERAY (l'), valet de chambre de Henri IV, 151.

OSTENDE prise par les Espagnols, qui s'y épuisent par la résistance des Flamands 245.

OTAGE (villes d'), proposées à la France par les Provinces-Unies; motifs des Etats-Généraux, du conseil de Henri IV, qui veut qu'on les accepte, & de Sully qui en dissuade, 286 & *suiv.* N. 9.

OUVRAGES publics. Voyez **ÉDIFICES**, **PARIS**, &c.

P.

PALATIN (électeur), soutient Bouillon, 121. Craintes que lui inspire l'expédition de Sedan, 183.

PARABERE, officier calviniste, sert utilement le roi, 86, à l'assemblée de Châtelleraut; son caractère, 93; écrit à Sully au sujet de Bouillon, 182 & *suiv.*

PARFAIT, officier de la bouche de Henri IV, familier avec ce prince, 232 & *suiv.*

PARIS. Ouvrages publics qu'y fait construire Henri IV, 19. N. 5. *Voy.* **PESTE**.

PARLEMENTS du royaume. Désobéissance des parlements de Languedoc & de Bourgogne, 305, 306.

PARQUET (le président), veut se défaire de sa place, 219.

PARRAINS donnés dans le duel, 144.

PASITHÉE, religieuse inspirée, 215. N. 22.

PAVÉ de Paris, 20. Sommes qui y sont employées, 304.

PAUL V. Son exaltation, 32. Son attachement à la France; honneurs qu'il rend à notre ambassadeur, 34. *Voy.* **BÉTHUNE**. Estime qu'il a pour Sully, bref qu'il lui écrit, 35 & *suiv.* Il est parrain du dauphin, 225. N. 29. Sa modération à l'égard des Protestants, 268. Il défend aux Anglois de prêter le serment de fidélité au roi Jacques, 299. *Voy.* **HENRI IV**. Bref de Paul V à Sully, 301.

PERRON (Jacques Davy, cardinal du), amitié & lettres réciproques entre lui & Sully, 28 & *suiv.* Son séjour à Rome, 37. Il félicite ce ministre sur l'expédition de Sedan, 199. Ses entretiens avec ce ministre sur le moyen de pacifier les religions, 206, 207. Il est fait archevêque de Sens & grand-aumônier, 208, 209, découvre les complots de l'ambassadeur d'Espagne avec les courtisans, 276 & *suiv.* persuade à Paul V de ne pas exiger des Vénitiens le

- rétablissement des jésuites, 300. N. 13.
- PERRON (du), frere du cardinal; discours entre Sully & lui, en présence de Henri IV, 240.
- PERSONIUS (Robert), jésuite, trempe dans la conspiration contre le roi Jacques, 250. N.
- PESTE ou maladie contagieuse à Paris, empêche qu'on y célèbre le baptême des enfants de France, 224. N. 28.
- PETIT, premier médecin d'Henri IV, 133. N.
- PHILIPPE le Bel, roi de France, motif de l'édit qu'il rend contre le duel, 141. N. 11.
- PHILIPPE II, roi d'Espagne. Preuves de ses vues pour la monarchie universelle, 161. Ce qui les fit échouer, 164. Il avoit dessein de s'emparer des états du duc de Savoie, 165. N. 4.
- PHILIPPE III, roi d'Espagne, reprend les desseins de son pere pour la monarchie universelle, 161. Complots qu'il entretient à la cour de France contre la vie de
- Henri IV, 276 & *suis.* Il ratifie le traité de suspension d'armes avec les Provinces-Unies, ensuite conclut une treve de douze ans, 293 & *s.*
- PIE V, pape. Son caractère, 28. N.
- PIERREFORT (château de), assiégé, 323.
- PIOLANT (madame de), femme de chambre des enfants de France, 154.
- PLACE DAUPHINE, construite par Henri IV, 19. N. 5.
- PLACE ROYALE. Construction de cette place, 328.
- PLANCHE (la), manufacturier étranger, appelé par Henri IV en France, 25.
- PLESSIS Mornay (Philippe du), mal intentionné, ses députés sont exclus de l'assemblée de Châtelleraut & des synodes des Calvinistes, 78, 79. Dépenses ridicules qu'il fait pour fortifier Saumur, 78. Il est un des fauteurs d'un projet d'une république calviniste en France, 95, 98, 104, cherche à rompre

l'entreprise de Sedan, 170.

PLESSON (du), 189.

POITIERS. Plaintes que cette ville fait contre les jésuites, 274.

POLICE rétablie dans ce royaume, 21. Règlement à cet égard, 22 & *suiv.*

POLITIQUE (la) examinée par rapport à la religion, 75 & *suiv.* 206 & *suiv.* Maximes politiques des rois par rapport à leurs ministres, 265.

PONS. Hardieffe des Calvinistes de cette ville, 269.

PONTCARRÉ (N. de), l'un des commissaires pour les cautions des receveurs des consignations des parlements de Paris & Bordeaux, 312.

PONT-NEUF (le), achevé par Henri IV, 19. N. 5.

PONTS & Chaussées. Constructions ou réparations faites par Henri IV dans cette partie, 19, 20. N. 5. Sommes y employées, 304.

PORTE Saint Antoine, réparée, 328.

PRASLIN (Charles de Choiseul, marquis de), capitaine des gardes.

Gratifications que lui accorde Henri IV, 23, 202. Ses lettres à Sully sur les parties de chasse de ce prince, 257, 258.

PREAUX (Hector de), l'un des agents de France auprès des Etats Généraux, 288.

PREPONDIE, l'un des agents de Bouillon, 187.

PRIMEROSE, ministre protestant à Bordeaux, 270.

PROTESTANTS. Assemblée générale des Calvinistes à Châtelleraut. Objet & conduite des deux partis dans cette assemblée, 50 & *suiv.* Part qu'ils prennent à l'affaire d'Orange & de Blacons, 61, 109 & *suiv.* Ils cherchent à faire échouer l'entreprise de Sedan, 170 & *suiv.*

Sujet de mécontentement qu'ils donnent à Henri IV dans le synode de la Rochelle, 265 & *suiv.* 272 & *suiv.* Mépris qu'ils affectent pour Sully, & autres sujets de mécon-

tement, 269 & *suiv.*
Murmures & cabales à
la cour, sur la conduite
de Henri IV à leur
égard, 275 & *suiv.*

PROVENCE. Les sédi-
tieux veulent s'emparer
de ses places, 48.

PROVINCES-UNIES.
Voyez FLANDRE.

Q.

QUESTIONS faites à
un démoniaque, par le
pere Cotton, 212 &
suiv. N. 19.

R.

RAMBURES (N. de),
rue le jeune d'Epinoy,
260 & *suiv.* N. 4, 5.

RANCHIN, médecin
du connétable de Mont-
morency, contribue à
la détention des Luquif-
fes, 90, 91.

REFUGE (N. du),
envoyé en Suisse, 321.

RELIGION. Réfle-
xions de Sully sur la po-
litique rapportée à la
religion, 75 & *suiv.* N.
20.

RENOUILLERE (la),
présent qu'elle reçoit,
154, femme de chambre
de la reine, 153-156.

RENTES. Réglemens
à cet égard, 9, 10.
N. 1.

RÉPUBLIQUE CALVI-
NISTE. Les chefs du parti
travaillent à l'exécuter,
95 & *suiv.*

RHIMBERG, repris par
les Espagnols, 243,
244.

RIGNAC (Pierre de),
lieutenant du duc de
Bouillon, paroît vou-
loir défendre ses places
contre Henri IV, & les
abandonne, 118. N. 3,
& p. 122, 187.

RIVET, ministre pro-
testant, factieux, 267.

RIVIERE (la), pre-
mier médecin d'Hen-
ri IV, 133.

ROCHE-BEAUCOURT
(la), obtient la lieute-
nance de roi de Saint-
Jean d'Angely, 219.

ROHAN (Henri II,
duc de Sully), 322, dé-
fend de la part du roi à
l'assemblée de Châtelle-
raut, de recevoir ses dé-
putés, 79, obtient son
pardon de Henri IV,
220, rend d'utiles servi-
ces dans les brigues des
courtisans, 282.

ROIS. Comment ils

agissent & doivent agir ri IV, 83, 84, envoyé à l'égard de leurs ministres, 265. en Flandre par ce prince, 288.

ROISSY (Jean-Jacques de Mesines de), conduit les troupes du roi en Auvergne, 118. N. 4.

ROMAIN (saint). Miracle de ce saint archevêque, 325. N.

ROQUELAURE, courtisan, favorisé & ami de Sully, 102, 136, 152, 235, 263. Il est appelé au conseil sur l'entreprise de Sedan. Voyez

NOAILLES.

ROSNY (Maximilien II, de Béthune, marquis de), fils aîné du duc de Sully, commence à prendre part aux affaires de l'état, 218, est visité de la part du roi, de du Laurens, pendant sa maladie, 260.

ROURN (le chapitre de), son privilege, 325. N. 21.

RUCELAY. On lui retire les bagues de la reine, qu'elle lui avoit engagées, 328.

RUSSY (Elie de la Place de), agent de Bouillon auprès de Hen-

S.

SAINT-AIGNAN. Gratification qui lui est accordée, 23.

SAINT-ALPIN de Béthune, son exemple proposé à Sully, 36.

SAINT-ANTOINE, ce qu'il écrit à Henri IV, 239.

SAINT-DENIS MAILLOC, va servir l'archiduc en Flandre, 41.

SAINT-GENIS, contribue à la détention des Luquiffes, 91.

SAINT-GERMAIN DE CLAN. Ses artifices pour soulever l'assemblée de Châtelleraut, 69 & *suiv.* 85 & *suiv.* Il appuie le projet d'une république calviniste en France, 95 & *suiv.* est exclus de la députation générale, 101, cherche à détourner le roi de l'entreprise de Sedan, 170, est employé dans l'affaire de Metz contre les jésuites, 209.

SAINT-PAUL (François d'Orléans, comte

de), se justifie auprès de Henri IV sur l'assassinat du jeune d'Epinoÿ, 260, 261. N. 4, 5.

SAINTÉ-MARIE, regretté d'Henri IV, 326.

SAMINIERE (la), obtient sa grace, 227.

SANG (princes du). Leur mécontentement de ce que le roi donne le pas à la duchesse de Mantoue, 223.

SANTENY, est payé de l'argent qu'il avoit prêté à Henri IV, 327.

SAULT (de), avocat du Roi à Bordeaux, 326.

SAVOIE (Charles-Emmanuel, duc de), continue ses brigues contre la France, 38. *Voyez* HENRI IV. Présents que lui fait Henri IV, 299.

SEDAN. Préparatifs pour en faire le siège : suite de cette affaire, 189 & *suiv.* Terminé par la reddition qu'en fait Bouillon au roi, & par le traité de protection, &c. 192 & *suiv.* Articles du traité de la reddition de cette ville, 194.

SÉDITEUX (parti des).

Leurs menées en Espagne, 41, 42. Avis différens donnés à Henri IV contre eux, 46. Autres avis donnés par la reine Marguerite & par Rodelle, 64.

SEGUIRAN (Gaspard), jésuite. Son démêlé avec les Rochellois, 271. N. 7.

SEL. Les courtisans font valoir cette ferme sous des noms empruntés, 10. Edit sur le sel, en faveur du duc de Mayenne, 24. Réglemens pour cette partie, 228 & *suiv.*

SELLIER, (Jean), commissionnaire de Henri IV, à Troyes, 24.

SELYAGE (Catherine), femme de chambre de la reine, 151. Présent qu'elle reçoit, 154.

SERTAN, manufacturier Provençal, fait de l'étoffe de l'écorce des mûriers, 25. N. 10.

SERVIAN, député du Dauphiné pour les protestants, 218.

SILLERY (Nicolas-Brûlart de), chancelier, 200-265-323. Services qu'il rend au roi,

DES MATIERES. 369

lettres qu'il écrit à Sully, à l'assemblée de Châtelleraut, 73. Il est fait garde des sceaux, 255. N. 1. Il se montre au conseil d'avis contraire à Sully sur les propositions des villes d'otage, &c. faites par les Flamands, 237-292.

SIXTE QUINT, son caractère ; bon mot sur lui, 28.

SOISSONS (Charles de Bourbon, comte de). Edits en sa faveur, accordés par sa majesté, 24. Ses démêlés avec le prince de Conty, 73. Autre qu'il a avec Sully sur le logement de grand maître de l'artillerie, & ses mauvais procédés à son égard, 127 & *suiv.* Il refuse de se trouver à la réception de Sully au Parlement pour ses lettres de duc & pair, 167, & se déclare contre son avis sur l'expédition de Sedan, 180 & 200-287.

SOLEIL (éclipse de) 126. N. 7.

SOLME (comte de), grand maître de l'électeur Palatin, 189.

SOUBISE (Benjamin de Rohan, duc de), sujets de mécontentement qu'il donne à Henri IV, 219, 220. N. 25.

SPINOLA (le marquis), 291. Audience que lui donne Henri IV à Paris, 39. Ses expéditions militaires en Flandre contre le prince d'Orange, 39 & *suiv.* Il assiège & prend Rhimberg, 244.

SOIE. Manufacture établie, 25.

SUEDE (Charles, roi de), s'affermir sur le trône, 239.

SULLY (terre & château de), érigée en duché-pairie, 167.

SULLY (Maximilien de Béthune, marquis de Rosny, puis duc de). Ses travaux sur les finances & le gouvernement, 9 & *suiv.* Sa réponse à un bref du pape, 36, 37. Services qu'il rend au cardinal du Perron, 37. Il rassure Henri IV sur les desseins des Calvinistes à l'assemblée de Châtelleraut, & est nommé pour y assister de la part du roi, 47 & *suiv.* Teneur des inf.

tructions publiques qu'il reçoit à cet effet, 53 & *suiv.* & de l'instruction secrete, particuliere, 62 & *suiv.* Il va conférer avec la reine Marguerite, avis qu'elle lui donne: son sentiment sur ces avis différent de celui de Henri IV, 64 & *suiv.* Discours d'ouverture qu'il fait de l'assemblée de Châtelleraut sur les principaux points de cette assemblée, 75 & *suiv.* Il empêche qu'on ne reçoive les députés de Châtillon & autres à Châtelleraut, & dans les synodes des Calvinistes, 79. Sa déclaration sur les volontés du roi, 80. Il en refuse la présidence, 80, 81. N. 21. Il pénètre les vues des chefs calvinistes, les déconcerte, 93 & *suiv.* Il y fait rejeter le mémoire pour l'établissement d'une république calviniste, 95 & *suiv.* termine à la satisfaction de Henri IV la question des députés généraux, 97 & *suiv.* & celles des places de sûreté, 105 & *suiv.* Il exclut Saint-Germain de Clan de la députation générale, 101. Ses conseils sur l'affaire d'Orange & de Blaccons ne sont point suivis, 106 & *suiv.* Son discours ferme & sage, par lequel il congédie l'assemblée, 111 & *suiv.* & vient rendre compte au roi de sa gestion, 113 & *suiv.* auquel il conseille un voyage dans le Limosin, l'Auvergne, &c. 116. Il l'y accompagne, y tient les grands jours, & fait punir les séditieux, 125 & *suiv.* Démêlé qu'il a avec le comte de Soissons sur le logement du grand maître de l'artillerie, 127 & *suiv.* Autre avec d'Épernon au sujet de la Rochelle, 130 & *suiv.* A son retour de Limoges, il vient rendre compte au roi; son bon mot sur le premier médecin du roi, 133. N. 8. Son mémoire sur les usages & les différentes formes du *duel*; aventure qui y donne lieu, & conseil qu'il donne à Henri IV à ce sujet, 139 & / N. 11, & P. 146, 147. N. 12.

Voy. CONVERSATIONS. Il présente à leurs majestés les jettons d'or; moyen qu'il leur propose pour terminer leurs débats, 252 & *suiv.* *Voy.* CONVERSATIONS. Il est fait duc & pair; cérémonie de sa réception, 167 & *suiv.* N. 5. Il détermine Henri IV à l'expédition de Sedan, malgré l'opposition des courtisans, 172 & *suiv.* lui fait remarquer les défauts de la place, 181, 182. Circonstance singulière sur sa plaie de la bouche & du con, 173. Lettres qu'il écrit à Bouillon & qu'il reçoit de lui, 177 & *suiv.* Il rend publics les procédés du duc de Bouillon envers le roi, 183, 184. Lettre qu'il écrit à Parabere sur l'entreprise de Sedan, pour être rendue publique, 183. Lettre qu'il reçoit de Henri pendant cette expédition, 189. Ses plaintes contre Villeroy de ce qu'il lui fait un mystère du traité avec Bouillon, 193 & *suiv.* N. 13. Accueil qu'il reçoit du roi, 196 & *suiv.* Il visite Sedan, 199. Il ne peut engager le roi à porter ses armes dans le comté de Saint-Paul, 200, & cherche à le dissuader de faire une entrée dans Paris, 201 & *suiv.* N. 15. Bons conseils qu'il fait donner aux Vénitiens dans leur différend avec Paul V; ses réflexions sur la véritable politique de ces deux puissances, 203-206. N. 17. Il blâme la conduite de Léon X & de Clément VII, 205, entretient les cardinaux de Joyeuse & du Perron sur les moyens de pacifier les religions, 206. Service qu'il rend aux cardinaux Barberin & du Perron, 208, 209. Il appuie la ville de Metz contre les jésuites, 209 & *suiv.* Démêlé qu'il a avec le pere Cotton dans l'affaire d'Adrienne de Fresne, 211, 212. N. 19. Il pacifie les querelles de religion entre les Catholiques & les Protestants, 217 & *suiv.* N. 23, empêche la tenue d'un synode à la Rochelle, 219. N. 24, fait

rentrer la maison de Rohan dans les bonnes grâces du roi, 220. N. 25. termine à la Rochelle les différends entre les Catholiques & les Protestants, 221. Il est fait capitaine lieutenant des gendarmes de la reine; autres grâces & gratifications qu'il reçoit de sa majesté, 227 & *suiv.* Ses réglemens pour la finance, &c. 228 & *suiv.* Il avoit dressé trois états généraux sur la surintendance des finances, des bâtimens & fortifications & sur la grande maîtrise de l'artillerie, 234, dont il présente au roi des sommaires, 242, 243. Amitié entre la duchesse de Guise & lui, 234-238. *Voy.* CONVERSATIONS. Réflexions & conseils qu'il lui donne sur la guerre de Flandre, 246 & *suiv.* Sa plaie de sa bouche se rouvre & les ministres vont travailler chez lui, 254. Marques singulieres de confiance qu'il reçoit du roi, 259-265. Il arrête les poursuites sur la mort de son neveu d'Epinoy, 260 & *suiv.* Ses maximes sur la maniere dont un prince doit se conduire avec ses ministres, 265. Il termine les sujets de plaintes de sa majesté contre les Protestants assemblés à la Rochelle, 265 & *suiv.* oblige cette ville à faire satisfaction au roi sur les sujets de plainte de sa majesté, à l'égard d'un synode qu'elle avoit tenu, 270. Soutient cette ville dans l'affaire du pere Séguiran, 271 & *suiv.* & refuse de se mêler des discussions de la ville de Poitiers avec les jésuites, 274 & *suiv.* *Voy.* CONVERSATIONS. Il rassure ce prince à cet égard & justifie la maison de Lorraine, 280 & *suiv.* Il examine la question des prises faites sur l'Espagne, 283 & *suiv.* porte le roi à refuser les offres que lui font les Provinces Unies de se soumettre à la domination de la France, &c. 285, 286. N. 9. Son sentiment sur le traité conclu entre l'Espagne

& les Etats-Généraux, 291 & *suiv.* Présents qu'il fait en Italie pour le roi, 299, 300. Réponse qu'il fait à ce pape, 301. Ses opérations de finances; dettes qu'il acquitte, 303. Il augmente les biens cédés par la reine Marguerite au Dauphin, 204. N. 16. Ses réprimandes aux parlements de Toulouse & de Dijon, 305 & *suiv.* Il écrit à Verdun, premier président du parlement de Toulouse, sur le rachat des greffes, 305. Ses plaintes contre les parlements, 307. Ordre qu'il établit dans les chambres des comptes, 307 & *suiv.* dans la gabelle & les maréchaussées, 310 & *suiv.* dans les affaires du domaine, 313 & *suiv.* Son projet de composer le conseil de gens d'épée, est rejeté par Henri IV, 316-318. N. 18. Il s'oppose à l'établissement d'une chambre de justice; ses réflexions & principes sur cette opération, 318. Prévient le roi contre ses

Tome VI.

calomniateurs, 319, 320, propose une recherche contre les officiers de l'Artillerie, 321, 322, fait dresser des plans des places & côtes de Bretagne, 323, fait casser une sentence du juge de Saumur, portant permission de transporter des bleds du royaume, 324. Il condamne les dépenses excessives de Henri IV en manufactures, bâtimens, meubles, &c. 428, 429.

SULLY (duchesse de). Rachel de Cochefilet reçoit des présents de leurs majestés, 161.

SURINTENDANCE des fortifications & bâtimens. Etats généraux sur cette partie, présentés au roi par Sully, 241, 242, 243.

SYNODE des Protestants. Voyez CHATELERAUT. ASSEMBLÉE DES PROTESTANTS. SULLY.

T.

TAILLE. Abus & vexations, 317. Réflexions sur ces abus & sur les moyens employés

pour y remédier, 11 &
suiv. N. 2.

TAPISSIERS Flamands
appelés à Paris, 328.

TARDIEU, commissai-
re, réprimandé, 310.

TERRAIL (du), va
servir l'archiduc, prend
& reperd Berg-op-
Zoom, 39, 40, man-
que l'Ecluse, 284, 285.

TERSE, compagnie
Espagnole, 244. N. 33.

THEMINES (Pont de
Lauzieres de Cardillac),
sert utilement le roi con-
tre les séditieux, 90.

THERMES (Jean de
Saint-Larry de), l'un
des mignons de Hen-
ri III, 235.

THORES, colonel Es-
pagnol, tué au siège de
Rhimberg, 244.

TILENUS, ministre cal-
viniste. Ses brigues con-
tre l'expédition de Se-
dan, 170.

TRAITANTS. Sommes
à eux dues, acquittées
par Sully, 303.

TRAITÉ entre Hen-
ri IV & le duc de Bouil-
lon, 194, 195.

TRANSILVANIE. Guer-
res de l'empereur con-
tre ces peuples, 297.

TRENTE (concile de).
Voy. HENRI IV.

TRESOR royal. Etat
de l'argent pris au tré-
sor royal par Sully jus-
qu'à l'année 1607, pour
différentes dépenses,
303, 304. Règlements
à cet égard, 307 &
suiv.

TREVES. Trêve de
douze ans entre l'Espa-
gne & les Provinces-
Unies, négociée, 245.
& *suiv.* 291. N. 11.

TURQUET, médecin
ordinaire d'Henri IV,
134. N.

TURENNE (vicomte
de), *Voy.* BOUILLON.

V.

VALENCE (concile
de), décide contre le
duel, 141.

VALENCE (Marie de),
l'une des dévotes du
père Cotton, 214. N. 20.

VALTELINE (la). Suite
du différend entre l'Es-
pagne & les Grisons au
sujet de la Valteline, 296
& *suiv.*

VANTEROL, 324.

VARENNE (la), 263,
277, est envoyé par
Henri IV pour remettre

une lettre à Sully, afin d'aller visiter de sa part la reine Marguerite, 65. Ses lettres à Sully pendant l'expédition de Sedan, 186 & *suiv.* Il lui donne avis de la conclusion du traité de Bouillon, 193. Autre avis qu'il lui donne, 201. Services qu'il rend aux Jésuites de la Fleche, 211. Présent que lui fait le roi, 233. Il soutient le pere Séguiran & les jésuites contre les Rochellois, 271 & *suiv.*

VENDÔME (César de Bourbon, duc de), fils de Henri IV & de la belle Gabriëlle, légitimé, va visiter la reine Marguerite de la part du roi, 136.

VENISE, VÉNITIENS. Présents que son ambassadeur reçoit de Henri IV, 27. Fameux différend entre les Vénitiens & Paul V. Causes de ce différend; véritable politique de cet état, 203 & *suiv. Voy. CANAYE.* Union des Vénitiens & des Grisons contre l'Espagne, 297. Leur différend avec le pape

terminé par la médiation de Henri IV, 299 & *suiv.* N. 13, 14. Ils refusent de rétablir les jésuites dans leurs états, 301. N. 13.

VENTADOUR (Anne de Lévis, duc de), il est remboursé de ce que lui devoit le roi, 23.

VERAC, proposé pour député de l'Eglise de Pons, 270.

VERDUN, premier président au Parlement de Toulouse, 216.

VERNEUIL (marquise de). Brouilleries entre le roi, la reine, & elle, 331 & *suiv.*

VERS à soie, 25.

VERSENAY, l'un des calomnieurs de Sully. Gratification qu'il reçoit de Henri IV, 228.

VIC (Dominique de), 263. Se déclare pour l'avis de Sully sur l'expédition de Sedan, 180-182, démolit le fort de Rébuy, 296.

Vienne (de), commis, 329.

VIEVILLE (la), député au duc de Bouillon dans l'affaire de Sedan, 185.

376 TABLE DES MATIÈRES.

- VILLARS (Jérôme d'Henri IV , est reçu de), archevêque de dans Turenne, 124.
 Vienne, 217. N. 23.
- VILLEROY (Nicolas VIVANT, député du corps protestant. Avis de Neuville de), ministre d'état, 135, 200, qu'il donne au roi sur la cabale séditieuse, 68, 90.
 218, 265. Il compose Usson, château, est l'instruction publique démolie, 134, 135. N. 9.
 donnée à Sully pour l'assemblée de Châtelleraut, W.
55. Lettres réciproques WIRTEMBERG (duc de). Protection que lui de lui & de Sully pendant la tenue de cette accorde Henri IV, 249.
- assemblée, 103. Autres Y.
- lettres entr'eux pendant YVETEAUX (des), 240.
- l'expédition de Sedan, Z.
- 186 & *suiv.* Il conclut ZAMET, 263. Gratification qu'il reçoit de le traité avec Bouillon, Henri IV, 24, 233.
 article qu'il en commu- Dettes que ce prince lui nique au garde des paie, 233.
- sceaux & à Sully, 191, ZÉLANDE. Cette province s'oppose au traité de suspension d'armes
 217, envoie travailler entre l'Espagne & les
 chez Sully, 254-265- Provinces-Unies, 295.
271. Son sentiment sur la ZUPULA, cardinal,
 loi des débris & naufrages, 284. Il s'oppose à 301. N.
- Sully dans le conseil sur VILLEPION, officier
 les offres & propositions
 faites par les Provinces-
 Unies, 287-292-296.

Fin de la Table du sixieme Volume.

